



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable ?



RAPPORT D'ÉVALUATION
TRAVAIL DE RUE, GANG DE RUE, UN LIEN INCONTOURNABLE?

Par
Karine Tétreault
Geneviève Girard
Société de criminologie du Québec

Sous la direction de
Caroline Savard
Société de criminologie du Québec

Pour la
Direction de la prévention
et de la lutte contre la criminalité

Ministère de la Sécurité publique

Janvier 2007

Société de criminologie du Québec

Directrice de l'évaluation

Caroline Savard

Rédaction

Karine Tétreault

Geneviève Girard

Illustration et graphisme

Anne-Marie Brunet

Correction orthographique

Louise Lavoie

Denise Trottier

Ministère de la Sécurité publique

Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

TÉTREAUULT, K. et GIRARD, G. (2007). *Rapport d'évaluation du projet Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*, Montréal, Société de criminologie du Québec pour la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité, Ministère de la Sécurité publique.

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés.



REMERCIEMENTS

Nous remercions les bailleurs de fonds de ce projet, soit le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité de la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité. Nous remercions particulièrement madame Linda Veillette et monsieur Robert Lavertue pour leur intérêt marqué concernant le déroulement de l'étude et pour leur compréhension de l'importance de l'évaluation.

Merci aux membres du Comité aviseur du projet, soit monsieur Robert Bastien, madame Sylvie Hamel, monsieur Mario Leclerc et madame Laurence Tichit pour leurs judicieux conseils. Merci également aux directrices et directeurs d'organisme suivants : monsieur Williamson Lamarre du Café jeunesse Multiculturel, madame Louise Giguère de RAP Jeunesse, madame Sabrina Lemeltier de Plein Milieu, monsieur Pierre Ricard de TRAC et à l'initiateur de ce consortium, monsieur Robert Paris de PACT de rue.

Nous tenons aussi à remercier deux précieux collaborateurs qui nous ont guidés dans le choix de notre méthodologie, soit madame Renée Brassard de l'École de travail social de l'Université Laval et monsieur Jean-Pierre Guay de l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Merci également à monsieur Étienne Blais de l'École de criminologie de l'Université de Montréal qui s'est montré disponible pour répondre à nos nombreuses questions sur le partenariat des travailleurs de rue.

Nous tenons également à souligner la participation de madame Chantal Fredette, d'un ancien membre d'un gang de rue et de madame Brigitte Sauvageau, une intervenante du projet *Veux-tu sortir de ta gang?* qui ont agi à titre de conférenciers lors des séances de groupe.

Mille mercis aux travailleurs de rue du consortium qui ont été d'une implication exemplaire dans cette étude et dont nous devons taire les noms pour des raisons de confidentialité. À vous qui avez accepté de vous dévoiler et qui nous avez accordé votre confiance, merci. Nous reconnaissons également la contribution des jeunes et des partenaires des travailleurs de rue qui ont bien voulu participer à une entrevue.

Un merci tout spécial à madame Caroline Savard qui a dirigé ce projet avec brio. Un grand merci aussi à madame Geneviève Girard dont la contribution à cette étude s'est avérée indispensable. Notamment, au cours de la première année

d'étude, elle a réalisé des rapports de mi-projet de grande qualité, qui nous ont inspirées dans la poursuite de nos travaux. C'est un réel honneur d'avoir côtoyé une personne si agréable.

Un merci chaleureux à Anne-Marie Brunet qui a gracieusement fait l'illustration et le graphisme de la page couverture de ce rapport et à Simon Dugré qui a conçu un superbe graphique pour illustrer le partenariat des travailleurs de rue.

Finalement, merci à ceux qui ont lu et émis des commentaires sur ce rapport et qui ont ainsi contribué à son amélioration.

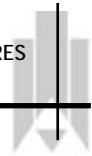


TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES ANNEXES	ix
LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES GRAPHIQUES	xiii
LISTE DES SCHÉMAS	xiv
LISTE DES ABRÉVIATIONS	xv
LEXIQUE	xvi
RÉSUMÉ	xvii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE	3
1.1 DESCRIPTION SUCCINCTE DU PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE	3
1.1.1 Bref historique de l'émergence des gangs de rue à Montréal	3
1.1.2 Contexte social actuel rendant propice le phénomène des gangs	3
1.1.3 Facteurs d'affiliation à un gang	4
1.1.4 Profil des jeunes membres des gangs de rue	5
1.1.5 Ampleur du phénomène	6
1.2 APPROCHE DU TRAVAIL DE RUE AUPRÈS DES GANGS DE RUE	7
1.2.1 Description de l'approche du travail de rue en lien avec le phénomène des gangs de rue	7
1.2.2 Limites du travail de rue – recherches états-uniennes	9
1.3 PARTENARIAT	10
1.3.1 Définition de partenariat	12
1.3.2 Conditions nécessaires à l'établissement d'un partenariat	13
CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE	19
2.1 RÔLE	19
2.2 INTÉRÊT	19
2.3 OBJECTIFS	20
2.3.1 Objectif général	20
2.3.2 Objectifs spécifiques	20

CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE	23
3.1 DÉFINITION DES TERMES-CLÉS	23
3.2 OPÉRATIONNALISATION	25
3.3 COLLECTE DES DONNÉES	27
3.3.1 Collecte auprès des travailleurs de rue	27
3.3.1.1 Les questionnaires	28
3.3.1.2 Les séances de groupe	29
3.3.1.3 Les entrevues individuelles	31
3.3.2 Collecte auprès des partenaires des travailleurs de rue	32
3.3.3 Collecte auprès des jeunes	34
CHAPITRE 4 : RÉSULTATS	
PRATIQUES DES TRAVAILLEURS DE RUE AUPRÈS DES JEUNES À RISQUE DE DEVENIR MEMBRES D'UN GANG DE RUE OU QUI LE SONT DÉJÀ	39
4.1 JEUNES	39
4.1.1 Les jeunes observés par les travailleurs de rue	39
4.1.2 Les jeunes contactés par les travailleurs de rue	40
4.1.2.1 Âge	41
4.1.2.2 Sexe	43
4.1.2.3 Origine ethnique	43
4.1.2.4 Niveau d'implication dans les gangs	44
4.2 LA PRÉSENCE DES TRAVAILLEURS DE RUE	48
4.2.1 Les quarts de travail	48
4.2.2 La disponibilité pour les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà	49
4.2.3 Les lieux de travail	50
4.2.4 Événements ponctuels	56
4.2.4.1 Les repas	56
4.2.4.2 Les activités prosociales	57
4.2.5 Présence lors de l'adoption de comportements déviants	59
4.2.6 Observation sur le territoire	62
4.2.7 Intimidation subie par les travailleurs de rue	64
4.3 LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION	66
4.3.1 Intégration dans le milieu	66
4.3.2 Création de liens	66
4.3.2.1 Règles à respecter	67
4.3.2.2 Moyens	68
4.3.2.3 Facilitateurs	73
4.3.2.4 Éléments freinant la création de liens	74
4.3.2.5 Différence selon le sexe du jeune	76
4.3.2.6 Différence entre les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue et ceux qui le sont déjà	77
4.3.3 Relation de confiance	78
4.3.3.1 Éléments favorisant l'établissement d'une relation de confiance	78
4.3.3.2 Confidences	80

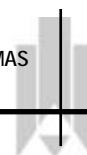
4.3.3.2.1	Types de confidences	81
4.3.3.2	Réactions des travailleurs de rue face aux confidences compromettantes	84
4.3.3.3	Contacts avec l'entourage	86
4.3.4	Perception du travailleur de rue par les jeunes	88
4.3.5	Fin de la relation	90
4.4	LES INTERVENTIONS	94
4.4.1	La distribution de matériel	94
4.4.2	Accompagnements	96
4.4.2.1	Accompagnements effectués par les travailleurs de rue	97
4.4.2.2	Facteurs de réussite d'un accompagnement	106
4.4.2.3	Facteur d'échec d'un accompagnement	108
4.4.3	Références	108
4.4.4	Discussions	109
4.4.4.1	Thèmes	110
4.4.4.2	Proportion des discussions de plus de 30 minutes	117
4.4.4.3	Situations qui rendent les discussions difficiles	118
4.4.5	Communications téléphoniques	119
4.4.5.1	Appels usuels	119
4.4.5.2	Communications d'urgence	120
4.4.6	Médiations	121
4.4.7	Animation d'ateliers	125
4.4.8	Organisation d'activités	126
4.4.9	Différences au niveau des interventions faites auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà	128
4.4.10	Limites du travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà	130
4.5	RETOURS SUR LES INTERVENTIONS DES TRAVAILLEURS DE RUE	133
4.5.1	Les retours positifs	133
4.5.1.1	Apports des travailleurs de rue selon les jeunes interrogés.....	134
4.5.2	Les retours négatifs	135
4.6	DEMANDES DE LA COMMUNAUTÉ	137
4.7	DÉPENSES DES TRAVAILLEURS DE RUE	139
4.8	SUPERVISION	140
CHAPITRE 5 : RÉSULTATS		
	PRATIQUES PARTENARIALES DES TRAVAILLEURS DE RUE DU CONSORTIUM	143
5.1	PERCEPTIONS DU PARTENARIAT DES TRAVAILLEURS DE RUE	143
5.2	CONSOLIDATION D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES	144
5.3	LES PARTENAIRES DES TRAVAILLEURS DE RUE	146
5.3.1	Types de partenaires des travailleurs de rue	146
5.3.2	Nature des partenariats des travailleurs de rue	147

5.4	OBJECTIFS DU PARTENARIAT	151
5.5	RÔLES DES TRAVAILLEUR DE RUE ET DES PARTENAIRES	155
5.5.1	Rôles des travailleurs de rue dans le partenariat	155
5.5.2	Rôles des partenaires	161
5.6	CONDITIONS NÉCESSAIRES AU PARTENARIAT	165
CHAPITRE 6 : INCIDENCE DE LA PRATIQUE DU TRAVAIL DE RUE AUPRÈS DES JEUNES À RISQUE DE DEVENIR MEMBRES D'UN GANG DE RUE OU QUI LE SONT DÉJÀ		177
6.1	PRÉVENTION	177
6.2	FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION	179
6.3	OBJECTIF GÉNÉRAL DU CONSORTIUM.....	186
6.4	FORCES DU TRAVAIL DE RUE.....	188
6.5	FAIBLESSES DU TRAVAIL DE RUE	189
CHAPITRE 7 : RECOMMANDATIONS		193
CONCLUSION		201
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES		205
ANNEXES		209



LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Lettre du président de la Société de criminologie du Québec, monsieur Serge Brochu, justifiant la pertinence du projet	209
Annexe 2	Formulaire de consentement des travailleurs de rue	211
Annexe 3	Dates où les travailleurs de rue ont été conviés à remplir leur questionnaire	217
Annexe 4	Questionnaire distribué aux travailleurs de rue	219
Annexe 5	Aide-mémoire pour le travailleur de rue	263
Annexe 6	Liste des thèmes abordés lors des séances de groupe	265
Annexe 7	Schéma de l'entretien 1 avec les travailleurs de rue	267
Annexe 8	Schéma d'entrevue sur les partenariats avec les travailleurs de rue du consortium	269
Annexe 9	Schéma d'entrevue sur les partenariats avec les partenaires des travailleurs de rue	271
Annexe 10	Formulaire de consentement des partenaires des travailleurs de rue	273
Annexe 11	Directives pour guider les travailleurs de rue dans le choix des jeunes interviewés	275
Annexe 12	Formulaire de consentement du jeune pour la participation à un entretien	277
Annexe 13	Fiche signalétique de l'entrevue avec un jeune	279
Annexe 14	Schéma d'entretien de l'entrevue avec un jeune	281



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Opérationnalisation de l'évaluation	26
Tableau 2	Conceptualisation de l'entretien avec les partenaires des travailleurs de rue	33
Tableau 3	Profil des jeunes interviewés	35
Tableau 4	Conceptualisation des entrevues auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, en lien avec les travailleurs de rue du consortium	36
Tableau 5	Les jeunes observés par les travailleurs de rue pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	39
Tableau 6	Contacts, aux deux semaines, avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	41
Tableau 7	Groupes d'âge ciblés par les organismes du consortium	42
Tableau 8	Jeunes contactés par les travailleurs de rue selon leur niveau d'implication dans les gangs, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	45
Tableau 9	Heures de disponibilité des travailleurs de rue envers les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	49
Tableau 10	Présence des travailleurs de rue selon le lieu physique, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	50
Tableau 11	Visites des travailleurs de rue dans les résidences privées des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	55
Tableau 12	Repas partagés par les travailleurs de rue avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	56
Tableau 13	La présence des travailleurs de rue aux activités sportives des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	57
Tableau 14	Présence des travailleurs de rue aux activités organisées par un autre organisme pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	58
Tableau 15	La présence des travailleurs de rue lors de la commission d'actes délinquants par des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	59

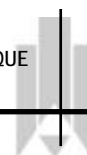
Tableau 16	Observations des travailleurs de rue dans le milieu de vie des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	63
Tableau 17	Confidences reçues par les travailleurs de rue pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	81
Tableau 18	Nature des actes criminels confiés aux travailleurs de rue par les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	82
Tableau 19	Les contacts des travailleurs de rue avec l'entourage du jeune à risque de devenir membre d'un gang de rue ou l'étant déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	86
Tableau 20	Endroits privilégiés où les travailleurs de rue ont été invités par des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	87
Tableau 21	Distribution de matériel à des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	94
Tableau 22	Accompagnements des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	98
Tableau 23	Nature des emplois trouvés par les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	98
Tableau 24	Références effectuées par les travailleurs de rue pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	108
Tableau 25	Communications téléphoniques entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	119
Tableau 26	Les médiations des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	121
Tableau 27	Ateliers animés par les travailleurs de rue entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	125
Tableau 28	Nature des activités tenues auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	126
Tableau 29	Personne de la communauté qui a fait une demande aux travailleurs de rue entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	137
Tableau 30	Nature des demandes faites aux travailleurs de rue entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006	138
Tableau 31	Catégories de prévention des gangs	178
Tableau 32	Facteurs de risque associés aux jeunes tirés de la recension des écrits de Hébert et ses collègues (1997)	180

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Âge des jeunes avec qui les travailleurs de rue ont établi un contact entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	42
Graphique 2	Origine ethnique des jeunes avec qui les travailleurs de rue ont établi un contact entre le 8 décembre 2005 et le 4 mai 2006.....	44
Graphique 3	Proportion des contacts des travailleurs de rue avec des jeunes selon leur niveau d'implication dans les gangs de rue	47
Graphique 4	Évolution de la fréquentation des cinq lieux les plus souvent visités par les travailleurs de rue du 20 janvier 2005 au 4 mai 2006	52
Graphique 5	Proportion des thèmes de discussion abordés entre les travailleurs de rue et les jeunes, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006	111
Graphique 6	Répartition des retours positifs reçus du 15 septembre 2005 au 4 mai 2006, selon l'initiateur ...	133
Graphique 7	Répartition des retours positifs reçus du 15 septembre 2005 au 4 mai 2006, selon l'intervention effectuée par les travailleurs de rue	134

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1	Le développement de la relation entre un travailleur de rue et un jeune.....	92
Schéma 2	Partenaires des travailleurs de rue du consortium.....	149



LISTE DES ABRÉVIATIONS

CJ	Centres jeunesse
CJE	Centre jeunesse-emploi
COOP	Coopérative d'habitation
CRARR	Centre de recherche action sur les relations raciales
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
HLM	Habitation à loyers modiques
ITSS	Infection transmise sexuellement ou par le sang
JR	Jeune à risque de devenir membre d'un gang de rue
JM	Jeune membre d'un gang de rue
MTS	Maladie transmise sexuellement
PACT	Projet Ado Communautaire en Travail de rue
PDQ	Poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal
RAP	Organisme Rue Action Prévention (RAP Jeunesse)
STM	Société des transports de la Ville de Montréal
TR	Travailleur de rue
TRAC	Organisme Travail de Rue Action Communautaire
TS	Travailleur social

LEXIQUE

Blood	L'un des deux grands consortiums de gangs de rue, aussi appelés les rouges.
Bum rush	Situation où des jeunes vont en groupe voler dans un commerce.
Budget de fonds de rue	Argent alloué au travailleur de rue par son organisme qui doit être utilisé pour les besoins des jeunes.
Contact	Avoir été minimalement à proximité et échanger quelques mots avec un jeune.
Crackhouse	Résidence privée qui est connue comme un endroit pour aller consommer du crack.
Crips	L'un des deux grands consortiums de gangs de rue, aussi appelés les bleus.
Gang de rue	Groupe de jeunes avec une structure plus ou moins organisée possédant un signe et un territoire distinctifs et dont les membres vivant dans un mode de vie délinquant sont impliqués dans des activités criminelles et violentes pour des fins économiques, de pouvoir et/ou de protection.
Jeune à risque	Les cinq facteurs de risque qui ont été retenus par les travailleurs de rue du consortium sont : jeune dans une situation familiale difficile (manque d'encadrement, famille nombreuse, structure familiale brisée), problème scolaire et décrochage, un besoin d'appartenance élevé, un changement de comportements et d'activités soudains et proximité des gangs de rue (quartier, fratrie et pairs).
Jeune fille recrutée	Jeune fille qui est recrutée par des membres d'un gang de rue pour des fins de vente de services sexuels (danse nue, prostitution, escorte, massage érotique, etc.).
Maximum	Valeur la plus élevée d'une série de données.
Médiane	Valeur qui divise une série de données ordonnées en deux parties égales, chacune comprenant le même nombre de données.
Membre d'un gang de rue	Jeune qui est impliqué à un certain niveau dans les activités criminelles ou violentes d'un gang de rue dans le but d'obtenir une rétribution (appartenance, argent, pouvoir, protection ou service).
Membre du noyau dur	Membre central qui dirige le gang de rue (Hébert et al., 1997).
Membre périphérique	Membre d'un gang de rue qui a un statut inférieur à celui du membre du noyau dur et dont la participation aux activités du gang est irrégulière (Hébert et al., 1997).
Minimum	Valeur la plus faible d'une série de données.
Moyenne	Somme des données divisée par le nombre total de données.
Wannabe	Jeune qui désire devenir membre d'un gang de rue et qui n'a pas ce statut.



RÉSUMÉ

Ce rapport fait état d'une évaluation de la pratique des travailleurs de rue du consortium *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* Brièvement, cette initiative provient d'un regroupement de cinq organismes communautaires de Montréal qui se sont unis pour améliorer leurs interventions auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue et de ceux déjà affiliés à ce type de groupe.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation visait quatre grands objectifs. Premièrement, elle voulait décrire la pratique des travailleurs de rue du consortium auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui font déjà partie d'un tel groupe. Deuxièmement, le partenariat étant reconnu comme une avenue prometteuse pour l'intervention auprès des jeunes impliqués dans les gangs de rue, elle souhaitait présenter les relations partenariales des travailleurs de rue avec différents intervenants des milieux communautaire et institutionnel. Troisièmement, à l'aide de ces descriptions, elle se proposait de juger de l'incidence du travail de rue pour, quatrièmement, parvenir à déterminer les actions qui devraient être posées pour en faciliter la pratique et en maximiser l'efficacité.

Afin d'atteindre ces objectifs, une démarche méthodologique, issue d'un amalgame de données qualitatives et quantitatives, a été élaborée.

Tout d'abord, pour décrire la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, plusieurs outils de collecte ont été utilisés. Toutes les deux semaines, du 20 janvier 2005 au 4 mai 2006, les travailleurs de rue ont rempli un formulaire de 174 questions. Ils ont également participé à vingt-cinq séances de groupe durant la période de l'étude ainsi qu'à trois entrevues individuelles dirigées. Ensuite, pour connaître la perception des jeunes sur leur relation avec un travailleur de rue, 15 jeunes, en lien avec ces intervenants, ont été rencontrés en entrevue individuelle semi-dirigée. Enfin, pour faire un portrait des relations partenariales des travailleurs de rue, chacun des cinq intervenants du consortium ainsi que quatre de leurs partenaires ont été rencontrés pour une entrevue individuelle semi-dirigée.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

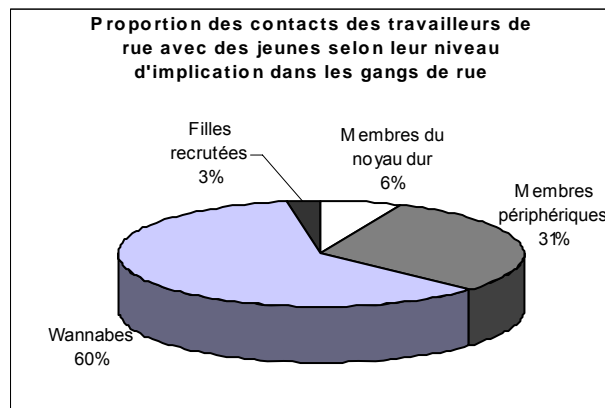
1. PRATIQUES DES TRAVAILLEURS DE RUE AUPRÈS DES JEUNES À RISQUE DE DEVENIR MEMBRES D'UN GANG DE RUE OU QUI LE SONT DÉJÀ

Pour décrire la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, nous présenterons le profil des jeunes rejoints par les travailleurs de rue, la présence-terrain des travailleurs de rue, le développement de la relation entre un jeune et un travailleur de rue ainsi que les interventions effectuées auprès des jeunes. Voici les principaux constats.

1.1 Profil des jeunes rejoints par les travailleurs de rue

Les jeunes contactés par les travailleurs de rue sont surtout de sexe masculin (85%). Ils sont majoritairement (54%) des adolescents âgés de 14 à 17 ans, bien que 34% soient des adultes. Par ordre d'importance, voici l'origine ethnique de ces jeunes : haïtienne (46%), africaine (18%), québécoise « de souche » (14%) et latino-américaine (11%). Pour ce qui est du niveau d'implication des jeunes au sein des gangs, les travailleurs de rue établissent des contacts majoritairement avec des jeunes « wannabes » (60%). Ils sont également en contact dans une proportion importante (31%) avec des membres de la périphérie. Cependant, les travailleurs de rue réussissent peu à rejoindre les membres du noyau dur (6%). Selon eux, ces jeunes sont plus difficiles à joindre, car ils fréquentent peu les lieux publics. Enfin, les travailleurs de rue ont encore moins de contacts avec des jeunes filles qui ont été recrutées par les gangs de rue à des fins de prostitution (3%). Deux grandes raisons expliquent ce constat. Premièrement, les travailleurs de rue ont de la difficulté à nouer un lien avec les filles recrutées par les gangs à des fins de prostitution, car les proxénètes surveillent leurs fréquentations. Deuxièmement, ces filles travaillent dans des lieux où les travailleurs de rue n'ont pas accès, comme les « crackhouses ».

Graphique I



Notons que plus un travailleur de rue était présent depuis longtemps dans un milieu, plus il avait de contacts avec les jeunes ciblés par le projet.

1.2 La présence-terrain des travailleurs de rue

La présence d'un travailleur de rue sur le terrain en compagnie des jeunes est un aspect important de la pratique du travail de rue. Ces intervenants allouent en moyenne 60% de leurs heures de travail à la présence auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. La majorité des jeunes interrogés au cours de l'étude ont affirmé que le travailleur de rue avec qui ils sont en lien est toujours disponible quand ils avaient besoin d'aide. Cependant, une partie de l'horaire de travail du travailleur de rue est consacrée à d'autres activités, comme les réunions d'équipe ou cliniques, la formation, l'animation d'ateliers, l'accompagnement de jeunes qui ne sont pas visés par le projet, etc.

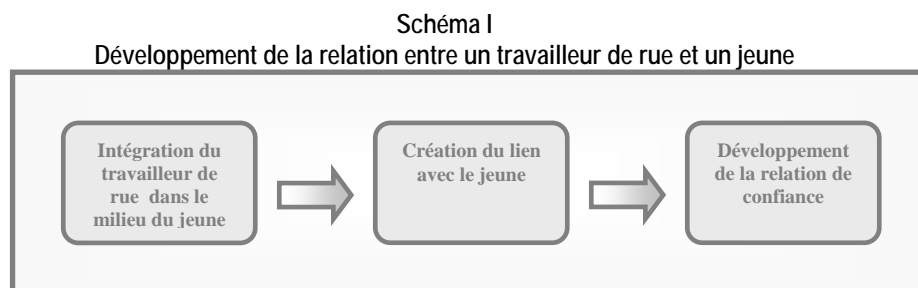
Les lieux où les travailleurs de rue se retrouvent le plus souvent en présence des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà sont, en ordre d'importance, les parcs, les maisons de jeunes, les restaurants, les écoles et la sortie des classes des élèves. Les endroits fréquentés par les travailleurs de rue se recoupent en deux catégories. Certains travailleurs de rue sont davantage associés à un milieu, comme une école ou une maison de jeunes, tandis que d'autres se retrouvent habituellement dans des lieux publics où il y a peu d'intervenants, comme les parcs et les restaurants. Notons que la présence dans les lieux publics est à privilégier, puisqu'elle permet de développer des relations avec des jeunes qui ne sont pas en lien avec d'autres intervenants.

En ce qui a trait à la présence dans les résidences, les résidences privées sont le type d'habitation le plus fréquenté par les travailleurs de rue. Soulignons que plus un travailleur de rue est présent longtemps dans un milieu, plus il a accès aux résidences des jeunes. On suppose que l'accès aux résidences des jeunes demande au préalable une certaine relation de confiance.

Finalement, par leur présence dans le milieu de vie des jeunes, il arrive à l'occasion que les travailleurs de rue soient présents lorsque les jeunes commettent des actes déviants. L'intimidation, le recrutement de jeunes filles à des fins de prostitution et les batailles sont les comportements déviants dont les travailleurs de rue sont le plus témoins. Les réactions face à l'intimidation et aux batailles diffèrent d'un travailleur de rue à l'autre.

1.3 Le développement de la relation entre un jeune et un travailleur de rue

Le développement d'une relation significative avec les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà était une des finalités du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* Le schéma suivant résume les étapes du développement d'une relation.



Avant de développer des relations avec les jeunes, les travailleurs de rue doivent d'abord s'intégrer dans le milieu de vie des jeunes. Durant cette phase, qui dure de trois à six mois, le travailleur de rue observe principalement le fonctionnement de ce milieu de vie. Il doit alors respecter trois règles pour entrer en relation avec des jeunes, soit respecter la confidentialité, respecter les règles du milieu et éviter d'être intrusif.

Ensuite, le travailleur de rue créera progressivement des liens avec les jeunes. Les moyens qu'il privilégie pour nouer des liens avec les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà sont : la constance dans le milieu de vie des jeunes, répondre aux demandes des jeunes, la présence dans les écoles, la distribution de condoms, la participation à des activités de basket-ball et à celles organisées par la maison des jeunes et l'accueil d'un jeune référé par un autre intervenant.

À la suite des premiers contacts avec les jeunes, une relation de confiance peut se développer. Le respect de la confidentialité est fortement ressorti comme l'élément le plus important à respecter dans le développement d'une relation significative. Le lien étant volontaire, la relation de confiance est primordiale dans la pratique du travail de rue, car elle permet au travailleur de rue d'être efficace auprès des jeunes.

Grâce à la relation de confiance, les travailleurs de rue reçoivent les confidences des jeunes. Pour plusieurs jeunes, le travailleur de rue est la personne de leur entourage à qui ils se confient le plus. Il arrive à l'occasion que les jeunes confient aux travailleurs de rue la commission d'un acte criminel. Les travailleurs de rue reçoivent ce type de confiance en moyenne près d'une fois toutes les deux semaines. Par exemple, les confidences d'actes criminels le plus souvent reçues durant la deuxième année de l'étude, soit du 15 septembre 2005 au 4 mai 2006, concernent des vols, des voies de fait et de la fraude. Lorsqu'ils reçoivent des confidences compromettantes, les travailleurs de rue informent leur équipe de travail, afin de prendre une décision concertée. Dans certaines situations, ils choisissent de dénoncer, notamment quand l'intégrité physique d'un individu est menacée. La dénonciation est pour le travailleur de rue un choix difficile. Premièrement, il n'est pas outillé pour réagir aux représailles des jeunes du milieu. Deuxièmement, les interventions du travailleur de rue sont possibles grâce aux liens de confiance qu'il a développés avec les jeunes. Donc, s'il partage de l'information avec les autorités ou dénonce un comportement, la confiance des jeunes du milieu s'effritera et le travailleur de rue pourrait perdre sa raison d'être.

Enfin, la relation d'aide reposant sur un lien de confiance, le départ du travailleur de rue peut occasionner la rupture de relations. Plusieurs jeunes ont effectivement souligné qu'ils auraient de la difficulté à faire confiance à un autre intervenant advenant le départ du travailleur de rue avec qui ils sont en lien. Ce qui risque de nuire au cheminement du jeune vers un mode de vie plus sain.

1.4 Les interventions

Au-delà de leur présence dans le milieu de vie des jeunes, les travailleurs de rue effectuent un éventail d'interventions auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

Tout d'abord, ils distribuent du matériel à des fins de prévention sanitaire et d'éducation. Les condoms et les cartes de coordonnées personnelles sont le matériel le plus distribué par les travailleurs de rue du consortium. Notons que la distribution de condoms varie beaucoup d'un travailleur de rue à l'autre. En contrepartie, les travailleurs de rue du consortium distribuent peu de seringues et de pipes à crack.

De plus, dans leur pratique, les travailleurs de rue accompagnent les jeunes dans différentes démarches, dépendamment des besoins exprimés. La recherche d'emploi et le rattachement scolaire sont les accompagnements le plus fréquemment effectués par les travailleurs de rue. En général, les travailleurs de rue évaluent que leur accompagnement est une réussite lorsque : le jeune poursuit ses démarches seul, le jeune parvient à régler ses problèmes ou il recommande le travailleur de rue à ses amis. Néanmoins, certains accompagnements s'avèrent moins fructueux. Durant la période d'étude, les travailleurs de rue ont reçu peu de demandes d'accompagnement pour sortir d'un gang. Lorsqu'une telle demande leur est faite, ils ont de la difficulté à y répondre, notamment parce qu'il y aurait peu de services destinés aux jeunes adultes. De plus, selon les travailleurs de rue, certains organismes craignent d'accueillir un jeune impliqué dans les gangs de rue. Un dernier aspect révélé par les travailleurs de rue concernant le processus de désaffiliation est qu'ils ont de la difficulté à proposer une option équivalente à ce que le jeune retire de son milieu et à assurer sa sécurité physique.

Un autre type d'intervention effectué par les travailleurs de rue est la référence. La référence consiste à diriger un jeune vers des ressources spécialisées ou des intervenants, afin de répondre à ses besoins. Les ressources alimentaires sont les services vers lesquels les travailleurs de rue du consortium orientent le plus de jeunes.

De même, la conversation s'est révélée être une des interventions les plus importantes dans la pratique du travail de rue. Par la discussion, les travailleurs de rue tentent d'aider les jeunes à faire des choix éclairés sur leur vie. Les thèmes les plus abordés entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà sont, en ordre d'importance, la consommation de drogues, la contraception, la sexualité, l'école et les projets d'avenir. Les travailleurs de rue discutent peu des enjeux de l'adhésion à un gang de rue et des réalités qui y sont liées avec les jeunes ciblés par le projet. Selon les travailleurs de rue, deux raisons expliquent pourquoi ils discutent peu de ce sujet. Premièrement, il s'agit d'un thème tabou dans le milieu, les jeunes amorcent donc rarement la conversation sur ce sujet. Deuxièmement, les jeunes seraient saturés, puisque plusieurs intervenants en parlent déjà. Le suicide est le thème

de discussion le moins abordé entre les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà et les travailleurs de rue.

En ce qui concerne la durée des échanges, une conversation sur cinq entretenues entre les travailleurs de rue et les jeunes avec lesquels ils sont en lien dure plus de 30 minutes. Certains travailleurs de rue soulignent que l'établissement d'un lien permet d'avoir des conversations plus longues et d'aborder plus de sujets de discussion. Il existe effectivement une relation significative positive entre le nombre d'années de présence du travailleur de rue dans un même quartier et le nombre de discussions de plus de 30 minutes.

Les jeunes peuvent aussi rejoindre le travailleur de rue par l'entremise du téléphone. Chaque travailleur de rue du consortium dispose d'un téléphone cellulaire. Il est intéressant de constater que l'ensemble des travailleurs de rue répond aux urgences même quand ils sont en congé.

La médiation entre divers protagonistes est un autre exemple d'intervention posée par les travailleurs de rue. Les médiations entre le jeune et son gang, au sein d'un couple et entre un jeune et un membre de sa famille sont les plus pratiquées.

Les travailleurs de rue organisent également des activités pour les jeunes. Les activités offertes durant la période de l'étude étaient surtout de nature sportive.

Certains travailleurs de rue animent des ateliers sur divers thèmes dans les écoles. Toutefois, le choix d'animer des ateliers ne fait pas l'unanimité chez les travailleurs de rue. Ainsi, certains refusent d'animer des ateliers autres que la présentation de leur métier dans les écoles, car ils craignent d'être associés à des intervenants du milieu scolaire par les jeunes.

Somme toute, notons que les travailleurs de rue font davantage d'interventions auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue. Cela s'explique par le fait que les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue font plus de demandes de démarches aux travailleurs de rue que les jeunes déjà affiliés à un tel groupe. Habituellement, les membres de gangs de rue sollicitent l'aide des travailleurs de rue que lorsqu'ils craignent pour leur sécurité physique et qu'ils veulent quitter leur milieu.

2. PRATIQUES PARTENARIALES DES TRAVAILLEURS DE RUE DU CONSORTIUM

Dans une telle étude, il est important d'aborder les relations partenariales des travailleurs de rue, puisque la pratique du travail de rue ne se concentre pas seulement sur leurs relations avec les jeunes, mais également sur celles avec les différents intervenants du milieu institutionnel et communautaire pour répondre aux besoins des jeunes (Simard, Noël, Baron et Caron, 2003).

Nos analyses ont permis de cerner certains aspects de la pratique partenariale des travailleurs de rue, soit : la perception du partenariat, la consolidation d'un réseau de partenaires, les partenaires des travailleurs de rue, les objectifs du partenariat, les rôles des travailleurs de rue et des partenaires dans le partenariat et, finalement, les conditions nécessaires au partenariat.

2.1 Perception du partenariat

Les travailleurs de rue perçoivent les relations partenariales comme essentielles à leur pratique. Ils ont effectivement besoin d'avoir un réseau de partenaires pour répondre aux différents besoins des jeunes.

2.2 Consolidation d'un réseau de partenaires

Lors de leur intégration dans le milieu, les travailleurs de rue développent un réseau de partenaires. Ils recensent d'abord les services offerts aux jeunes dans leur quartier et se présentent aux ressources jugées pertinentes pour leur pratique. Les éléments qui motivent le développement d'une relation partenariale sont : une complicité réciproque, les besoins des jeunes et parfois, le besoin des partenaires de rejoindre les jeunes.

2.3 Partenaires des travailleurs de rue

Les travailleurs de rue s'allient à des partenaires de leur quartier qui leur permettent de répondre aux besoins des jeunes. Ils entretiennent ainsi des relations partenariales avec des organismes communautaires, comme les maisons de jeunes, les centres d'hébergement et les ressources alimentaires. Ils ont également des relations partenariales avec les écoles, les services à l'emploi, les services de la Ville (ex. : location d'équipements ou de locaux) et le CLSC de leur quartier.

Les travailleurs de rue identifient deux types de partenaires : les partenaires communautaires et les « poteaux ». Le partenaire communautaire est un intervenant d'un organisme communautaire ou institutionnel avec qui le travailleur de rue est en relation pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Le poteau, quant à lui, est une personne de la communauté généralement influente dans le milieu. Cette personne peut ainsi transmettre des messages que le travailleur de rue veut communiquer à la communauté, faciliter l'intégration du travailleur de rue à certains milieux et lui fournir de l'information.

Les travailleurs de rue entretiennent surtout des rapports informels avec leurs différents partenaires. Les travailleurs de rue favorisent cette forme de partenariat, car ils doivent privilégier leur présence sur le terrain auprès des jeunes. De plus, la collaboration se fait de manière ponctuelle, selon les besoins des travailleurs de rue et de leurs partenaires. Les travailleurs de rue privilégient également des relations partenariales individuelles, puisque cette forme de relation leur permet d'effectuer des références personnalisées et ainsi de s'assurer de la qualité des services reçus par les jeunes.

2.4 Objectifs du partenariat

Les relations partenariales des travailleurs de rue permettent d'atteindre certains objectifs et ainsi de faciliter leur travail auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Avant tout, le partenariat permet aux travailleurs de rue et à leurs partenaires de mieux répondre aux besoins des jeunes. Les travailleurs de rue avancent que leurs relations partenariales permettent également d'effectuer des références personnalisées, d'éviter des étapes administratives autrement nécessaires pour bénéficier des services de certains organismes, d'accéder à plus de milieux de vie des jeunes (ex. : école, maison des jeunes) et de profiter des services offerts par les organismes. Les partenaires interrogés, quant à eux, ont surtout souligné que le partenariat avec les travailleurs de rue leur permettait d'échanger de l'information. Bien que le travailleur de rue ne consente pas à divulguer des renseignements reçus par les jeunes sous le couvert de la confiance, le travailleur de rue croit qu'il peut les informer sur les réalités du milieu de la rue, sur les besoins des jeunes et qu'ensemble ils peuvent échanger sur les interventions. Le partenariat avec les travailleurs de rue permet également aux partenaires la poursuite d'une intervention à l'extérieur de l'institution ou du service communautaire.

2.5 Rôles du travailleur de rue et de leurs partenaires dans une relation partenariale

Les travailleurs de rue et leurs partenaires ont plusieurs rôles dans le partenariat. Les rôles des travailleurs de rue qui sont ressortis davantage du discours des interviewés sont : la référence des jeunes vers des ressources spécialisées; la création de liens avec des jeunes et, plus spécifiquement, avec ceux difficilement accessibles par les services sociaux; le partage d'information sur la réalité du milieu des jeunes, les besoins et les problématiques des jeunes; l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches personnelles; la participation à des activités organisées par les partenaires et la participation à des comités pour échanger sur les interventions à préconiser auprès des jeunes.

En ce qui concerne les partenaires, leurs rôles consistent à diriger les jeunes vers le travailleur de rue (surtout quand ils sont limités par leur cadre d'intervention); de lui donner accès à des milieux où se regroupent les jeunes, qui autrement lui seraient fermés; de l'aider dans l'organisation d'activités et de l'informer d'éventuelles situations problématiques, afin qu'il puisse intervenir. Les partenaires peuvent parfois jouer un rôle de conseiller, car une travailleuse de rue interviewée a mentionné recevoir les conseils de l'un d'entre eux pour l'aider à orienter ses interventions.

2.6 Conditions nécessaires au partenariat

Si le partenariat est essentiel pour répondre aux besoins des jeunes, pour qu'il soit harmonieux, il faut respecter certaines conditions. Premièrement, la réussite d'un partenariat repose principalement sur les relations humaines. Les relations partenariales des travailleurs de rue se développent souvent dans une complicité réciproque et semblent facilitées quand les partenaires ont des rapports amicaux. Toutefois, les travailleurs de rue doivent aussi faire preuve d'une certaine diplomatie, car il est essentiel à leur travail d'entretenir des relations partenariales harmonieuses. Cela nécessite également

une certaine ouverture à l'égard des approches différentes et du travail en équipe. Deuxièmement, les travailleurs de rue doivent éviter de s'afficher avec des partenaires qui représentent une figure d'autorité. Les intervenants en position d'autorité étant souvent craints par les jeunes, les travailleurs de rue doivent éviter de leur être associés pour maintenir leurs liens avec les jeunes. Troisièmement, pour réussir un partenariat, il est nécessaire de reconnaître et de respecter les rôles des personnes impliquées. Chacun des partenaires doit bien définir son rôle, afin d'éviter les conflits et le dédoublement. Comme il est primordial de respecter le rôle de chacune des personnes impliquées dans un partenariat, une divergence de vues trop importante quant au rôle et à l'approche, peut rendre le partenariat difficile. En fait, quatrièmement, pour que le partenariat réussisse, les travailleurs de rue doivent s'allier à des partenaires qui jouent des rôles et qui privilégient des approches qui rejoignent les leurs. Cinquièmement, les partenaires doivent partager un intérêt commun pour le bien-être des jeunes. Sixièmement, le partage des subventions entraîne parfois une compétitivité entre les organismes communautaires, ce qui nuit aux relations partenariales. Donc, il est essentiel d'assurer un financement permanent, afin d'éviter la compétition entre les partenaires. Septièmement, la stabilité des intervenants impliqués est également une condition à la réussite d'un partenariat. Huitièmement, un partenariat harmonieux requiert un investissement similaire des parties impliquées.

Voici ce qui résume la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà ainsi que leurs relations partenariales avec des intervenants des milieux communautaire et institutionnel. Suite à ces résultats, une analyse de l'incidence de la pratique du travail de rue auprès de ces jeunes a été entreprise.

3. INCIDENCE DU TRAVAIL DE RUE

L'incidence de la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, est discutée selon les angles suivants : la place du travail de rue dans la prévention des gangs de rue, son effet sur les facteurs de risque et de protection, l'objectif général du consortium et, finalement, les forces et les faiblesses de la pratique des travailleurs de rue du consortium.

3.1 Prévention (primaire, secondaire, tertiaire)

L'intervention des travailleurs de rue se situe principalement au niveau de la prévention secondaire, puisqu'ils sont davantage en lien avec des jeunes à risque et dans une moindre mesure avec les membres de gang de rue. Ils offrent à ces jeunes à risque d'adhérer à un gang, des services et des opportunités, afin d'éviter qu'ils se joignent à un gang de rue. Par exemple, ils accompagnent les jeunes dans l'ensemble des sphères de leur vie (familiale, scolaire, judiciaire, intégration sur le marché du travail, etc.), ils les dirigent vers les ressources appropriées, ils organisent des activités pour modifier leur

champ d'activités, etc. Le travail de rue vise également à développer un lien significatif avec les jeunes, afin de les soutenir dans leur quotidien et les aider à reprendre le pouvoir sur leur vie.

Peu importe la catégorie de prévention, les stratégies efficaces de prévention doivent viser la réduction des facteurs de risque et l'augmentation des facteurs de protection (Hébert et al., 1997).

3.2 Facteurs de risque et de protection

La philosophie du travail de rue s'inscrit dans une stratégie proactive, c'est-à-dire qui vise l'augmentation des facteurs de protection. En effet, le travailleur de rue ne cherche pas dans sa pratique à réduire un facteur de risque en particulier, mais à développer des relations significatives avec les jeunes marginalisés et à les accompagner dans leur quotidien. Cette pratique offre donc aux jeunes la possibilité de développer des liens de confiance, d'accéder à des alternatives, de développer certaines habiletés et d'obtenir de la reconnaissance. Cependant, les travailleurs de rue ont de la difficulté à présenter des alternatives intéressantes aux jeunes qui désirent se désaffilier d'un gang de rue. Or, un effort partenarial, de la part des partenaires visés et des travailleurs de rue, doit être fait pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes.

3.3 Objectif général du consortium

Il est intéressant de vérifier si l'objectif initialement prévu par le consortium a été atteint. Cet objectif était d'assurer une présence significative, par le biais du travail de rue, auprès des jeunes à haut risque d'appartenir à des gangs ou s'inscrivant dans cette mouvance :

- afin de prévenir leur adhésion plus intensive dans la dynamique des gangs;
- afin d'assurer une présence médiatrice entre les jeunes, ainsi qu'entre les jeunes et les communautés lors des moments problématiques;
- afin de poser des gestes à portée éducative et préventive auprès de ces jeunes en rupture avec la société civile.

L'analyse des résultats démontre que les travailleurs de rue ont atteint leur objectif. Cette étude ne permet toutefois pas d'affirmer que la présence des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque a permis de prévenir une adhésion plus intensive de ces derniers dans la dynamique des gangs de rue.

3.4 Forces

En plus de cet objectif, l'analyse des résultats a permis de relever d'autres forces du travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes auxquels nous nous intéressons dans le présent rapport. Premièrement, en étant présent dans le milieu de vie des jeunes et en ajustant son horaire de travail à leur mode de vie, le travailleur de rue est facilement accessible aux jeunes. De plus, cette proximité permet de joindre les jeunes plus marginaux. Deuxièmement, le fait que le travailleur de rue ne représente pas une figure d'autorité facilite également la relation avec les jeunes qui rejettent l'aide des

services institutionnels. Troisièmement, la capacité du travailleur de rue de créer des liens significatifs est une autre grande force de cette pratique. Quatrièmement, le fait que le travailleur de rue pose une pluralité d'interventions constitue également un avantage pour l'intervention auprès des jeunes visés par le projet. Ce caractère « généraliste » du travail de rue permet de répondre à différents besoins des jeunes. Cinquièmement, cette force du travail de rue permet à des intervenants, limités dans un milieu d'intervention précis, de diriger les jeunes vers les travailleurs de rue et ainsi maintenir une intervention à l'extérieur de leur milieu. À l'inverse, les travailleurs de rue peuvent consulter des spécialistes quand les besoins des jeunes dépassent leurs compétences. Le partenariat permet donc d'assurer une complémentarité des pratiques.

Outre la complémentarité des pratiques, le partenariat comporte plusieurs aspects positifs pour les travailleurs de rue et leurs partenaires. Tout d'abord, il permet aux personnes impliquées d'avoir accès à un éventail de ressources pour répondre aux besoins des jeunes membres d'un gangs de rue ou à risque de le devenir. De plus, le partenariat offre aux personnes impliquées des occasions d'échanger sur la réalité du milieu des jeunes, sur les besoins des jeunes et sur les interventions les plus appropriées pour ces jeunes. Le partenariat avec les travailleurs de rue permet aux intervenants de différentes ressources de rejoindre les jeunes qui craignent les services sociaux. Pour le travailleur de rue, les ententes avec leurs partenaires permettent parfois d'accélérer l'accès, aux jeunes, aux services offerts dans les institutions, soit en leur évitant de passer par les étapes administratives habituellement nécessaires pour obtenir certains services ou soit en leur évitant l'attente que nécessite l'assistance d'un intervenant. Les relations partenariales permettent également aux travailleurs de rue d'accéder à des milieux de vie des jeunes, comme les écoles. Finalement, une intervenante en milieu scolaire a mentionné que l'accessibilité des travailleurs de rue palliait parfois les délais d'attente avant de bénéficier des services d'un intervenant du réseau public.

3.5 Faiblesses

Malgré les nombreux avantages du partenariat, certaines limites sont notées. Par exemple, les travailleurs de rue doivent privilégier la présence-terrain, afin de ne pas se déconnecter de la réalité du milieu, ce qui occasionne une diminution de l'investissement dans les relations partenariales. De plus, ils doivent être vigilants dans la façon de se présenter avec leur partenaire, afin de ne pas être assimilés à des intervenants du milieu institutionnel ou à des mouchards par les jeunes.

Pour ce qui est des faiblesses de la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, deux points ressortent. Le taux de roulement élevé des travailleurs de rue constitue la première faiblesse. Cette instabilité des travailleurs de rue nuit au lien de confiance avec les jeunes, car elle engendre une rupture de la relation. On peut également supposer que ces ruptures contribuent à l'effritement du lien social avec le jeune. Comme c'est le lien de confiance qui permet aux travailleurs de rue d'être efficaces et que le développement d'un tel lien est un processus long, il est juste de présumer que la courte expérience des travailleurs de rue ne leur permet

pas d'atteindre leur plein potentiel. La deuxième faiblesse est la difficulté des travailleurs de rue à proposer des alternatives intéressantes aux jeunes qui désirent quitter leur gang. Rappelons que les travailleurs de rue font face à certaines difficultés, notamment parce qu'il y a peu de ressources destinées aux adultes et que certains intervenants sont méfiants face aux jeunes impliqués dans les gangs.

RECOMMANDATIONS

Suite à la description et à l'analyse de la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, il est possible de proposer des recommandations pour améliorer et faciliter la pratique. Voici un bref résumé de ces recommandations.

Premièrement, nous recommandons que l'on reconnaisse le travail de rue comme une pratique nécessaire auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. En effet, comme il vient tout juste d'être mentionné, le travail de rue comporte plusieurs forces qui le rend indispensable pour l'intervention auprès de ces jeunes, dont les plus importantes sont : l'accessibilité du travailleur de rue pour les jeunes, la capacité de joindre des jeunes qui craignent les services sociaux, la création de relations significatives avec des jeunes généralement méfiants face aux adultes et le caractère généraliste du travail de rue.

Deuxièmement, nous suggérons que dans un plan global de prévention du phénomène des gangs de rue, la pratique du travail de rue soit située au niveau de la prévention secondaire et, dans une certaine mesure, tertiaire. Les travailleurs de rue du consortium rejoignent effectivement davantage les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue que les ceux déjà affiliés à ce type de groupe. Les travailleurs de rue offrent des services à ces jeunes à risque d'adhérer à un gang, afin de leur proposer des alternatives et ainsi peut-être modifier leur trajectoire de vie.

Troisièmement, il est conseillé que le travail de rue soit reconnu comme une pratique alternative et complémentaire aux services institutionnels. Le concept d'entre-deux élaboré par Fontaine et Duval (2003) reflète bien la contribution du travailleur de rue. En misant sur une présence continue dans le milieu de vie des jeunes et sur le développement de relations significatives, les travailleurs de rue ont la capacité de développer des relations de confiance avec des jeunes méfiants à l'égard des intervenants institutionnels. Les travailleurs de rue peuvent ainsi avoir un rôle important entre les jeunes et les structures sociales. Par exemple, le travailleur de rue réfère et accompagne les jeunes vers les différentes ressources, il conclut des ententes avec des intervenants ou organismes afin d'accélérer l'accès des services aux jeunes, il peut avoir un rôle de médiateur et même de défenseur entre les jeunes et les institutions et son caractère généraliste permet aux intervenants qui sont limités à l'intérieur d'un cadre d'intervention (ex. : école) de leur envoyer des jeunes. Toutefois, cette complémentarité ne doit en aucun cas aboutir par la perte de spécificité des modèles d'intervention. Le but n'est pas que le travailleur de rue uniformise sa pratique en fonction du milieu institutionnel. Bien que complémentaire, le travail de rue doit absolument rester autonome.

Quatrièmement, nous recommandons que des espaces d'échange soient favorisés pour les travailleurs de rue qui interviennent auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Au cours de ce projet, les travailleurs de rue ont grandement apprécié avoir un lieu d'échange pour discuter de leurs interventions auprès de ces jeunes. De plus, ces séances de groupe ont considérablement influencé leur pratique auprès des jeunes ciblés par le projet. Ces moments d'échanges peuvent être intégrés à des espaces déjà en place, comme, par exemple, l'ATTRueQ (Association de travailleurs et travailleuses de rue du Québec). Il est toutefois utile de souligner que la participation à ces réunions soit volontaire.

Cinquièmement, il est important que les travailleurs de rue privilégient leur présence dans des lieux où il n'y a pas d'autres intervenants, notamment parce que cette présence permet de rejoindre des jeunes plus en marge.

Sixièmement, il est nécessaire que les travailleurs de rue développent leur capacité de référence pour accompagner les jeunes dans leur démarche de désaffiliation. Bien que cet accompagnement ne soit pas fréquent, les travailleurs de rue avaient de la difficulté à proposer une alternative intéressante aux jeunes qui désiraient se désaffilier et avaient peu de ressources à leur offrir. Un effort partenarial, de la part des partenaires visés et des travailleurs de rue, doit donc être fait pour créer un réseau de partenaires prêt à répondre aux besoins de ces jeunes.

Septièmement, il faut que des moyens soient donnés aux organismes pour assurer une pratique stable. En effet, comme il a été relevé dans la section précédente, le taux de roulement des travailleurs de rue constitue une faiblesse majeure pour la pratique auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

Huitièmement, il est important que le travailleur de rue, puisse, dans la mesure du possible, avoir accès à un service de supervision clinique. Le travailleur de rue opère parfois seul sur son territoire. De plus, il est confronté quotidiennement à la marginalité. Pour contrer l'isolement, il est nécessaire que le travailleur de rue puisse se ressourcer. Or, les travailleurs de rue qui avaient accès à une supervision clinique appréciaient grandement cette forme de soutien.

Neuvièmement, il est crucial que le travail de rue demeure une pratique qui considère l'ensemble des individus dans leur globalité. En effet, bien que le projet ciblait les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, les travailleurs de rue continuaient de répondre à l'ensemble des jeunes, quelque soit le besoin exprimé.

Dixièmement, il est conseillé qu'une réflexion critique continue sur les principes de la confidentialité, soit adaptée au caractère fluide de la pratique du travail de rue. Par leur proximité avec les jeunes, les travailleurs de rue peuvent être à l'occasion témoins ou informés de la commission d'un acte criminel, ce qui les confrontent à des réflexions en lien au principe de la confidentialité qui s'avèrent parfois épineuses. Une réflexion critique des principes de la confidentialité doit être maintenue, afin qu'elle s'ajuste à l'évolution de la pratique du travail de rue, aux valeurs et aux lois de la société ainsi qu'aux individus que cela concerne.

Onzièmement, il est pertinent que la pratique du travail de rue soit démystifiée auprès des intervenants qui agissent auprès des jeunes, afin d'inciter la collaboration. Certains partenariats des travailleurs de rue étaient difficiles, car leurs partenaires ne saisissaient pas bien la philosophie d'intervention de cette pratique, notamment l'importance du respect

de la confidentialité et l'approche non directive des travailleurs de rue. Pour éviter les incompréhensions et favoriser des relations partenariales harmonieuses, les travailleurs de rue gagneraient à bien expliquer leur profession auprès des autres intervenants qui côtoient les jeunes.

Douzièmement, il est recommandé que, pour veiller à un partenariat optimal, les conditions suivantes soient assurées :

- Établir une complicité entre les partenaires
- Demeurer ouverts à des approches différentes et au travail en équipe
- Être vigilants dans la façon de se présenter avec des partenaires qui représentent l'autorité, afin de ne pas nuire au lien avec les jeunes
- Reconnaître les rôles de chacune des personnes impliquées dans une démarche partenariale
- Favoriser le partenariat avec des partenaires qui ont des rôles et des approches qui se rejoignent
- Avoir comme but commun le bien-être des jeunes
- Assurer un financement permanent, afin d'éviter la compétition entre les organismes
- Assurer une plus grande stabilité des acteurs impliqués dans une démarche partenariale
- Privilégier les partenariats où il y a un investissement réciproque des parties

Treizièmement, il est crucial que la pratique-terrain demeure l'enjeu principal du travailleur de rue. Une présence trop importante d'un travailleur de rue dans les réunions de différents comités a comme conséquence de diminuer son temps de présence sur le terrain auprès des jeunes. Il se déconnecte ainsi de la réalité du milieu des jeunes et devient moins efficace.

Pour clore cette section, il est important de souligner que ces recommandations sont basées sur l'analyse de la pratique du travail de rue auprès de sept travailleurs de rue oeuvrant sur le territoire montréalais. Il faut donc être prudent dans la généralisation de celles-ci à d'autres organismes de travail de rue.

PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Cette étude a permis de relever l'apport du travail de rue dans l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Il est donc maintenant possible de mieux situer le travail de rue dans ce même cadre. Toutefois, par cette étude, il reste difficile d'attester que la pratique du travail de rue a un effet préventif sur l'adhésion d'un jeune à un gang de rue. Il serait captivant d'entreprendre une étude dans ce sens. Pour ce faire, il faudrait mesurer le niveau d'adhésion d'un jeune à un gang de rue à différents stades de la relation avec un travailleur de rue, soit avant d'entrer en relation, pendant la relation et après. Or, ce modèle de recherche est peu compatible avec la philosophie du travail de rue, notamment parce que le travailleur de rue privilégie une approche volontaire. Il ne peut donc pas obliger

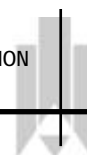
un jeune à être en relation avec lui et à entreprendre des démarches. Une autre voie qui serait intéressante pour mesurer l'effet préventif du travail de rue, bien qu'elle demande encore réflexion, serait d'interroger des jeunes en lien avec un travailleur de rue sur les changements qu'eux-mêmes attribuent à cette relation.

Au niveau de l'étude des partenariats des travailleurs de rue, on constate que les rôles des travailleurs de rue sont bien reconnus par leurs partenaires. La tension liée au manque de reconnaissance du pôle autonome du travail de rue relevée dans la littérature n'est pas ressortie dans cette étude (Duval et Fontaine, 2000). Cette situation est attribuable au fait qu'un petit nombre de partenaires ont été interrogés et qu'ils ont été référés par les travailleurs de rue. Dans une prochaine étude, il serait intéressant d'interroger un plus grand nombre de collaborateurs des travailleurs de rue pour ainsi vérifier si le pôle autonome est reconnu par d'autres intervenants, quelles sont les sources de litiges, avec quels intervenants les relations sont les plus tendues et pourquoi, etc.

La dimension de la confidentialité serait également pertinente à approfondir. À partir de cas qui soulèvent des questionnements au niveau du respect de la confidentialité, il serait passionnant de construire des grilles analytiques en tenant compte de la dimension éthique et ainsi analyser des cas de dénonciation et d'autres de maintien de la confidentialité pour relever les facteurs qui ont influencé le choix des travailleurs de rue.

En somme, le travail de rue étant une pratique qui englobe plusieurs types d'interventions et qui demande d'interagir avec différentes personnes, les possibilités de recherche sur le sujet sont très vastes. La prochaine année d'évaluation du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* sera orientée dans l'une de ces directions.

Notons que ce résumé donne un aperçu de l'étude sur le travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Pour connaître l'ensemble des résultats, nous vous invitons à consulter le présent rapport. Vous pouvez également vous référer aux annexes à la fin du document pour prendre connaissance des divers outils d'évaluation.



INTRODUCTION

En octobre 2004, la Société de criminologie du Québec a obtenu une subvention du ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité, afin d'évaluer les actions entreprises par le consortium du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*, qui a également reçu un financement de ce programme afin d'exercer ses activités auprès des jeunes. Ce consortium est composé de cinq organismes montréalais en travail de rue, soit le Projet Ado Communautaire en Travail de rue (PACT de rue) de Saint-Michel, le Café jeunesse multiculturel de Montréal Nord, les organismes Plein milieu du Plateau Mont-Royal, Travail de rue/action communautaire (TRAC) du quartier Saint-Henri/Petite-Bourgogne et Rue action prévention Jeunesse (RAP Jeunesse) de Cartierville. Le projet met à contribution les cinq directeurs ainsi qu'un travailleur de rue par organisme. L'objectif général de cette initiative est d'«assurer une présence significative, par le biais du travail de rue, auprès des jeunes à haut risque d'appartenir à des gangs ou s'inscrivant dans cette mouvance».

L'évaluation de ce projet s'avère pertinente, car bien que le travail de rue soit un métier pratiqué depuis la fin des années 1960 au Québec, il demeure encore méconnu du grand public (Duval, 2000). Jusqu'à maintenant, peu d'études se sont penchées sur l'évaluation de la pratique des travailleurs de rue¹. Ce constat a été fait par maints auteurs :

À ce moment-ci de l'histoire du travail de rue, il serait nécessaire de mettre en place des outils et des moyens d'évaluation plus poussés et adaptés au caractère fluide de cette approche, ce qui permettrait de mieux en saisir la singularité et la pertinence.
(Pharand, 1995)

De plus, jusqu'à présent, les initiatives d'évaluation du travail de rue au Québec ont surtout porté sur la problématique des maladies transmissibles sexuellement (Archambault et al, 2001; Bastien et al., 2001). Aucune évaluation du travail de rue auprès des jeunes membres de gangs de rue ou à risque de le devenir n'y a été réalisée. Soulignons que les seules recherches en la matière ont eu lieu chez nos voisins du sud (Klein 1971, 1995; Spergel, 1995). Pour statuer sur l'efficacité des travailleurs de rue auprès de ces jeunes, l'indicateur de ces auteurs était la baisse de la délinquance. Pour notre part, nous avons jugé raisonnable de ne pas nous limiter à ce critère. De plus, ils se sont attardés à la portée du travail de rue sur le gang plus que sur les jeunes en tant qu'individus alors que, dans notre étude, ces priorités seront inversées.

¹ Le masculin est employé pour alléger le texte, bien que nous traitions autant des femmes que des hommes.

Le présent rapport fait état de l'évaluation de la pratique des travailleurs de rue qui font partie du consortium *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* Dans un premier temps, il proposera une recension des études portant sur le phénomène des gangs de rue, la pratique du travail de rue et les facteurs les plus souvent identifiés comme nécessaires à la réussite d'un partenariat. Dans un deuxième temps, nous expliquerons l'origine de cette étude et l'intérêt que nous avons de nous y investir. L'objet et les objectifs de recherche seront ensuite exposés et définis. La procédure méthodologique que nous avons construite afin d'atteindre nos objectifs sera également explicitée. Dans le chapitre suivant, les résultats de l'étude seront présentés et mis en relation avec ceux des études précédemment recensées. Le cœur de la démarche consistera à décrire la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes ciblés par le projet ainsi que la relation partenariale établie entre les travailleurs de rue et différents intervenants des milieux communautaire et institutionnel. Suivra un chapitre à l'examen de l'incidence de la pratique du travail de rue. Suite à cette analyse, une section sera consacrée à la proposition de recommandations sur la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà². En dernier lieu, les limites de cette étude seront relevées et des pistes de recherches seront proposées.

² Dans le corps du texte, l'expression « jeunes à risque et membres » sera parfois utilisée pour désigner les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, afin de ne pas trop alourdir le texte.



CHAPITRE 1 : REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1 DESCRIPTION SUCCINCTE DU PHÉNOMÈNE DES GANGS DE RUE

1.1.1 Bref historique de l'émergence des gangs de rue à Montréal

Les intervenants interrogés par Hamel, Fredette, Blais et Bertot (1998) ainsi que l'étude de Perreault et Bibeau (2003) identifient une des premières phases de l'évolution des gangs de rue à Montréal par la vague d'immigration intensive des années 1970-1980. Les Haïtiens constituent à cette époque le principal groupe d'arrivants au Québec. Ces derniers sont victimes de racisme et la police n'intervient pas suffisamment pour les en protéger, ils décident donc de se regrouper afin de se défendre, d'où l'émergence du gang Black Power. À cette époque, les jeunes se regroupent selon une certaine homogénéité culturelle. Au début des années 1980, d'autres gangs de rue haïtiens se forment (la gang à Bélanger, Master B) et commencent à se disputer violemment la délimitation des territoires du nord-est de la ville de Montréal. Les conflits entre les gangs ne sont désormais plus seulement une réaction au racisme de la terre d'accueil, ils sont également un moyen de délimiter des territoires. Par la suite, le contexte économique difficile de ces jeunes les conduit vers une criminalité acquisitive.

Aujourd'hui le gang se forme moins selon l'ethnie qu'en fonction du territoire qu'il veut contrôler (Hamel et al., 1998).

1.1.2 Contexte social actuel rendant propice le phénomène des gangs

En plus de la désorganisation sociale reliée aux vagues d'immigration, les intervenants interrogés par Hamel et ses collègues (1998) et les participants de divers milieux professionnels à un colloque sur les jeunes et les gangs de rue (Cousineau, 2004), identifient les éléments du contexte social actuel qui rendent propice l'émergence des gangs de rue.

Premièrement, l'instabilité des valeurs et la montée de l'individualisme dans la société québécoise favoriseraient l'émergence des gangs de rue. Les valeurs sociales étant instables et davantage teintées par l'individualisme, les contrôles sociaux sont flous et n'offrent conséquemment pas de lignes directrices claires ni d'encadrement satisfaisant aux jeunes. De plus, cette tendance sociale à prôner des valeurs individualistes engendre une diminution de la cohésion sociale, qui va à l'encontre du besoin d'appartenance ressenti par plusieurs adolescents. En effet, il résulte de cet effritement du tissu social un affaiblissement des liens entre les jeunes et la société; l'appartenance à un gang tendant ainsi à corriger ce manque (Perreault et Bibeau, 2003). Au niveau familial, cette situation se traduit par une perte des valeurs familiales. Pour le jeune, le gang viendrait donc combler le besoin d'appartenir à une famille. Finalement, dans cette montée de

l'individualisme, la société ne laisse pas suffisamment de place aux jeunes pour qu'ils s'y intègrent. En effet, une formation dans des métiers spécialisés ou une scolarité plus élevée est dorénavant exigée pour jouir d'une situation financière et d'un statut social acceptables. Les personnes qui ne répondent pas aux normes de réussite socioprofessionnelle sont dévalorisées et catégorisées comme des perdants (Cheval, 1998). En réaction, certains jeunes s'associent à des gangs afin d'y trouver un statut et une reconnaissance.

Deuxièmement, les jeunes auraient aujourd'hui plus tendance à admirer des modèles délinquants. Perreault et Bibeau (2003) décrivent le modèle du « gangster-héros », valorisé chez certains jeunes. Pour le décrire brièvement, disons que le « gangster-héros » est fortement inspiré de la musique hip hop, des vidéoclips et du cinéma. Il montre une personne qui provient d'un ghetto et qui choisit la voie du crime pour sortir de sa misère. Il est craint et respecté dans son milieu. Il porte des vêtements griffés, se déplace avec des voitures de luxe et est accompagné des plus belles filles. Il est un modèle de réussite et de contestation de l'ordre que certains jeunes vont imiter.

Le fait que la consommation soit valorisée par la société peut également favoriser l'émergence des gangs de rue. En effet, la société de consommation crée des besoins immenses chez les jeunes. Ces derniers peuvent chercher à combler leurs besoins par la criminalité. L'adhésion à un gang de rue peut ainsi permettre d'assouvir ses besoins économiques.

En plus du contexte social actuel, certains facteurs environnementaux et individuels peuvent favoriser l'adhésion à un gang.

1.1.3 Facteurs d'affiliation à un gang

À partir de la revue de plusieurs études, Hébert, Hamel et Savoie (1997) soulèvent les facteurs les plus déterminants à l'affiliation à un gang.

Au niveau de l'environnement, le fait qu'il y ait des gangs de rue établis dans le quartier peut favoriser chez un jeune l'affiliation à un gang. En effet, en résidant dans un quartier où les gangs de rue sont présents, le jeune les côtoie dans son quotidien et a ainsi plus d'occasions de se joindre à l'un d'entre eux. À partir de leur étude sur des adolescents judiciairisés, Lanctôt et Le Blanc (1996) constatent effectivement que l'intégration à une bande marginale se fait selon les occasions qui se présentent dans le milieu de vie des jeunes. De plus, les difficultés que les institutions traditionnelles (famille, école, police, etc.) éprouvent à combler les besoins des jeunes et à leur offrir des possibilités économiques et sociales satisfaisantes constituent un facteur d'affiliation important. En effet, les gangs vont satisfaire ces besoins que les institutions ne comblent pas. Les besoins que les gangs comblent chez les jeunes sont: les besoins de reconnaissance, d'appartenance (appartenir à une nouvelle famille), de protection, de valorisation, d'argent ainsi que le besoin de régler ses

problèmes familiaux (Hamel et al., 1998; Perreault et Bibeau, 2003). Bref, le gang devient un milieu privilégié permettant de satisfaire des besoins que les institutions n'arrivent pas à combler.

Au niveau individuel, le fait qu'un jeune ait dans son réseau des personnes qui font partie d'un gang de rue ou qui connaissent des membres d'un gang peut favoriser l'affiliation à ce gang. Les jeunes interrogés par Hamel et ses collègues (1998) ayant fait l'expérience des gangs, prétendent effectivement que l'influence d'un ami ou d'un membre de la famille lié à un gang sont une des raisons qui expliquent leur adhésion à ce gang. En étant exposé au gang dans son milieu, le jeune a plus d'occasions de s'y affilier. Le fait d'avoir des antécédents de comportements déviants peut également favoriser l'adhésion à un gang de rue. En effet, la majorité des garçons interrogés par Hamel et ses collègues (1998) avait déjà commis des actes répréhensibles avant leur adhésion aux gangs. Ce constat peut s'expliquer par le fait que les gangs, indépendamment de leur structure, recrutent les garçons qui sont les plus dysfonctionnels (Lancôt et Le Blanc, 1996). De plus, l'isolement des jeunes peut être un facteur d'affiliation important. Perreault et Bibeau (2003) soulignent que le lien avec les autres et la société est souvent affaibli ou coupé chez les jeunes marginaux. L'appartenance à un gang peut ainsi pallier ce manque de lien. Finalement, vivre des échecs scolaires peut entraîner une certaine marginalisation. Le jeune peut chercher à se valoriser en s'affiliant à un gang.

Pour certains jeunes nouvellement arrivés au pays, l'affiliation à un gang apparaît comme une forme avantageuse d'intégration sociale et économique (Fredette, 2004). Les parents immigrer souvent avec leur famille dans le but d'améliorer leurs conditions socioéconomiques. Ils ont donc des aspirations sociales et économiques que leurs enfants arrivent difficilement à combler (Fredette, 2004). Cette situation va parfois entraîner ces jeunes à commettre des actes criminels pour ne pas décevoir leurs parents (Fredette, 2004).

En regard de ces facteurs d'affiliation, il est important de préciser que l'engagement d'un jeune dans un gang ne se fait pas de manière rationnelle, mais que ce jeune est plutôt attiré par les avantages que procure le gang (Hamel et al., 1998). L'engagement d'un jeune dans un gang est progressif. Le jeune commence par côtoyer les membres d'un gang, développe par la suite des liens et s'implique finalement de plus en plus dans les activités du gang (Hamel et al., 1998).

1.1.4 Profil des jeunes membres des gangs de rue

Les jeunes impliqués dans les gangs de rue sont majoritairement de sexe masculin. Les filles y sont en effet peu nombreuses et y jouent habituellement un rôle auxiliaire (Grégoire, 1998; Hamel et al., 1998). Leurs rôles se réduisent souvent à celui d'accessoire, soit comme danseuses, prostituées, intermédiaires pour des transactions de drogues ou comme appâts pour des règlements de compte (Hamel et al., 1998). Les gangs de rue adoptent effectivement une culture machiste, où les stéréotypes masculins et féminins sont reproduits (Hamel et al., 1998). L'affiliation des filles à un gang de

rue est souvent liée à un contexte amoureux (Hamel et al., 1998). En effet, le gang est bien souvent un pourvoyeur d'affection pour ces filles. Les filles ont habituellement leur premier contact avec les gangs entre 11 et 14 ans (Hébert et al., 1998).

Les jeunes qui fréquentent les gangs sont habituellement âgés entre 14 et 25 ans (Blondin, 1993). Toutefois, les intervenants interrogés par Hamel et ses collègues (1998) observent que l'âge d'adhésion au gang diminue et que la présence d'adultes dans les gangs augmente. Les jeunes interrogés par Hamel et ses collègues (1998) ont commencé en moyenne à fréquenter les gangs à l'âge de 13 ans.

Les jeunes impliqués dans les gangs sont souvent issus des communautés culturelles les plus récemment installées au Québec (Blondin, 1993; Perreault et Bibeau, 2003; Fredette, 2004). Cependant, « certains adolescents blancs adoptent également l'éthique et les caractéristiques du gang » (Grégoire, 1998).

Plusieurs études observent que les jeunes qui fréquentent les gangs manquent de supervision et d'encadrement de la part de leurs parents (Grégoire, 1998; Hamel et al., 1998; Lancôt et Le Blanc, 1996). Ils sont souvent laissés à eux-mêmes et peu contraints de rapporter les lieux et les personnes qu'ils fréquentent (Lancôt et Le Blanc, 1996; Hamel et al., 1998). De plus, les jeunes appartenant aux gangs proviennent surtout de familles monoparentales et sont défavorisés sur le plan socioéconomique (Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998).

Comme mentionné précédemment, les jeunes qui fréquentent les gangs commettent des actes délinquants bien avant leur association au gang (Lancôt et Le Blanc, 1996; Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998).

1.1.5 Ampleur du phénomène

Il n'y a pas de consensus sur une définition du gang de rue aux États-Unis et au Canada. Les définitions de *gang* varient selon les intérêts et les préoccupations des acteurs concernés (policiers, justice, groupes communautaires, écoles, chercheurs, communauté, etc.) et selon les réalités sociales (Spergel, 1995). Cette absence de définition empêche de bien saisir l'ampleur du phénomène. En effet, il est difficile d'avoir un portrait exact de l'étendue du phénomène des gangs et de sa progression au fil des années (Hébert et al., 1997). Bien que l'absence de définition empêche d'avoir une unité de mesure uniforme, certains constats sur l'ampleur du phénomène sont faits.

Au Québec, Montréal est l'épicentre des gangs de rue majeurs, mais leurs territoires d'activités augmentent en superficie et dépassent désormais les limites montréalaises (Hamel et al., 1998; Cousineau, 2002; Néron, 2002). Selon monsieur Néron (2004), sergent détective à la Division du renseignement, Module gangs de rue du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), il y aurait au Québec une trentaine de gangs bien établis. Il précise que pour chaque gang établi, il faut compter trois gangs émergents (gangs moins structurés formés de sujets plus jeunes).

Certaines études avancent que la structure des gangs de rue est plutôt informelle et généralement peu organisée (Blondin, 1993, Grégoire, 1998). Toutefois, l'étude de Hamel et de ses collègues (1998) démontre que les gangs des jeunes interviewés auraient, dans la majorité des cas, un certain niveau d'organisation. En effet, ils auraient un nom, des signes de reconnaissance, des lieux de rencontre précis, un chef, une hiérarchie, des règlements et une forme d'initiation. Les intervenants interrogés dans cette étude confirment qu'il y a un « raffinement dans l'organisation des gangs ». De plus, les gangs de rue entretiendraient des liens avec les organisations criminelles adultes (Hamel et al., 1998; Cousineau, 2004).

Selon les participants de divers milieux professionnels à un colloque sur les jeunes et les gangs de rue (Cousineau, 2004), les activités des gangs seraient de plus en plus nombreuses et variées. Dans l'ordre, la consommation et le trafic de stupéfiants, la prostitution et le proxénétisme, le taxage, l'intimidation, l'extorsion, les voies de fait, le trafic d'armes, le vol, la fraude et le recel sont identifiés comme des activités criminelles des gangs de rue (Cousineau, 2004). Deux activités seraient plus spécialement associées aux gangs, soit les viols collectifs (gang bang) et les invasions de domiciles (home invasion) (Cousineau, 2004). Les comportements criminels varient selon la structure du gang (Lanctôt et Le Blanc, 1996; Hamel et al., 1998). Les jeunes faisant partie d'un gang plus organisé commettent des délits plus graves, surtout au plan de l'attaque et de la destructivité (Lanctôt et Le Blanc, 1998).

En somme, selon la littérature québécoise, le phénomène des gangs de rue est en expansion sur le territoire québécois. Le degré d'organisation de ces groupes augmente et les sphères d'activités criminelles se diversifient. Il y a donc lieu d'intervenir. À la lumière des informations colligées sur les gangs de rue, le travail de rue apparaît comme une approche intéressante à étudier.

1.2 APPROCHE DU TRAVAIL DE RUE AUPRÈS DES GANGS DE RUE

1.2.1 Description de l'approche du travail de rue en lien avec le phénomène des gangs de rue

Comme mentionné précédemment, l'affiliation à un gang s'observe chez les jeunes ayant des besoins que les institutions ne parviennent pas à satisfaire adéquatement (Hébert et al, 1997). Les institutions ne réussissent pas à offrir des opportunités sociales et économiques à ces jeunes. En effet, le fonctionnement des institutions n'est pas toujours compatible avec le mode de vie des jeunes et peut ainsi difficilement répondre à leurs besoins (Fontaine, 2001). Il est marqué par une lourdeur bureaucratique, des horaires inadéquats, des critères d'admissibilité serrés, des normes comportementales et des rapports d'autorité, ce qui freine l'accès des jeunes marginalisés aux institutions (Fontaine, 2001).

Le travail de rue s'exerce dans le milieu de vie des jeunes. De plus, contrairement à l'intervenant du milieu institutionnel, le travailleur de rue ajuste son horaire de travail au mode de vie des jeunes. Cette proximité le rend accessible aux jeunes et plus disponible pour répondre à leurs besoins (Pharand, 1995). Aussi, en exerçant dans le milieu de vie des jeunes, le travailleur de rue rejoint les jeunes qui ne sont plus accessibles par le réseau institutionnel (Pharand, 1995). Il peut ainsi accompagner ces jeunes dans leur quotidien et les référer à des ressources spécialisées quand le besoin se fait sentir. Le travail de rue a comme atout d'être « le chaînon manquant des services sociaux » (Lamoureux cité dans Pharand, 1995).

Le rapport d'autorité qui est présent entre les intervenants du milieu institutionnel et les jeunes peut parfois entraver la relation d'aide. Le travail de rue privilégie un rapport égalitaire entre l'aidant et l'aidé (Pharand, 1995). Il favorise un rapport qui est volontaire et non directif avec le jeune (Fontaine, 2003). Ce type de rapport incite au rapprochement le jeune et le travailleur de rue et facilite l'accompagnement dans une relation d'aide (Fontaine, 2003). En effet, le travailleur de rue est reconnu comme un aidant ou un ami, il reçoit donc la confiance du jeune (Paquet et Richard, 1995). Le travailleur de rue refuse de choisir à la place du jeune. Il croit en sa capacité d'action et s'ajuste ainsi à son cheminement (Duval et Fontaine, 2000). Le travail de rue vise à redonner du pouvoir au jeune sur sa vie en favorisant l'amélioration de ses conditions de vie et le développement de son autonomie (Pharand, 1995; Cheval, 1998). Son objectif ultime n'est donc pas de sortir le jeune de sa condition, mais plutôt de l'aider à faire des choix éclairés (Pinard, 1994; Cheval, 1998).

Comme mentionné antérieurement, les jeunes marginalisés ont un lien faible avec la société et l'adhésion à un gang vient pallier ce manque de lien (Perreault et Bibeau, 2003). La littérature soutient que le milieu institutionnel éprouve des difficultés à combler ce manque de lien. En effet, la fragmentation des rôles des intervenants et le manque de continuité dans les relations avec les jeunes nuisent au développement d'un lien de confiance et au suivi de l'intervention (Fontaine, 2001). Le travail de rue repose sur le développement d'une relation significative avec les jeunes (Duval et Fontaine, 2000). En étant dans le milieu de vie des jeunes, les travailleurs de rue peuvent assurer une continuité dans leurs relations avec les jeunes et ainsi développer avec eux une relation significative qui est basée sur la confiance et le respect. Cette finalité du travail de rue pourrait alors combler ce manque de lien chez les jeunes marginalisés.

Les participants de divers milieux professionnels à un colloque sur les jeunes et les gangs de rue (Cousineau, 2004) ont souligné l'importance d'aborder plus globalement l'ensemble des problématiques qui touchent les jeunes des gangs de rue. L'individu doit être conçu dans sa globalité et non selon une problématique particulière (exemple : membre de gang de rue, prostitué, proxénète, etc.). Dans le même sens, les jeunes interrogés par Hamel et ses collègues (1998) revendiquent qu'on s'occupe d'eux plutôt que des gangs. Le travailleur de rue peut répondre à ce besoin, car il accompagne le jeune dans l'ensemble des sphères de sa vie (Pharand, 1995). Par exemple, il va accompagner un jeune pour la recherche d'un emploi, pour une comparution au tribunal, un avortement, va jouer le rôle de médiateur entre le jeune

et la police, etc. Il ne posera donc pas des actes seulement en fonction d'une problématique particulière, mais selon les besoins du jeune.

Le travail de rue ne se limite pas à un type d'actes, mais couvre une variété d'interventions. Par exemple, le travailleur de rue peut jouer le rôle de médiateur dans des conflits, d'animateur de rue, de distributeur d'information et de matériel, d'accompagnateur du jeune dans diverses démarches, de lien vers des ressources spécialisées (Pinard, 1994).

L'étude de Hamel et de ses collègues (1998) recommande de développer le travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes des gangs de rue. Toutefois, la pratique du travail de rue auprès de ces jeunes n'a jamais été évaluée au Québec. Certaines études états-uniennes ont déjà évalué l'efficacité du travail de rue dans ce contexte. Elles ont conclu que le travail de rue avait un effet négligeable sur la criminalité des gangs de rue et même que certains programmes de travail de rue avaient contribué à renforcer la cohésion du gang (Klein, 1971; 1995).

1.2.2 Limites du travail de rue – recherches états-uniennes

C'est dans les années 1930 avec le *Chigago Area Project* qu'apparaît le premier projet de travail de rue auprès des jeunes membres de gangs de rue aux États-Unis. Des intervenants provenant d'institutions quittent leur bureau pour aller rejoindre les jeunes dans leur milieu. Ils font diverses activités avec eux, les accompagnent, leur donnent de l'information et leur offrent de l'aide. Par la suite, les projets semblables foisonnent aux États-Unis: le *Midcity Project*, le *Group Guidance Program*, le *Chigago Youth Development*, le *Mobilisation for Youth*, le *San Diego Street Youth Program* et le *Roxbury Project*. La grande majorité de ces projets ont été non concluants. En effet, bien que dans plusieurs cas les travailleurs de rue soient parvenus à créer des liens avec des membres de gangs, à trouver des emplois à certains et à ramener des décrocheurs à l'école, les effets sur la criminalité sont restés négligeables (Klein, 1971; 1995; Spergel, 1995). De plus, la présence des travailleurs de rue contribuait à renforcer la cohésion du gang, car, par l'organisation d'activités, elle permettait aux jeunes de se rencontrer. Cette situation se traduisait parfois par une augmentation de la criminalité (Klein, 1971; 1995; Spergel, 1995). Comme le souligne Cusson (2002), « l'activité délictueuse d'un individu tend à augmenter quand il fréquente des délinquants et à se résorber quand il coupe à court ces fréquentations ».

Pharand (1995) qualifie ces évaluations de « négatives, partielles et erronées ». Selon cette auteure, ces projets de travail de rue s'inscriraient davantage dans le cadre de la lutte à la délinquance juvénile et ne ressembleraient pas aux projets québécois, qui sont préventifs et communautaires. L'analyse états-uniennne du travail de rue ne serait donc pas adaptée à la réalité du travail de rue au Québec (Pharand, 1995). De plus, les objectifs des programmes états-uniens de travail de rue étaient flous (Klein, 1995 cité par Hébert et al., 1997). En effet, on ne sait pas très bien si l'objectif de ces programmes était de contrôler les gangs, de permettre aux membres d'accéder à des alternatives, de transformer leurs

valeurs ou de prévenir la délinquance (Klein, 1995 cité dans Hébert et al., 1997). Une stratégie peut être inefficace parce qu'elle ne répond pas aux vraies causes du problème et également parce que les objectifs sont flous ou trop nombreux (Hébert et al., 1997).

Face à l'absence d'évaluation québécoise de la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes membres d'un gang de rue au Québec ou à risque de le devenir, à la disparité entre la pratique états-unienne et québécoise et à l'âge des évaluations états-unienues, une évaluation québécoise de la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà s'avère pertinente.

Pour évaluer le travail de rue auprès de ces jeunes, il faut également étudier les relations partenariales des travailleurs de rue, car ce genre de travail ne s'évalue pas seulement par la qualité des liens que les travailleurs de rue développent avec ces jeunes, mais également par la qualité des liens de collaboration qu'ils ont établis avec différents intervenants des milieux institutionnel et communautaire pour répondre aux besoins de ces jeunes (Simard, Noël, Baron et Caron, 2003). Le travail en partenariat est en effet conçu comme une avenue prometteuse dans l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà (Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998).

1.3 PARTENARIAT

Dans sa pratique, le travailleur de rue est souvent appelé à travailler en collaboration avec des partenaires. En effet, la dimension communautaire du travail de rue comprend aussi les liens qu'il développe avec son milieu d'intervention (enracinement). Pour s'aider dans ses interventions de tous les jours, le travailleur de rue développe un réseau d'alliés dans son milieu, qu'il appelle des « poteaux » (Pharand, 1995). Selon Fontaine (2001), le « poteau » peut être une personne du milieu institutionnel ou communautaire qui l'aide à avoir accès à des ressources ou à des informations pertinentes. Par exemple, ces personnes pourront « répondre adéquatement aux besoins des jeunes rejoints, accélérer l'accès à des services, orienter vers une ressource appropriée, démystifier une démarche. » (Fontaine, 2001). Le poteau peut également être une personne du milieu de la rue qui facilite l'accès du travailleur de rue à certains espaces et individus et par qui il peut faire circuler une information (Fontaine, 2001)

De plus, depuis la dernière décennie, le milieu communautaire est fortement invité à travailler en partenariat avec le milieu institutionnel. La crise de l'État providence a amené la production de plusieurs politiques qui valorisent le retrait de l'État dans la distribution des services sociaux et de santé et le besoin de travailler en partenariat avec des organismes communautaires (Panet-Raymond, 1991; 1994). Premièrement, il y a eu le rapport Harnois (1987) sur la santé mentale. Ce rapport prônait la constitution d'un « partenariat élargi » avec les ressources communautaires, les services publics et la clientèle (Panet-Raymond, 1991; 1994). Ensuite, le rapport Rochon (1988) souligne l'importance grandissante pour l'État d'établir un partenariat avec le milieu communautaire. Ce rapport reconnaît la légitimité et la compétence des ressources

communautaires et le besoin de travailler avec elles en partenariat dans la distribution des soins de santé et des services sociaux (Panet-Raymond, 1991, 1994; Clément, Tourigny, Doyon, 1999). La réforme Côté (1990) et le projet de loi 120 viennent par la suite formaliser les principes de partenariat entre le milieu institutionnel et communautaire. La réforme Côté vise principalement à assurer une meilleure continuité entre les services offerts par les milieux communautaire et institutionnel (Panet-Raymond, 1991; Fournier, René, Duval, Garon, Fontaine Chénard, Lefebvre, 2001). Par la loi 120, l'État reconnaît formellement les organismes communautaires comme partenaires; il reconnaît également les comités de bénéficiaires et la situation précaire de financement des organismes communautaires et détermine les conditions de financement (Panet-Raymond, 1994). Finalement, dans *La Politique de la santé et du bien-être* (1992), le ministère québécois de la Santé et des Services sociaux reconnaît les limites des modes d'intervention institutionnels chez les jeunes marginalisés et préconise des interventions plus adaptées au mode de vie de ces jeunes (« intervention souple ») (MSSS, 1992, p.163-167). Étant donné que le travail de rue est reconnu pour sa capacité à rejoindre les jeunes marginalisés, les travailleurs de rue sont de plus en plus sollicités pour établir des partenariats avec les institutions, afin de faire le pont entre les institutions et les jeunes exclus (Duval et Fontaine, 2000; Fontaine, 2001). En somme, par cette réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, une attention grandissante est accordée à l'approche du travail de rue par le milieu institutionnel (Fontaine, 2001).

Depuis ces réformes, de plus en plus de concertation entre les intervenants des milieux institutionnel et communautaire est observée (Fournier et al., 2001). Cet effort de partenariat s'observe également dans le réseau communautaire. En effet, le réseau communautaire consacre beaucoup plus de temps à des relations partenariales avec la communauté et avec d'autres organismes communautaires (Fournier et al., 2001).

Bref, dans leur pratique, les travailleurs de rue sont souvent appelés à travailler en partenariat, soit pour faciliter leur enracinement et leur intervention dans leur milieu de travail ou soit dans le cadre d'une alliance avec les institutions. Toutefois, les relations partenariales ne se font pas sans anicroches, surtout avec le milieu institutionnel. En abordant ultérieurement les conditions nécessaires à l'établissement d'un partenariat, les sources de tensions entre les partenaires des milieux communautaire et institutionnel seront identifiées. Tout d'abord, une définition du partenariat et la pertinence d'une action partenariale dans l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà sont présentées.

1.3.1 Définition de partenariat

Dans la littérature, plusieurs définitions de partenariat sont données. La définition de Panet-Raymond et Bourque (1991) est celle retenue pour la présente étude :

[Le partenariat c'est] un rapport égalitaire et équitable entre deux parties différentes par leur nature, leur mission, leurs activités, leurs ressources et leur mode de fonctionnement. Dans ce rapport les deux parties ont des contributions différentes, mais jugées comme également essentielles. Le partenariat réel est donc fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions et des parties impliquées dans un rapport d'interdépendance. L'objet du partenariat devient un échange de services et/ou de ressources de nature différente, mais de poids ou de valeurs comparables ou reconnues comme telles par les parties impliquées. L'objet du partenariat peut aussi être la création conjointe d'un projet ou d'une ressource. Enfin, ce partenariat laisse place à des espaces de négociation où les parties peuvent définir leur projet commun.

(Panet-Raymond et Bourque, 1991, p.65)

Cette définition apparaît comme la plus complète, car elle regroupe des concepts qui reviennent à plusieurs reprises dans la littérature sur le partenariat. En effet, les concepts de rapport égalitaire, rôle complémentaire, conservation de l'existence propre, respect, reconnaissance sont souvent relevés comme des conditions nécessaires au partenariat (Hamel et al., 1998; Picard, 1999; Clément, Tourigny et Doyon, 2001; Fournier et al., 2001; Larivière, 2001; René et Gervais, 2001). Toutefois, aucune des définitions recensées ne regroupait tous ces concepts.

Cette définition a également été retenue parce qu'elle ne se limite pas au partenariat structuré et formalisé, mais à tout rapport entre deux parties, soit dans le but d'un échange de services ou de ressources, ou de la création conjointe d'un projet ou d'une ressource. Cette définition englobe donc une plus grande catégorie d'actions.

L'action partenariale apparaît comme une solution prometteuse dans l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. En effet, à partir de la recension de plusieurs études sur l'intervention auprès des gangs de rue, Hébert et ses collègues (1997) soulignent que le phénomène des gangs de rue doit être abordé dans une perspective globale. Ainsi, pour prévenir et contrer adéquatement le phénomène des gangs, tous les acteurs concernés (communauté, institutions, instances politiques) doivent collaborer étroitement (Hébert et al., 1997). Le partenariat permet d'agir dans tous les milieux (famille, école, centres jeunesse, communauté, etc.) où le jeune évolue et d'assurer ainsi une intervention continue.

Le travail en partenariat constitue toutefois une entreprise difficile, qui se négocie serré, « au pouce à pouce, ce qui implique, outre l'obligation de négocier, la nécessité d'amputer ou de partager son pouvoir, ses prérogatives ou ses innovations; la nécessité de céder des facettes de son identité spécifique, de se voir définir dans les termes de l'autre sans toujours imaginer qu'on y perd son essence » (Lamoureux, 1994, p.185). Pour faciliter le travail en partenariat, le respect de certaines conditions est nécessaire.

1.3.2 Conditions nécessaires à l'établissement d'un partenariat

Dans la littérature sur les partenariats, les conditions nécessaires au partenariat les plus souvent relevées sont : un intérêt commun pour la clientèle, une entente sur des objectifs communs d'intervention et de partenariat, des rapports égaux entre les partenaires, des rôles clairs et complémentaires, la foi dans la démarche de partenariat et les aptitudes requises pour le travail en équipe et, finalement, la reconnaissance de la démarche de partenariat par la direction des organismes. Dans le cadre d'un partenariat spécifique à l'intervention auprès des gangs de rue, la condition « avoir une vision commune du phénomène » s'ajoute (Hamel et al., 1998).

Vision commune du phénomène

Selon des intervenants des milieux policier, communautaire, scolaire, judiciaire et des centres jeunesse, interrogés par Hamel et ses collègues (1998), l'établissement d'une vision commune du phénomène des gangs de rue est une condition essentielle au travail en partenariat.

Il est toutefois difficile d'avoir une vision commune de ce phénomène, puisqu'il n'existe aucune définition partagée par tous ceux qui interviennent auprès des gangs de rue. En effet, les définitions de *gang* varient selon les intérêts et les préoccupations des acteurs concernés (policiers, justice, groupes communautaires, écoles, chercheurs, communauté, etc.) et selon les réalités sociales (Spergel, 1995). Spergel (1992) soulève l'importance d'avoir une vision consensuelle du phénomène des gangs de rue pour développer des politiques sociales et des interventions.

Au cours de la première année d'évaluation du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* les travailleurs de rue du consortium ont établi une définition d'un gang de rue :

Groupe de jeunes avec une structure plus ou moins organisée possédant un signe et un territoire distinctifs et dont les membres vivants dans un mode de vie délinquant sont impliqués dans des activités criminelles et violentes pour des fins économiques, de pouvoir et/ou de protection.

Bien que, comme le soulève Spergel (1995), les définitions de gangs de rue varient selon les intérêts et les préoccupations des personnes qui émettent une définition, celle établie par les travailleurs de rue du consortium rejoint certains concepts de celle formulée par le Service canadien de renseignement criminel conjointement avec le ministère de la Sécurité publique du Québec en 2003.

Un regroupement, plus au moins structuré, d'adolescents ou de jeunes adultes, qui privilégie la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir du pouvoir et de la reconnaissance de et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives.

Les concepts de niveau d'organisation, groupe de jeunes et but des actes criminels et violents se rejoignent dans les deux définitions. Toutefois, les travailleurs de rue du consortium ont ajouté le concept de signe et territoire distinctifs à leur définition. De plus, bien que les travailleurs de rue mentionnent que les jeunes d'un gang sont impliqués dans des activités violentes, leur définition ne spécifie pas, comme celle du Service canadien de renseignement criminel, l'utilisation de la force de l'intimidation du groupe et de la violence pour arriver à leurs fins.

Les travailleurs de rue du consortium ont une vision commune du phénomène, celle-ci doit toutefois rejoindre celle de leurs partenaires s'ils aspirent à un partenariat harmonieux.

Intérêt commun pour la clientèle

À partir de l'étude de diverses expériences de partenariat, Panet-Raymond et Bourque (1991) affirment que le point de départ d'un partenariat réussi est l'intérêt commun pour le bien-être de la clientèle. En effet, cette même étude observe que les partenariats entre des individus qui défendent leur propre intérêt sont souvent voués à l'échec. Par exemple, si les policiers s'allient aux travailleurs de rue dans le but de recevoir des informations sur des jeunes à risque ou membres d'un gang de rue pour faire avancer leur enquête, il y aura une tension et de fortes chances que le partenariat se solde par un échec. Le travailleur de rue ne peut pas partager de l'information sur un jeune sans mettre en péril le lien de confiance qui les unit. La confiance et la confidentialité sont vraiment essentielles au travail de rue (Pharand, 1995). Dans le même sens, le travailleur de rue ne doit pas être réduit seulement à un rôle d'agent de liaison entre les personnes marginalisées et les institutions. Le partenariat doit être perçu comme un moyen plus efficace de venir en aide à une clientèle et non comme une manière de rejoindre des objectifs spécifiques de son mandat.

Une fois que tous les partenaires travaillent dans le même sens, il doit y avoir une entente sur des objectifs communs d'intervention et de partenariat.

Entente sur des objectifs communs d'intervention et de partenariat

Un élément essentiel du partenariat est l'entente des partenaires sur des objectifs communs d'intervention et de partenariat (Hamel et al., 1998; Clément et al., 1999). Toutefois, l'établissement d'ententes entre le milieu communautaire et les institutions publiques n'est pas toujours facile. En effet, le milieu communautaire et les institutions publiques n'ont pas les mêmes valeurs, cultures, approches ni structures organisationnelles (Panet-Raymond et Bourque, 1991; Panet-Raymond, 1991; Clément et al., 1999; Larivière, 2001). Les organismes communautaires ont un mode de fonctionnement démocratique, une organisation souple, ils valorisent une contribution non professionnalisante et bénévole et ont une approche globalisante (Panet-Raymond, 1991; Clément et al., 1999). À l'inverse, les institutions publiques établissent leur pouvoir de manière hiérarchique, il y a une lourdeur bureaucratique, le professionnalisme est valorisé et l'approche est fragmentée selon les problématiques des usagers (Panet-Raymond, 1991; Clément et al., 1999).

En plus d'avoir une différence aux niveaux culturel et organisationnel entre les milieux communautaire et institutionnel, les finalités poursuivies par ces derniers diffèrent, ce qui peut engendrer des difficultés pour l'établissement d'objectifs d'intervention communs. L'objectif du travail de rue n'est pas de sortir le jeune de sa condition, mais plutôt de l'aider à faire des choix éclairés (Cheval, 1998; Pinard, 1994). Le travail de rue repose effectivement sur la confiance en la capacité d'action de l'individu, il y a donc un refus de la part des travailleurs de rue de choisir à la place du jeune (Duval et Fontaine, 2000). En ce sens, les travailleurs de rue respectent les choix des jeunes et s'ajustent à leur cheminement. Cette finalité du travail de rue est souvent incomprise par les intervenants du milieu institutionnel, puisque pour certains le but est de sortir le jeune de son milieu (intervenants de la protection de la jeunesse) ou d'arrêter ceux qui ont des comportements déviants (policiers) (Duval et Fontaine, 2000).

L'un des défis du partenariat est que, malgré ces différences, les parties réussissent à s'entendre. Pour ce faire, il faut que chaque partie reconnaisse et respecte la différence de l'autre (Panet-Raymond, 1991; Clément et al., 1999). Ce respect est nécessaire à l'établissement de rapports équitables (Clément et al., 1999).

Rapports égalitaires entre les partenaires

Malgré leurs différences, les rapports entre les partenaires doivent être égalitaires. Dans un partenariat, il est important que toutes les parties se reconnaissent des pouvoirs égaux (Panet-Raymond et Bourque, 1991; Panet-Raymond, 1991; Clément et al., 1999; Picard, 1999; René et Gervais, 2001). Les partenariats où il y a un partage inégal des pouvoirs sont souvent voués à l'échec.

Panet-Raymond et Bourque (1991) distinguent deux formes de partenariat entre le milieu communautaire et le milieu institutionnel, soit le partenariat réel et le pater-nariat. Le partenariat réel se définit par un rapport égalitaire et équitable entre les partenaires. Ce partenariat est fondé sur un respect et une reconnaissance mutuelle des contributions des partenaires. À l'opposé, le pater-nariat est marqué par un rapport inégalitaire entre les parties. Le pater-nariat est souvent la forme de partenariat qui est observée dans la pratique. En effet, depuis la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux, qui valorise l'action partenariale avec le milieu communautaire, les organismes communautaires sont contraints de s'ajuster à ce cadre technocratique (Fontaine, 2001). Les organismes communautaires étant dépendants du financement du réseau public, ils doivent souvent adapter leur manière de travailler à celle privilégiée par le milieu institutionnel (Fontaine, 2001). Le travail de rue se voit souvent réduit à un outil de première ligne, qui a comme principale fonction de prévenir les problèmes directement dans le milieu, de dispenser des services à des personnes que le milieu institutionnel est incapable de joindre et ainsi de servir de courroie entre ces individus et les experts (Fontaine, 2001). Or, c'est davantage un rapport utilitaire qu'égalitaire qui marque cette forme de partenariat.

Pour favoriser l'établissement de rapports équitables, il faut que le milieu institutionnel reconnaisse les organismes communautaires comme des organismes autonomes et non comme des instruments au service des politiques de l'État et

des programmes du réseau public (Tremblay, 1990 cité dans Fontaine, 2001). Pour l'établissement de rapports équitables, il faut que les expertises de chacun des partenaires soient reconnues et respectées. Pour ce faire, il est important que les partenaires s'entendent sur les rôles précis de chacun (Hamel et al., 1998).

Rôles clairs et complémentaires

Pour établir un partenariat, les rôles de chaque partenaire doivent être définis clairement par l'ensemble des partenaires.

Une divergence de conception du travail de rue par les institutions et les travailleurs de rue est relevée comme une source de tension (Duval et Fontaine, 2000). Les institutions ont souvent une conception normative du travail de rue (Duval et Fontaine, 2000). En ce sens, le travail de rue est considéré comme un prolongement des programmes institutionnels, qui vise « l'acquisition par les jeunes de comportements sécuritaires au regard de la santé, de l'adaptation ou du contrôle social » (Duval et Fontaine, 2000, p.52). La pratique du travail de rue est ainsi réduite à un rôle de dispensateur de services (ex. : distribution de seringues, de condoms, etc.) et d'agent de liaison entre les jeunes et les institutions (Duval et Fontaine, 2000). Cependant, l'approche du travail de rue promue par l'ATTRueQ (Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec) ne se limite pas à ce rôle, mais s'inscrit davantage dans le « pôle autonome » de Duval et Fontaine (2000). Brièvement, le travail de rue est envisagé comme une « stratégie d'éducation globale des jeunes pour leur responsabilisation et leur émancipation » (Pharand, 1995, p.36). Il vise donc à redonner le pouvoir au jeune sur sa vie par l'amélioration de ses conditions de vie et par une éducation globale. Il s'agit d'un accompagnement volontaire qui s'ajuste au cheminement et aux besoins du jeune. Le fait que les intervenants du milieu institutionnel ne connaissent pas la finalité « autonome » du travail de rue constitue donc une source de tension, puisqu'elle crée des attentes erronées à l'égard de cette pratique (Duval et Fontaine, 2000). Pour atténuer cette source de tension, Duval et Fontaine (2000) suggèrent d'offrir un espace de négociation pour le travail de rue « autonome » et ainsi de délimiter les champs de compétence de chacun. Les rôles se développent selon les forces et les faiblesses de chacun.

Il est également important que le rôle de chacun des partenaires se définisse de façon complémentaire (Hamel et al., 1998). En effet, l'établissement de rôles complémentaires permet d'assurer une continuité dans l'intervention (Hamel et al., 1998; Larivière, 2001). Il faut toutefois éviter que la complémentarité des rôles aboutisse à une perte de spécificité des modèles d'intervention (Duval et Fontaine, 2000). Le but n'est pas que les travailleurs de rue uniformisent leur pratique en fonction du cadre institutionnel, mais plutôt de délimiter les champs de compétence de chacun et ainsi faire référence à la ressource appropriée afin d'assurer une continuité dans l'intervention.

L'établissement de rôles clairs et complémentaires par les partenaires permet à chacun de prendre la place qui lui revient selon ses champs de compétence propres et ainsi d'assurer une intervention globale.

Croire à la démarche de partenariat et avoir les aptitudes pour travailler en équipe

Pour qu'un partenariat réussisse, il faut que les partenaires croient à la démarche de partenariat pour améliorer les interventions auprès d'une population. Les acteurs doivent reconnaître leurs difficultés à agir seul devant un problème social et avoir le désir de faire autrement (Goyette, Bouffard et Larivière, 2000; Larivière, 2001).

En plus d'avoir une vision favorable à une démarche différente, les partenaires doivent avoir des aptitudes pour travailler en équipe. Ainsi, la volonté d'engagement, l'ouverture d'esprit, la transparence, la tolérance, la patience, le respect et l'écoute des autres partenaires sont les attitudes personnelles qui ressortent comme étant les plus importantes au travail en partenariat (Panet-Raymond, 1991; Hamel et al., 1998; Goyette et al., 2000; Larivière, 2001). Ces qualités favorisent souvent la création de relations interpersonnelles, ce qui renforce la cohésion du groupe et le désir de collaborer (Goyette et al., 2000; Larivière, 2001).

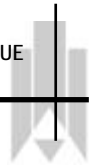
Reconnaissance du partenariat par la direction des organismes impliqués

Le manque de reconnaissance de la part des directions des organismes impliqués est souvent cité comme une difficulté au partenariat (Hamel et al., 1998; Goyette et al., 2000; Larivière, 2001). Pour que le partenariat réussisse, il est nécessaire que la direction de chaque organisme partenaire reconnaisse son importance et assure ainsi toutes les conditions nécessaires à sa réussite.

Dans un premier temps, des périodes de temps doivent être allouées pour le travail en partenariat (Hamel et al., 1998; Goyette et al., 2000). Le travail de partenariat ne doit pas s'ajouter aux tâches habituelles et ainsi provoquer une surcharge de travail, mais doit être reconnu comme une partie intégrante du travail des personnes impliquées dans un partenariat.

De plus, le partenariat est souvent fragilisé par un manque de stabilité des individus impliqués (Goyette et al., 2000; Larivière, 2001). En effet, la participation des organismes communautaires est souvent menacée par le manque de financement. La participation des individus provenant des institutions est, quant à elle, souvent ébranlée par des restructurations, qui conduisent à des déplacements de personnel. Une certaine stabilité des individus impliqués dans une démarche de partenariat doit alors être assurée.

En somme, bien que l'État encourage, par l'adoption de différentes politiques, le partenariat entre les milieux institutionnel et communautaire, on constate que le travail en partenariat est une entreprise qui demande l'investissement de beaucoup d'efforts de la part de chacune des parties impliquées.



CHAPITRE 2 : PROBLÉMATIQUE

2.1 RÔLE

Le rôle de la Société de criminologie du Québec est d'effectuer une évaluation des actions entreprises par les membres du consortium du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* Le directeur de l'organisme Projet Ado Communautaire en Travail de rue (PACT de rue), monsieur Robert Paris, est le coordonnateur du projet. Outre PACT de rue, quatre autres organismes sont impliqués dans la démarche, soit le Café Jeunesse Multiculturel de Montréal-Nord, l'organisme Plein milieu du Plateau-Mont-Royal, l'organisme Travail de Rue Action Communautaire (TRAC) du quartier Saint-Henri/Petite-Bourgogne et l'organisme RAP Jeunesse de Cartierville.

2.2 INTÉRÊT

Cette évaluation a plusieurs retombées positives³. Un premier aspect réside dans l'avancement des connaissances. En effet, tel que souligné précédemment, très peu d'initiatives scientifiques ont été entreprises sur le travail de rue, et encore moins sur le travail de rue en lien avec le phénomène des gangs de rue. Par conséquent, une exploration empirique de cet aspect s'avère essentielle.

De plus, cette étude de nature descriptive et évaluative apportera des bases argumentaires quant à l'apport potentiel du travail de rue. Tel que mentionné par Fontaine (2003), « une plus grande reconnaissance du travail de rue permettrait d'en consolider l'exercice par un financement adéquat et récurrent et par des moyens accrus de ressourcement pour les praticiens ».

Plusieurs avantages sont également prévisibles pour les travailleurs de rue sur le terrain. L'étude permettra, entre autres, de faire le point sur leur pratique et de les orienter vers les démarches les plus fructueuses auprès des jeunes membres de gangs de rue ou à risque de le devenir afin d'améliorer leur travail.

Sans soutien, sans encadrement et sans partage de la réflexion critique sur ses interventions, le travailleur de rue risque de dériver, de déraper.
(Pharand, 1995)

³ Une lettre d'appui de monsieur Serge Brochu, président de la Société de criminologie du Québec, justifiant la pertinence du projet est présentée à l'annexe 1.

Les travailleurs de rue éviteront ainsi de sombrer dans un isolement qui est à éviter dans ce domaine. Soulignons également les retombées positives pour les jeunes avec lesquels ces intervenants sont en lien, qui pourront bénéficier des pratiques les plus efficaces des travailleurs de rue.

Finalement, le partenariat étant reconnu comme une avenue prometteuse pour l'intervention auprès des jeunes ciblés par le projet, il est intéressant d'en avoir un portrait. L'étude des partenariats des travailleurs de rue soulève un autre intérêt, puisque, depuis la dernière décennie, l'État reconnaît de plus en plus les bienfaits de l'approche communautaire et adopte des politiques qui favorisent le partenariat entre les milieux institutionnel et communautaire. Par conséquent, les travailleurs de rue sont de plus en plus sollicités pour travailler en partenariat avec le milieu institutionnel. Il est alors pertinent d'avoir un aperçu de leur pratique partenariale.

2.3 OBJECTIFS

2.3.1 Objectif général

L'objectif général du projet est d'évaluer la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

2.3.2 Objectifs spécifiques

1. Décrire la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

1.1 Décrire les *jeunes* à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, en lien avec les travailleurs de rue.

1.2 Décrire la *présence* des travailleurs de rue pour les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

1.3 Décrire le développement de la *relation* entre les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà et les travailleurs de rue.

1.4 Décrire les *interventions* des travailleurs de rue face à cette clientèle.

2. Décrire la pratique partenariale des travailleurs de rue qui interviennent auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

2.1 Définir la *perception* du partenariat des travailleurs de rue et de leurs partenaires.

2.2 Connaître les *partenaires* des travailleurs de rue dans le cadre d'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

2.3 Décrire les étapes qui conduisent à la *consolidation d'un partenariat* entre les travailleurs de rue et les partenaires engagés dans l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

2.4 Relever les *forces* et les *faiblesses* des partenariats entre les travailleurs de rue et les partenaires engagés dans l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

3. Discuter de l'incidence du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

Il est à souligner que nous visons également, de manière indirecte, à fournir aux travailleurs de rue les outils nécessaires pour qu'ils puissent s'auto-évaluer dans leur pratique au terme de cette étude. Dorais (2001) résume bien la façon dont nous considérons les travailleurs de rue :

Le praticien est d'abord un chercheur – avant même d'être un aidant – quand il écoute et réfléchit pour chercher à comprendre, parfois à expliquer, les dynamiques, les interactions, les réseaux de causalités, les pourquoi des conduites dites problématiques qu'on lui soumet.

Au cours de ce projet, nous désirons donc offrir aux travailleurs de rue l'occasion d'observer concrètement leur potentiel d'analyse et d'autocritique.



CHAPITRE 3 : MÉTHODOLOGIE

Un modèle méthodologique issu d'un amalgame de cinq sources de données a été configuré afin d'atteindre les objectifs cités précédemment. Des données provenant de questionnaires bimensuels administrés aux travailleurs de rue du consortium, ont été analysées. De plus, nous avons effectué des séances de groupe bimensuelles et des entrevues individuelles à trois reprises avec les travailleurs de rue du consortium. Par surcroît, nous avons effectué des entrevues individuelles avec des jeunes en lien avec les travailleurs de rue du consortium. Pour décrire les partenariats des travailleurs de rue, nous avons rencontré en entrevue individuelle les travailleurs de rue du consortium et quatre de leurs partenaires. Le chapitre 3 présente de façon détaillée la procédure méthodologique que nous avons définie. Tout au long de ce chapitre, le lecteur non initié aux termes méthodologiques pourra consulter les notes en bas de page définissant les termes plus pointus.

La validité du devis de la démarche évaluative a été présentée au Comité aviseur du projet au cours d'une rencontre consacrée à la présentation de la démarche évaluative. Ce comité est composé de personnes possédant une expertise dans le domaine de la recherche ou des gangs de rue :

- Monsieur Robert Bastien, *chercheur à la Direction de la santé publique de Montréal et chargé d'enseignement clinique au Département de Médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal*
- Madame Sylvie Hamel⁴, *chercheuse pour les Centres jeunesse de Montréal et professeure à l'Université du Québec à Trois-Rivières*
- Monsieur Mario Leclerc⁴, *sergent-détective, secteur Nord, Service de police de la Ville de Montréal*
- Madame Laurence Tichit, *chercheuse au Centre international de criminologie comparée*

L'approbation de la démarche évaluative a été effectuée verbalement. Soulignons que l'étude est de nature exploratoire dans la mesure où l'objet d'étude n'a jusqu'alors fait l'objet d'aucune investigation empirique. Par conséquent, les résultats sont davantage de nature descriptive.

3.1 DÉFINITION DES TERMES-CLÉS

Il n'existe pas de consensus quant aux termes liés au phénomène des gangs de rue dans la littérature (Hébert et al., 1997). Dans le cadre de notre démarche, les deux premières séances de groupe ont été consacrées à la définition des termes « gang de rue », « jeune à risque » et « jeune membre d'un gang de rue » par les travailleurs de rue du consortium. Le but n'était pas de formuler une nouvelle définition, mais bien de s'assurer que les travailleurs de rue perçoivent le phénomène de la même façon, afin d'avoir une mesure uniforme de celui-ci.

⁴ Notons que M. Leclerc et Mme Hamel n'étaient pas présents lors de l'approbation du devis.

Ils ont défini un *gang de rue* comme suit :

Groupe de jeunes avec une structure plus ou moins organisée possédant un signe et un territoire distinctifs et dont les membres, vivant dans un mode de vie délinquant, sont impliqués dans des activités criminelles et violentes pour des fins économiques, de pouvoir et/ou de protection.

Dans le même ordre d'idées, ils ont convenu qu'un *membre d'un gang de rue* devait cadrer dans la définition suivante :

Jeune qui est impliqué à un certain niveau dans les activités criminelles ou violentes d'un gang de rue dans le but d'obtenir une rétribution (appartenance, argent, pouvoir, protection ou service).

La définition de *jeune à risque* a été plus difficile à élaborer. En effet, aucune définition formelle n'a été établie. Toutefois, les travailleurs de rue ont ressorti plusieurs facteurs de risque présents chez ces jeunes.

1. Situation familiale difficile
 - 1.1. Manque d'encadrement
 - 1.2. Famille nombreuse
 - 1.3. Structure familiale brisée
(Exemples mentionnés par les travailleurs de rue : coupure du lien entre le jeune et le père, famille monoparentale.)
2. Problèmes scolaires et décrochage
3. Besoin d'appartenance élevé
4. Changement de comportement et d'activités soudains
 - 4.1. Changement d'apparence
(Exemples mentionnés par les travailleurs de rue : le jeune commence à porter des couleurs, à s'habiller avec des vêtements plus dispendieux.)
 - 4.2. Changement de comportement
(Exemples mentionnés par les travailleurs de rue : le jeune commence à consommer de la drogue, à faire de l'intimidation.)
5. Proximité des gangs de rue
 - 5.1. Présence de gangs de rue dans le quartier
 - 5.2. Fratrie impliquée dans les activités d'un gang de rue
 - 5.3. Amis impliqués dans les activités d'un gang de rue

Les travailleurs de rue ont toutefois souligné que la catégorisation des jeunes comme à risque ou membre ne se fait pas au premier contact, mais nécessite de bien connaître le jeune.

3.2 OPÉRATIONNALISATION⁵

Au cours de la première année de la démarche évaluative, nous avons étudié cinq grands concepts⁶ de la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque et membres d'un gang de rue. Le tableau 1 présente l'analyse conceptuelle de l'étude, c'est-à-dire la concrétisation de ce que nous désirons étudier.

⁵ Processus de concrétisation d'une question de recherche pour la rendre observable (Angers, 1996).

⁶ Représentation abstraite du phénomène que l'on veut étudier (Angers, 1996).

Tableau 1
Opérationnalisation de l'évaluation

Concepts		Dimensions ⁷	Indicateurs ⁸
Pratique du travailleur de rue auprès des jeunes	1) Les jeunes	Observations	Jeunes Gangs de rue
		Contacts	Âge Sexe Origine ethnique Niveau d'implication dans les gangs
	2) La présence	Disponibilité	Quarts de travail
		Lieux physiques	Endroits (ex.: parc, école, bar, résidence, etc.)
		Événements ponctuels	Repas Activités sportives Activités organisées par d'autres organismes Comportements déviants
	3) Les interventions	Distribution de matériel	
		Accompagnements	
		Discussions	Thèmes Longueur
		Références	
		Communcations téléphoniques	Appels usuels Urgences
		Médiations	
		Organisation d'activités	
	4) Le développement d'une relation	Création du lien	Raisons de la création du lien
		Poursuite de la relation	Raisons de rester en lien avec le travailleur de rue
		Lien de confiance	Représentation du travailleur de rue par le jeune Confiance du jeune envers le travailleur de rue Confidences Contacts avec l'entourage
		Fin de la relation	Réaction du jeune face au départ du travailleur de rue
Pratique partenariale	5) Partenariat des travailleurs de rue	Perceptions des partenariats	Conception du partenariat Objectifs du partenariat
		Connaître les partenaires	Identification des partenaires Types de partenariat Rôles du travailleur de rue Rôles des partenaires
		Étapes de consolidation	Établissement du partenariat Conditions nécessaires au partenariat
		Forces/Faiblesses	Forces du partenariat Faiblesses du partenariat

⁷ Aspect d'un concept qui renvoie à un niveau de la réalité de ce dernier (Angers, 1996).

⁸ Élément d'une dimension, donnée observable dans la réalité (Angers, 1996).

3.3 COLLECTE DES DONNÉES

Dans le cadre de cette étude, nous avons choisi de recueillir nos données surtout auprès des travailleurs de rue. Toutefois, des jeunes ciblés par le projet et des partenaires des travailleurs de rue ont également été rencontrés. La prochaine section présente la manière dont nous avons recueilli les données.

3.3.1 Collecte auprès des travailleurs de rue

Cinq organismes communautaires provenant de cinq quartiers où les gangs de rue sont présents, soit Montréal-Nord, Saint-Michel, Cartierville, Petite-Bourgogne et Plateau-Mont-Royal, ont désigné un travailleur de rue dont le mandat est d'intervenir spécifiquement auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà (projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*).

Les travailleurs de rue qui participent à l'étude ont été choisis par les directeurs de leurs organismes respectifs, suite à une offre directement acheminée aux travailleurs de rue faisant déjà partie de l'organisme ou à un processus de sélection, dans les cas où l'organisme engageait un nouvel intervenant pour le projet. La Société de criminologie du Québec n'a eu aucune influence sur le choix des travailleurs de rue qui ont participé à la démarche évaluative⁹. Par conséquent, bien que la population¹⁰ idéale aurait été de faire participer l'ensemble des travailleurs de rue qui œuvrent auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour avoir la plus grande représentativité possible de leur pratique, l'étude repose sur un échantillon non probabiliste¹¹ guidé par un tri de volontaires (pour les cas où les organismes ont invité les travailleurs de rue à participer à l'étude) ou expertisé (pour les cas où les organismes ont engagé une nouvelle personne et l'ont recommandée pour l'étude), selon l'organisme.

En octobre 2005, un travailleur de rue a quitté le projet et son organisme a engagé un nouveau travailleur de rue pour participer à l'évaluation. Ce travailleur de rue s'est joint au consortium en novembre 2005. Un autre travailleur de rue est parti du consortium en avril 2006. Son départ coïncidant avec la fin de la collecte de données, il a été remplacé seulement pour la participation aux trois dernières séances de groupe. Donc, au total, sept travailleurs de rue ont participé à l'évaluation. Ces intervenants constituent l'échantillon des travailleurs de rue.

L'âge moyen des travailleurs de rue à fin du projet est 28,7 ans. Chacun détient au minimum un diplôme d'études collégiales et au plus, un diplôme universitaire de premier cycle. L'expérience en travail de rue des intervenants au moment de débiter le projet variait de 5 ans à aucune expérience.

⁹ Avant de débiter leur participation à l'étude, les travailleurs de rue ont tous signé un formulaire de consentement présenté à l'annexe 2.

¹⁰ Ensemble des travailleurs de rue qui interviennent auprès des jeunes à risque et membres de gangs de rue.

¹¹ Type d'échantillonnage où la probabilité qu'un travailleur de rue soit choisi pour faire partie de l'étude ne permet pas d'estimer le degré de représentativité de l'échantillon ainsi constitué (Angers, 1996).

Avec l'échantillonnage non probabiliste, on ne connaît pas la probabilité qu'un sujet de la population soit choisi. Il est alors impossible de savoir si chaque sujet avait une chance égale d'être sélectionné pour faire partie de l'échantillon (Angers, 1996). Or, il sera impossible de généraliser les résultats obtenus dans cette étude à l'ensemble des travailleurs de rue qui pratiquent auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Soulignons toutefois que ce biais ne cause pas de problème dans l'évaluation du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*, mais plutôt au niveau de l'avancement des connaissances empiriques sur le sujet.

3.3.1.1 Les questionnaires

Le premier outil de collecte de données est de nature quantitative et est constitué du questionnaire auto-administré¹² aux travailleurs de rue. La collecte des données a eu lieu entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006¹³. Il est possible de consulter en annexe 3 les dates auxquelles les travailleurs de rue ont été conviés à remplir leur questionnaire. Le questionnaire était complété par chaque travailleur de rue après les séances de groupe, et ce, aux bureaux de la Société de criminologie du Québec.

Le questionnaire distribué aux travailleurs de rue est présenté à l'annexe 4. Initialement, il contenait au total 145 questions, dont la grande majorité étaient fermées¹⁴, à l'exception de deux questions ouvertes¹⁵ à court développement. Les questions et les choix de réponses ont été élaborés à partir de la recension des écrits et surtout en lien avec les entrevues individuelles que nous avons effectuées avec chaque travailleur de rue en décembre 2004 (voir section 3.3.1.3). Les travailleurs de rue devaient tous répondre aux mêmes questions, à l'exception d'une section sur les endroits fréquentés qui était personnalisée au secteur de l'interviewé.

Suite à l'évaluation de mi-projet, 29 questions fermées ont été ajoutées au questionnaire dans le but de préciser certaines données. La version modifiée du questionnaire contient donc 174 questions. Les travailleurs de rue ont commencé à remplir ce questionnaire le 15 septembre 2005.

Initialement, les travailleurs de rue ont reçu une brève formation uniforme sur la façon de remplir le questionnaire. Ils ont bénéficié également d'un guide accompagnateur leur permettant de compléter le questionnaire sans équivoque.

Au mieux, 31 questionnaires par travailleur de rue ont été analysés, pour un total de 146 questionnaires. Les données recueillies représentent la pratique des intervenants entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006.

Une banque de données a été constituée à partir des réponses reçues dans les questionnaires. En effet, pour les fins d'analyse, nous avons emmagasiné ces données à partir du logiciel SPSS¹⁶, version 12.0. Les analyses ont été, pour l'ensemble, de nature descriptive. Dans un premier temps, les données recueillies ont été analysées pour l'ensemble du

¹² Formulaire de questions à remplir par l'informateur, soit le travailleur de rue.

¹³ Le travailleur de rue qui s'absente d'une séance de groupe doit absolument passer aux bureaux de la Société de criminologie du Québec aussitôt qu'il est disponible pour venir remplir son questionnaire.

¹⁴ Questions obligeant le travailleur de rue à effectuer un choix parmi un certain nombre de réponses plausibles fournies (Angers, 1996).

¹⁵ Questions n'imposant aucune contrainte au travailleur de rue quant à l'élaboration de sa réponse (Angers, 1996).

¹⁶ Social package for statistical science.

consortium et, en second lieu, nous avons effectué une étude comparative entre les travailleurs de rue. Il est très important de mentionner que la comparaison a eu lieu afin d'affiner nos interprétations et de comprendre les variables influençant la pratique des travailleurs de rue. Le but n'était donc absolument pas de comparer la performance entre les travailleurs de rue. L'étude étant exploratoire, le questionnaire avait été préalablement conçu pour décrire la pratique du travail de rue, donc plus axé sur des analyses descriptives. Toutefois, les données qualitatives ont relevé que l'expérience du travailleur de rue pouvait avoir une incidence sur sa pratique, notamment sur le nombre de contacts avec les jeunes, l'accès aux résidences, les accompagnements et les discussions de plus de 30 minutes. Pour vérifier ces relations, nous avons créé une variable précisant pour chaque questionnaire le nombre d'années et de mois de présence des travailleurs de rue dans le quartier. Des corrélations ont par la suite été effectuées avec ces variables. Étant donné que toutes ces variables n'étaient pas distribuées normalement, la corrélation non paramétrique, soit le Rho de Spearman, a été utilisée.

Cet outil de collecte de données connaît ses limites. Tout d'abord, notons que le questionnaire a été administré aux deux semaines aux travailleurs de rue. Ces derniers devaient répondre à des questions précises sur leur pratique qui nécessitaient de se remémorer des événements qui avaient eu lieu jusqu'à quatorze jours auparavant. Par conséquent, il est possible que les réponses manquent de précision. Pour amoindrir ce désavantage, nous avons élaboré un aide-mémoire pour les travailleurs de rue, présenté à l'annexe 5. Or, les intervenants ont préféré utiliser leur agenda personnel. Les travailleurs de rue inscrivaient plusieurs observations dans leur agenda, ce qui les aidait à remplir le questionnaire bimensuel. À titre d'exemple, ils notaient le nombre de jeunes rencontrés, leurs activités, leurs rendez-vous, etc. Notons également que nous n'avons pas effectué de pré-test avec les questionnaires, et ce, par manque de temps. Des questions ont donc été ajoutées aux questionnaires durant la deuxième année de l'évaluation. Finalement, les questionnaires étant formés majoritairement de questions fermées, il est possible que certains éléments de la pratique des répondants ne soient pas couverts. Toutefois, le matériel qualitatif permet de compléter les données quantitatives.

3.3.1.2 Les séances de groupe

Les séances de groupe sont des rencontres avec l'ensemble des travailleurs de rue, la responsable et la directrice de l'évaluation. Ces séances ont eu lieu aux deux semaines, soit la même journée que les travailleurs de rue remplissaient leur questionnaire. Les séances de groupe ont débuté le 20 janvier 2005 et se sont poursuivies jusqu'au 23 juin 2005. Il y a eu ensuite relâche pour l'été et elles ont recommencé le 28 septembre 2005 pour se terminer le 4 mai 2006. Il y a eu au total 25 séances de groupe. Tous les travailleurs de rue ont manqué au moins deux séances de groupe. Les séances étaient d'une durée moyenne d'une heure environ.

L'animation des rencontres était assurée par la responsable et la directrice de l'évaluation. Les travailleurs de rue ont bénéficié d'une grande liberté d'expression au cours de ces rencontres. En effet, au début de la séance, une question ouverte était posée aux travailleurs de rue. Par la suite, les travailleurs de rue échangeaient entre eux sur le thème et

effectuaient leurs propres relances. Nous procédions de cette façon en regard de notre visée qui était d'habituer les travailleurs de rue à utiliser leur potentiel d'analyse. À l'occasion, nous intervenions avec des relances si la discussion dérivait de la question énoncée. Le degré de directivité était donc très faible. La liste des thèmes abordés lors des séances de groupe est présentée à l'annexe 6. Les questions choisies sont en lien avec l'opérationnalisation, bien que nous laissions également la possibilité aux travailleurs de rue de proposer les thèmes qu'ils désiraient aborder. Généralement, nous alternions un thème amené par le consortium avec un thème que nous définissions. Cependant, il est arrivé à cinq reprises que des invités aient assisté aux rencontres à la demande des travailleurs de rue.

L'ensemble des séances a été enregistré sur un magnétophone et retranscrit sous forme de verbatim¹⁷ afin de faciliter les analyses. Au plan analytique, nous avons procédé à une analyse thématique des 25 séances qui ont eu lieu entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006. En d'autres mots, pour chaque sujet principal abordé lors d'une séance de groupe, les informations ont été regroupées selon les sous-thèmes principaux (condensation verticale).

Les séances de groupe présentent également des limites. En effet, il est arrivé à l'occasion que des travailleurs de rue n'aient pu se présenter à des rencontres, ce qui a modifié la dynamique du groupe. Durant la deuxième année de l'étude, soit du 15 septembre 2005 au 4 mai 2006, le taux de participation des travailleurs de rue aux séances de groupe était de 77,5%. Durant cette période, seulement cinq rencontres sur quinze réunissaient tous les travailleurs de rue du consortium. L'absence des travailleurs de rue à des rencontres n'a pas permis d'avoir l'opinion de tous les intervenants du projet sur l'ensemble des sujets discutés. De plus, il est fort possible que notre présence ait eu un effet sur les propos entretenus par les travailleurs de rue. Rappelons ici que la nature de l'étude est évaluative. Par conséquent, il est probable que certains aient filtré leur discours pour se conformer à ce qu'ils considéraient comme étant favorable pour eux. D'autre part, puisque les rencontres impliquaient plusieurs travailleurs de rue, certains avaient tendance à parler davantage que d'autres. Pour y remédier, nous relançons à l'occasion les intervenants qui se faisaient plus silencieux. Soulignons également que le fait que les travailleurs de rue se soient rencontrés et aient échangé aux deux semaines a pu avoir un effet sur leur pratique. Pour cette raison, nous considérons l'évaluation du projet comme une influence (une variable indépendante) et nous avons prévu une question aux travailleurs de rue dans le questionnaire pour qu'ils puissent noter l'effet que le projet d'évaluation avait sur leur pratique à chaque intervalle de prise de données. L'échelle d'influence est comprise entre 0 et 5, 0 signifiant aucune influence et 5 signifiant beaucoup d'influence. Le score moyen de la perception de l'influence du projet selon les travailleurs de rue s'élève à 4, ce qui signifie que les séances de groupe ont eu un effet considérable sur leur pratique.

¹⁷ Transcription mot à mot de l'entrevue.

3.3.1.3 Les entretiens individuelles

Les entretiens individuelles sont des rencontres qui ont eu lieu jusqu'à quatre reprises avec chacun des travailleurs de rue.

La première rencontre a eu lieu au mois de décembre 2004. Les travailleurs de rue qui participaient initialement au projet ont été convoqués en entretien. Seulement un travailleur de rue n'a pu participer à l'entretien, car son organisme ne l'avait pas encore embauché à ce moment. Une travailleuse de rue de son quartier a toutefois participé à l'entretien.

La première entrevue a duré en moyenne une heure trente avec chaque travailleur de rue. Le but de ce premier entretien était, dans un premier temps, de dresser un profil de chaque quartier afin de connaître la dynamique et les endroits clés. En second lieu, à partir de notre opérationnalisation, des questions ont été posées au travailleur de rue, afin de pouvoir être en mesure de construire le questionnaire et les choix de réponses. L'entretien était directif dans la mesure où les travailleurs de rue répondaient à une série de questions pré-établies sur leur pratique (annexe 7).

La seconde entrevue individuelle s'est déroulée au début du mois d'août 2005. Cet entretien a duré en moyenne 2 h 30 avec chaque travailleur de rue. À ce moment, nous leur avons présenté le rapport de mi-projet de leur organisme d'appartenance. Par la suite, nous leur avons posé des questions prédéterminées afin d'affiner nos hypothèses quant à l'interprétation des résultats.

La troisième entrevue a eu lieu au mois de septembre 2005. Les cinq travailleurs de rue impliqués initialement dans la démarche d'évaluation ont été interrogés sur leurs relations partenariales dans le cadre de leur pratique auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. L'entretien était l'instrument de collecte le plus adapté pour décrire les partenariats des travailleurs de rue, car l'étude des partenariats des travailleurs de rue était de nature exploratoire.

L'entretien semi-dirigé a été privilégié, puisque cette méthode permet de s'assurer que tous les objectifs de recherche sont abordés. En effet, une question très large était d'abord lancée au travailleur de rue :

Pouvez-vous me parler des partenariats que vous entretenez dans le cadre de votre pratique auprès des jeunes à risque et membres d'un gang de rue?

Par la suite, si le participant n'avait pas abordé tous les objectifs de recherche, il était relancé sur chacun d'eux (vous référez au tableau 1). Le schéma d'entretien est présenté à l'annexe 8.

Les entretiens avec les travailleurs de rue ont duré entre 45 minutes et 1 heure¹⁵.

Finalement, une quatrième entrevue a eu lieu, afin de présenter aux travailleurs de rue leurs statistiques individuelles pour l'ensemble de la période d'étude. Trois travailleurs de rue ont manifesté leur intérêt de connaître leurs résultats. Ces entretiens ne visaient aucunement à amasser de nouvelles informations. Elles n'ont donc pas été analysées.

Les entrevues individuelles ont toutes fait l'objet d'un enregistrement avec un magnétophone. Par la suite, elles ont été retranscrites sous forme de verbatim afin d'en faciliter l'analyse.

Au niveau de la collecte des données auprès des travailleurs de rue, nous avons dû considérer l'effet Hawthorne (Vallerand, 1994). En effet, une attention particulière aux travailleurs de rue, la conscience de ces derniers de participer à une étude et la nouveauté peut avoir produit une augmentation du rendement de ces derniers.

3.3.2 Collecte auprès des partenaires des travailleurs de rue

Pour étudier les partenariats des travailleurs de rue dans le cadre de leur pratique auprès des jeunes auxquels nous nous intéressons, nous avons également interrogés des partenaires des travailleurs de rue.

Étant donné que la technique de recherche employée pour décrire les partenariats des travailleurs de rue était l'entretien qualitatif, une méthode qui requiert beaucoup de temps par sujet, l'échantillon a été restreint à quatre partenaires.

En regard de la technique de recherche employée et du peu de sujets pouvant être conséquemment sélectionnés, l'échantillonnage non probabiliste s'est imposé. En effet, il était impossible de procéder à un échantillonnage probabiliste, car il aurait fallu rencontrer beaucoup de participants pour atteindre le nombre de cas nécessaires pour assurer la représentativité de la population.

Connaître les partenaires des travailleurs de rue engagés dans l'intervention auprès des jeunes ciblés constituait une dimension de l'étude des partenariats (tableau 1). Il en découle que les partenaires des travailleurs de rue pour l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà étaient inconnus au début de l'étude. L'échantillonnage accidentel par tri expertisé s'avérait donc la méthode d'échantillonnage non probabiliste appropriée. Cela demande de faire appel à des personnes qui connaissent le milieu à l'étude pour joindre la population désirée (Angers, 1996). Dans le cadre de la présente étude, la participation des partenaires était sollicitée par l'entremise des travailleurs de rue. Chaque travailleur de rue référait un de ses partenaires pour participer à l'étude. Soulignons qu'un travailleur de rue n'a référé aucun partenaire, puisqu'il a jugé que son terrain n'était pas assez établi pour demander cette implication à un de ses partenaires.

Cette méthode d'échantillonnage comporte toutefois une limite. On peut supposer que les travailleurs de rue ont référé des partenaires avec qui ils avaient une bonne relation partenariale. Une question a été toutefois prévue pour que les partenaires nomment les faiblesses du partenariat avec les travailleurs de rue.

L'échantillon des partenaires des travailleurs de rue est composé de deux intervenants en maison de jeunes, d'une technicienne en loisir en milieu scolaire et d'une intervenante sociale en milieu scolaire.

Une question de départ très large était d'abord énoncée aux partenaires des travailleurs de rue :

Pouvez-vous me parler de votre partenariat avec les travailleurs de rue dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque et membres d'un gang de rue?

Par la suite, si le partenaire n'avait pas abordé toutes les dimensions de la recherche, des questions plus spécifiques étaient prévues pour chacune de ces dimensions. Le schéma d'entrevue et le formulaire de consentement sont présentés respectivement aux annexes 9 et 10. Le tableau 2 présente la conceptualisation des entrevues avec les partenaires.

Tableau 2
Conceptualisation de l'entretien avec les partenaires des travailleurs de rue

Concept	Dimensions	Indicateurs
Partenariat des travailleurs de rue	Perceptions des partenariats	Conception du partenariat
		Objectifs du partenariat
	Connaitre les partenaires	Rôles des travailleurs de rue
		Rôles du partenaire
	Étapes de consolidation	Établissement du partenariat
		Conditions nécessaires au partenariat
	Forces/Faiblesses	Forces du partenariat
		Faiblesses du partenariat

Les conceptualisations des entrevues avec les travailleurs de rue et les partenaires sont très similaires. Deux indicateurs ne sont pas mesurés par les entrevues avec les partenaires des travailleurs de rue, soit les noms des partenaires et les types de partenariat. Ces indicateurs ne sont pas considérés parce que l'objectif est de connaître les partenaires des travailleurs de rue.

Les entretiens semi-dirigés avec les partenaires étaient plus courts que ceux avec les travailleurs de rue sur ce thème, variant entre 20 et 35 minutes.

La stratégie d'analyse des entrevues des partenaires est la même que celle utilisée pour les entretiens avec les travailleurs de rue sur leurs relations partenariales. Dans un premier temps, les entrevues ont été enregistrées et retranscrites intégralement dans un logiciel de traitement de texte.

Ensuite, pour chaque entretien, les informations ont été regroupées selon les thèmes principaux (condensation verticale). Cette étape est importante, puisque la question de départ étant large, il était possible que d'autres thèmes que ceux ciblés par les objectifs de recherche ressortent des entrevues. Cette forme d'analyse peut donc s'avérer cruciale pour l'analyse des résultats car, de la découverte de nouveaux thèmes, pouvaient émerger de nouvelles perspectives de compréhension des partenariats des travailleurs de rue.

Pour terminer, la stratégie d'analyse privilégiée a été la condensation horizontale. La condensation horizontale est la mise en comparaison des informations ressorties de chaque entrevue. En premier lieu, les éléments ressortis des entrevues des travailleurs de rue ont été comparés distinctement de ceux des partenaires. En second lieu, les propos des travailleurs de rue et des partenaires sur leur partenariat dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes visés par le projet ont été comparés.

3.3.3. Collecte auprès des jeunes

Dans le cadre du projet, nous avons également étudié la perception de jeunes à risque et celle d'un membre d'un gang de rue quant au travail de rue. Au total, nous avons rencontré quatorze jeunes à risque ainsi qu'un membre de gang de rue en entrevue individuelle¹⁸. Tous les travailleurs de rue avaient à nous référer deux jeunes ciblés par le projet avec qui ils étaient en lien, par année d'étude, ce qui totalise quatre jeunes pour chaque organisme ayant participé au projet. La même méthode d'échantillonnage pour rejoindre les partenaires des travailleurs de rue a été utilisée pour sélectionner les jeunes à l'étude, soit l'échantillonnage non probabiliste¹⁹ par tri expertisé²⁰. Chacun des intervenants a reçu des directives afin de les guider dans le choix des jeunes. Ces directives se retrouvent à l'annexe 11. Soulignons qu'un travailleur de rue ne nous a référé aucun jeune puisqu'il a jugé qu'il n'était pas prêt à leur demander une telle implication; nous avons respecté ce choix. De plus, un travailleur de rue a référé seulement un jeune, car il s'est joint à l'évaluation durant la deuxième année de l'étude et il venait tout juste d'intégrer son milieu de travail.

Notons qu'un biais était incontournable dans le choix d'interviewer les jeunes, soit l'atteinte à la validité échantillonnale. On peut supposer que les travailleurs de rue ont choisi des jeunes avec qui ils avaient une bonne relation. Rappelons que le but des entretiens avec les jeunes était de connaître leur expérience avec un travailleur de rue.

¹⁸ Les jeunes qui ont accepté de participer à l'entretien ont reçu une rétribution de 20\$.

¹⁹ On ne connaît pas la probabilité qu'un sujet de la population soit choisi. Impossible de généraliser les résultats (Angers 1996).

²⁰ Faire appel à des personnes qui connaissent le milieu à l'étude pour joindre la population désirée (Angers, 1996).

Les entretiens avec les jeunes ont duré entre 15 et 45 minutes. La majorité des entrevues ont eu lieu aux locaux de la Société de criminologie du Québec, à l'exception de trois entrevues qui se sont déroulées dans un endroit déterminé par le jeune. Durant l'entrevue, la responsable de l'évaluation était seule avec le jeune. Tous les jeunes qui ont accepté de participer ont dû remplir un formulaire de consentement (annexe 12). Une fiche signalétique a été complétée après chaque entretien; un modèle est présenté à l'annexe 13. Le tableau 3 présente un bref profil des jeunes avec qui nous nous sommes entretenus.

Tableau 3
Profil des jeunes interviewés

Jeunes (noms fictifs)	Sexe	Âge	Implication dans les gangs
Julio	M	18	à risque
Laurie*	F	17	à risque
Damien*	M	19	membre
Julien*	M	20	à risque
Daniel	M	20	à risque
Lili-Ange	F	16	à risque
Lucas	M	17	à risque
Noah	M	17	à risque
Emma	F	15	à risque
Salma	F	17	à risque
Matis	M	16	à risque
Théo	M	18	à risque
Ugo	M	19	à risque
Gaël	M	17	à risque
Isis	F	16	à risque

*Entretiens qui n'ont pas été inclus dans l'analyse, à cause d'une erreur technique.

Au total, quinze jeunes ont été rencontrés pour évaluer la relation qu'ils entretenaient avec un travailleur de rue. Les jeunes étaient âgés entre 15 et 20 ans au moment de l'entrevue. Au niveau du genre des jeunes interviewés, dix jeunes étaient de sexe masculin et cinq jeunes de sexe féminin. Seulement un jeune était membre d'un gang de rue, la grande majorité étant des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue.

Les entrevues se sont déroulées à partir d'un schéma d'entretien²¹ présenté à l'annexe 14. Pour assurer une uniformité, nous avons établi un texte de présentation qui était lu au jeune avant de débiter les questions. Les entrevues effectuées étaient de nature semi-directive. La question de départ lancée aux jeunes était la suivante :

²¹ Instrument de collecte de données construit en vue de soumettre les jeunes à un ensemble de questions (Angers, 1996).

Pour commencer, je vais commencer avec une question assez large : j'aimerais que tu me parles de ton expérience avec le travailleur de rue X.

Si le jeune n'abordait pas toutes les dimensions prévues, nous lui posons une série de questions plus spécifiques pour chacune des dimensions omises. Le tableau 4 présente la conceptualisation des entrevues avec les jeunes.

Tableau 4
Conceptualisation des entrevues auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, en lien avec les travailleurs de rue du consortium

	Concepts	Dimensions	Indicateurs
Pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes	Présence	Disponibilité	Disponible quand besoin
			Fréquence des rencontres
		Lieux physiques	Endroits des rencontres
			Visite du travailleur de rue dans la résidence du jeune
	Intervention	Discussion	Sujets de conversation
		Apport du travailleur de rue	Apport du travailleur de rue pour le jeune
	Développement de la relation	Création du lien	Circonstances des rencontres du travailleur de rue
			Raisons de la création du lien
			Perception du travailleur de rue au début de la relation
		Poursuite de la relation	Raisons de rester en lien avec le travailleur de rue
		Lien de confiance	Représentation du travailleur de rue
			Aide du travailleur de rue
			Confiance du jeune envers le travailleur de rue
Confidences faites au travailleur de rue			
Fin de la relation	Contact avec l'entourage du jeune		
		Réaction du jeune face au départ du travailleur de rue	

Les entretiens ont tous été enregistrés sur un magnétophone. La majorité des entrevues ont été retranscrites sous forme de verbatim dans un logiciel de traitement de texte, afin de faciliter les analyses. Trois entrevues n'ont pu être retranscrites à cause d'un problème technique. L'enregistrement étant inaudible, nous avons dû soustraire ces entrevues à l'analyse (voir tableau 3). Donc, bien que quinze entretiens aient eu lieu, douze d'entre eux ont été analysés.

Les entrevues des jeunes en lien avec un travailleur de rue ont été analysées à l'aide du logiciel de traitement de données qualitatives N'Vivo 7. Chaque verbatim était intégré dans le logiciel et une analyse verticale²² était effectuée pour

²² Regrouper les informations selon les thèmes principaux.

chaque entrevue. Un aspect intéressant de ce logiciel est que l'analyse horizontale²³ se fait simultanément avec l'analyse verticale. Il ne reste qu'à sortir les données selon les thèmes principaux et vérifier la divergence et la convergence des propos des interviewés.

Globalement, la stratégie méthodologique que nous avons privilégiée a permis de recueillir une diversité de données, qu'elles soient de nature quantitative ou qualitative. Afin de protéger la confidentialité des personnes interviewées dans l'étude, les citations sont toujours identifiées par des noms fictifs. Ainsi, il est possible de situer le discours d'un individu, tout en assurant sa confidentialité. Soulignons également que l'évaluation est axée sur les perceptions des travailleurs de rue, de leurs partenaires et des jeunes. Or, cette étude ne reflète pas les réalités des directions des organismes de travail de rue. Enfin, la Société de criminologie du Québec n'avait aucune connaissance ou opinion quant au travail de rue avant de débiter cette évaluation. Par conséquent, nous assurons une objectivité dans cette étude.

²³ Comparaison des informations ressorties de chaque entrevue.



CHAPITRE 4 : RÉSULTATS

PRATIQUES DES TRAVAILLEURS DE RUE AUPRÈS DES JEUNES À RISQUE DE DEVENIR MEMBRES D'UN GANG DE RUE OU QUI LE SONT DÉJÀ

Ce chapitre décrit la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Dans un premier temps, nous présenterons les jeunes en lien avec ces intervenants. Dans un deuxième temps, la présence des travailleurs de rue auprès de ces jeunes sera explicitée. Par la suite, nous décrirons le développement d'une relation avec un jeune. La dernière section sera consacrée aux interventions des travailleurs de rue auprès des jeunes ciblés par le projet. Finalement, des facteurs extérieurs susceptibles d'avoir influencé la pratique des travailleurs de rue seront mis en relief.

Pour mieux interpréter les tableaux...

Notons que les tableaux présentent les statistiques (moyenne, écart-type, médiane, maximum, minimum) pour un travailleur de rue au cours d'une période de deux semaines. Seule la somme représente une statistique qui comprend les données de tous les travailleurs de rue pour la durée totale de l'étude, soit du 20 janvier 2005 au 4 mai 2006.

4.1 LES JEUNES

Cette section dressera un profil des jeunes rejoints par les travailleurs de rue du consortium. Tout d'abord, les jeunes observés par les travailleurs de rue seront présentés. Les jeunes avec qui les travailleurs de rue ont établi un contact seront ensuite décrits selon leur âge, leur sexe, leur origine ethnique et leur niveau d'implication dans le gang.

4.1.1 Les jeunes observés par les travailleurs de rue

L'observation est une pratique indissociable du travail de rue. Avant d'établir un contact avec un jeune, le travailleur de rue observe le milieu. Il arrive donc que les travailleurs de rue observent des jeunes sans nécessairement les aborder (Fontaine, 2003). Le tableau 5 fait état du nombre d'observations de jeunes faites par les travailleurs de rue du consortium.

Tableau 5
Les jeunes observés par les travailleurs de rue pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

	Somme de la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Jeunes à risque	2 783	19,06	15,48	15	0	88
Membres	708	4,85	4,62	4	0	30

Les travailleurs de rue observent davantage de jeunes à risque que de membres de gang de rue. Les chiffres démontrent qu'ils ont observé près de quatre fois plus de jeunes à risque que de membres dans leur milieu. En effet, toutes les deux semaines, un travailleur de rue fait en moyenne 19,06 observations de jeunes à risque et 4,85 de membres de gang de rue.

Deux hypothèses peuvent être émises pour expliquer ce résultat. Premièrement, les membres de gang de rue sont beaucoup moins nombreux que les jeunes à risque. Plusieurs jeunes valorisent le phénomène des gangs de rue et ses dérivés (argent, filles...) et sont attirés par ce mode de vie, mais peu y accèdent (Hamel et al., 1998; Perreault et Bibeau, 2003). Deuxièmement, les travailleurs de rue avancent que les membres de gang de rue sont rarement sur la place publique et qu'ils se font plus discrets que les jeunes à risque d'adhérer à ce type de groupe.

La catégorisation des jeunes observés par les travailleurs de rue demande de faire preuve de discernement. Ces derniers soulèvent que, pour catégoriser un jeune, il est essentiel de connaître son parcours. Les travailleurs de rue soulignent en outre qu'ils ne peuvent pas se fier au port des couleurs rouge ou bleu pour en déduire l'adhésion d'un jeune à un gang de rue.

Mais si on se fiait juste à l'habillement, c'est ça qui marche en ce moment... Tout le monde serait dans les gangs de rue.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Néanmoins, à la première observation, il peut être difficile pour un travailleur de rue de dire si un jeune est à risque d'adhérer à un gang de rue ou s'il en est membre. Ces résultats sont approximatifs et doivent être interprétés avec prudence, car certains jeunes n'ont peut-être pas été inclus dans les statistiques ou, à l'inverse, ont été considérés à tort comme membres ou à risque de l'être, faute de bien connaître leurs parcours respectifs.

4.1.2 Les jeunes contactés par les travailleurs de rue

Au-delà de l'observation, les travailleurs de rue établissent des contacts avec certains jeunes. Cette prise de contact doit se traduire minimalement par l'échange de quelques mots avec un jeune. Le tableau 6 présente le nombre de contacts que les travailleurs de rue ont eus avec ces jeunes.

Tableau 6
Contacts, aux deux semaines, avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Somme de la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
4 027	28,16	21,77	20	1	93

Durant la période d'étude, les travailleurs de rue du consortium ont établi 4 027 contacts avec des jeunes à risque et membres. Toutes les deux semaines, un travailleur de rue avait en moyenne 28,16 contacts avec l'un d'entre eux.

Il est important de noter que ce résultat ne représente pas l'ensemble des contacts que les travailleurs de rue ont établis avec des jeunes, mais seulement ceux avec les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. En effet, dans le cadre de leur pratique, les travailleurs de rue du consortium établissent aussi des contacts avec des jeunes qui ne sont ni à risque d'adhérer à un gang de rue, ni membres d'un tel groupe. Dans le questionnaire, il était demandé à ces intervenants d'estimer la proportion des contacts établis avec les jeunes ciblés par le projet. En moyenne, approximativement 53% de leurs contacts sont avec ces jeunes. Seul un travailleur de rue avait eu peu de contacts avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Ces jeunes représentaient en moyenne 13,2% de l'ensemble de ses contacts.

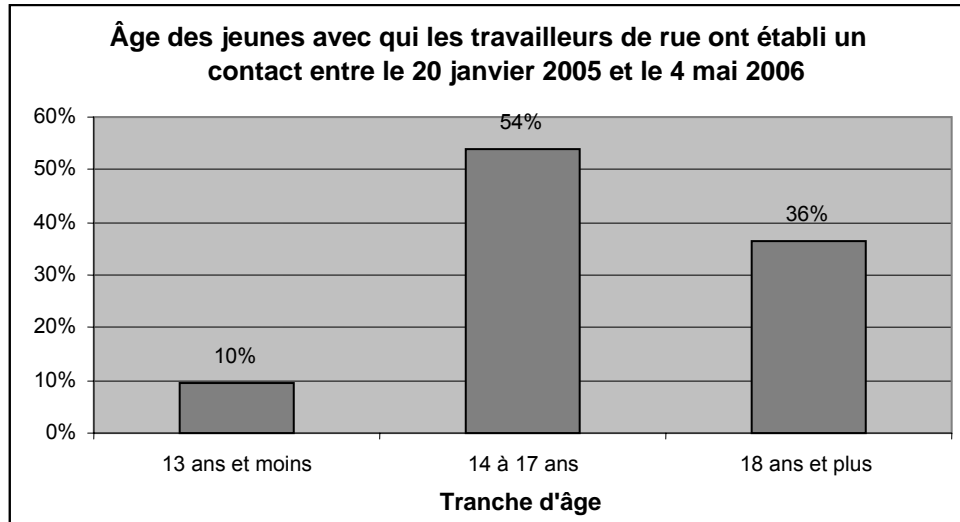
Comme nous le verrons dans la prochaine section, la création de liens entre un jeune et un travailleur de rue est un long processus. Il est alors intéressant de vérifier s'il existe une relation entre le nombre d'années de présence du travailleur de rue dans le milieu et le nombre de contacts établis avec les jeunes. Une relation²⁴ significative ($p < 0,01$) modérée (0,56) existe entre le nombre d'années de présence du travailleur de rue dans le milieu et le nombre de contacts établis. Ainsi, plus un travailleur de rue a cumulé d'années d'expérience dans son milieu, plus il entretient de contacts avec les jeunes. La stabilité du travailleur de rue dans un milieu est donc importante, puisque son expérience lui permet d'établir des liens avec plus de jeunes.

4.1.2.1 Âge

Le graphique 1 présente la proportion des contacts établis avec les jeunes visés par le projet selon le groupe d'âge.

²⁴ La corrélation non-paramétrique (corrélation de rang) est utilisée, car les variables ne sont pas distribuées normalement. Le coefficient utilisé est le Rho de Spearman.

Graphique 1



Les travailleurs de rue du consortium ont peu de contacts avec les jeunes de 13 ans et moins. En effet, ils représentent 10% de l'ensemble des jeunes côtoyés qui sont à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. La première piste explicative réside dans la population ciblée par les organismes du consortium, tel que démontré au tableau 7.

Tableau 7
Groupes d'âge ciblés par les organismes du consortium

Organisme	Groupes d'âge ciblés
Café Jeunesse Multiculturel	13-25 ans
PACT de rue	14-30 ans
Plein Milieu	12-35 ans
RAP Jeunesse	13-30 ans
TRAC	12-25 ans

Il appert que l'âge minimum ciblé par les organismes du projet est de 12 ou 13 ans. Leur pratique ne vise donc pas les enfants. La seconde explication serait le fait qu'il est rare que les enfants soient affiliés aux gangs de rue. En effet, plusieurs études statuent à plus de 13 ans l'âge des membres de gangs de rue (Blondin 1993; Grégoire, 1998; Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998). Notons également que les institutions où les travailleurs de rue assurent une grande présence comme les maisons de jeunes et les écoles secondaires sont exclusives aux adolescents.

D'autre part, les adolescents âgés entre 14 et 17 ans constituent la majorité (54%) des contacts que les travailleurs de rue établissent, ce qui représente en moyenne 15,2 contacts avec des jeunes de ce groupe d'âge par période de deux semaines. Le fait que la majorité des jeunes impliqués dans les gangs sont des adolescents explique pourquoi les travailleurs de rue ont surtout des contacts avec des jeunes de ce groupe d'âge (Grégoire, 1998; Fredette, 2006²⁵).

Les travailleurs de rue établissent aussi des contacts avec des adultes à risque et membres d'un gang de rue, ce groupe constitue 36% des personnes côtoyées. Un travailleur de rue a 10,2 contacts avec ces adultes en moyenne aux deux semaines. Notons que, selon les données qualitatives, les travailleurs de rue avaient des contacts plus précisément avec des jeunes adultes. Cependant, cette distinction n'a pas été faite dans le questionnaire.

En résumé, 90% des contacts des travailleurs de rue sont avec des adolescents et des jeunes adultes à risque et membres d'un gang de rue. Il est intéressant de constater que les gangs sont habituellement composés d'adolescents et de jeunes adultes âgés approximativement de 12 à 30 ans (Fredette, 2006²⁶; Hébert et al., 1997).

4.1.2.2 Sexe

Les jeunes à risque et membres contactés par les travailleurs de rue sont surtout de sexe masculin. En effet, 85% des jeunes à risque et membres contactés sont de sexe masculin et 15 % de sexe féminin. Ces proportions ressemblent de très près à celles issues de la littérature, à l'effet que les gangs sont constitués de 80% à 90% de garçons (Hébert et al., 1997; Grégoire, 1998; Fredette, 2006²⁷)

4.1.2.3 Origine ethnique

La littérature révèle que plusieurs jeunes de gangs de rue sont issus de groupes ethniques visibles (Blondin, 1993; Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998; Perreault et Bibeau, 2003; Fredette, 2006²⁸). Ces jeunes vivent dans leur pays d'accueil des difficultés d'adaptation et se joignent aux gangs (Perreault et Bibeau, 2003; Fredette, 2004). Nous avons donc jugé intéressant d'interroger les travailleurs de rue sur l'origine ethnique des jeunes avec qui ils étaient en contact. Le graphique 2 illustre la proportion des jeunes contactés entre le 8 décembre 2005 et le 4 mai 2006 selon leur origine ethnique, soit sur une période de près de cinq mois.

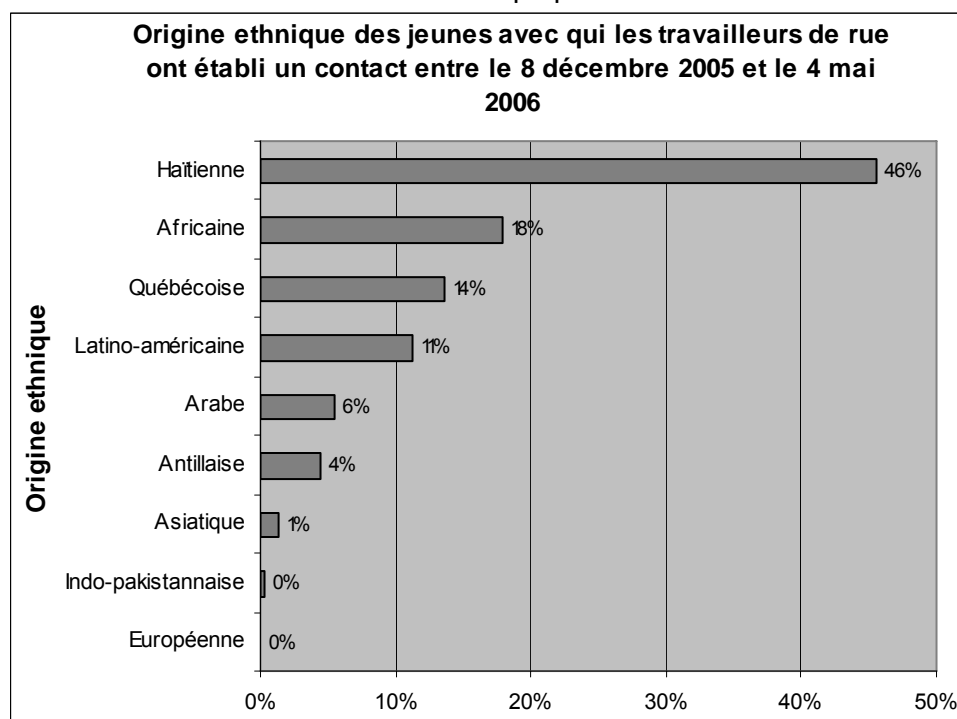
²⁵ Information extraite d'une présentation de madame Chantal Fredette lors du Colloque Deux mille en mai 2006: « Et si nous parlions gangs ! Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? ».

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

Graphique 2



Les travailleurs de rue ont des contacts surtout avec des jeunes d'origine haïtienne. En effet, 46% des contacts sont avec des jeunes d'origine haïtienne, à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Les travailleurs de rue sont également en contact dans une proportion importante avec des jeunes à risque et membres d'origine africaine (18%), québécoise « de souche » (14%) et latino-américaine (11%).

4.1.2.4 Niveau d'implication dans les gangs

Pour dresser le profil des jeunes côtoyés par les travailleurs de rue, ces derniers avaient à identifier le niveau d'implication de ces jeunes dans les gangs. Le tableau 8 présente les jeunes côtoyés par les travailleurs de rue selon leur niveau d'implication dans les gangs de rue pour une période de deux semaines.

Tableau 8
Jeunes contactés par les travailleurs de rue selon leur niveau d'implication dans les gangs, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Niveau d'implication	Somme de la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Noyau dur	205	1,41	2,02	0	0	8
1 ^{er} contact noyau dur	46	0,32	0,92	0	0	7
Membres périphériques	973	6,66	6,78	4,5	0	30
1 ^{er} contact membres périphériques	173	1,18	2,19	0	0	13
Wannabes	1 915	13,12	14,08	10	0	88
1 ^{er} contact wannabes	464	3,18	6,14	1	0	40
Filles recrutées	91	0,62	1,05	0	0	5
1 ^{er} contact filles recrutées	17	0,12	0,48	0	0	4

Les travailleurs de rue ont majoritairement établi des contacts avec des jeunes wannabes, c'est-à-dire des jeunes qui désirent devenir membres d'un gang, mais qui n'ont pas ce statut. Durant l'étude, l'ensemble des travailleurs de rue du consortium a établi 1 915 contacts avec des jeunes wannabes, ce qui représente 60% de l'ensemble des jeunes contactés. Aux deux semaines, un travailleur de rue a en moyenne 13,12 contacts avec des jeunes wannabes, quoique le nombre de jeunes rencontrés puisse varier considérablement d'une période de deux semaines à l'autre, soit de 0 à 88 jeunes.

Les travailleurs de rue ont également contacté dans une proportion importante des membres périphériques (membres d'un gang de rue qui ont un statut inférieur à celui des membres du noyau dur et dont la participation aux activités du gang est irrégulière (Hébert et al., 1997)). Les travailleurs de rue ont eu au total 973 contacts avec des membres périphériques, ce qui équivaut à 31% de l'ensemble des contacts avec des jeunes. Un travailleur de rue rencontre en moyenne 6,66 membres périphériques, dont 1,18 nouveau, aux deux semaines.

Les travailleurs de rue ont effectué peu de contacts avec les membres du noyau dur. En effet, seulement 6% des jeunes contactés par les travailleurs de rue étaient des membres centraux qui dirigeaient le gang. Durant la période d'étude, les travailleurs de rue ont eu 205 contacts avec des membres du noyau dur. L'équivalent moyen de 1,41 contact aux deux semaines. Soulignons que c'est surtout un travailleur de rue qui rejoignait les membres du noyau central, soit 60,5% de ceux-ci. On peut supposer que l'ensemble des travailleurs de rue a peu de contact avec les membres du noyau dur, parce qu'ils sont moins nombreux. En effet, 10% des membres actifs de la bande feraient partie du noyau central (Hamel, Cousineau, Fredette, 2004). De plus, ces individus seraient plus difficiles à joindre, car ils sont moins dans les lieux publics.

Finalement, les travailleurs de rue ont très peu de contacts avec les filles recrutées par les gangs de rue à des fins de prostitution. Elles représentent 3% de l'ensemble des contacts établis durant la période de l'étude. Lors d'une séance de groupe, nous avons demandé aux travailleurs de rue pourquoi ils avaient moins de contacts avec les filles recrutées. Ils ont nommé deux grandes raisons qui expliquent leur faible présence auprès des jeunes filles recrutées à des fins de

prostitution. Premièrement, ils mentionnent que les filles recrutées sont difficiles d'accès, notamment parce que les proxénètes surveillent les fréquentations de ces dernières. Une travailleuse de rue soutient que ce sont les proxénètes qui vont lui demander des condoms pour les filles qui exercent la prostitution pour eux, afin qu'elle n'ait pas de contacts avec celles-ci.

Pis ce que j'ai remarqué, les gars ils me demandent beaucoup de capotes, pour donner aux filles, pour que moi je ne parle pas aux filles, parce que les gars ils checkent.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Deuxièmement, les filles recrutées sont difficiles à joindre, parce qu'elles travaillent dans des lieux auxquels les travailleurs de rue n'ont pas accès.

Comme il y a des filles qui maintenant travaillent dans des piaules en dedans, ça l'aide pas parce que là elles sont vraiment isolées tu sais, fait que il va falloir que je réfléchisse vraiment à ma stratégie pour cet hiver, parce que je sais que les filles l'hiver, elles se tiennent plus dans un bar ou restent dans les piaules, elles sortent vite, vite pour pagner des clients.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

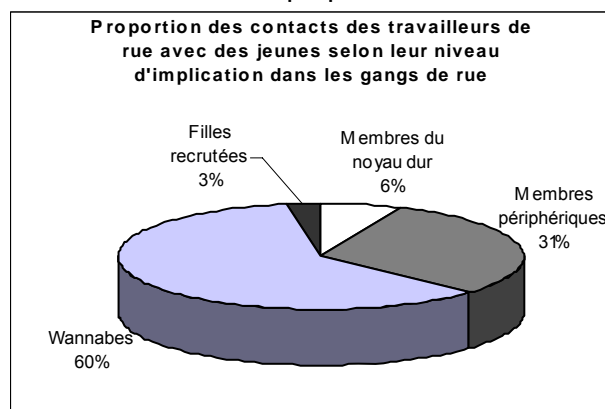
Dans le même sens, les travailleurs de rue mentionnent que les proxénètes ne recrutent pas les filles devant eux et qu'ils vont faire cela dans des lieux auxquels les travailleurs de rue n'ont pas accès.

Peut-être qu'il y a plus de filles que ça, exemple qui ont été recrutées, qui vont l'être, mais ça se fait pas devant moi, ça se fait souvent dans des zooki, dans des partys privés, je suis pas là.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue ont ainsi plus de difficulté à rejoindre les filles qui font de la prostitution pour les gangs, car elles sont isolées par leurs proxénètes.

Le graphique suivant permet de visualiser la proportion des contacts établis avec les jeunes selon leur niveau d'implication dans le gang.

Graphique 3



Il peut s'avérer parfois difficile d'évaluer le niveau d'implication des jeunes contactés par les travailleurs de rue. Ces derniers parlent rarement de ce sujet avec les jeunes.

Je vais jamais demander à un jeune: «T'sais lui il es-tu membre d'un gang de rue?» ou «C'est quoi le nom de votre gang de rue?»
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

La catégorisation du jeune contacté selon son niveau d'implication dans un gang de rue repose donc sur l'évaluation du travailleur de rue.

RÉSUMÉ : LES JEUNES

- Les travailleurs de rue observent dans leur milieu quatre fois plus de jeunes à risque que de membres d'un gang de rue.
- Les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, représentent 53% de l'ensemble des personnes avec qui les travailleurs de rue du consortium ont des contacts.
- Il y a une relation positive entre le nombre d'années de présence d'un travailleur de rue dans un milieu et le nombre de contacts établis avec les jeunes.
- Profil des jeunes contactés par les travailleurs de rue :
 - Majoritairement (54%) des adolescents âgés de 14 à 17 ans, bien que 34% soient des adultes.
 - 85% sont de sexe masculin.
 - L'origine ethnique des jeunes contactés par les travailleurs de rue est en ordre d'importance : haïtienne (46%), africaine (18%), québécoise « de souche » (14%) et latino-américaine (11%).
 - Les travailleurs de rue établissent davantage de contacts avec des wannabes (63%) et des membres de la périphérie des gangs (30%).
 - Les travailleurs de rue rejoignent peu les membres du noyau dur (6%) des gangs et les filles recrutées à des fins de prostitution (3%).

4.2 LA PRÉSENCE DES TRAVAILLEURS DE RUE

Le fait qu'un travailleur de rue soit présent sur le terrain en compagnie de jeunes est un aspect important de la pratique (Pharand, 1995). Dans cette section, nous étudierons les quarts de travail et la disponibilité des travailleurs de rue. Nous présenterons également la présence de ces derniers selon les endroits fréquentés en compagnie des jeunes à risque et ou membres d'un gang de rue et selon les événements qui ponctuent le quotidien de ceux-ci. Les observations que les travailleurs de rue ont faites sur leur territoire durant la période à l'étude seront également soulignées. Nous terminerons en présentant les cas d'intimidation subis par les travailleurs de rue.

4.2.1 Les quarts de travail

Les travailleurs de rue n'ont pas d'horaires conventionnels de travail (de Boevé, 1996; Fontaine 2003). Ce sont eux qui gèrent leurs quarts de travail selon les besoins du moment et ils doivent « mettre leur pendule à l'heure des jeunes et des groupes visés » (Pharand, 1995).

Les travailleurs de rue du consortium travaillent en moyenne 7,5 heures par jour. Ils débutent en moyenne leurs quarts de travail vers midi et terminent vers 19 heures. L'horaire du travailleur de rue va être davantage déterminé selon le mode de vie des jeunes.

Pis c'est comme, X [nom du travailleur de rue] il va pas être à 11 heures du matin dehors, c'est vraiment comme 3-4 heures tu peux le voir dehors, parce que c'est vraiment vers cette heure que le monde finit l'école ou sortent du travail, c'est plus là que tu as des grandes chances de voir X [nom du travailleur de rue]. Pis souvent le soir vers minuit, c'est plus là que les gars de gang il reste dehors t'sais, tu vas pas voir des petits jeunes dehors, tu vas plus voir des grands gars ou des gars qui font [...(incompréhensible)] dehors, tu as des chances de voir X [nom du travailleur de rue].
(Théo, jeune)

Les travailleurs de rue mentionnent qu'ils n'ont pas toujours le même horaire, celui-ci dépend des besoins des jeunes. Par exemple, si le travailleur de rue accompagne des jeunes, il va travailler davantage durant le jour.

J'ai eu des horaires tout « fuckés », t'sais, le matin, le soir, dans la même semaine, un matin, un soir, un matin.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

En comptabilisant le nombre de jours travaillés pour chaque jour de la semaine, les travailleurs de rue sont, en ordre d'importance, plus présents le jeudi (268 jours), le mercredi (262 jours), le mardi (253 jours), le vendredi (240 jours), le lundi (199 jours) et dans une moindre mesure le samedi (81 jours) et le dimanche (21 jours).

4.2.2 La disponibilité pour les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà

Dans le questionnaire bimensuel rempli par les travailleurs de rue, il leur était demandé de préciser le nombre d'heures qu'ils étaient disponibles pour ses jeunes. Le tableau 9 présente le nombre d'heures de travail et de disponibilité des travailleurs de rue pour les jeunes à risque et membres pour une période de deux semaines.

Tableau 9
Heures de disponibilité des travailleurs de rue envers les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Indicateurs	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Heures disponibles pour les jeunes ciblés	5918	40,53	15,71	40	3	80
Heures de travail	9 892,7	68,23	14,43	70	28	97,75

Chacun des travailleurs de rue du consortium travaille en moyenne 68,23 heures par deux semaines. Ils consacrent en moyenne 60% de leurs heures travaillées aux jeunes visés par le présent projet.

Lors de la présentation des résultats finaux individuels aux travailleurs de rue, nous les avons interrogés sur leurs activités quand ils n'étaient pas disponibles pour les jeunes. Souvent ils accompagnaient d'autres jeunes que ceux ciblés par le projet, ils étaient en formation, ils étaient en réunion d'équipe ou clinique, ou animaient des ateliers dans les écoles.

Onze des douze jeunes interrogés ont mentionné que le travailleur de rue était toujours disponible quand ils avaient besoin d'aide. Ces jeunes ont relaté que le travailleur de rue essayait d'annuler son occupation quand il s'agissait d'une urgence.

Il y a des moments, comme je l'explique, que j'ai besoin d'elle, même si elle fait une chose que comme c'est important pour elle, elle a essayé d'annuler tout pour venir me voir. Je pense pas que c'est juste pour moi qu'elle fait ça, mais je pense qu'elle le fait pour tout le monde aussi, pis c'est très gentil de sa part.

(Julio, jeune)

Les travailleurs de rue se montrent davantage disponibles pour certains jeunes qui vivent des situations difficiles dans leur vie.

J'ai soutenu un jeune qui vient de perdre son père qui est décédé du cancer. Je l'écoute beaucoup, je vois avec lui les démarches qu'il a à faire et je lui offre une grande disponibilité et du support.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevues individuelles II)

Un seul jeune a mentionné ne jamais avoir eu besoin de l'aide du travailleur de rue.

Mais dans le fond, j'ai jamais eu besoin d'elle. T'sais je suis le genre de gars qui fait ses affaires, je suis pas le genre de personne, je suis bien tout seul, pis je reste tout seul. Tu comprends?
(Lucas, jeune)

4.2.3 Les lieux de travail

La présence des travailleurs de rue diffère selon les lieux fréquentés par les jeunes (Pharand, 1995; de Boevé, 1996; Fontaine, 2003). Le tableau 10 expose la présence des travailleurs de rue selon le lieu physique.

Tableau 10
Présence des travailleurs de rue selon le lieu physique, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Lieux	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Parc	719	4,92	5,44	3	0	20
Maison des jeunes	509	3,49	4,07	2	0	17
Restaurant	478	3,27	4,65	1	0	20
École	474	3,25	3,11	3	0	11
Sortie de classe	403	2,76	3,00	2	0	11
Bureau	130	0,89	1,85	0	0	10
Centre commercial	109	0,75	1,32	0	0	6
Bar	47	0,32	0,68	0	0	4
Salon de billard	44	0,30	0,74	0	0	4
Arcade	38	0,26	1,28	0	0	10
Salon de coiffure	20	0,14	0,45	0	0	3
Cinéma	7	0,05	0,21	0	0	1
Crackhouse	2	0,01	0,12	0	0	1

Les lieux où les travailleurs de rue se retrouvent le plus en présence des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà sont, en ordre d'importance, les parcs, les maisons de jeunes, les restaurants, les écoles et lors de la sortie des classes en fin de journée. Un travailleur de rue est présent en moyenne 4,92 fois par deux semaines dans les parcs, 3,49 fois dans les maisons de jeunes, 3,27 fois dans les restaurants, 3,25 fois dans les écoles et 2,76 fois à la sortie des classes. Un jeune affirme que le travailleur de rue est présent dans les milieux où il y a des jeunes.

C'est plus comme dans les rues, comme à Z [nom du quartier] ou bien dans les écoles où il y a du basket, t'sais où il y a des fêtes de quartier, c'est plus souvent où est-ce qu'il y a des jeunes. Où qu'y a des jeunes tu as plus de chances de voir X [nom du travailleur de rue], disons que tu es dans un parc, pis il y a des jeunes, tu as des grosses chances de voir X [nom du travailleur de rue]. À la maison des jeunes, il apporte de l'aide aussi là-bas, quand il y a des tournois de basket ou quoi que ce soit, il est là, souvent c'est même lui qui aide à organiser ça.
(Théo, jeune)

Comme le montre le tableau 10, les travailleurs de rue sont présents moins d'une fois aux deux semaines dans les arcades, les bars, leur bureau de travail, les centres commerciaux, les cinémas, les « crackhouses » (résidence privée où on vend et consomme du crack), les salons de billard et de coiffure.

Le lieu où les travailleurs de rue sont le moins présents, c'est dans les « crackhouses ». Il est arrivé à deux reprises qu'un travailleur de rue se présente dans un « crackhouse ». Seulement un travailleur de rue a pu accéder à ce lieu. Les travailleurs de rue mentionnent que c'est un lieu très difficile d'accès. Pour parvenir à entrer dans un « crackhouse », les travailleurs de rue doivent tout d'abord côtoyer des personnes qui consomment du crack.

Premièrement, il faut côtoyer du monde qui consomme du crack, pis il faut les côtoyer souvent, pis après gagner leur confiance, après ça on se fait inviter, j'imagine que ça se passe comme ça.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Après avoir développé un lien avec une personne qui consomme du crack, le travailleur de rue doit attendre d'être invité.

À titre d'exemple, le travailleur de rue qui a accédé à un « crackhouse » mentionne qu'il avait d'abord développé un lien significatif avec une jeune fille qui consommait du crack. Ensuite, la jeune fille discutait avec le travailleur de rue et l'a invité à la suivre jusqu'au « crackhouse ».

Toutefois, il peut y avoir des inconvénients d'entrer dans les « crackhouses ». Comme l'explique cette travailleuse de rue, l'accès à ce milieu peut occasionner une plus grande vigilance de la part des personnes qui le dirigent. La travailleuse de rue peut donc se faire surveiller davantage par ces personnes.

Y a des avantages, mais il y a des désavantages aussi, parce que si je commence à rentrer dans les piaules [autre terme pour crackhouse], les gars, ils mettent un visage sur moi, fait que là ils me « checkent » plus. Y a des pour et des contres. Mais moi, je calcule que si je suis capable de faire mon travail de prévention, pis d'accompagnement à l'extérieur de la piaule, c'est correct. T'sais la police pourrait me suivre.
(Katherine, travailleur de rue, séance de groupe)

Comme le souligne cette travailleuse de rue, il n'est pas nécessaire d'accéder à ce milieu pour travailler avec les personnes qui le fréquentent.

Les analyses ont démontré que la présence dans certains lieux varie selon l'approche du travailleur de rue et son quartier d'intervention.

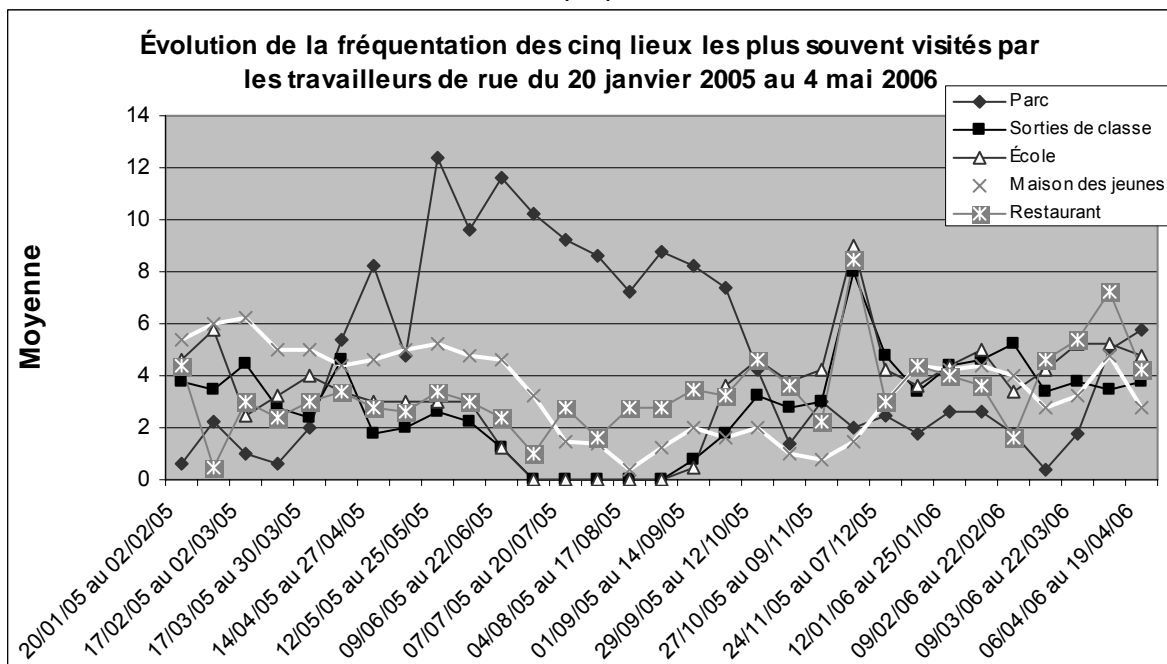
En même temps le travail de rue, c'est une approche qui est personnalisée, t'sais.
(Joanie, travailleuse de rue, séance de groupe)

En effet, en comparant leurs statistiques individuelles des lieux fréquentés et la réponse des jeunes interrogés sur l'endroit où ils ont fait connaissance, on constate que l'endroit privilégié pour rencontrer des jeunes dépend du travailleur de

rue. Sur les six travailleurs de rue qui ont complété des questionnaires, la moitié d'entre eux étaient surtout présents dans les parcs et les rues. Les deux travailleurs de rue qui proviennent du même organisme étaient davantage présents dans les maisons de jeunes. Finalement, un travailleur de rue privilégiait la présence dans les écoles et lors de la sortie des classes. Selon cet intervenant, son rôle était d'être présent dans les moments moins structurés, comme l'heure du midi et les récréations. Ainsi, trois travailleurs de rue étaient plus associés à un milieu (école, maison de jeunes).

La présence des travailleurs de rue dans un lieu varie également selon la période de l'année. Le graphique 4 illustre l'évolution de la fréquentation des cinq lieux les plus souvent visités par les travailleurs de rue durant l'intervalle étudié.

Graphique 4



À partir du graphique, il est possible d'observer que le nombre de présences dans les parcs varie selon les saisons. En effet, la moyenne de présences dans les parcs est supérieure aux autres lieux du 31 mars au 12 octobre 2005. On constate également que durant cette même période, les présences dans les maisons de jeunes, les restaurants, les écoles et les sorties de classe diminuent. La présence dans les écoles et lors de la fin des classes est assez stable dans le temps. Elle connaît une diminution seulement quand l'école ferme pour la période estivale. Les évolutions présentées réitérent le constat que « le travail de rue suit les jeunes dans leurs migrations saisonnières » (Pharand, 1995).

Au cours de l'étude, les travailleurs de rue ont été appelés à estimer la proportion de leur temps qu'ils passent à l'extérieur pendant une période de deux semaines. Selon leur estimation, ils passent en moyenne 39% de leur temps de travail à l'extérieur.

Outre l'approche du travailleur de rue et les saisons, les travailleurs de rue ont mentionné d'autres facteurs qui influencent leur présence dans un lieu, soit:

- Le fait qu'il y ait cet endroit sur le territoire
- Le fait que le travailleur de rue soit invité par les jeunes
- La perception du travailleur de rue quant à la pertinence de s'y rendre
- Le budget alloué pour ses dépenses (ex. : dans un bar, il faut consommer)
- Les heures d'ouverture du lieu
- La proximité de l'endroit

En étant dans les lieux publics, les travailleurs de rue peuvent nouer des liens avec des jeunes qui ne fréquentent pas les institutions, ni les intervenants y étant rattachés. Par exemple, neuf des douze jeunes interrogés ont mentionné ne pas avoir de relation avec d'autres intervenants. Les trois jeunes qui sont en lien avec un autre intervenant nous ont été référés par un travailleur de rue qui intervient surtout dans les écoles, un milieu où il y a déjà des intervenants disponibles pour les élèves. Or, ces jeunes avaient un très bon lien avec le travailleur social de l'école.

Certains jeunes ont justifié pourquoi ils n'étaient pas en lien avec d'autres intervenants. Un jeune a expliqué que, comparativement à d'autres intervenants, le rôle du travailleur de rue était d'écouter les problèmes des jeunes.

T'sais, mon prof de danse, c'est mon prof de danse... disons que j'ai un prof de chant, c'est un prof de chant, mais lui [le travailleur de rue], c'est comme... c'est plus qu'un prof, c'est comme si c'était rendu comme mon meilleur ami. T'sais un prof, je vais lui dire : « Je n'arrive pas à faire ça... — Fais ça comme ça. — Ah! je suis malade, nan nan nan... » Mais comme t'sais lui [le travailleur de rue] je peux lui expliquer... comme j'ai un problème avec mon chum... Mais mon prof de danse, c'est... : « Je ne sais pas comment faire ce mouvement-là. » Il y a pas des affaires intimes que je peux dire à une autre personne, même pas ma mère, ma tante...
(Isis, jeune)

Cette jeune fille mentionne ne pas avoir la même relation avec ses professeurs, car, selon elle, leur rôle est d'enseigner, tandis que le rôle du travailleur de rue est d'écouter ses confidences. Deux autres jeunes révèlent ne pas avoir de relation avec d'autres intervenants, car ceux-ci ne sont pas assez disponibles.

Mais il y a du monde presque comme ça [comme la travailleuse de rue] à l'école, qui t'écoute tout ça, mais il y a plusieurs personnes à l'école, ils te disent souvent aux 30 minutes, aux je ne sais pas combien de temps, mais elle, depuis qu'elle [la travailleuse de rue] est là, tu lui dis : « Est-ce que je peux te parler? » Elle dit : « Ok! »
(Emma, jeune)

Une autre jeune mentionne ne pas avoir de relation similaire avec d'autres intervenants, car la travailleuse de rue n'a pas d'autorité sur elle. Elle compare la travailleuse de rue aux éducatrices de son centre jeunesse.

Parce que c'est eux autres [les éducatrices]... comment je peux dire ça?... qui nous contrôlent genre... parce que X [nom de la travailleuse de rue], elle n'a pas l'autorité sur moi, t'sais.
(Lili-Ange, jeune)

Pour cette jeune fille, le contexte égalitaire favorise la relation. Finalement, un jeune mentionne entretenir une relation privilégiée seulement avec le travailleur de rue de son quartier, car celui-ci a une facilité à entrer en contact avec les autres communautés culturelles.

Non, non, non, c'est juste avec X [nom du travailleur de rue]... Parce qu'il faut que, les jeunes, ils peuvent parler avec une intervenante, ils font pas confiance aussi. X, c'est pas un travailleur de rue comme les autres non plus... C'est sûr que pour un travailleur de rue, c'est plus dur dans une famille de Noirs ou d'Espagnols. Lui, il a pas ce problème-là.
(Théo, jeune)

Pour fermer la parenthèse, car le développement de la relation sera abordé plus longuement dans la prochaine section, les raisons que quatre jeunes interviewés ont nommées pour justifier l'absence de relations similaires à celles entretenues avec les travailleurs de rue de leur quartier avec d'autres intervenants sont :

- Le rôle du travailleur de rue est d'écouter les jeunes
- Le travailleur de rue est plus disponible
- La relation est égalitaire
- Le travailleur de rue a de la facilité à intervenir avec des communautés ethnoculturelles

Présence dans les résidences

Les travailleurs de rue assurent également une certaine présence dans des domiciles privés où se trouve des jeunes. Le tableau 11 présente les visites des travailleurs de rue dans les différents types de résidences, pour une période de deux semaines.

Tableau 11
Visites des travailleurs de rue dans les résidences privées des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Type de résidence	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Appartement privé	161	1,10	1,52	0	0	6
Centre jeunesse	18	0,12	0,50	0	0	3
HLM	9	0,06	0,29	0	0	2
Maison	6	0,04	0,23	0	0	2
Coop	4	0,03	0,16	0	0	1
Condo	0	0,00	0,00	0	0	0
Ensemble des visites dans les résidences en présence des jeunes	198	1,36	1,87	0	0	7

Lors de la période d'étude, les travailleurs de rue ont fait au total 198 visites dans une résidence privée en présence de jeunes à risque et membres. Ils ont effectué en moyenne 1,36 visite aux deux semaines. Plus précisément, les travailleurs de rue sont surtout présents dans les appartements privés. Ils ont fait 161 visites dans un appartement privé sur les 198 visites comptabilisées. En moyenne, un travailleur de rue va 1,10 fois dans un appartement privé aux deux semaines.

Huit des douze jeunes interrogés ont mentionné que le travailleur de rue avec qui ils étaient en lien l'a visité à leur domicile ou au centre jeunesse où ils résidaient. Par exemple, une jeune mentionne que la travailleuse de rue vient à sa résidence discuter avec sa mère et elle.

Ça fait à peu près une dizaine de fois... Elle vient prendre des cafés avec ma mère, on jase, on parle, ça fait une dizaine de fois qu'elle vient. Elle est accueillie comme du monde ici.
 (Salma, jeune)

Les travailleurs de rue qui avaient le plus d'années d'expérience avaient de loin fait plus de visites dans les résidences privées des jeunes. En faisant une corrélation²⁹, on constate qu'il y a une relation positive significative ($p < 0,01$) modérée (0,66) entre le nombre d'années d'expérience d'un travailleur de rue dans son milieu et le nombre de fois qu'il est allé à l'intérieur d'une résidence. Donc, plus un travailleur de rue est présent longtemps dans un milieu, plus il a accès aux résidences des jeunes avec qui il est en lien. On peut supposer que l'accès aux résidences privées des jeunes nécessite au préalable une certaine relation de confiance. Or, comme il sera présenté dans la prochaine section, le développement d'un lien de confiance avec un jeune est un processus qui demande du temps.

²⁹ La corrélation non-paramétrique (corrélation de rang) est utilisée, car les variables ne sont pas distribuées normalement. Le coefficient utilisé est le Rho de Spearman.

Déplacements à l'extérieur du territoire

Les travailleurs de rue se déplacent parfois dans des lieux qui sont à l'extérieur de leur territoire. Chacun des travailleurs de rue sort de son quartier en moyenne 2,19 fois aux deux semaines. Les raisons invoquées par les travailleurs de rue pour se rendre en dehors des limites géographiques de leur secteur de travail sont les suivantes :

- Accompagnements de jeunes dans des organismes qui ne sont pas situés sur leur territoire
- Visites chez des jeunes qui ont déménagé
- Événements sportifs (tournois, pratiques) et activités qui ont lieu à l'extérieur de leur secteur d'intervention
- Écoles fréquentées à l'extérieur de leur territoire

4.2.4 Événements ponctuels

La présence des travailleurs de rue a également été mesurée à partir de l'assiduité de ces derniers à participer à des événements faisant partie du quotidien des jeunes auxquels nous nous intéressons dans cette étude. Tel que mentionné par de Boevé (1996), « *le travailleur social de rue se doit d'être régulièrement, facilement et simplement accessible par le public visé* ». Nous avons vérifié si les travailleurs de rue du consortium étaient présents dans les activités quotidiennes des jeunes.

4.2.4.1 Les repas

Le tableau 12 fait état de la présence des travailleurs de rue lors de la période des repas.

Tableau 12
Repas partagés par les travailleurs de rue avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Repas	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Dîner	273	1,87	2,34	1	0	10
Souper	263	1,80	2,15	1	0	11
Repas (souper + dîner)	536	3,67	3,86	3	0	20

Les travailleurs de rue du consortium ont partagé 536 repas avec des jeunes à risque et membres. En moyenne, un travailleur de rue assiste à 3,67 repas avec ces jeunes durant une période de deux semaines. Les travailleurs de rue assurent une présence similaire durant les dîners et soupers.

4.2.4.2 Les activités prosociales

Les travailleurs de rue sont également présents aux activités des jeunes. La présence aux activités sportives et à celles organisées par d'autres organismes sont les deux indicateurs que nous avons retenus. Le tableau suivant expose la présence des travailleurs de rue aux activités sportives des jeunes à risque et membres.

Tableau 13
La présence des travailleurs de rue aux activités sportives des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Activités sportives	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Basket-ball	185	1,27	1,66	1	0	7
Soccer	10	0,07	0,25	0	0	1
Hockey	3	0,02	0,14	0	0	1
Cricket	2	0,01	0,12	0	0	1
Football	2	0,01	0,12	0	0	1
Toutes activités confondues	203	1,39	1,81	1	0	8

Les travailleurs de rue ont assisté à 203 activités sportives durant la période d'évaluation. Un travailleur de rue assiste en moyenne à 1,39 activité sportive aux deux semaines. Le basket-ball est de loin l'activité sportive où les travailleurs de rue sont le plus présents, soit 185 fois lors de la période d'évaluation. On peut supposer que cette activité est plus populaire chez les jeunes. Trois travailleurs de rue du consortium sont plus impliqués dans les activités sportives des jeunes. Le témoignage suivant illustre l'implication de certains intervenants :

Ok à commence de là, elle [la travailleuse de rue] court encore, encore. J'te dis, elle en a pas manqué un [ballon dans le panier]! J'te dis, j'avais les yeux gros de même! Ah! Je comprenais rien! Elle est bonne en tabamane au basket! sérieux là! Sinon elle vient à la patinoire. Moi hier..., ça dérangera pas : « Ok viens jouer au hockey, — Ok je vas y aller! » Basket pis hockey, je suis sûr qu'elle le ferait.
 (Noah, jeune)

Les travailleurs de rue assistent à l'occasion à des activités organisées par d'autres organismes. C'est ce que montre le tableau 14.

Tableau 14
Présence des travailleurs de rue aux activités organisées par un autre organisme pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Nature des activités	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Sportive	30	0,21	0,62	0	0	3
Culturelle	20	0,14	0,46	0	0	4
Artistique	16	0,11	0,31	0	0	1
Autres	15	0,10	0,44	0	0	3
Fête, «party»	5	0,03	0,18	0	0	1
Ensemble des activités	86	0,59	1,03	0	0	4

Durant la période d'étude, les travailleurs de rue ont assisté 86 fois à des activités organisées par les autres organismes. Pour une période de deux semaines, un travailleur de rue assiste en moyenne moins d'une fois à une activité préparée par un autre organisme. Les types d'activités auxquelles les travailleurs de rue participent sont, en ordre de popularité, des activités sportives (35%), culturelles (23%), artistiques (19%), autres que le choix proposé (17%) et des fêtes (6%).

Parmi les activités auxquelles les travailleurs de rue ont assisté en présence de jeunes ciblés par le projet, notons des activités de nature sportive :

- partie de basket-ball
- tournoi de basket-ball
- pratique de danse
- tournoi de billard
- gala sportif

Les travailleurs de rue ont également assisté à des activités artistiques et culturelles organisées par d'autres organismes, dont voici quelques exemples :

- visionnement d'un film
- sortie d'un CD
- pièce de théâtre
- activité de poésie
- contes africains
- spectacle de musique hip hop
- gala de l'école
- dîner multiculturel
- finale régionale de *Secondaire en spectacle*

Les travailleurs de rue ne sont pas uniquement présents lors d'activités des autres organismes, ils organisent eux aussi des activités. Les activités organisées par les travailleurs de rue sont présentées dans la section intervention.

4.2.5 Présence lors de l'adoption de comportements déviants

Il arrive également que les travailleurs de rue soient présents lors d'une infraction commise par un jeune à risque ou un membre d'un gang de rue.

Tableau 15

La présence des travailleurs de rue lors de la commission d'actes délinquants par des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Comportements	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Actes d'intimidation	89	0,61	0,78	0	0	3
Recrutement de jeunes filles	40	0,27	0,57	0	0	3
Batailles	30	0,21	0,44	0	0	2
Taxage	5	0,03	0,18	0	0	1
Graffitis	4	0,03	0,16	0	0	1
Initiation d'un jeune dans un gang	0	0,00	0,00	0	0	0

En ordre d'importance, les actes d'intimidation (89 fois), le recrutement de jeunes filles pour des fins de prostitution (40 fois) et les batailles (30 fois) sont les comportements des jeunes à risque et membres dont les travailleurs de rue ont été le plus souvent témoins durant l'évaluation. Il est rare que les travailleurs de rue soient présents lors de la commission de graffitis (4 fois) ou de taxage (5 fois). De plus, aucun travailleur de rue n'a été présent lors de l'initiation d'un nouveau membre au gang. Un travailleur de rue assiste moins d'une fois par deux semaines à la commission d'un de ces actes déviants. Il est important de souligner que certains comportements criminels n'ont pas été inclus dans le questionnaire, comme la vente et la consommation de drogues, les « bum rush » (situation où des jeunes vont en groupe voler dans un commerce, également appelé « swarming »). Ainsi, il est difficile d'identifier le nombre exact de situations criminelles dont un travailleur de rue a été témoin.

Les travailleurs de rue ont été questionnés sur leurs interventions lorsque les jeunes à risque ou membres d'un gang de rue commettent les trois actes délinquants les plus fréquents, selon nos données.

Intervention lors d'actes d'intimidation

Les travailleurs de rue ont tous mentionné que les actes d'intimidation dont ils étaient témoins étaient souvent perpétrés en groupe. Les jeunes étaient plusieurs pour en intimider un autre. Cette travailleuse de rue donne plusieurs exemples d'actes d'intimidation faits par les jeunes.

Ben, ils vont commencer à niaiser un jeune : « Ah, t'es ben laid! », un nouveau de la gang ou un qui est plus souffre-douleur, « Ah, donne-moi ton chandail, t'as pas d'affaire à porter ça, toi t'es un con! » C'est le genre d'affaire comme ça ou genre « Donne-moi ton argent! » ou ben « Donne-moi 5 piastres... Ah ouin, tu veux pas me donner ton argent? » pis là tu vas voir les autres arriver autour. D'habitude ils vont faire ça entre Haïtiens, mais des fois ils vont « spotter » quelqu'un qui est pas Haïtien, d'une autre communauté culturelle, qui ne connaît pas ben, ben le quartier, t'sais. Ou ben exemple, quelqu'un qui vient pas souvent dans le parc, ben là, ils vont se mettre à le regarder; Ils peuvent aussi ben aller se mettre toute la gang comme ça devant, pis aller le regarder. Aussi envers les filles. Des fois y vont être deux filles dans le parc pis là, les gars, ils vont tous les encercler. C'est beaucoup de l'intimidation de gang, t'sais. C'est rare de un à un. C'est vraiment... des fois, ils vont juste te fixer.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Tous les travailleurs de rue du consortium ont mentionné qu'ils intervenaient seulement s'ils connaissaient le jeune. Une travailleuse de rue mentionne que quand elle perçoit que l'intimidé peut se défendre seul, elle s'abstient d'intervenir afin de ne pas le discréditer devant ses pairs.

Si je connais les jeunes je vais m'en mêler. Je vais leur dire : « Ben regarde là, laisse-le tranquille, ça suffit là! » ou ben « C'est quoi qui se passe? » pis des fois, je ferai rien, ça dépend. Parce que d'un autre côté si j'interviens, ben, la personne qui se fait intimider, ben, elle passe encore plus comme un trou de cul devant les autres parce qu'elle n'est pas capable de se défendre toute seule, fait que j'essaie de faire attention à ça.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Une autre travailleuse de rue précise que si elle ne connaît pas les jeunes impliqués et qu'elle juge que la situation n'est pas grave, elle ne va pas intervenir.

J'étais plus témoin qu'autre chose, pis ça ne se passait pas avec des jeunes que je connaissais pis que je pouvais dire « Heille! qu'est-ce que tu fais là? », fait que je pouvais pas faire grand-chose, pis c'était pas hyper, hyper grave comme si ça allait dégénérer pis avoir des conséquences, pis c'était pas non plus trop important que je fasse quelque chose, fait que j'ai comme été plus observatrice que d'autre chose. Mais une fois sur les deux fois, il y avait comme d'autres témoins qui riaient pis qui étaient portés à les encourager, fait que c'est plus auprès d'eux que je suis intervenue, j'ai comme fait un commentaire de « Heille! c'est pas drôle là! t'as pas d'affaire à encourager ça, franchement! ».

(Annie, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Lors d'une situation d'intimidation, cette travailleuse de rue a privilégié l'intervention auprès des jeunes qui encouragent l'acte d'intimidation. Une autre travailleuse de rue questionnée sur son intervention lors de situations d'intimidation dit essayer de tourner la situation au ridicule.

Quand il y a de l'intimidation, je tourne ça souvent au ridicule, t'sais. T'sais, faire réaliser que... Souvent, c'est virer ça au ridicule. Je suis peut-être un peu provocatrice dans ces situations-là parce que ça vient ben gros me chercher. Pis je vais aller chercher les plus grosses têtes, pis je vais essayer de... ben... pas les faire sentir comme des trous de cul, mais t'sais, leur faire comprendre que leur but c'est... Je tourne ça au ridicule, t'sais.

(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Dans le même sens, un travailleur de rue utilise l'humour pour désamorcer la situation.

Quand je suis là pis je connais bien les gars, j'essaie de leur refléter ce qu'ils font là, que ç'a pas d'allure [...]. Ça dépend de l'individu aussi. Si c'est un gars que je connais très bien, que c'est un ti-cul que j'ai connu haut comme ça là, pis que c'est un Haïtien, je pense à un en particulier là, je vais dire « Voyons! qu'est-ce que tu fais là! », pis mon intervention est un peu plus physique. Mais ça reste toujours dans le domaine de l'humour. Regarde, je suis pas agressif pour vraiment le taper là, ça passe plus par l'humour, pis souvent, ça va être dans le jeu physique.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle II)

Comme on peut le constater dans ces différents témoignages, les travailleurs de rue n'utilisent pas tous les mêmes stratégies d'intervention lorsqu'ils sont témoins d'actes d'intimidation. Dans ce type de situations, certains utilisent l'humour ou essaient de conscientiser l'intimidateur et d'autres interviennent auprès des jeunes témoins qui encouragent l'acte. Notons également qu'un travailleur de rue hésite à intervenir afin de ne pas diminuer l'intimidé. On peut supposer que l'intervention privilégiée dépend de plusieurs facteurs, comme la personnalité du travailleur de rue et du jeune, la gravité de la situation, etc. Une condition de l'intervention soulignée par tous les travailleurs de rue est la connaissance des jeunes impliqués.

Intervention lors du recrutement de jeunes filles pour des fins de prostitution

Deux travailleurs de rue se démarquent par leur présence lors du recrutement de jeunes filles à des fins de prostitution. Une stratégie privilégiée par un de ces travailleurs de rue est de créer un lien avec la jeune fille.

Cependant, comme mentionné précédemment dans la section sur la description des jeunes en lien avec les travailleurs de rue, une difficulté imminente du travailleur de rue dans le développement des liens avec les jeunes filles recrutées à des fins de prostitution est qu'elles sont difficiles d'accès, notamment parce qu'elles sont surveillées par leurs proxénètes.

Intervention batailles

Avant d'intervenir, les travailleurs de rue évaluent la situation. Ils vérifient tout d'abord les jeunes qui sont impliqués dans le conflit et la dangerosité de la situation.

Ben j'évalue la situation, j'observe, je regarde l'émergence, je regarde c'est qui qui est là, est-ce que je les connais ou non? est-ce qu'il y a la vie de quelqu'un en danger? Ok, pis si je les connais, pis je vois qu'ils n'ont pas sorti les armes ou « whatever », ben je vais intervenir. Je vais aller jaser avec les gars, je vais essayer d'aller calmer la tension. Si je les connais pas, pis que je vois que c'est pas dangereux, ben je continue ma route, ce qui est plutôt rare.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle II)

Trois travailleurs de rue mentionnent ne pas intervenir s'ils ne connaissent pas les jeunes impliqués dans l'altercation et si l'intégrité physique de la personne n'est pas compromise. Quatre travailleurs de rue parlent aux individus en conflit pour essayer de les calmer. Deux travailleurs de rue soulèvent que s'ils connaissent les belligérants, ils vont s'interposer entre eux.

Quand il y a une bataille, je vais prendre la personne avec qui j'ai le meilleur contact, je vais la prendre à part, je vais essayer de lui parler, et quand il commence à y avoir de la tension, ben moi je vais entre les deux. J'le sais qu'on est pas supposé... Si je les connais pas, parce que si je les connais pas pis sont ben, ben, ben chauds... mais moi c'est plus... si tu le sais à l'avance, tu fais diminuer la tension... Tu sais, des fois juste le fait que tu sois là pis qu'ils sachent que tu sais que ça va peut-être se pogner, ils veulent pas faire ça devant toi, fait que là ils se tiraillent un peu, ils se chamaillent, mais finalement, ils se poussent.

(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Une autre travailleuse de rue refuse d'intervenir physiquement lors d'une altercation, elle préfère appuyer un jeune intermédiaire qui intervient pour mettre fin à la bataille.

Je supporte plus les gars qui vont essayer d'intervenir pour essayer de séparer les gars. Moi je vais pas me mettre entre les deux parce que j'ai pas envie de manger un coup de poing sur la gueule. Je vais dire « Heille! Heille, les gars! », je vais être là avec le téléphone dans les mains, pis si ça dégénère trop, ben...

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Cette travailleuse de rue reste alerte, afin de signaler la bataille aux policiers si elle dégénère.

En somme, les facteurs susceptibles d'influencer le choix d'un travailleur de rue d'intervenir dans une bataille sont :

- la connaissance du jeune
- le degré d'intoxication du jeune
- le fait qu'il y ait des armes ou qu'une vie soit en danger

4.2.6 Observation sur le territoire

La présence des travailleurs de rue dans le milieu de vie des jeunes ciblés par le projet permet l'observation de changements dans la dynamique des gangs. Dans leur questionnaire bimensuel, les travailleurs de rue devaient préciser s'ils avaient observé l'émergence d'un nouveau groupe, la disparition d'un gang, la venue d'un membre de gang de rue

extérieur au quartier, une tension entre les gangs et une prise de territoire par un autre groupe. Le tableau suivant montre le nombre de fois que les travailleurs de rue ont affirmé avoir fait une de ces observations durant la période à l'étude.

Tableau 16
Observations des travailleurs de rue dans le milieu de vie des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Observations	Oui	Non
Tension entre les gangs	49,00	97
Venue d'un membre de gang de rue extérieur	43,00	103
Émergence d'un nouveau groupe	3,00	143
Prise de territoire	3,00	146
Disparition d'un gang	0,00	146

Dans le questionnaire, il n'était pas demandé aux travailleurs de rue de préciser le nombre de fois qu'ils avaient fait une de ces observations durant la période de deux semaines, mais seulement d'indiquer s'ils avaient fait une de ces observations durant cet intervalle. Les données permettent tout de même de considérer les observations les plus fréquentes. Une tension entre les gangs d'un même quartier est l'observation que les travailleurs de rue ont le plus souvent affirmé avoir notée durant une période de deux semaines (49 reprises).

Une travailleuse de rue mentionne que les tensions entre les gangs sont perceptibles, car elle observe un changement de comportement chez les jeunes.

Dans leur attitude : ils se cachent, ils ont peur, ils « checkent » partout tout le temps. Toute la dynamique change. Les jeunes marchent sur la rue, ils sont pressés : ils partent du point A, ils vont au point B, ils s'arrêtent pas. C'est vraiment... Quand ils disparaissent d'un coup sec, tous les jeunes que tu connais, à la même place, en même temps, ça veut dire que quelque chose se prépare. À chaque fois, moi, dans le quartier, c'est ça que j'ai vu. Je pense que dans les autres quartiers, c'est la même chose... sûrement là.
 (Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Cette travailleuse de rue soutient que les jeunes sont moins présents dans les lieux publics quand le climat est tendu dans le quartier.

Les sources de tensions sont diverses. Voici celles nommées par les travailleurs de rue lors de la présentation des résultats individuels de mi-projet :

- trafic de drogues
- filles
- couleurs
- différences de culture

- soupçons de la présence d'agents doubles (jeunes qui pensent que le travailleur de rue ou d'autres personnes sont des agents doubles)
- présence policière
- venue d'un membre d'un gang extérieur

L'observation de la venue de membres de gangs de rue extérieurs au quartier est le deuxième événement que les travailleurs de rue ont déclaré avoir le plus souvent observé (43 reprises). Les travailleurs de rue ne semblent pas établir de contact avec ces jeunes en visite dans un secteur :

Je leur parle pas à eux autres. Souvent c'est des bigs boss pis je sais qu'y viennent pas du quartier. Quand ils viennent, c'est pour régler des affaires. Je le sais parce que quand ils viennent, il y a des problèmes, il y a toujours quelqu'un qui se fait tirer ou des batailles ou des choses comme ça.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevues individuelles II)

Les travailleurs de rue ont rarement observé l'émergence d'un nouveau groupe ainsi que la prise de pouvoir et du contrôle du territoire par un autre groupe. En effet, ces deux événements ont été observés trois fois chacun lors de la période d'étude. Finalement, les travailleurs de rue n'ont jamais vu la disparition d'un gang.

4.2.7 Intimidation subie par les travailleurs de rue

La présence des travailleurs de rue dans le milieu de vie des jeunes peut avoir certaines conséquences. Les travailleurs de rue sont susceptibles de se faire intimider par les jeunes à risque et membres. Deux travailleurs de rue de sexe féminin ont subi de l'intimidation à 8 reprises.

Lors de son intégration dans le milieu, une travailleuse de rue explique qu'elle se faisait surveiller par certains membres de gang de rue.

Ils cherchent à tout savoir. Moi j'ai su que je m'étais fait suivre jusqu'à chez nous, ils voulaient savoir où que je reste.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Voici un autre exemple : lors de l'intégration d'un complexe de type HLM, une travailleuse de rue affirme s'être fait entourer par plusieurs jeunes qui questionnaient sa présence. Les jeunes peuvent être réfractaires à la présence d'un intervenant dans leur milieu et intimider les travailleurs de rue.

Il est intéressant de souligner qu'aucun travailleur de rue de sexe masculin n'a été victime d'intimidation. Le sexe du travailleur de rue pourrait donc avoir une influence sur l'intimidation subie.

RÉSUMÉ : PRÉSENCE DES TRAVAILLEURS DE RUE

- **Quarts de travail**
 - Les travailleurs de rue ajustent leur horaire aux besoins et au mode de vie des jeunes.
 - En moyenne, les travailleurs de rue commencent leur quart de travail vers 12h00 et terminent à 19h00.
- **Disponibilité**
 - Les travailleurs de rue accordent en moyenne 60% de leurs heures de travail aux jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.
 - La majorité des jeunes interrogés mentionnent que le travailleur de rue avec qui ils sont en lien est toujours disponible quand ils ont besoin d'aide.
- **Lieux de travail**
 - Les endroits où les travailleurs de rue se retrouvent le plus souvent en présence des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sont en ordre d'importance : les parcs, les maisons de jeunes, les restaurants, les écoles et la sortie des classes des élèves.
 - La présence dans certains lieux varie d'un travailleur de rue à l'autre.
 - La présence des travailleurs de rue dans des lieux où il y'a pas d'autres intervenants permet de développer des relations avec des jeunes qui ne sont pas en lien avec un intervenant.
 - Les appartements privés des jeunes sont la résidence privée la plus fréquentée par les travailleurs de rue.
 - Plus un travailleur de rue est présent longtemps dans un milieu, plus il a accès aux résidences des jeunes.
- **Événements ponctuels**
 - Un travailleur de rue partage en moyenne 3,67 repas par deux semaines avec les jeunes à risque et membres d'un gang de rue.
 - Le basket-ball est de loin l'activité sportive où les travailleurs de rue sont le plus présents.
 - La nature des activités des autres organismes auxquelles les travailleurs de rue participent sont en ordre de popularité : les activités sportives, culturelles et artistiques.
- **Présence lors de l'adoption de comportements déviants**
 - Les comportements déviants dont les travailleurs de rue sont le plus souvent témoins sont, en ordre d'importance : l'intimidation, le recrutement de jeunes filles pour la prostitution et les batailles.
 - Les réactions face à l'intimidation et aux batailles diffèrent d'un travailleur de rue à l'autre.
 - Les travailleurs de rue semblent plus à l'aise d'intervenir quand ils connaissent les jeunes impliqués.
- **Intimidation des travailleurs de rue**
 - Les jeunes peuvent réagir lors de l'intégration d'un travailleur de rue dans leur milieu et l'intimider.
 - Seulement des travailleurs de rue de sexe féminin ont subi de l'intimidation de la part de jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

4.3 LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELATION

Le travail de rue repose principalement sur le développement de liens significatifs (Cheval, 2001). Développer des relations avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, est une des finalités du projet. Dans cette section, il sera d'abord question de présenter la façon dont se déroule la création de liens avec ces jeunes. Par la suite, nous décrivons le lien de confiance qui se développe entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque et membres. À cet effet, nous avons retenu deux indicateurs afin de vérifier l'atteinte de ce but, soit les confidences et les contacts avec l'entourage du jeune. Ensuite, nous exposerons la perception des jeunes face aux travailleurs de rue. Nous terminerons en traitant de la fin de la relation.

4.3.1 Intégration dans le milieu

Avant que survienne le développement d'une relation entre un jeune et un travailleur de rue, ce dernier aura à s'intégrer dans le milieu de vie de ce jeune. Le premier geste que le travailleur de rue devra poser est l'observation du milieu du jeune.

Le conseil que j'ai donné aux personnes que j'ai intégrées, c'est vraiment ça : « Tu fermes ta gueule pis t' observes; prends le temps de prendre le pouls du milieu. » Tu fais ça pendant un bon boutte de temps avant d'adresser la parole à quelqu'un, avant que quelqu'un t'adresse la parole, mais sinon... Il faut que tu puisses savoir... T'sais pour savoir un peu à qui que t'as affaire, il faut que tu sois capable de connaître le milieu. Pis pour connaître le milieu, tu te promènes, pis t' observes qu'est-ce qui s' passe, t' sais; fait que, moi, je trouve que c'est vraiment la base... pis surtout au niveau des gangs de rue, tu peux pas te « pitcher » de même là : « Hey salut! je me cherche des amis! » Ça marche pas, t' sais. Y faut qu'eux autres prennent le temps de te « spotter ». Tu les laisses venir à toi jusqu'au jour où ils sont tannés de se demander c'est qui tu es, pis vont aller voir, pis y vont dire « Toi là... »

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Avant d'initier un contact avec des jeunes, il est important que le travailleur de rue étudie le fonctionnement du milieu et laisse le temps aux jeunes de s'habituer à sa présence. Cet apprentissage lui permettra ultérieurement de mieux s'infiltrer et s'intégrer dans le milieu de vie des jeunes. L'intégration est un processus long, qui prend de trois à quatre mois selon les travailleurs de rue. La phase d'intégration peut parfois même prendre des années (Pinard, 1994). L'intégration graduelle des travailleurs de rue dans le milieu de vie des jeunes est une condition essentielle au succès du travail de rue (Paquet et Richard, 1995).

4.3.2 Création de liens

Durant l'intégration, les travailleurs de rue vont progressivement développer des liens avec les jeunes. Cette section présente les règles à respecter et les moyens privilégiés par les travailleurs de rue pour nouer des liens avec les jeunes auxquels nous nous intéressons dans la présente étude. Les éléments freinant la création de liens seront également

exposés. Finalement, la différence soulignée par les travailleurs de rue concernant la création du lien selon le sexe et également selon que le jeune soit à risque ou membre d'un gang de rue sera expliquée.

4.3.2.1 Règles à respecter

Lors de leur intégration, les travailleurs de rue ont nommé trois grandes règles à connaître pour nouer une relation avec les jeunes.

1. Respect de la confidentialité

Selon les travailleurs de rue, le respect de la confidentialité est la règle la plus importante pour créer des liens avec les jeunes.

La confidentialité c'est au « top », t'sais.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Plusieurs auteurs ont mis l'accent sur l'importance de cet aspect en travail de rue (Pinard, 1994; Pharand, 1995; Paris, 1999; Fontaine, 2003). La confidentialité est une règle primordiale au travail de rue, car l'intervention repose sur le lien de confiance. En effet, plusieurs jeunes interrogés ont mentionné faire confiance au travailleur de rue parce qu'il respectait le secret de leurs confidences.

2. Respecter les règles du milieu

Les travailleurs de rue doivent également respecter les règles informelles du milieu s'ils veulent être acceptés par les jeunes.

T'sais que tu es dans leur milieu tout le temps, fait que tu dois respecter ces règles-là, t'sais. En fait, tu dois respecter le milieu, c'est pas chez vous là.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue apprennent les règles lors de l'observation du milieu.

Pis si t'a pris le temps d'observer, tu vas finir par voir les règles par toi-même.
(Annie, travailleuse de rue, séance de groupe)

Il est alors essentiel que les travailleurs de rue fassent une bonne observation du milieu s'ils veulent être acceptés par les jeunes.

3. Ne pas être intrusif

Lors de l'intégration dans le milieu, les travailleurs de rue doivent également attendre l'approbation des jeunes avant d'accéder à un lieu.

Pis quand tu sens que t'a pas ta place à quelque part, les jeunes veulent pas te donner accès, tu forces pas la chose, tu t'en vas, t'sais.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue attendent d'avoir été invités dans un lieu privilégié avant de s'y rendre. Un autre aspect nommé par les travailleurs de rue est qu'ils ne doivent pas poser trop de questions aux jeunes, surtout quant à leur implication dans un gang de rue.

4.3.2.2 Moyens

Durant une séance de groupe, les travailleurs de rue ont discuté des moyens de développer des liens avec les jeunes. Dans le même sens, les jeunes ont également été interrogés sur leur première rencontre avec le travailleur de rue. Voici donc les moyens que les travailleurs de rue privilégient pour créer des liens avec les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

La constance dans un lieu

La constance de la présence du travailleur dans un milieu est le premier moyen de développer des liens avec les jeunes ciblés par le projet.

Donner la constance par la présence dans des endroits spécifiques là, par exemple, métro, tout sert vraiment à tisser les liens et à entrer plus là.

(Joanie, travailleuse de rue, séance de groupe)

La majorité des jeunes interrogés ont rencontré les travailleurs de rue parce qu'ils étaient présents fréquemment dans les parcs :

Parce que le petit parc c'était proche de chez nous; après, elle était tout le temps là, elle parlait avec les gars. On s'est dit « allô, allô, allô », après on se parlait, on se parlait, je la confiais, on se parlait. C'est comme ça que ça s'est développé (rire).

(Emma, jeune)

La présence répétée du travailleur de rue dans un lieu éveille la curiosité des jeunes. Les jeunes s'interrogent sur la présence d'une nouvelle personne dans leur milieu et initient le contact avec le travailleur de rue.

X [nom du travailleur de rue], c'est ça, dans la rue, dans le quartier, je le voyais, mais on se parlait pas... parce que faut dire, dans le quartier quand on connaît pas quelqu'un, tu vas plus le regarder de travers pour voir ce qu'il fait là; c'est après... tu le voyais toujours tramballer son petit sac, on trouvait ça louche un peu... pis un jour j'ai dit : « Ben, je vais y aller moi! » pis là je lui ai parlé.
(Théo, jeune)

Ces témoignages soulignent l'importance de la phase d'intégration du travailleur de rue dans le milieu de vie des jeunes.

Répondre aux demandes des jeunes

Les travailleurs de rue ont également spécifié que le fait de répondre à la demande d'un jeune permet de développer un lien avec les autres jeunes du groupe.

Mais j'ai un jeune qui m'a fait une demande récemment de la communauté, pis depuis ce temps-là tous les jeunes me regardent : « salut! nan, nan... » Ils me saluent partout. C'est plein de jeunes que j'ai eu des contacts, ça commence à ... c'est comme en fait le fait que j'aie répondu à sa demande, ç'a comme amené toute ma crédibilité au niveau de cette communauté-là.
(Joanie, travailleuse de rue, séance de groupe)

Un jeune interrogé confirme l'importance de bien répondre aux besoins des jeunes pour créer des liens avec des nouveaux jeunes.

Ben, c'est tout à l'heure quand j'ai dit l'affaire, c'est comme... elle a donné des bons conseils, elle a aidé mon ami. Je me suis dit : « Peut-être qu'elle pourrait m'aider aussi, me donner des bons conseils. » Après j'ai continué à lui parler, elle m'écoutait, c'est ça l'essentiel, j'ai continué.
(Emma, jeune)

Cette jeune mentionne avoir continué de parler au travailleur de rue parce qu'il avait aidé son ami. Le fait de répondre aux besoins des jeunes donne de la crédibilité au travailleur de rue et permet ainsi d'accéder à d'autres jeunes.

École

Les travailleurs de rue ont dit que leur présence dans les écoles était un moyen de développer des relations. Un travailleur de rue semble plus particulièrement utiliser ce moyen pour créer des liens avec les jeunes à risque et membres d'un gang de rue car, dans son quartier, l'école est le lieu qui regroupe le plus ces jeunes .

Une partie du rôle du travailleur de rue dans le milieu scolaire est d'être présent dans les périodes moins structurées, c'est-à-dire aux récréations, sur l'heure du dîner et à la sortie des classes.

Je suis « coach » aussi, je « coache » du basket. Je passe les récréés avec eux, je dîne avec eux autres, des fois je les vois au métro, je les vois partout. Mais pour moi, si je suis pas dans l'école, il y a comme 100 jeunes avec qui j'ai des bons liens, que je connais pas si je suis pas dans l'école.

(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

L'animation d'ateliers dans les écoles peut être également un moyen de nouer des liens avec des jeunes.

Non, c'est essentiel quand même d'aller dans les écoles : y en a qui m'ont jamais vu, qui m'ont jamais parlé et quand je reviens de la présentation, ils savent maintenant ce que je fais, tu vois. Fait que... après quand ils me revoient dans la rue, ils viennent discuter avec moi.

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

L'animation d'ateliers dans les écoles permet aux travailleurs de rue de se faire connaître par les jeunes. Ces jeunes sont ainsi en mesure d'identifier le travailleur de rue, ce qui permet de poursuivre le lien à l'extérieur du milieu scolaire.

Deux jeunes interrogés ont effectivement mentionné avoir connu le travailleur de rue par le biais d'une présentation dans leur classe.

Ben elle est venue à l'école secondaire [X], elle est venue parler de la délinquance. Ben moi, j'étais pas si délinquant, mais je faisais des petits coups; elle venait me parler, j'avais des rencontres avec elle.

(Gaël, jeune)

Certains travailleurs de rue ont toutefois mentionné l'idée que la création des liens dans le milieu scolaire peut limiter le développement d'une relation avec les jeunes à risque et membres. L'école représente un lieu d'autorité pour les jeunes et l'association du travailleur de rue à ce milieu peut nuire au développement d'une relation.

Oui, c'est que... il faut pas oublier la façon que les jeunes te perçoivent quand tu es à l'école. Ça change la perception qu'ils ont de toi quand ils te voient seulement dans le parc et dans la rue. Là, tu es rendu dans un milieu qui, pour eux, représente l'autorité, tout le contexte scolaire, tu parles avec les surveillants qui des fois les font chier, tu leur donnes des informations, il y a tout ça là. Pis moi je veux... je pense qu'il y a des avantages et des désavantages, pis la ligne est mince entre les deux.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Le travailleur de rue privilégie une relation égalitaire et non directive avec le jeune (Pharand, 1995). Or, comme l'ont dit un jeune et un partenaire interviewé, le fait que le travailleur de rue ne soit pas associé à une institution facilite le lien.

Distribution de condoms

La distribution de condoms est un autre moyen que les travailleurs de rue utilisent pour entrer en contact avec les jeunes dont il est question dans ce rapport.

Souvent, les condoms, c'est une façon de faire le lien avec les jeunes.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Deux jeunes interrogés ont effectivement connu le travailleur de rue de leur quartier parce qu'il distribuait des condoms dans le parc.

Quand je l'ai vue, je suis allé chercher un condom, pis c'était comme ça. Pis je me rappelle, j'avais besoin d'une chose... Je lui ai expliqué qu'il y avait une chose qui s'était passée, pis j'avais besoin de travail, pis elle m'expliquait que je pouvais aller dans un centre jeunesse d'emploi, chez X [nom de l'organisme], pis comme ça j'étais allé... Pis elle m'a donné son numéro où je peux la rejoindre.
(Julio, jeune)

La distribution de condoms peut également permettre de répondre à d'autres besoins du jeune et ainsi développer le lien.

Basket-ball

Certains travailleurs de rue du consortium privilégient la participation à des activités de basket-ball pour entrer en contact avec les jeunes.

Moi, ça commençait à devenir un peu mort, je suis devenu « coach » de basket. Ça, c'est un très bon moyen. Au début tu as ta petite équipe de 12-14 personnes, pis après tu as les amis de l'équipe, les spectateurs de l'équipe, tu continues des joueurs, pis ça commence, ça commence, ça commence à être pas mal gros.
(Arnaud, travailleur de rue, séance de groupe)

Trois des quatre jeunes référés par un travailleur de rue ont mentionné avoir fait sa connaissance par l'entremise de parties de basket-ball.

Participer à des activités de la maison de jeunes

Un travailleur de rue favorise la présence dans les maisons de jeunes et aux sorties qui sont organisées par celle-ci pour développer des liens avec les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

Je participe beaucoup plus aux sorties des maisons de jeunes, comme pas juste venir aux maisons de jeunes... aux sorties d'école, des affaires comme ça. Ils vont à la cabane à sucre, ben je vais y aller avec eux. Quand on sort du milieu, ils sont différents, ils parlent plus un peu, comme dans un autobus pour aller à la cabane à sucre, ça parle beaucoup genre, fait que tu développes ça. Pis je pense que c'est ça, ç'a monté un nouveau réseau.

(Arnaud, travailleur de rue, séance de groupe)

Ce travailleur de rue observe que le comportement des jeunes est différent lors des sorties. Les jeunes sont plus bavards qu'à l'habitude et ce moment est propice pour développer des liens avec eux.

Sortir du quartier

Lors de cette séance de groupe, un travailleur de rue a également mentionné l'importance de sortir du quartier pour connaître d'autres jeunes qui sont en lien avec les jeunes qu'il connaît déjà. Pour ce travailleur de rue, il est important de sortir de son quartier pour développer de nouveaux liens avec les jeunes à risque et membres, ces derniers étant moins nombreux sur son territoire.

Référence d'un autre intervenant

En plus de ces différents moyens nommés par les travailleurs de rue lors de cette séance de groupe, certains jeunes interrogés ont mentionné avoir connu un travailleur de rue par l'entremise d'un autre intervenant. Par exemple, un directeur d'école a référé une jeune fille qui ne voulait pas se faire aider par des intervenants du milieu institutionnel. Un autre jeune a également été référé par le directeur d'école pour qu'il y ait un suivi du jeune à l'extérieur du milieu scolaire.

Pis par la suite il [le travailleur de rue] [m']a été comme attribué parce que j'avais des problèmes chez moi. C'est mon directeur de secondaire 3 qui me l'a comme attribué, parce que j'avais des problèmes avec mes parents, pis j'étais entré en foyer d'accueil, pis pour avoir un contrôle entre l'école et l'extérieur de l'école, pis chez moi.

(Isis, jeune)

Un agent de probation a référé un jeune au travailleur de rue, afin d'assurer la supervision des travaux communautaires de celui-ci. La référence sera abordée plus en détail dans le chapitre sur le partenariat.

À partir de l'analyse des entrevues des jeunes interrogés, il est possible de constater que l'approche des travailleurs de rue pour établir un contact avec un jeune n'est pas uniforme. La majorité des travailleurs de rue privilégie la constance de la présence dans des lieux publics, comme les parcs, le métro, tandis que certains initient davantage leurs contacts dans des milieux comme les écoles et les maisons de jeunes.

4.3.2.3 Facilitateurs

Des jeunes ont également nommé certains aspects du travail de rue qui facilitent le lien entre le travailleur de rue et le jeune.

Les travailleurs de rue entre en contact avec les jeunes sans faire de discrimination

Le fait que le travailleur de rue n'ait pas peur d'initier le contact avec les jeunes, peu importe leur apparence, favorise la création du lien.

C'est X [nom du travailleur de rue]. Je le connaissais pas bien, t'sais, quand il est venu me parler. C'est rare que tu vas voir... X, il a pas peur d'aller s'adresser à quelqu'un... tandis qu'il y a du monde qui va dire : « lui, la façon qu'il est habillé, je crois pas qu'il va avoir une conversation ». X, il ne [se] soucie pas de ça, vraiment! T'sais, tu peux voir X serrer la main à un gars qui a les cheveux dans les airs, comme tu peux voir X serrer la main à [quelqu'un] comme moi ou n'importe qui, un gars qui accepte tout le monde, comme si, excuse-moi, comme si tu serais une lesbienne ou un gai, lui, il a pas de problème; dès que tu veux avoir une conversation, tu veux parler de tes problèmes, c'est la bonne personne.
(Théo, jeune)

Les jeunes apprécient que les travailleurs de rue ne portent pas de jugement.

La relation entre un jeune et un travailleur de rue ne se limite pas à une intervention précise

De plus, les travailleurs de rue n'approchent pas seulement les jeunes quand ils commettent un acte répréhensible. Selon un jeune, cette caractéristique du travail de rue facilite le développement d'une relation.

Mais je dirais plus que c'est sa technique, parce que la façon qu'il approche les jeunes... il ne va pas attendre que tu fasses quelque chose de mal pour aller sur toi. Tu le vois, il te regarde, il va dire : « Bonjour! ça va? » Pis si tu continues la conversation, il va continuer avec toi, si c'est juste « Bonjour, ça va? », ben il fait sa route, pis il marche jusqu'à [ce que] quelqu'un lui parle, pis il parle.
(Théo, jeune)

Dans le même sens, les travailleurs de rue ne discutent pas seulement des éléments rattachés à leur travail, mais abordent avec les jeunes des sujets de conversation variés.

Pis à part ça aussi, l'affaire qui l'aide beaucoup, c'est que lui il est social, il va pas parler juste de sa job, il va te parler comme une personne, il va te parler comme un ami, même s'il a [âge], il va venir te parler « Ta mère va bien? », « Moi aussi j'aime le manger haïtien. », des petits commentaires comme ..., c'est ça, man, c'est ça.
(Ugo, jeune)

Les jeunes semblent apprécier le fait que les travailleurs de rue ne s'intéressent pas seulement à leur côté déviant et leur parle « *comme un ami* ». La majorité des jeunes ont mentionné qu'ils discutaient « *de tout et de rien* » avec les

travailleurs de rue. En effet, le rôle du travailleur de rue n'est pas d'intervenir à tout prix, mais simplement d'être là et de partager des moments de vie avec les jeunes (Fontaine, 2001).

Les travailleurs de rue ne sont pas affiliés à une institution

De plus, le fait que les travailleurs de rue soient des intervenants qui ne sont pas affiliés à une institution favorise le premier contact.

Ben premièrement j'ai demandé à faire appel à quelqu'un qui avait pas rapport avec la DPJ ni avec la police, parce que je voulais trouver un centre de désintoxication pour ma mère. Pis l'école m'a référé vers X [nom du travailleur de rue].
(Lili-Ange, jeune)

Des jeunes sont parfois réticents à faire confiance à des intervenants du milieu institutionnel (Fontaine, 2001; Pharand, 1995). Selon Fortier et Roy (1996), la méfiance des jeunes à l'égard des intervenants du milieu institutionnel est due à leur expérience de victimisation et à la connivence entre les intervenants des différentes institutions (ex. : délation aux forces policières). De plus, le cadre rigide des institutions repousse les jeunes (Pharand, 1995). Or, ces jeunes rejettent l'aide des intervenants institutionnels (Pharand, 1995). Le travailleur de rue n'étant pas associé à une institution, les jeunes sont parfois moins méfiants de lui demander de l'aide.

4.3.2.4 Éléments freinant la création de liens

À partir des séances de groupe et des entrevues avec les jeunes, il a été possible de relever trois éléments qui freinent la création d'un lien avec un jeune.

1. L'origine ethnique

La différence de nationalité entre le travailleur de rue et le jeune est un obstacle à la création du lien qui a été mentionné par tous les travailleurs de rue d'origine québécoise.

Je connais le gars qui vend sur la rue, lui, je le connais... mais c'est pas la joie entre moi et lui... Il y a beaucoup de méfiance de sa part. Il a de la misère à comprendre ce que je fais. Fait que... il se méfie beaucoup du blanc-bec qui est là, pis qui traîne. Fait que déjà là, ça, c'est une difficulté.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Au début de la relation, les travailleurs de rue observent que les jeunes des communautés ethnoculturelles sont généralement méfiants face à des intervenants qui ne sont pas de la même origine ethnique.

2. L'association du travailleur de rue à un agent double

Lors de l'intégration dans le milieu, le travailleur de rue est souvent perçu comme un agent double par les jeunes, ce qui freine la création de liens. Cet aspect a effectivement été souligné par tous les travailleurs de rue et la majorité des jeunes.

Le monde ici, ils l'approchaient pas au début. Comme je te disais, ils la « trustaient » pas. Ils l'appelaient la undercover [agent double] au début, mais après, à force de la connaître, pis de la voir avec notre gang à nous autres, ben le monde s'est rapproché... pis ils ont demandé ce qu'elle faisait comme travail, pis tout... pis en fin de compte, elle s'est mise amie avec tout le monde.
(Salma, jeune)

Le travailleur de rue étant souvent présent dans le milieu, certains jeunes vont initier le contact avec lui, ce qui va permettre d'atténuer la rumeur d'agent double et ainsi favoriser le développement de la relation. Toutefois, les travailleurs de rue soulignent qu'il y a toujours des jeunes qui soupçonnent le travailleur de rue d'être un agent double, ce qui nuit à la relation de confiance déjà établie avec d'autres jeunes. Les rumeurs d'agent double sont souvent initiées par les jeunes plus délinquants qui ont commis des actes criminels pour lesquels ils n'ont pas été appréhendés.

C'était toujours autour de la même petite gang. Ça partait toujours du même petit noyau, les petits délinquants qui ont toujours de quoi à se reprocher, qui essayent de faire en sorte que tu crées pas trop de liens avec eux autres.
(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

Dans le même sens, les jeunes plus âgés, qui sont davantage impliqués dans des activités criminelles du gang, ébranlent parfois la relation de confiance entre le travailleur de rue et le jeune.

Ya les plus vieux, surtout quand il y a des plus vieux qui ne sont pas souvent là, qui viennent plus régler des affaires, qui disent « C'est qui elle?, Qu'est-ce qu'elle fait là? » Pis là, ils leur disent « C'est X, la travailleuse de rue. » — « Heille! c'est quoi ça, travailleuse de rue? undercover? Vous faites pas attention les gars, nan, nan, nan, Vous dites n'importe quoi! » C'est souvent comme ça que le doute va revenir.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Finalement, les nouveaux jeunes dans le quartier vont également semer le doute sur l'authenticité du travailleur de rue.

3. L'hiver

La saison hivernale est également un frein à la création de liens, car les jeunes sont moins dans les lieux publics, comme les parcs.

Ben parce que l'hiver c'est... parce que l'hiver c'est dur! Moi l'hiver, vraiment, j'hais ma job des fois, parce que j'ai pas beaucoup d'endroits dans le quartier où je peux aller. C'est toujours les mêmes restaurants. Sinon l'hiver c'est... des jeunes qui m'ont quand même invitée dans leur appartement. Fait que, t'sais, c'était moins pire, mais il y'a beaucoup de jeunes que je vois pas, que l'été je vois.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue vont donc perdre le lien avec certains jeunes et le reprendre quand la température sera plus clémente. Comme présenté à la section précédente, les travailleurs de rue sont moins présents dans les parcs et davantage dans des milieux comme les écoles et les maisons de jeunes durant l'hiver. On peut donc supposer que les travailleurs de rue perdent surtout les liens avec les jeunes qui ne fréquentent pas ces endroits. Toutefois, comme le mentionne cette travailleuse de rue, la fréquentation des restaurants et des appartements privés permet de maintenir le lien avec certains de ces jeunes.

4.3.2.5 Différence selon le sexe du jeune

Durant une séance de groupe, les travailleurs de rue ont discuté de la différence, dans la création de liens, entre les filles et les gars. L'ensemble des travailleurs de rue a mentionné qu'au départ les garçons étaient plus faciles à approcher que les filles.

Moi, c'est pas la même façon de réagir entre les filles et les garçons. C'est vrai que les garçons viennent... c'est-à-dire si tu as déjà eu un contact initial avec eux, ils seront plus enclin à venir te voir si jamais ils te voient passer... ou ils vont être plus expressifs au premier abord que les filles.
(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Les jeunes de sexe masculin sont plus enclins à initier le contact avec les travailleurs de rue, tandis que les filles sont plus craintives. Un travailleur de rue avait cependant plus de facilité à entrer en contact avec les filles que les garçons.

Les travailleurs de rue ont relevé deux obstacles dans la création de liens avec les filles. Premièrement, les travailleurs de rue de sexe féminin ont dit que lorsqu'elles intégraient un nouveau milieu ou groupe, les filles se sentaient en compétition avec elles, ce qui freinait le développement de la relation.

Les filles, tu te les mets à dos parce que, elles, elles sont en compétition avec toi, même si, toi, tu es pas en compétition avec eux autres.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Pour un travailleur de rue de sexe masculin, l'intervention avec les filles est parfois délicate. Ce travailleur de rue ressent un malaise dans l'intervention avec les filles.

Les filles, déjà les filles... Je pense que ça serait beaucoup moins bien perçu si elles m'emmenaient chez elles, pis que j'allais dans leur chambre, alors que les gars, on peut être là comme ça : « Alors viens chez moi! » pis, alors on parle.

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

En revanche, deux travailleurs de rue ont spécifié qu'il arrive que la relation avec un jeune de sexe opposé peut commencer par la séduction. Le jeune peut utiliser la séduction pour entrer en contact avec le travailleur de rue.

C'est sûr, c'est sûr! des fois il y a la game de séduction, des fois ça part par là... comme ça peut partir aussi que c'est la copine d'un gars que tu connais... ou certaines filles, elles vont essayer de rentrer en contact avec toi en utilisant la game de séduction.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Une fois que le lien de confiance est établi avec une fille, les travailleurs de rue constatent qu'il n'y a pas de différence entre les gars et les filles, les deux groupes se confient.

Les confidences, tu les as un coup que le lien est fait. Un coup que tu as vraiment un bon lien, les confidences se font, gars, filles. C'est plus, moi je trouve, au niveau de l'approche, au niveau du premier contact, au niveau de le créer ce lien-là [qu'il y a des différences]. Un coup que le lien est créé, gars, filles, tu en as des confidences.

(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

Bref, il est plus difficile de créer un lien avec une fille qu'un garçon. Cependant, une fois qu'une relation de confiance est instaurée entre un jeune et le travailleur de rue, peu importe le sexe du jeune, il se confie. Une travailleuse de rue a même observé que, dans certaines conditions, les filles vont se confier plus que les garçons.

Mais comme il dit, avec les filles... c'est vrai que les filles s'ouvrent plus. Une fille qui se sent en confiance, c'est comme un livre ouvert, tandis que le gars, il a son petit côté caché, il veut pas perdre la face, il faut pas qu'il soit trop sensible. Un homme c'est un tough!

(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

Certains jeunes de sexe masculin sont portés à moins se confier que les filles, car ils craignent d'être perçus comme des personnes sensibles, ce qui s'oppose au stéréotype de l'homme fort.

4.3.2.6 Différence entre les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue et ceux qui le sont déjà

Les travailleurs de rue remarquent également une différence entre les jeunes à risque et membres dans la création de liens. Il est plus facile de bâtir un lien avec un jeune à risque, par opposition aux membres d'un gang de rue qui sont plus méfiants. Ces derniers sont plus impliqués dans les activités criminelles du gang et, par conséquent, plus craintifs

face à la présence d'un intervenant dans leur milieu. Dans le même sens, une travailleuse de rue remarque que lorsqu'un jeune à risque s'implique davantage dans les activités du gang, il se distance du travailleur de rue.

Les jeunes à risque, ça dépend sont rendus où... ben, dans leur évolution, t'sais je veux dire, s'ils ont passé de à risque à commencer à faire des petites affaires [délits] [aggravation de l'agir délinquant]. Moi ce que j'ai remarqué, quand ils commencent à faire des petites affaires, ils commencent à plus se cacher, à moins parler, ils sont occupés, ils ont moins le temps, tandis qu'avant ça tu pouvais jaser de plein d'affaires.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Bien que le lien soit plus difficile à établir avec d'un membre de gang de rue, celui-ci permet au travailleur de rue d'accéder à plus de milieux.

Le lien est plus facile avec les jeunes à risque qu[avec] les membres, mais un coup que tu as développé des liens avec les membres, tu as ta carte de visite partout.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Le membre d'un gang de rue étant plus influent dans le milieu, la relation de confiance permet au travailleur de rue d'avoir accès à plus de lieux.

4.3.3 Relation de confiance

D'après de Boevé (1996), le travailleur de rue doit impérativement inspirer à ses interlocuteurs la confiance pour être efficace. Le lien étant volontaire, le travail de rue repose sur la relation de confiance (Pharand, 1995; Cheval, 2001). Afin de mesurer le développement du lien de confiance entre les jeunes à risque et membres d'un gang de rue et les travailleurs de rue, nous avons interrogé des jeunes sur leur relation de confiance avec le travailleur de rue, étudié la dimension des confidences et celle des contacts avec l'entourage du jeune.

4.3.3.1 Éléments favorisant l'établissement d'une relation de confiance

Tous les jeunes interrogés ont mentionné faire confiance aux travailleurs de rue avec lesquels ils sont en lien. Cette donnée n'est guère surprenante, puisqu'on peut supposer que les travailleurs de rue ont référé des jeunes avec qui ils avaient un bon lien. Toutefois, les raisons que les jeunes ont données pour expliquer pourquoi ils font confiance au travailleur de rue sont très pertinentes.

Les jeunes ont surtout mentionné faire confiance au travailleur de rue parce que celui-ci respecte la confidentialité des confidences.

Ben X [nom du travailleur de rue], c'est quelqu'un que... supposons que tu as des problèmes, pis des fois tu es pas bien placé pour parler à tes amis, parce que, t'sais, tu les connais tes amis, tu sais comment ils vont réagir, tandis que quand tu vas parler avec X, c'est différent, tu sais que, lui, il va garder ça pour lui pis, lui, il va faire tout ce qui est en son possible pour t'aider.
(Théo, jeune)

Les travailleurs de rue ont effectivement révélé que le respect de la confidentialité est la première règle à respecter pour nouer des liens avec les jeunes. Dans le même sens, un jeune mentionne faire confiance au travailleur de rue parce que celui-ci n'a jamais dénoncé ses comportements délinquants.

Oui (rire) elle nous a vu faire des conneries, pis si y aurait eu de quoi, elle nous aurait « stoolé » à la police ou des affaires de même là. Fait que t'sais, c'est pas des affaires graves, sauf... elle aurait pu nous « stooler » pareil pis elle l'a pas fait. Moi je dis que oui [il lui fait confiance].
(Noah, jeune)

Par leur présence dans le milieu de vie des jeunes, les travailleurs de rue assistent parfois à la commission d'actes délinquants. Les travailleurs de rue dénoncent peu les délits mineurs, car ils vont perdre la confiance des jeunes, ce qui rendra leur travail impossible. Les jeunes apprécient la confidentialité qui les unit aux travailleurs de rue, mais certains semblent aussi conscients de sa limite :

Tu sais, admettons que j'ai des affaires à lui dire, je sais qu'elle ira pas le dire, à moins que je voudrais vraiment me suicider là.
(Lili-Ange, jeune)

Les travailleurs de rue expliquent effectivement clairement au jeune les limites de la confidentialité. Cet aspect sera éclairci ultérieurement dans cette section du rapport.

Une deuxième raison qui est ressortie clairement du discours des jeunes interrogés est que le travailleur de rue est disponible pour aider le jeune.

Oui, ça, pour lui faire confiance, c'est 100% à elle. C'est la seule que je fais confiance vraiment. C'est... comment je pourrais dire ça... lui faire confiance... faire confiance à elle... [...] Cette fille-là, elle est comme ta grande sœur, elle va t'aider dans tout, elle va te parler de tout, elle va tout le temps être là pour toi. Tu vas l'appeler, elle va être là; tu vas lui demander « où que je pourrais aller pour telle affaire? », elle va te dire l'adresse, elle va faire des recherches pour toi. T'sais là-dessus, on peut vraiment lui faire confiance à X.
(Salma, jeune)

Les jeunes apprécient les démarches d'aide que les travailleurs de rue font avec eux. Un jeune a mentionné faire également confiance au travailleur de rue parce qu'il respecte ses engagements.

Quand il dit quelque chose, il va pas juste le dire, il va le faire aussi, t'sais ça donne de la confiance quand tu vois quelqu'un qui respecte tes affaires, pis quand il dit quelque chose, il le fait, tu as envie de lui faire confiance, pis surtout si lui il veut te faire confiance, il veut te faire confiance.
(Ugo, jeune)

Le même jeune mentionne accorder sa confiance au travailleur de rue parce que le travailleur de rue a confiance en lui. C'est une confiance réciproque qui s'est établie entre le travailleur de rue et le jeune.

Je lui fais confiance parce que, lui, il me fait confiance aussi. Moi aussi j'ai montré, j'ai prouvé que tu peux me faire confiance.
(Ugo, jeune)

Un jeune avance faire confiance au travailleur de rue parce que celui-ci partage également ses expériences de vie. Le travailleur de rue se prend en exemple pour illustrer ses arguments.

Il m'a même expliqué [...] « Comme moi, si tu m'entends dire de pas faire quelque chose, c'est parce que je l'ai déjà vécu et j'ai eu une mauvaise expérience », mais il va pas dire d'arrêter [de faire] quelque chose s'il l'a jamais fait. Pis, plus il me racontait un peu de sa vie, [plus] je racontais un peu de ma vie, c'est comme ça qu'on a gagné la confiance.
(Théo, jeune)

Sommairement, les deux raisons principales pour lesquelles les jeunes accordent leur confiance au travailleur de rue sont le respect du secret des confidences et sa disponibilité pour les aider dans leurs démarches. Faire confiance au jeune et partager ses expériences de vie sont également des éléments qui peuvent aider le travailleur de rue à développer une relation de confiance avec un jeune.

Avoir une relation de confiance avec un intervenant peut être très positif dans la vie d'un jeune. En effet, un jeune souligne qu'avoir confiance en un intervenant va l'aider dans sa vie.

Maintenant j'ai quand même confiance en lui, et la confiance, maintenant quand tu as la confiance d'un jeune, comme moi ou n'importe quel jeune, dès que tu as sa confiance, ça va aider plus tard, parce que les jeunes, c'est très influençable maintenant.
(Théo, jeune)

4.3.3.2 Confidences

La majorité des jeunes interrogés mentionnent se confier au travailleur de rue.

Je me confie à elle. Il y a des choses qu'elle sait de moi pis mes autres amis le savent pas. Pis ça me fait très surprenant de l'expliquer.
(Julio, jeune)

Je lui confie presque tout. Comme je te dis, je lui confie des affaires que ma mère ne sait pas, mes amies de fille, ma meilleure amie de fille ne sait pas. C'est vraiment la personne [de] confiance.
(Salma, jeune)

Pour plusieurs jeunes, le travailleur de rue est la personne de leur entourage à qui ils se confient le plus. Les travailleurs de rue ont gagné la confiance de ces jeunes, ce qui facilite la réception de confidences des jeunes. Seulement un jeune interrogé refuse de s'ouvrir au travailleur de rue, car il se qualifie comme étant une personne qui n'aime pas se confier aux autres.

4.3.3.2.1 Types de confidences

Dans leur questionnaire bimensuel, les travailleurs de rue devaient mentionner s'ils avaient reçu une des confidences suivantes des jeunes : être enceinte, avoir contracté une maladie transmise sexuellement, avoir commis un acte criminel, avoir subi une agression physique, avoir été victime d'un « gang bang », vouloir sortir de son gang et vivre une situation de crise à l'intérieur de son gang. Les types de confidences ont été déterminés à partir des comportements susceptibles d'être adoptés par les jeunes à risque et membres. Le tableau suivant présente le nombre de fois que les travailleurs de rue du consortium ont reçu ces confidences.

Tableau 17
Confidences reçues par les travailleurs de rue pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Types de confidences	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Commis un acte criminel	139	0,95	1,14	1	0	6
Subi une agression physique	49	0,34	0,62	0	0	4
Situation de crise à l'intérieur du gang	45	0,31	0,65	0	0	4
Vouloir sortir de son gang	26	0,18	0,51	0	0	3
Être enceinte	20	0,14	0,35	0	0	2
Contracté une MTS	8	0,05	0,23	0	0	1
Subi un « gang bang »	6	0,04	0,20	0	0	1

Parmi ces différents types de confidences, avoir commis un acte criminel est la confiance le plus souvent reçue par les travailleurs de rue. Durant les seize mois de l'étude, l'ensemble des travailleurs de rue du consortium a reçu 139 confidences concernant un acte criminel. Dans un intervalle de deux semaines, un travailleur de rue reçoit en moyenne près d'une confiance à ce sujet.

Les autres types de confidences sont relevés en moyenne moins d'une fois aux deux semaines par les travailleurs de rue. Les confidences qui ont été les moins fréquentes sont d'avoir contracté une maladie transmise sexuellement et être victime d'un « gang bang ».

La commission d'un acte criminel étant la confiance la plus fréquente, les travailleurs de rue étaient invités à spécifier la nature de l'acte criminel confié, lors de la deuxième année d'étude. Le tableau 18 présente en ordre d'importance la nature des actes criminels confiés par les jeunes à risque et membres.

Tableau 18
Nature des actes criminels confiés aux travailleurs de rue par les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006

Nature de l'acte criminel	Total
Vol	18,00
Voie de fait	14,00
Fraude	10,00
« Bum rush »	3,00
Taxage	2,00
Tentative de meurtre	2,00
Chauffeur pour escorte	1,00
Vente de drogues	1,00
Inciter un autre jeune à commettre un acte délinquant	1,00

Les confidences concernant les vols (excluant taxage et « bum rush »), les voies de fait et les fraudes sont les plus fréquentes.

Les travailleurs de rue reçoivent souvent ce genre de confidences après que le jeune ait commis l'acte répréhensible :

C'est souvent après, moi, qu'ils vont me confier ça. C'est quand ils se retrouvent dans la merde et qu'ils ont besoin d'un coup de pouce, souvent c'est comme ça qu'ils vont me confier qu'ils ont commis des actes criminels.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Les jeunes vont souvent confier la commission d'un acte criminel aux travailleurs de rue quand ils ont besoin d'aide pour assumer les conséquences de leur geste. De plus, il arrive rarement qu'un jeune confie au travailleur de rue qu'il va agresser une personne.

J'ai jamais eu de confiance du genre : « Je vais tuer quelqu'un, j'ai acheté un pistolet, je suis prêt, pis je vais y aller. »

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

En effet, un seul travailleur de rue du consortium a reçu la confiance que la vie d'un jeune était en danger et il l'a immédiatement dénoncé à un agent sociocommunautaire de son quartier. Habituellement, les jeunes donnent peu d'information aux travailleurs de rue sur l'acte criminel qu'ils ont commis.

J'ai eu souvent des jeunes... ben souvent... quand même là... qui m'ont dit qu'ils avaient fait des actes criminels, comme des vols de chars, qu'ils avaient tabassé quelqu'un, mais jamais avec trop de détails, t'sais, jamais pour que je sois capable d'associer les personnes qui ont été victimes ou, comment je pourrais dire... en fait pas assez pour que je sois capable de connecter les événements dont j'entendais parler à ce qu'ils avaient fait, ils sont quand même pas niais.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Dans certains cas, les travailleurs de rue ne détiennent pas assez d'information pour rapporter l'acte aux autorités. Les travailleurs de rue ont observé que les membres de gang de rue sont plus discrets que les jeunes à risque.

Les membres sont beaucoup plus discrets que les jeunes à risque, par rapport [...] [à leurs] transactions de dope ou... quand ils parlent au téléphone, moi, je sais... quand ils commencent à parler en créole, c'est parce que j'ai pas d'affaire à savoir... je m'en va un peu plus loin. Je respecte ça aussi.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Selon un travailleur de rue qui intervient beaucoup auprès des membres de gang de rue, ceux-ci s'abstiennent de donner trop d'information au travailleur de rue, afin de ne pas se faire incriminer. Les membres de gang de rue évitent également de partager de l'information sur leurs activités criminelles avec le travailleur de rue pour le protéger.

Il [y] en a qui me parlent de rien, rien, rien. Pis je pense que c'est aussi pour ma sécurité. Je veux pas surestimer, comment je pourrais dire... pas l'affection qu'ils ont pour moi, mais, t'sais, la considération qu'ils ont pour moi. Y en a que je sens que c'est ça, parce que si moi j'en sais trop, moi je peux me retrouver dans la merde un moment donné tu comprends. Fait que moi ce que j'aime c'est qu'ils sont capable de me garder à l'extérieur de ça. Si un jeune me dit trop d'affaires compromettantes, je lui dis d'arrêter.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Si les travailleurs de rue détiennent trop d'information sur des cas de criminalité, ils peuvent avoir des problèmes au niveau de la justice. Les travailleurs de rue demandent alors aux jeunes de ne pas leur donner trop d'information sur leurs activités déviantes.

La dernière fois que les gars m'ont sorti des trucs, j'ai pas nécessairement [eu] envie d'apprendre ça... parce que moi je sais comment ça se passe dans les quartiers : y a des gars qui parlent, qui parlent, pis le jour où quelqu'un les pointe, eux ils disent : « de toute façon je l'avais dit à un tel, à un tel » et après ça, ça revient vers nous. Quand la personne commence à parler, écoute, moi, je veux rien savoir.
(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue mettent donc des limites à leur rôle d'écoute dans la relation d'aide.

Suite à la confiance d'un acte criminel, les travailleurs de rue discutent avec les jeunes et les sensibilisent aux désagréments vécus par la victime. Dans leur discussion, les travailleurs de rue vont s'abstenir de faire la morale et vont donner des exemples concrets, afin d'illustrer au jeune les conséquences de son geste.

C'est sûr que tu peux pas dire aux jeunes... comment je pourrais dire?... c'est tout le temps, « touché », si tu fais la morale aux jeunes, ça va les faire chier, pis ils t'écouteront pas, mais si tu leur donnes des exemples concrets de choses qui sont arrivées, [...] ça va les toucher. Quelque chose qui les touche, pas quelque chose de loin, du monde adulte, mais quelque chose de proche d'eux autres. Un moment donné ils « catchent », ils ne sont pas cons non plus.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Un travailleur de rue mentionne aussi privilégier le modèle par les pairs. Le travailleur de rue donne l'exemple de la commission d'un « bum rush » dans un Dollarama par des jeunes de la maison des jeunes. Le travailleur de rue n'intervient pas auprès des jeunes qui ont apporté les friandises volées et qui partagent leur butin avec les autres jeunes de la maison des jeunes, puisqu'il s'agit davantage d'un problème de cet organisme. Il oriente plutôt son intervention auprès d'un jeune qui s'implique socialement auprès des jeunes, puisqu'il constitue un modèle pour ces derniers.

Le genre d'intervention que j'ai fait... je l'ai amené dans mon bureau, je lui ai parlé, j'ai dit « Regarde, c'est peut-être pas une bonne idée et un bel exemple à faire, de prendre la bouffe des jeunes qui ont volé. Toi, ils te mettent sur un piédestal, toi, tu es une personne de référence pour eux, tu es comme un mentor, fait que... il faudrait que tu donnes l'exemple un peu. Qu'est-ce que tu en penses? » C'est plus le genre d'intervention que je peux faire que de dire « Fais pas ça! »... essayer de passer par les pairs les plus vieux.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Lors de cette séance de groupe, les travailleurs de rue ont également discuté de leurs interventions lorsqu'un jeune leur confie qu'il a subi une agression. Voici les trois éléments qui sont ressortis de leur discours :

1. S'assurer que la victime ait pu parler de son agression
2. Référer la victime vers les ressources appropriées (au besoin)
3. Accompagner la victime si elle veut porter plainte

Les travailleurs de rue écoutent et proposent des alternatives aux jeunes. Par la suite, seulement si le jeune le désire, le travailleur de rue va le référer vers des ressources et l'accompagner dans ses démarches. Rarement, le travailleur de rue va porter plainte à la place du jeune.

4.3.3.2.2 Réaction des travailleurs de rue face aux confidences compromettantes

Les travailleurs de rue ont deux stratégies quand ils détiennent de l'information compromettante. Premièrement, ils partagent l'information avec leur équipe de travail, afin de ne pas être seul à faire un choix qui peut être lourd de conséquences.

Oui, surtout que les gars [les jeunes du gang] ils le disent, « j'en ai parlé même à un tel et à un tel », parce que, quand ils sont confrontés, [...] ils disent « De toute façon, même le travailleur de rue était au courant », là tu fais comment maintenant? Quand j'entends des trucs [informations compromettantes][...], je ramène ça en équipe, on « check » comment ça se passe, au moins tout le monde est au courant.

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Si par exemple, il y a la vie de quelqu'un en danger, nous autres en tout cas, comme travailleurs de rue, on va appeler le boss, on va se rencontrer entre travailleurs de rue pour discuter de ce qu'on va faire avec ça.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue choisissent donc en équipe l'intervention à adopter. Dans certains cas, ils décident de dénoncer la situation. Ils choisissent d'avertir les autorités plus particulièrement quand la vie de quelqu'un est en danger. Il est arrivé à deux reprises qu'un travailleur de rue du consortium ait à rapporter un événement à la police. Dans un cas, un jeune lui avait confié vouloir blesser grièvement un de ses pairs lors d'une bataille. Le travailleur de rue a averti le jeune qu'il n'avait pas le choix de dénoncer son comportement. Dans l'autre cas, le travailleur de rue a dénoncé la situation d'une jeune fille de treize ans qui dansait nue.

Au resto PFK je soupais avec 2 boys puis l'un d'eux discute avec une jeune fille, elle a 17 ans qu'elle nous dit, personne ne la connaît. Bref, elle nous dit qu'elle danse pour un pimp pis qu'elle est en fugue. Elle demande si elle peut coucher chez un des gars. Je lui propose d'aller coucher dans une ressource. Bref, finalement elle me demande si je peux aller la reconduire au coin de X et Y. En chemin je discute avec elle et lui reflète la vie qu'elle mène, elle a craqué et elle s'est mise à pleurer. Juste quand je la dépose à l'intersection, elle m'avoue avoir 13 ans. Fuck! elle débarque de la voiture. Malgré le fait que je tente de la dissuader. En bas de 14 ans je suis obligé de signaler, j'appelle la police, je gare ma voiture. Je tente de la retrouver, elle a disparu. À suivre.

(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

Dans certaines situations, le travailleur de rue n'a pas le choix de dénoncer. Toutefois, la dénonciation peut être lourde de conséquences pour un travailleur de rue. Premièrement, étant donné qu'il pratique dans le milieu de vie des jeunes, la dénonciation peut être dangereuse pour sa sécurité physique.

Ils ont dit qu'il fallait qu'on s'organise, le communautaire, la police et la polyvalente pour qu'on ait tous le même discours envers les jeunes et tout. Moi je leur ai dit : « Vous savez moi je fais pas des formules pour faire des enquêtes pour savoir qui fait quoi, moi, c'est pas ça mon rôle. Vous, vous êtes formés et, j'veux dire, vous, par rapport aux représailles, vous avez des gilets pare-balles, vous avez des pistolets, vous avez la loi avec vous. Nous c'est pas ça notre argument. Notre argument, c'est le lien de confiance. Si on commence à divulguer des informations tout ça, il y a plus de lien de confiance et puis c'est fini.»

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue ne sont pas outillés pour réagir aux représailles des jeunes du milieu. Le rôle du travailleur de rue n'est pas de dénoncer les jeunes pour faire avancer les enquêtes. Comme souligné précédemment, le travailleur de rue peut intervenir auprès des jeunes grâce au lien de confiance qu'il a développé avec eux. Or, s'il partage de l'information

avec les autorités, les jeunes ne lui accorderont plus leur confiance. Le travailleur de rue sera donc moins efficace dans son milieu et perdra ainsi sa raison d'être.

Dans une situation où une personne est victime d'un acte criminel, la dénonciation pose un dilemme. Par exemple, une jeune qui se prostitue a confié au travailleur de rue que lors d'une journée froide, elle s'est faite offrir par un homme de se réchauffer à son domicile. Or, la jeune fille s'est fait séquestrée et a été contrainte d'avoir des échanges sexuels avec cet homme. La jeune fille ne veut pas porter plainte à la police. Le travailleur de rue se questionne s'il doit dénoncer la situation, car il peut mettre la vie de la jeune fille en danger.

Mais il y a une chose, il y a une chose importante à noter, c'est qu'elle ne t'a pas dit qu'elle voulait porter plainte ou de porter une action, il faut pas oublier que nous ont est là pour les accompagner, parce qu'elle elle sait, dans cette situation-là, même si elle est jeune, elle connaît le milieu, si elle est prête à faire quelque chose, elle va te le dire, si toi tu prends l'initiative, pis que ça tourne mal, elle peut se faire buter pour ça.
(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Dans une situation de victimisation, les travailleurs de rue refusent de dénoncer à la place du jeune. Leur rôle est d'accompagner le jeune dans ses démarches et non de faire le choix pour eux. En effet, le travailleur de rue refuse de choisir à place du jeune (Duval et Fontaine, 2000). Les travailleurs de rue préfèrent discuter avec le jeune pour qu'il dénonce lui-même sa situation. Dans ce cas, les travailleurs de rue croient que la jeune fille est la mieux placée pour faire le choix de dénoncer, car elle connaît son milieu. Étant donné que la jeune fille demeure dans le milieu de la prostitution, la dénonciation de la situation par le travailleur de rue peut mettre sa vie en danger.

4.3.3.3 Contacts avec l'entourage

Il arrive régulièrement que les travailleurs de rue établissent un contact avec une personne de l'entourage d'un jeune ciblé par le projet. Le tableau 19 en témoigne.

Tableau 19
Les contacts des travailleurs de rue avec l'entourage du jeune à risque de devenir membre d'un gang de rue ou l'étant déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Indicateurs	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Nb discussion avec un parent	142	0,97	1,43	0	0	8
Nb rencontre un parent	118	0,81	1,14	0	0	6
Nb invitation endroit privilégié	110	0,75	1,22	0	0	7
Nb rencontre personne significative	91	0,62	0,94	0	0	4
Nb rencontre un parent pour 1 ^{ère} fois	47	0,32	0,60	0	0	3
Nb discussion avec un parent 1 ^{ère} fois	47	0,32	0,60	0	0	3

Les travailleurs de rue du consortium ont discuté au total 142 fois avec des parents (père, mère, fratrie et la parenté). Un travailleur de rue discute en moyenne 1 fois par deux semaines avec des parents des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Ils ont rencontré 118 fois un parent. On remarque que les travailleurs de rue discutent et rencontrent souvent les mêmes parents. En effet, il est arrivé seulement à 47 reprises que les travailleurs de rue rencontrent et discutent avec un nouveau parent.

La plupart des jeunes interrogés ont mentionné que le travailleur de rue connaissait leur famille. Seulement les jeunes référés par un travailleur de rue ont mentionné que celui-ci n'avait pas de contact avec leur famille. Ce travailleur de rue est davantage en lien avec les jeunes dans le milieu scolaire. Certains de ces jeunes résidaient à l'extérieur du quartier d'intervention du travailleur de rue. Dans certains cas, le jeune ne voit pas l'intérêt que le travailleur de rue connaisse sa famille : « *Pas d'histoire avec ma famille, elle est correcte avec moi, elle est correcte pour ma famille* » (Lucas, jeune).

Les travailleurs de rue ont reçu 110 invitations des jeunes à risque et membres dans des endroits privilégiés. Durant la deuxième année d'étude, les travailleurs de rue précisaient le type de lieu. Les endroits privilégiés par les jeunes, fréquentés par les travailleurs de rue, sont présentés en ordre d'importance dans le tableau suivant.

Tableau 20
Endroits privilégiés où les travailleurs de rue
ont été invités par des jeunes à risque de
devenir membres d'un gang de rue ou qui le
sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4
mai 2006

Endroits	Somme
Appartement privé	14,00
Domicile du jeune avec qui le travailleur de rue est en lien	11,00
Bar	4,00
Fête (« party »)	3,00
Chez sa soeur	1,00
Funérailles	1,00
Lieu de travail	1,00
Spectacle	1,00
Restaurant	1,00
Hall d'entrée	1,00
« Crackhouse » (« Piaule »)	1,00

Les endroits significatifs dans lesquels les travailleurs de rue ont davantage été invités par les jeunes ciblés par le projet sont les appartements privés et le domicile du jeune avec qui ils sont en lien.

Notons que les travailleurs de rue ne se rendent pas toujours dans les lieux où ils sont invités, comme le démontre le témoignage suivant :

Souvent ils m'ont invitée dans des partys, tu sais je suis pas conne non plus, j'ai regardé, je le sais pas... Moi je voulais toujours y aller avec quelqu'un, un partner, un gars tsé.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Cette travailleuse de rue a reçu plusieurs invitations pour se joindre à des fêtes de jeunes à risque et membres d'un gang de rue, mais elle n'y a jamais assisté par crainte pour sa sécurité. Elle se sentirait plus à l'aise si elle était accompagnée d'un intervenant de sexe masculin.

4.3.4 Perception du travailleur de rue par les jeunes

Lors de l'entrevue avec les jeunes, ceux-ci étaient interrogés sur leur perception du travailleur de rue. La majorité des jeunes (11 jeunes sur douze) perçoivent le travailleur de rue comme un ami.

Moi je le vois pas comme un travailleur de rue, c'est plus comme un ami universel, il pourrait être ton ami, comme il pourrait être mon ami, c'est rare du monde comme ça, mais il en faut plus, c'est ça le problème avec ça, c'est ça.
(Théo, jeune)

C'est pas comme si je la prenais comme une intervenante, je la prends comme une amie.
(Lucas, jeune)

Plusieurs jeunes ne considèrent pas le travailleur de rue comme un intervenant. Plus d'une raison explique pourquoi le travailleur de rue est perçu comme un ami par les jeunes. Premièrement, la majorité des jeunes souligne que le travailleur de rue est leur ami, car ils peuvent partager leur problème avec lui.

Elle [la travailleuse de rue] m'aide, c'est elle ma confidente, c'est pas mes amies de fille, ma meilleure amie. Il y a des choses que ma meilleure amie ne sait pas, mais qu'elle sait, c'est comme je pourrais dire c'est ma meilleure amie, elle y a des choses qu'elle sait que même pas ma mère... Ma mère c'est comme ma meilleure amie, je lui dis toute à ma mère, on parle de rien et de toute, on est vraiment comme les deux doigts de la main moi et ma mère, pis il y a des affaires que ma mère ne sait pas et que X [nom de la travailleuse de rue] le sait. C'est ma confidente, c'est vraiment comme ça que je la prends.
(Salma, jeune)

Deuxièmement, plusieurs jeunes se confient au travailleur de rue, parce que la confidentialité est assurée. Le travailleur de rue est considéré comme un ami, car il respecte la confidentialité des confidences des jeunes.

Pourquoi c'est une amie, je lui dis mes secrets, pis elle les garde pour elle, elle les dit à personne d'autre.
(Gaël, jeune)

Comme il a été souligné à maintes reprises dans le présent rapport, le respect de la confidentialité est un aspect important dans le développement du lien de confiance entre le travailleur de rue et le jeune. Troisièmement, certains jeunes ont également mentionné que le travailleur de rue était leur ami parce que lorsqu'ils se confient, celui-ci ne porte pas de jugement.

[Le travailleur de rue] c'est un ami, plus qu'un ami, autant que meilleur ami, parce que je peux quand même tout lui dire, je peux quand même parler un peu de n'importe quoi avec lui, pis il juge pas le monde, fait que c'est moins pire. Comme il y a des amis, que c'est des amis, mais ils ont beaucoup de jugement à porter sur les personnes, je juge pas moi, j'aime pas qu'on me juge. Je parle pas de tout avec mes amis, mais à lui [le travailleur de rue] je peux tout lui dire, faque c'est comme mon meilleur ami.
(Isis, jeune)

Quatrièmement, quelques jeunes perçoivent également le travailleur de rue comme un ami, car il est dans leur milieu de vie.

X [nom du travailleur de rue] genre je la voyais parce qu'elle travaille ici, c'est rendu comme une amie là, qui viendrait régulièrement chez moi, on niaiserait avec ma famille, on irait se promener, faire des affaires, des niaiseries, c'est comme une amie pour moi.
(Salma, jeune)

Le travailleur de rue n'étant pas affilié à un milieu d'intervention précis, il peut être présent dans différents lieux côtoyés par les jeunes (parcs, écoles, résidences privées, etc.). En s'insérant dans le quotidien des jeunes, le travailleur de rue développe avec eux une relation continue. De plus, les travailleurs de rue ne sont pas toujours dans l'intervention avec les jeunes, leur rôle est parfois de partager simplement des moments de vie avec les jeunes (Fontaine, 2001).

Finalement, une jeune fille a souligné qu'elle considérait le travailleur de rue comme son ami, car il n'avait pas d'autorité sur elle. Le contexte égalitaire de la relation peut donc amener le jeune à catégoriser le travailleur de rue comme un ami.

En somme, le rapport d'aide confidentiel, sans jugement, constant et égalitaire incite les jeunes à percevoir les travailleurs de rue comme des amis. Les travailleurs de rue reçoivent ainsi leur confiance, ce qui facilite le développement d'une relation significative (Paquet et Richard, 1995).

Les travailleurs de rue doivent toutefois expliquer aux jeunes qu'ils ne sont pas leur ami.

Mais il y a une autre de mes jeunes, je te dirais qu'elle me prend pour sa grande chum, elle m'appelle pis « Qu'est-ce que tu fais? — Qu'est-ce que je fais? Je travaille! » T'sais, elle m'appelle la fin de semaine, « Qu'est-ce que tu fais? » t'sais... Pis en même temps je me dis : c'est le fun, ces jeunes-là, ils sont

tellement proche de moi, ils me prennent pour une amie mais, d'un autre côté, c'est pas le fun parce que moi je suis pas leur amie, et ça me fait chier d'avoir à leur dire : « Regarde, je suis pas ta chum, pis la fin de semaine, j'irai pas avec toi à telle place. » T'sais, je vais le faire parce que j'ai pas le choix, t'sais, il faut que les choses soit claires, mais des fois ça leur fait de la peine.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue doivent être vigilants dans leur manière d'expliquer au jeune qu'ils ne sont pas leurs amis, afin d'éviter que le jeune soit blessé et vive du rejet.

Je leur dis : « C'est pas parce que je suis travailleuse de rue, pis que, mettons, je ne suis pas comme ton amie, que ça veut dire que je me fous de toi. Le temps que je passe avec toi j'ai du fun au « boutte », mais pour pouvoir passer ce temps de qualité avec toi, j'ai besoin de mes espaces à moi pour que je voie mes amies t'sais, que je voie ma famille; c'est ça qui fait [que] quand je suis avec toi, je suis de bonne humeur. »
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Outre que la notion d'ami, les jeunes interrogés ont employé d'autres qualificatifs pour décrire leur relation avec le travailleur de rue, soit « bras droit », « confidente », « personne fiable » et « grande sœur ». Un jeune a aussi signifié que le travailleur de rue représentait pour lui un patron à cause de l'expérience de vie de ce dernier, tel que démontré dans le témoignage qui suit :

Je la vois comme une boss pis une amie, [...] T'sais, je la vois comme une boss à cause qu'elle a plus d'expérience, pis une amie parce que je vais bien m'entendre avec elle.
(Daniel, jeune)

Sommairement, les travailleurs de rue sont souvent perçus comme des amis par les jeunes visés par le projet. Il est alors intéressant d'étudier la réaction des jeunes interrogés face au départ du travailleur de rue.

4.3.5 Fin de la relation

Nous avons questionné les jeunes à savoir comment ils se sentiraient advenant le cas où le travailleur de rue devrait quitter son quartier. Nous voulions ainsi connaître ce que ressentent les jeunes lorsque les travailleurs de rue mettent fin à des liens établis.

Un travailleur de rue qui a quitté son quartier a perçu une incompréhension et un sentiment de rejet chez les jeunes avec qui il était en lien.

Ben la réaction c'est : « Pourquoi tu t'en vas? Tu n'aimes pas [nom du quartier]? » t'sais.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Les jeunes en lien avec ce travailleur de rue s'inquiétaient de la venue d'un nouveau travailleur de rue.

Cinq jeunes interrogés ont mentionné qu'ils continueraient d'appeler le travailleur de rue, car ils possèdent son numéro de cellulaire.

Ben, moi, en réalité j'aurai toujours son numéro. Je la verrai comme on se voit là en ce moment, mais pour les autres, par exemple, ça sera peut-être une autre histoire comme. C'est notre travailleuse de rue là.
(Salma, jeune)

Ces jeunes considéraient le travailleur de rue comme un ami et ne concevaient pas que la relation puisse se terminer par son départ. Trois jeunes ont mentionné qu'ils seraient déçus du départ du travailleur de rue, tandis que d'autres ont souligné qu'ils auraient de la difficulté à faire confiance à un autre intervenant après le départ du travailleur de rue.

Ça serait comme bizarre d'aller voir quelqu'un d'autre, t'sais, pis parce que c'est vraiment [en] elle que j'ai confiance et non en quelqu'un d'autre t'sais.
(Lili-Ange, jeune)

Ah, pas très bien... parce que, si une autre personne vient, je vais pas être de tout suite proche, je vais attendre un peu et tout... Parce que je suis habituée avec X [nom du travailleur de rue], ça va être difficile d'aller trouver une autre personne, pas mal...
(Emma, jeune)

Ces jeunes soulignent qu'il serait difficile pour eux d'approcher un autre travailleur de rue, car ils n'auraient pas établi de relation de confiance avec lui. Il y a donc lieu d'insister sur l'importance de la stabilité des travailleurs de rue.

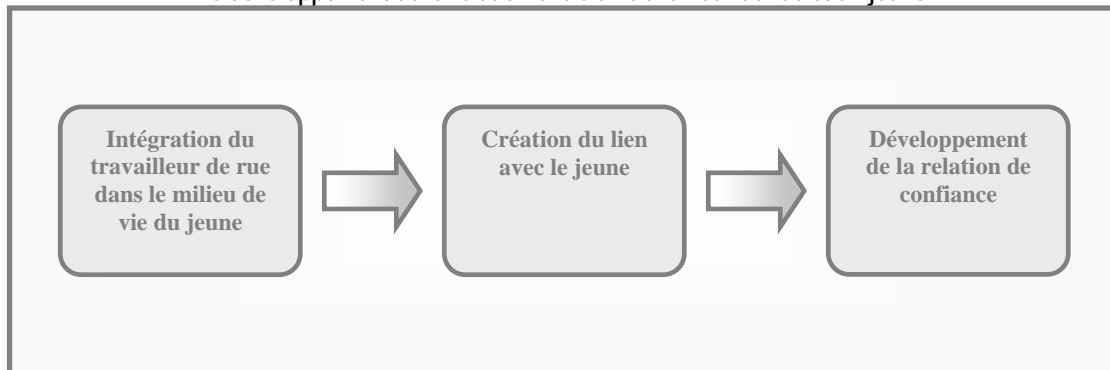
Un jeune a mentionné que le départ d'un travailleur de rue est une perte pour la communauté.

Ça va être une perte pour eux, parce qu'il apportait beaucoup, comme je te dis, dans la communauté. T'avais besoin de quelque chose, c'est X [nom du travailleur de rue] que tu voyais. Ça va être une grosse perte.
(Ugo, jeune)

Ce travailleur de rue pratiquait depuis plusieurs années dans le quartier et semblait bien intégré dans le milieu.

Pour clore cette section, le schéma suivant résume les étapes du développement d'une relation.

Schéma 1
Le développement de la relation entre un travailleur de rue et un jeune



Le développement de la relation commence par l'intégration du travailleur de rue dans le milieu de vie des jeunes. Cette étape est un processus long qui peut prendre de trois à six mois. Lors de l'intégration, les travailleurs de rue ont trois règles à respecter pour nouer des liens avec les jeunes, soit respecter les règles du milieu, éviter d'être intrusif et, avant tout, respecter la confidentialité. Ensuite, le travailleur de rue va progressivement créer des liens avec les jeunes. Les moyens utilisés par les travailleurs de rue du consortium pour développer des liens sont : la constance dans le milieu de vie des jeunes, répondre aux demandes des jeunes, la présence dans les écoles, la distribution de condoms, la participation à des activités de basket-ball et à celles organisées par des maisons de jeunes et le renvoi d'un jeune par un intervenant vers le travailleur de rue. Suite aux premiers contacts avec un jeune, une relation de confiance peut se développer. Le respect de la confidentialité est nettement ressorti comme l'élément le plus important dans le développement du lien de confiance. La disponibilité du travailleur de rue est également apparue comme un aspect majeure. Le lien confiance est primordial dans la pratique du travail de rue. En effet, il permet au travailleur de rue d'être efficace auprès des jeunes. Malgré tout, le départ du travailleur de rue entraîne la fin de la relation de confiance et, conséquemment, de la relation d'aide. Plusieurs jeunes mentionnent qu'ils auraient de la difficulté à faire confiance à un nouveau travailleur de rue.

RÉSUMÉ : DÉVELOPPEMENT D'UNE RELATION

1. Intégration dans le milieu de vie (pendant 3 à 6 mois)

2. Création de liens

- Règles à respecter :
 - Respecter la confidentialité
 - Respecter les règles du milieu
 - Éviter d'être intrusif
- Moyens utilisés par le travailleur de rue pour créer des liens :
 - Constance dans un lieu
 - Répondre aux demandes des jeunes
 - Présence dans les écoles
 - Distribution de condoms
 - Participation à des activités de basket-ball
 - Participation à des activités de la maison de jeunes
 - Sortir du quartier
 - Renvoi d'un jeune par un intervenant vers le travailleur de rue (référence)
- Caractéristiques des travailleurs de rue qui facilitent le lien :
 - Absence de jugement
 - La relation entre un jeune et un travailleur ne se limite pas à l'intervention
 - Les travailleurs de rue ne sont pas affiliés à une institution
- Éléments freinant la création de liens :
 - La différence au niveau de l'origine ethnique entre le travailleur de rue et le jeune
 - L'assimilation du travailleur de rue à un agent double (rumeurs)
 - La saison hivernale

3. Développement de la relation de confiance

- Le respect de la confidentialité et la disponibilité des travailleurs de rue sont les deux éléments principaux qui favorisent le développement d'une relation.
- Confidences :
 - Pour plusieurs jeunes, le travailleur de rue était la personne de leur entourage à qui ils se confiaient le plus.
 - Parmi certains comportements susceptibles d'être adoptés par des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue ou déjà membres, la commission d'un acte criminel est le type de confidences le plus reçu par les travailleurs de rue.
 - Face à des confidences compromettantes, les travailleurs de rue partagent l'information avec leur équipe de travail, afin de choisir l'intervention à adopter. Dans certaines situations, les travailleurs de rue choisissent de dénoncer, notamment quand la vie d'un individu est en danger.
- Le respect de la confidentialité est ressorti comme étant un aspect très important dans le développement de la relation de confiance.
- Le lien de confiance est ce qui permet au travailleur de rue d'être efficace auprès des jeunes.
- Les travailleurs de rue sont souvent perçus comme des amis par les jeunes à risque et membres d'un gang de rue, car ils peuvent leur confier des secrets dont la confidentialité est assurée. Le travailleur de rue ne porte pas de jugement et la relation est continue et égalitaire.

4. Fin de la relation

- Advenant le départ du travailleur de rue, les jeunes auraient de la difficulté à faire confiance à un nouvel intervenant.

4.4 LES INTERVENTIONS

Au-delà de la présence, il arrive que les travailleurs de rue interviennent dans certaines situations. Le travail de rue ne se limite pas à un type d'actes, mais recouvre un éventail d'interventions. Cette section expose les principales interventions des travailleurs de rue dans le quotidien des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, soit la distribution de matériel, les accompagnements, les références, les discussions, les communications téléphoniques, les médiations, l'animation d'ateliers et l'organisation d'activités.

4.4.1 La distribution de matériel

Les travailleurs de rue distribuent du matériel aux jeunes à des fins de prévention sanitaire et d'éducation. Le tableau 21 présente la distribution de matériel aux jeunes sur une période de deux semaines.

Tableau 21
Distribution de matériel à des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, sur une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Matériel	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Condoms	8,30	9,16	5,5	0	42
Coordonnées personnelles	5,51	10,74	2	0	75
Dépliants informatifs	2,32	4,38	0	0	25
Seringues	0,01	0,08	0	0	1
Pipes à crack	0,01	0,08	0	0	1

Un travailleur de rue distribue des condoms en moyenne à 8,3 jeunes par deux semaines. La distribution des condoms est toutefois très inégale entre les travailleurs de rue du consortium. Alors qu'un travailleur de rue n'a distribué aucun condom, d'autres en ont distribué plus d'une centaine. Un travailleur de rue fournit même des proxénètes, afin que les filles qui se prostituent pour eux se protègent lorsqu'elles ont des relations sexuelles.

En distribuant des condoms, les travailleurs de rue enseignent aux jeunes comment en faire l'utilisation.

Tu leur donnes l'habitude d'avoir ça. Je leur donne un cours, esti, de comment le mettre, même si c'est dans la rue.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Ils profitent également de l'occasion pour éduquer les jeunes sur les infections transmises sexuellement ou par le sang (ITSS). Un jeune interrogé a effectivement mentionné qu'il avait appris les différentes ITSS dans une discussion avec le travailleur de rue.

Il donnait les condoms, à un moment donné, je savais pas les maladies, j'ai connu le SIDA avec lui, j'ai connu plein de maladies.
(Ugo, jeune)

Les jeunes peuvent parfois ignorer les risques d'une relation sexuelle non protégée. La distribution de condoms est un moyen pour les travailleurs de rue de les éduquer sur les ITSS.

Un travailleur de rue distribue en moyenne ses cartes de coordonnées personnelles à 5,51 jeunes par deux semaines. Ces cartes permettent au jeune d'avoir en sa possession les coordonnées du travailleur de rue de son quartier, ce qui lui donne la possibilité de le joindre quand il en ressent le besoin.

Pour une période de deux semaines, un travailleur de rue remet des dépliants en moyenne à 2,32 jeunes avec lesquels il est en lien. Ces dépliants traitent les thèmes suivants :

- Activités du quartier
- Information sur les droits personnels
- Information sur la sexualité en général (relations sexuelles, amour)
- Information sur les ITSS et les moyens de prévention
- Contraception
- Ressources :
 - Programme de soutien à la vie en appartement
 - Ateliers de formation
 - Programme de travaux compensatoires
 - Cour municipale
 - Services de logement
 - Références sur les différents services concernant la consommation de drogues et d'alcool (Centres de désintoxication, lignes téléphoniques, programme d'échange de seringues)
 - Services de repas
 - Programme d'emploi
 - Services de santé (vaccination, points de service des CLSC et des hôpitaux)
 - Références pour rattachage scolaire
 - Références pour les questions relatives à l'immigration

Les travailleurs de rue ont peu distribué de pipes à crack et de seringues. En effet, ils en ont distribué à un jeune chacun. Il semble que les jeunes consomment rarement du crack, car ce serait « très mal vu par les gangs de rue; ils vendent le crack, mais ils n'en fument pas ». Une seconde explication tient au fait que plusieurs consommateurs ne fumeraient pas la pipe, mais feraient plutôt « des juicy, ils mélangent le crack avec le pot, ils écrasent la roche, ils mélangent ça avec le pot pis ils fument ça ». Un travailleur de rue a aussi mentionné « J'en connais un qui fume du crack, mais il n'oserait jamais me le demander ». Notons aussi que les travailleurs de rue ont distribué une seringue à un seul jeune ciblé par le projet. Selon les travailleurs de rue, les jeunes à risque et membres ne consomment pas de drogues injectables. Dans le même sens, l'étude anthropologique des gangs de rue de Perreault et Bibeau (2003) souligne que les problèmes de

consommation de drogues sont peu répandus chez les jeunes que cible le projet. De plus, il ne fait pas partie du mandat de certains travailleurs de rue de distribuer du matériel stérile pour consommer de la drogue. Ils orientent alors le jeune vers une ressource appropriée.

4.4.2 Accompagnements

La demande d'accompagnement nécessite habituellement l'existence préalable d'un lien de confiance entre le jeune et le travailleur de rue. Afin d'estimer le temps de présence dans le milieu qu'il est nécessaire d'avoir effectué avant de commencer à accompagner des jeunes, l'espace de temps entre le commencement de l'étude et le premier accompagnement a été vérifié chez les trois travailleurs de rue qui sont entrés en fonction au début du projet. Deux d'entre eux ont accompagné des jeunes après 6 à 10 semaines de présence dans le quartier, tandis que l'autre a fait un accompagnement dès sa première journée de travail, car le travailleur de rue qu'il remplaçait lui avait référé un jeune.

De plus, nos résultats démontrent que le nombre d'accompagnements varie positivement selon le temps de présence d'un travailleur de rue dans un quartier. On observe effectivement une corrélation significative ($p < 0,01$) positive modérée (0,45)³⁰ entre les années de présence d'un travailleur de rue dans un quartier et le nombre d'accompagnements effectués. Donc, plus un travailleur de rue est établi depuis longtemps dans un milieu, plus il accompagnera de jeunes. Conséquemment, il aura développé un lien de confiance avec ces jeunes.

L'accompagnement est une démarche volontaire. Le rôle du travailleur de rue est d'accompagner et de conseiller le jeune, mais c'est le jeune qui demeure le levier de changement.

Mon rôle c'est d'être là, pas de donner des conseils et d'accompagner les gens dans ce qu'ils font. Mais, jusqu'à preuve du contraire, c'est eux qui décident vraiment la direction dans laquelle ils vont. Donc un qui décide qu'il a vraiment envie de [devenir] un super gangster, c'est pas moi, [William], qui va pouvoir l'empêcher.

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue doivent respecter le cheminement du jeune et demeurer disponibles quand il choisira d'entreprendre des démarches pour régler ses problèmes.

Moi je suis là pour t'accompagner dans tes démarches, je ne suis pas là pour les faire à ta place. Si tu te sens pas prêt, c'est correct t'sais, je vais être encore là demain, dans trois semaines, dans un mois. Prends le temps de réfléchir à savoir c'est-tu ça que tu veux.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

³⁰ Le coefficient de corrélation est le Rho de Spearman, car les distributions des variables sont asymétriques positives, on doit donc se fier au rang des observations.

Les travailleurs de rue soulèvent que les jeunes ne se présentent pas souvent au premier rendez-vous. Le rôle du travailleur de rue est de le relancer et de rester disponible pour un nouveau rendez-vous. Toutefois, si un jeune persiste à manquer ses rendez-vous, le travailleur de rue cesse d'en fixer et attend que le jeune refasse une demande.

Ça se peut que des fois il y ait un jeune qui te donne rendez-vous et qui se présente tout simplement pas, mais ça fait partie de la démarche. Tu y rappelles, tu dis : « Heille qu'est-ce qui est arrivé? » Fait que tu travailles là-dessus. Fait que il y a toujours un côté positif, t'sais, pis peut-être que si tu le repousses dans le temps [le rendez-vous], la deuxième fois il va être là. Quand il fait faux-bond à toutes les fois, tu abandonnes, pis tu lui en parles plus, mais c'est plutôt rare... Je pense que même, ça fait partie du processus : il vient pas une première fois, peut-être qu'il va venir une deuxième fois, ou une troisième... ou aussi il y a le retour avec ça qui est intéressant, un retour face à la vie, « Christ! pourquoi tu n'es pas venu à ton rendez-vous? C'est quoi le problème? T'as juste à me téléphoner si tu peux pas venir, je te force pas! » Fait que... il y a tout ça qu'on peut regarder avec la personne.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

En accompagnant le jeune, le travailleur de rue vise à lui redonner le pouvoir sur sa vie et à développer son autonomie (Pharand 1995; Cheval,1998). Ainsi, le travailleur de rue va accompagner une première fois le jeune pour ensuite lui donner la chance de poursuivre ses démarches seul.

T'sais, la première fois je trouve ça normal qu'on accompagne un jeune, je pense qu'on est là pour ça. La deuxième fois, à la limite, ça peut passer mais, la troisième fois pour la même place, regarde, il est capable d'y aller tout seul; pis c'est aussi de le responsabiliser par rapport à ses démarches.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Un travailleur de rue peut faire plusieurs types d'accompagnements avec un jeune, dépendamment des besoins de celui-ci.

J'ai supporté et accompagné un jeune dans ses démarches d'aide sociale, école, logement, immigration, deuil (son père vient de mourir). Son frère est dans la gang et lui est très à risque.

(Katherine, travailleuse de rue, questionnaire)

Le rôle du travailleur de rue est de soutenir le jeune dans son quotidien tout en respectant son rythme (Cheval, 2001). Les exemples précédents confirment que les travailleurs de rue privilégient un accompagnement volontaire et global.

4.4.2.1 Accompagnements effectués par les travailleurs de rue

Les travailleurs de rue font plusieurs types d'accompagnements. Le tableau suivant présente les accompagnements effectués par les travailleurs de rue.

Tableau 22

Accompagnements des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Accompagnements	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Recherche d'emploi	232	1,59	2,12	1	0	8
Raccrochage à l'école	102	0,70	1,58	0	0	10
Tribunal	29	0,20	0,42	0	0	2
Centre de soins médicaux	28	0,19	0,47	0	0	2
Sortir d'un gang de rue	23	0,16	0,45	0	0	2
Obtention du passeport	18	0,12	0,45	0	0	4
Obtention de la citoyenneté canadienne	7	0,05	0,36	0	0	4
Avortement	5	0,03	0,18	0	0	1
Centre de détention	5	0,03	0,18	0	0	1
Poste de police	3	0,02	0,14	0	0	1

Les accompagnements les plus fréquents sont l'aide à la recherche d'emploi et au raccrochage à l'école. Les autres types d'accompagnements s'effectuent en moyenne moins d'une fois par mois.

Recherche d'emploi

La recherche d'emploi est le type d'accompagnements le plus fréquent. Au cours du projet, les travailleurs de rue ont fait 232 accompagnements avec les jeunes auxquels nous nous intéressons dans la présente étude, pour la recherche d'emploi. Pour un intervalle de deux semaines, un travailleur de rue fait en moyenne 1,59 accompagnement de recherche d'emploi. Soulignons que 72 jeunes ont mentionné à leur travailleur de rue avoir trouvé un emploi suite à leurs démarches conjointes.

Afin d'avoir un portrait des emplois occupés par ces jeunes, lors de la deuxième année d'étude, on demandait aux travailleurs de rue de préciser l'emploi du jeune.

Tableau 23

Nature des emplois trouvés par les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006

Nature de l'emploi	Somme
Restauration	12,00
Station service	3,00
Commis dans un magasin	2,00
Usine	2,00
Élections municipales	1,00
Entrepôt	1,00
Entretien	1,00
Épicerie	1,00
Formation rémunérée en technique de scène (Projet paradoxe)	1,00

Les jeunes ciblés se sont trouvés des emplois surtout dans la restauration. On observe également que tous les emplois obtenus ne requièrent aucune spécialisation. Une difficulté parfois rencontrée par les travailleurs de rue dans l'aide à la recherche d'emploi est le manque de formation des jeunes à risque et membres.

Un travailleur de rue embauchait également des jeunes pour travailler sur différents projets organisés par son organisme. Un jeune explique que, grâce à ces projets, il erre moins dans les rues.

Mais moi je suis un gars qui aimait ça traîner dans la rue un peu, t'sais, fumer un peu de pote avec mes amis. Moi, je fume encore un peu, mais je traîne moins dans les rues. J'ai comme toujours quelque chose à faire grâce à lui. Ça m'enlève des rues.

(Théo, jeune)

Un autre jeune témoigne de l'apport positif de son implication dans ces projets.

Il m'a aidé. À un moment donné je cherchais une job, mais je trouvais pas [...] Pis à un moment donné par hasard, par la grâce de dieu, un jour je vois X [nom du travailleur de rue]. Je dis « yo ! » T'sais ça allait mal. « Yo X! j'ai besoin d'une job ». Je m'attendais pas qu'il me donne une job... Pis aussi j'aime pas travailler quelque part où que je stresse, je me sens pas bien. Il m'a expliqué tout. Comment ça s'est passé, il m'a dit : « Ah, peut-être que tu vas travailler trois jours, tu vas faire une semaine, tu vas avoir tel fric et tout. » C'est bon ça, parce que j'avais besoin de l'argent pour aller à l'école, j'avais besoin de l'argent pour donner un peu à ma mère et tout ça, diviser ça. Il m'a aidé là-dedans, il m'a donné un petit boost. Je me suis relevé, parce que dans ce temps, pour le vrai, j'étais ouuuuu (sifle), j'avais rien, j'avais des problèmes à la maison, j'avais plus de femme, j'avais rien du tout, pis ça, financièrement ça m'a boosté un peu.

(Ugo, jeune)

Ce jeune avait de la difficulté à se trouver un emploi et le fait que le travailleur de rue l'embauche dans plusieurs projets l'a beaucoup aidé financièrement.

Les travailleurs de rue ont tous mentionné que la recherche d'emploi était l'accompagnement le plus facile. La majorité d'entre eux accompagne le jeune au carrefour jeunesse-emploi de leur quartier. Les travailleurs de rue ont souligné que les carrefours jeunesse-emploi reconnaissent bien la pratique du travail de rue et qu'ils avaient une bonne entente avec eux. En effet, les carrefours jeunesse-emploi acceptent de recevoir les jeunes référés par les travailleurs de rue sans rendez-vous.

Tu arrives là, pis le boss est toujours là : « Bonjour! comment ça va X [nom du travailleur de rue]? » Il fait mille et une façons pour qu'on attende pas... Parce que normalement il faut que tu prennes un rendez-vous, par téléphone, pis là ils te donnent un rendez-vous. Moi quand j'arrive, généralement, ils rencontrent le jeune dans les 5 minutes, dans les 5 prochaines minutes. Fait que là, ils sont prêts à revirer le carrefour jeunesse à l'envers pour que... fait que c'est vraiment easy, c'est le fun.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Selon les travailleurs de rue, cette entente permet à cet organisme de rejoindre des jeunes en marge de la société.

Le rôle du travailleur de rue dans la recherche d'emploi est d'accompagner le jeune au carrefour jeunesse-emploi et d'assurer le suivi. Le témoignage suivant décrit l'accompagnement d'un jeune à risque de devenir membre d'un gang de rue au carrefour jeunesse-emploi dont le travailleur de rue est fier.

J'ai accompagné une jeune fille très à risque au CJE pour se trouver une job. Le fait qu'elle veuille travailler m'a surpris. Donc je n'ai pas niaisé, j'ai tout de suite fait les démarches avec elle (1. Prendre rendez-vous; 2. Accompagnement; 3. Suivi). Son CV est fait et elle le distribue dans plusieurs endroits du quartier. Elle retourne [aux endroits où elle a déposé son curriculum vitae] pour faire le suivi.
(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

Cette situation confirme que le travailleur de rue assure le suivi de son intervention avec le jeune.

Raccrochage scolaire

Le deuxième accompagnement le plus souvent effectué par les travailleurs de rue du consortium est le raccrochage scolaire, soit 102 accompagnements durant la période de l'étude. Un travailleur de rue fait ce type d'accompagnement en moyenne moins d'une fois aux deux semaines. Durant la deuxième année de l'étude, les travailleurs de rue étaient invités à préciser si le jeune accompagné était retourné à l'école. Entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006, 9 jeunes sont retournés à l'école suite à l'accompagnement du travailleur de rue. Les travailleurs de rue avaient fait 34 accompagnements de raccrochage scolaire durant cette période.

Tribunal

Les travailleurs de rue ont fait au total 19 accompagnements au tribunal. Leur rôle est de vulgariser le langage juridique pour le jeune.

Je suis allé accompagner un jeune au tribunal et ainsi j'ai pu lui expliquer les risques qu'il encourait et lui traduire le langage juridique, ce qu'il a estimé être très gentil dans la mesure où il comprenait beaucoup mieux après.
(William, travailleur de rue, questionnaire)

Tu poses plein de questions à son avocat pis après ça tu peux le nourrir parce que, lui, il est au courant de rien.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Au tribunal, le travailleur de rue agit à titre de vulgarisateur pour le jeune. Il s'informe à l'avocat des détails de l'affaire, explique la situation au jeune et s'assure que ce dernier en comprend les enjeux. Les travailleurs de rue constituent un soutien pour les jeunes.

J'ai accompagné une jeune à la Cour. C'est à chaque fois un moment stressant et vidant, mais je suis heureuse de faire cela pour elle, car je réalise que je suis la seule personne (avec son avocate) qui se présente à chaque date de Cour avec elle.

(Katherine, travailleuse de rue, questionnaire)

Comme l'illustre ce témoignage, les travailleurs de rue sont parfois les seules personnes qui accompagnent les jeunes dans leur procédure judiciaire.

La majorité des travailleurs de rue du consortium qualifient l'accompagnement au tribunal de difficile. Cette démarche est parfois compliquée car, premièrement, les parents du jeune ne sont pas toujours informés des comportements délinquants de leur enfant. Le travailleur de rue doit donc inciter le jeune à expliquer à ses parents les accusations qui sont portées contre lui. Par conséquent, le travailleur de rue doit parfois faire de la médiation entre les parents et le jeune. Deuxièmement, le travailleur de rue peut être en lien à la fois avec la victime et l'agresseur.

C'est sûr qu'au tribunal c'est plus « touché », parce que c'est un monde assez compliqué, que je connaissais pas trop. Fait que... au début c'est de comprendre comment ça fonctionne, tout ça, la dynamique avec les parents. Pis je me rappelle aussi une fois, il y avait... y avait la victime qui était là, pis moi avec l'agresseur... pis y avait aussi la victime pis sa gang d'amis qui faisait des menaces à l'agresseur, [...] pis je connaissais les amis de la victime... Fait que là, tu te retrouves dans une situation assez particulière. Faut pas niaiser t'sais, il faut faire de la médiation, il faut bien expliquer les choses. Ça c'était un peu difficile.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Il doit alors faire de la médiation et bien expliquer son rôle aux deux jeunes en conflit. Comme l'illustre le prochain témoignage, le rôle du travailleur de rue peut être effectivement de calmer les tensions et de faciliter la communication entre les parties en conflit.

Ben j'allais dire... comme moi au tribunal, c'est des interventions que je ne trouve pas faciles. À chaque fois je me suis retrouvée « pognée » : la famille, la TS des centres jeunesse, l'avocate qui me dit qu'il faut... qu'il faut que je fasse quelque chose pour calmer la jeune. Fait que là tout le monde me parle en même temps, là il faut que je calme les affaires.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Dans plusieurs cas, lors de l'accompagnement du jeune au tribunal, le travailleur de rue doit accomplir un rôle délicat. En plus d'être présent pour le jeune, il doit être un bon traducteur, un bon médiateur et ne pas perdre la face devant les parties impliquées, ce qui demande un certain savoir-faire.

Centre de soins médicaux

Les travailleurs de rue ont également fait 28 accompagnements dans un centre de soins médicaux. Par exemple, il peut s'agir d'un accompagnement au CLSC pour le dépistage d'infections transmises sexuellement ou par le sang (ITSS).

J'ai accompagné une jeune pour faire sa carte maladie au CLSC et, pendant l'accompagnement, elle m'a confié qu'elle avait probablement une ITSS, parce que son chum en a[vait] une (il met pas de condom). Elle avait peur de se faire juger en passant le test et, en parlant avec elle et en dédramatisant, elle a finalement décidé de rester pour le faire.

(Katherine, travailleuse de rue, questionnaire)

Désaffiliation

L'ensemble des travailleurs de rue a effectué 23 accompagnements pour aider des membres à sortir de leur gang. Accompagner un jeune qui veut sortir d'un gang est peu fréquent, car les travailleurs de rue interviennent peu auprès du noyau dur. Selon un travailleur de rue, les jeunes avec qui ils sont en lien ne sont pas assez impliqués dans les activités des gangs de rue pour qu'il soit menaçant de les quitter. Un des travailleurs de rue faisait cependant davantage ce type d'accompagnement, car il était plus en lien avec des membres de gangs de rue.

Un seul jeune s'est désaffilié de son gang suite à l'accompagnement du travailleur de rue. Les travailleurs de rue mentionnent que l'accompagnement d'un jeune à la désaffiliation d'un gang est difficile pour plusieurs raisons. Premièrement, un travailleur de rue a l'impression qu'il y a plus de ressources disponibles pour les adolescents que pour les adultes.

T'sais le gars il a 26 ans. Mais le gars il est paumé, il a pas d'argent... t'sais il avait aucun moyen de... par lui-même de payer, exemple le transport en bus, sinon ça ferait longtemps qu'il l'aurait fait. Pis je me dis que, à cause qu'il a cet âge-là, c'était comme moins pris au sérieux... Ben moi, ben moi, j'ai senti... Je te dis pas que c'est le cas, moi j'ai senti comme ça... j'ai eu l'impression qu'il aurait été plus aidé s'il avait eu 15-16 ans, mais là, étant donné qu'il avait 25-26 ans... T'sais, c'est comme si on lui a remis la responsabilité entre ses mains de « Regarde, tu vas bien être capable de trouver une solution. »

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Ce travailleur de rue avait de la difficulté à trouver des services pour aider un adulte à se désaffilier. Il sentait que la demande du jeune était moins prise au sérieux puisqu'il était adulte. Deuxièmement, le même travailleur de rue affirme qu'il a de la difficulté à référer des jeunes à des ressources d'hébergement. Certains organismes craignent d'avoir de la difficulté avec ces jeunes.

Je ne vois pas pourquoi une personne qui demande un hébergement, devrait forcément se faire poser cent millions de questions sur son appartenance ou pas à un gang, juste parce qu'il est de couleur noire là.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Troisièmement, les travailleurs de rue trouvent difficile de proposer une alternative intéressante au jeune. En effet, il est important que le travailleur de rue suggère une option équivalente à ce que lui offre son milieu pour que le jeune décide de changer.

Mais aussi, une fois que tu exfiltrés ce gars-là, il faut que ce que tu as à lui proposer soit au moins de la hauteur de ce que, lui, avait.

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Il est difficile de proposer des alternatives équivalentes à certains jeunes, car ils sont peu scolarisés et possèdent peu d'expérience de travail.

Les trois quarts des gars que moi je connais, ils ont pas de diplôme, ils ont pas nécessairement beaucoup d'expérience de travail. C'est ben beau, il s'en va du milieu [criminel, du gang], mais pour faire quoi?

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Par exemple, plusieurs jeunes avaient fait des demandes d'accompagnement à la recherche d'emploi pour cesser leurs activités criminelles et sortir des gangs, mais les postes qui leur sont offerts ne sont en aucun cas équivalents à ce qu'ils retireraient de leur mode de vie.

Il y en a beaucoup qui m'ont approchée pour la recherche d'emploi, qui voulaient sortir de la gang ou qui voulaient s'en aller du quartier. Ça j'en ai plus qui me disent : « Ah, moi je suis écoeuré de vendre de la dope! » Il y en a beaucoup qui me demandent pour de la recherche d'emploi pis qui vendent de la dope, mais qu'on dirait qu'ils sont tannés de faire ça. Mais là, pour l'instant, c'est pas fort. Ben je veux dire... c'est pas fort! Ben là, la majorité là, je veux dire, ils vont se trouver des jobs dans des shops là, des shops de viande ou des manufactures... il y en a qui vont se trouver des jobs plus dans la restauration, genre Burger King, des choses comme ça.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

Quatrièmement, un travailleur de rue soulève que le jeune peut être réticent à quitter son quartier, car il craint pour sa sécurité physique et celle de ses proches. L'étude de Hamel et de ses collègues (1998) démontre que certains jeunes choisissent de rester dans leur gang quand leur sécurité n'est pas assurée. Or, les travailleurs de rue n'ont pas les ressources pour assurer la sécurité des jeunes.

Cinquièmement, la désaffiliation d'un membre de gang de rue est un changement qui est très dur pour les jeunes. Les jeunes sont hésitants à quitter leur gang, car ils doivent couper les liens avec leurs amis, parfois même leur famille, ce qui n'est pas évident pour eux.

Il me dit : « Ouain [Katherine], il me dit là, je vais laisser ma job, je vais laisser ma famille tout ça... M'en aller où? Une place que je connais pas? Que je connais personne? Qu'est-ce que je vais faire? »

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Finalement, les travailleurs de rue ont également mentionné qu'il n'est pas facile pour le jeune de changer de mode de vie.

Il est possible de constater que la désaffiliation d'un jeune de son gang est une démarche exigeante pour lui. Le jeune peut verbaliser le désir de sortir de son gang, mais ne pas être prêt à entreprendre les démarches pour y arriver.

Parce que, d'une journée à l'autre, moi, j'ai des gars qui me disent : « Ah [Katherine], il faut que je m'en aille, je veux sortir de ça, ça pu de bon sens! » Pis le lendemain, il est avec ses chums, pis il chill pis toute... Pis il y a plus d'histoire de s'en aller de là.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les jeunes sont parfois ambivalents. Ils hésitent à quitter leur mode de vie et leur cercle d'amis et retournent dans leur gang.

Toutefois, un jeune interrogé mentionne que la présence d'un travailleur de rue dans le milieu de vie des jeunes peut aider une personne qui veut sortir de son gang, car elle peut se confier à lui et avoir du soutien.

Il faut pas juste un gars comme X [nom du travailleur de rue], il en faudrait beaucoup du monde comme ça, c'est pour ça que, moi, je sais c'est quoi qui provoque les gangs. S'il y a plus de monde comme X [nom du travailleur de rue], ça peut régler le problème... parce que souvent les jeunes ils rentrent dans une gang sans le vouloir, pis pour en sortir, le fait qu'ils vont pas parler d'ça avec leurs parents... par eux-mêmes sortir de ça... Qu'est-ce que ça fait? Ça fait juste empirer! T'sais là, maintenant, à place de vendre de la drogue, maintenant, ils en prennent.
(Théo, jeune)

Néanmoins, les travailleurs de rue doivent être en mesure de répondre aux demandes des jeunes. Or, les travailleurs de rue semblent avoir de la difficulté à s'établir un réseau de partenaires pour répondre aux besoins des jeunes qui veulent se désaffilier de leur gang.

Obtention du passeport

Deux travailleurs de rue ont accompagné des jeunes dans l'obtention de leur passeport. Durant la période de l'étude, ils ont fait 18 accompagnements de ce type avec des jeunes à risque et membres. Un travailleur de rue a davantage fait ce genre d'accompagnement, car, dans le cadre d'un programme d'employabilité et de formation, il devait recruter des jeunes pour travailler dans un festival dans un autre pays.

Finalement, pour ce qui est des accompagnements, durant la période de l'étude, les travailleurs de rue ont très rarement accompagné des jeunes pour l'obtention de la citoyenneté canadienne (7 fois), pour un avortement (5 fois), pour une visite dans un centre de détention (5 fois) ou un poste de police (3 fois). Les travailleurs de rue ont également fait d'autres accompagnements qui n'ont pas été comptabilisés dans cette étude. Un accompagnement que les travailleurs de rue et les jeunes interrogés ont souvent mentionné et qui n'a pas été mesuré est l'accompagnement pour des travaux

communautaires ou compensatoires. Le témoignage suivant illustre un exemple d'accompagnement pour des travaux communautaires.

J'ai trouvé un endroit pour un jeune qui voulait faire ses travaux communautaires. Ça faisait longtemps qu'il devait régler ses trucs et il le faisait pas. C'est un jeune qui a de l'intérêt pour les graffitis et il a fait ses travaux au X [nom de l'organisme].
(Maia, travailleuse de rue, questionnaire)

Les travailleurs de rue assistent également les jeunes dans les démarches de travaux compensatoires, afin qu'ils puissent réduire leurs dettes.

Moi, j'ai mon grand frère aussi. Il avait un problème de tickets, il s'était rendu compte que la somme était ... une bonne somme pour que... j'ai oublié comment ça s'appelle, eux qui rentrent chez vous pour saisir des objets, pis c'est X [nom du travailleur de rue] qui a aidé mon frère pour payer les tickets. Il a dit : « Ok tu peux venir travailler les travaux communautaires avec moi à [nom du quartier]. » [...] Fait que mon frère il a dit ok. Il va y aller faire les travaux communautaires; pis, mon frère, lui faire des travaux communautaires, c'est déjà une grosse chose. T'sais l'affaire qu'il aimerait faire toute sa vie, c'est peut-être rester dans son lit et écouter la télé. Si X a réussi à faire sortir Y [nom du frère du jeune] de son lit, c'est déjà une grosse chose.
(Théo, jeune)

Les travailleurs de rue ont aussi fait des accompagnements dans des démarches d'aide sociale. Un travailleur de rue a accompagné une famille dans les démarches de désintoxication de la mère.

Création d'un nouveau lien avec une jeune fille gravitant autour d'un gang (à risque). J'ai apporté du support à la famille pour orienter la mère vers une ressource de désintox et fait des démarches avec la jeune fille pour sa situation personnelle et familiale.
(Annie, travailleuse de rue, questionnaire)

Un autre travailleur de rue a aidé les jeunes à se mobiliser pour avoir un terrain de basket dans le quartier. Le travailleur de rue a guidé les jeunes pour faire une pétition. Les jeunes ont recueilli les signatures des citoyens du quartier et ont déposé la pétition eux-mêmes au conseil d'arrondissement. Les jeunes ont obtenu leur terrain de basket un an plus tard. Le travailleur de rue était fier de cet accompagnement, car il a démontré aux jeunes que c'était possible d'obtenir ce qu'on désirait par des voies démocratiques.

Là-dedans c'est intéressant parce que les jeunes ont pris part, à part entière de leur pouvoir, on leur a montré en même temps que la démocratie ça l'existait et que c'était possible. Pis là, ils ont réussi à avoir leur terrain de basket, une année après. C'était un bon coup.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Deux travailleurs de rue ont supporté et accompagné des jeunes dans le deuil d'une personne proche.

Malgré ces deux dernières semaines très chargées, j'ai réussi à faire un maintien de lien et des accompagnements au CLSC avec cette jeune femme dont le mari s'est suicidé. Donc je l'ai poussée à briser son isolement et l'ai fait ventiler. Ensuite, lors d'une rencontre avec la TS [travailleuse sociale], que je connais très bien d'ailleurs, j'ai poussé pour que la jeune fille ait un suivi très rapide, vu l'urgence de la situation.

(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

Pour sa part, un travailleur de rue a assisté une jeune fille dans son accouchement.

Accompagner une jeune, dont le frère est membre d'un gang, à son accouchement et l'avoir accompagnée par la suite à la Cour de la jeunesse les 2 jours qui ont suivi l'accouchement. Je suis fière d'avoir eu le privilège qu'elle fasse appel à moi.

(Katherine, travailleuse de rue, questionnaire)

Il est parfois nécessaire que le travailleur de rue accompagne un jeune pour qu'il ait des services. Par exemple, un travailleur de rue a dû se présenter à la banque avec un jeune pour qu'on lui ouvre un compte.

Il a fallu que j'aie à la banque avec un jeune... parce qu'il y a pas une banque qui voulait lui ouvrir un compte de banque! T'sais elle [la banque] dit, n'importe quelle [raison] « T'as pas d'argent. T'as rien! » n'importe quoi, t'sais. Pis la première journée que je suis allée avec lui à la banque, c'est drôle, ils ont ouvert son compte de banque, t'sais.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Des situations semblables sont arrivées pour une demande d'aide alimentaire et d'aide sociale. Les travailleurs de rue expliquent que leur présence incite souvent les intervenants à répondre aux besoins des jeunes, puisque ces derniers ne veulent pas donner l'impression de discriminer le jeune.

Quand nous autres on va là, la différence, c'est qu'on a le pouvoir : ils [les différents organismes et institutions] veulent pas mal paraître. Quand on y va avec eux, on a un pouvoir, ils nous donnent le pouvoir. C'est ça qui fait la différence. Mais, ils ont tellement des politiques internes des fois...

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Lorsque les besoins des jeunes ne sont pas entendus, le rôle du travailleur de rue peut être de faciliter la communication entre les services et les jeunes en agissant comme traducteur ou négociateur, mais parfois même comme défenseur (Fontaine, 2003).

4.4.2.2 Facteurs de réussite d'un accompagnement

Durant une séance de groupe, les travailleurs de rue ont été invités à définir un accompagnement réussi.

Une demande d'accompagnement est en soi une réussite, car elle démontre que le jeune fait confiance au travailleur de rue. En effet, elle indique que le jeune est prêt à entreprendre des changements dans sa vie et utilise le travailleur de rue pour l'aider.

Je pense que, à la base, faire un accompagnement c'est déjà une réussite, surtout quand tu commences [à travailler dans un milieu]... même quand ça fait longtemps, c'est une réussite. Ça veut dire que la personne te fait confiance, ça veut dire qu'elle est prête à changer quelque chose, pis elle t'utilise. Fait que euh... en même temps t'sais, c'est une réussite, une petite victoire.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Voici quelques indicateurs de réussite d'un accompagnement nommés par les travailleurs de rue.

Le jeune poursuit seul les démarches entreprises avec le travailleur de rue

Selon les travailleurs de rue, la poursuite des démarches entreprises conjointement démontre que l'accompagnement a réussi.

Moi je pense que c'est une bonne expérience : c'est que par la suite elle a été capable de poursuivre toute seule.
(Arnaud, travailleur de rue, séance de groupe)

En effet, le rôle du travailleur de rue est de donner les outils au jeune pour qu'il reprenne le pouvoir sur sa vie et devienne autonome (Pharand, 1995; Cheval, 1998).

Le jeune réussit à régler ses problèmes suite à l'accompagnement du travailleur de rue

Le fait que le jeune parvienne à régler certains de ses problèmes est un deuxième indice de réussite.

Qu'est-ce qui fait qu'il est vraiment réussi, l'accompagnement? C'est quand le processus du changement de cette personne-là, ben... elle travaille, elle va plus loin, pis elle réussit à régler certains trucs qu'elle a laissés traîner.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Le jeune réfère le travailleur de rue à ses amis

Suite à un accompagnement réussi, le fait que le jeune accompagné comprenne mieux le travail du travailleur de rue et lui réfère ses amis, est un autre indice de succès de l'intervention.

Qu'est-ce qui est le fun d'un accompagnement réussi? C'est que ça fait... surtout quand tu commences, c'est que ça fait comprendre ton travail à lui, à cette personne-là. Elle en parle aux autres, pis ça l'a un effet boule de neige, c'est comme l'effet papillon, et ils disent : « Il y a [Antoine] qui peut faire ça! »
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Suite à un accompagnement réussi, le travailleur de rue peut donc avoir plusieurs demandes d'accompagnements.

4.4.2.3 Facteur d'échec d'un accompagnement

À l'inverse, le fait que le jeune ne poursuive pas seul les démarches entreprises avec le travailleur de rue reflète l'échec de l'accompagnement.

Un accompagnement pas réussi, pour moi, c'est que tu l'accompagnes au premier rendez-vous, tu lui laisses la chance de faire son deuxième rendez-vous seul, pis la personne, si elle est pas prête, elle y va pas.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Toutefois, même si le jeune ne continue pas ses démarches, l'accompagnement n'est jamais totalement un échec, car le jeune sait que le travailleur de rue peut l'aider dans ce type d'entreprise à l'avenir.

Il ne faut pas se conter d'histoires, quand tu travailles avec des jeunes qui ont beaucoup de problèmes, souvent les accompagnements, souvent, ils aboutiront pas. Il y aura pas la prise de conscience, etc, qui est simultanée. Mais peut-être dans [mot incompréhensible], plus tard, ça va avoir un impact; il sait qu'il peut t'utiliser pour cet accompagnement-là.
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Bien que l'accompagnement n'aboutisse pas toujours à la responsabilisation du jeune et l'amélioration de ses conditions de vie, il demeure positif, car le jeune comprend l'utilité du travailleur de rue.

4.4.3 Références

Selon Fontaine (2003), « *le travailleur de rue joue un rôle de première ligne dans l'identification des besoins, dans l'orientation vers les ressources et la facilitation d'accès aux services* ». Il arrive que les jeunes ciblés par le projet aient besoin de ressources spécialisées pour répondre à leurs besoins. Il fait partie de la pratique du travailleur de rue de référer les jeunes vers ces ressources; le tableau 24 le démontre.

Tableau 24
Références effectuées par les travailleurs de rue pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Lieux de référence	Somme pour la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Ressource alimentaire	70	0,48	0,90	0	0	5
Centre d'hébergement	46	0,32	0,67	0	0	4
Centre de désintoxication	26	0,18	0,45	0	0	2
Centre d'apprentissage du français	6	0,04	0,20	0	0	1

Les travailleurs de rue du consortium font peu de références vers des ressources alimentaires, des centres d'hébergement, de désintoxication et d'apprentissage du français. En effet, ils réfèrent des jeunes vers ces lieux en moyenne moins d'une fois par deux semaines. Les travailleurs de rue font toutefois d'autres types de référence qui n'ont pas été mesurés. En autres, ils ont mentionné référer fréquemment des jeunes vers un avocat, vers un carrefour jeunesse-emploi et vers les programmes de travaux compensatoires.

4.4.4 Discussions

La discussion est l'intervention que les travailleurs de rue utilisent le plus dans leur pratique. Elle constitue effectivement la base du travail de rue. Le travail de rue privilégie une approche dialectique, en ce sens que, par la discussion, le travailleur de rue analyse une réalité en y mettant en évidence les contradictions, afin de permettre au jeune de faire un choix éclairé.

Plusieurs jeunes interrogés apprécient la façon dont les travailleurs de rue véhiculent leur message. Premièrement, les travailleurs de rue s'assurent toujours que leurs propos sont compréhensibles par le jeune. Ils s'abstiennent de faire la morale et donnent des exemples concrets pour illustrer leurs arguments. Leur discours est ainsi mieux reçu des jeunes.

C'est vraiment incroyable comment elle parle, c'est ça qui me fait tripper! c'est la manière qu'elle explique les choses en tant que telle. Ça fait que... moi, je veux tout le temps avoir raison, je l'avoue, j'aime avoir raison; mais quand elle m'explique des affaires, je me dis : « ouain c'est vrai... t'sais », je lui donne raison, parce que c'est vrai qu'elle a raison dans un sens.

(Salma, jeune)

Deuxièmement, le travailleur de rue doit respecter le cheminement du jeune. Il ne va donc jamais donner d'ordres au jeune. Il va plutôt essayer de lui expliquer les conséquences de son geste, afin d'influencer son choix.

X [nom du travailleur de rue] va pas dire « Ah ça c'est pas bon! », mais souvent les profs ou whatever, les personnes qui sont supposées régler le problème, l'affaire qu'ils vont faire : « Ah! arrête ça! C'est pas bon pour toi! », mais sans montrer pourquoi, tandis que X, comme un exemple : « Si tu fumes des pétards ça, c'est pas mon problème, mais je sais juste que, moi, je peux te dire que ça t'apporte rien. » Il va pas te dire d'arrêter, il va juste te dire : « Si tu fumes c'est ton choix, mais dis-toi si telle telle affaire arrive, maintenant tu sais pourquoi, ce qui t'a amené à faire ces affaires-là. » Il a comme une logique; lui, il va parler plus avec une logique.

(Théo, jeune)

Certains jeunes sont réfractaires à l'autorité. Donc, comme le démontre le témoignage suivant, l'absence de relation autoritaire facilite la communication.

Ben, il me comprend... pis j'aime pas qu'on me donne des ordres, mais lui ses ordres, c'est comme pas des ordres, comme il te donne des suggestions. Mais je sais que c'est ça que je devrais faire. Fait que je préfère qu'on me le dise comme ça [plutôt] qu'on me donne des ordres, parce que quand on me donne des ordres, je les fais pas.
(Isis, jeune)

Cette jeune fille écoute les arguments du travailleur de rue, car ils ne sont pas sous la forme d'ordres, mais plutôt de suggestions.

Enfin, plusieurs jeunes interrogés aiment la façon de communiquer des travailleurs de rue, car ils sont concrets, ils expliquent leurs arguments et ils ne donnent pas d'ordres.

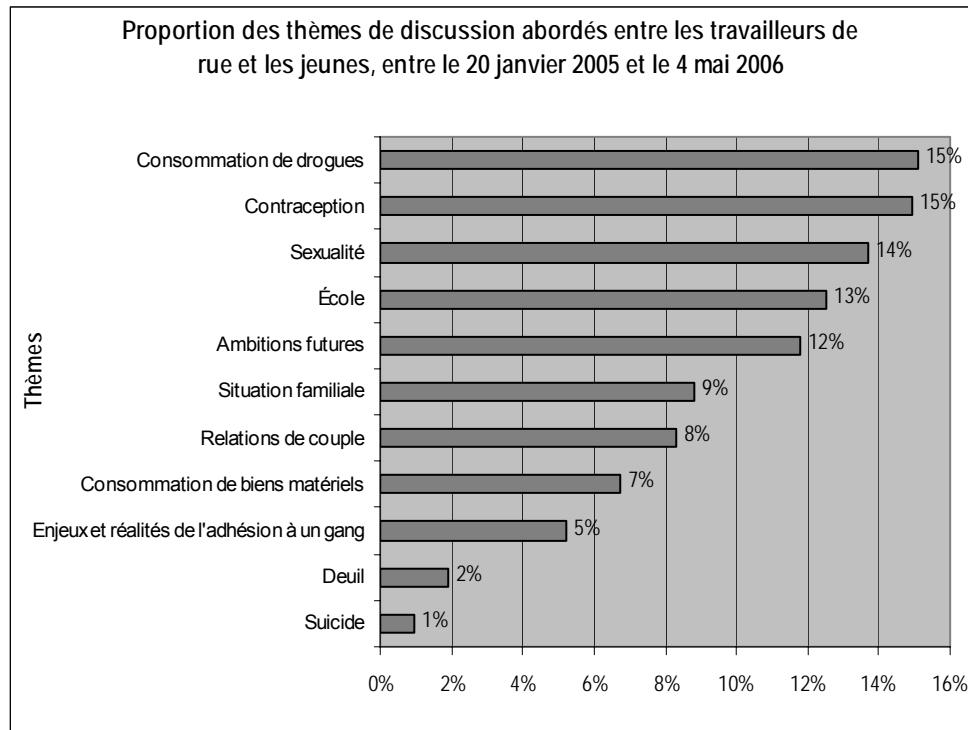
4.4.4.1 Thèmes

Les travailleurs de rue abordent plusieurs sujets de discussion avec les jeunes. La majorité des jeunes interrogés ont mentionné qu'ils parlaient de tout et de rien avec les travailleurs de rue.

De quoi on parle? Des affaires personnelles, pis des affaires qu'on parle de gars ou on parle de sexe, des affaires comme des maladies, des piqûres, de la drogue, un peu de tout ce qui concerne son travail là.
(Salma, jeune)

Afin de connaître les thèmes de discussion les plus abordés avec les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, les travailleurs de rue devaient préciser s'ils avaient eu une conversation sur les thèmes suivants : contraception, consommation de biens matériels, école, deuil, situation familiale, relations de couple, sexualité, suicide, enjeux et réalités de l'adhésion à un gang de rue, projets d'avenir et consommation de drogues. Au total, les travailleurs de rue ont participé à 4 679 discussions sur ces thèmes. Le graphique 5 présente la répartition des conversations que les travailleurs de rue ont entretenues avec les jeunes ciblés par le projet.

Graphique 5



Outre les thèmes que nous avons mesurés, il y a lieu de souligner que les travailleurs de rue parlent souvent avec les jeunes de la police, du travail, des médias, de la violence, de la religion, des croyances, des réalités culturelles, de la musique, du sport ainsi que de leurs activités préférées. Par conséquent, durant la deuxième année de l'étude, de nouveaux thèmes de discussion ont été mesurés, soit la musique, les croyances, les réalités culturelles et la police. Entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006, l'ordre des thèmes abordés reste sensiblement le même. La police (5%), les réalités culturelles (6%) et les croyances (4%) sont des thèmes peu abordés entre les travailleurs de rue et les jeunes avec qui ils sont en lien. Toutefois, la musique devient le sujet le plus souvent discuté. Durant cette période, certains travailleurs de rue aidaient des jeunes à faire un CD. La musique était donc un sujet fréquemment abordé.

La section qui suit aborde chacun des thèmes de discussion, décrits en profondeur par les travailleurs de rue.

Consommation de drogues

La consommation de drogues est un des thèmes les plus discutés entre les travailleurs de rue et les jeunes avec lesquels ils sont en lien. En effet, ce sujet occupe 15% des conversations. Un travailleur de rue discute en moyenne 4,17 fois de consommation de drogues avec ces jeunes aux deux semaines.

Par la discussion, le travailleur de rue essaie de sensibiliser le jeune aux conséquences de la consommation de drogues. Le rôle du travailleur de rue peut être également d'accompagner le jeune dans la réduction de sa consommation.

J'ai eu une discussion avec un jeune à propos de sa consommation et on travaille de concert pour la diminuer.

(William, travailleur de rue, questionnaire)

Deux jeunes interrogés ont mentionné avoir diminué leur consommation d'alcool ou de drogues suite à une discussion avec leur travailleur de rue.

Sérieux là, mettons moi avant, j'aurais fait le cave comme ça. Sinon avant, je buvais hardcore! Pis là je parle à X [travailleur de rue]. Depuis ce temps, je bois juste un petit peu, à mettons... c'est rare que je bois... pis là, une fois de temps en temps, je vais aller... ah là, je prends une bière.

(Noah, jeune)

La sensibilisation que les travailleurs de rue font auprès de certains jeunes à risque et membres qui consomment de la drogue ou de l'alcool peut pousser ceux-ci à réduire leur consommation, du moins, pour une période donnée.

Contraception

La contraception est le deuxième thème de discussion le plus fréquemment abordé entre les travailleurs de rue et les jeunes visés par le projet (15%). Pour une période de deux semaines, un travailleur de rue parle de contraception 4,12 fois.

Certains travailleurs de rue vont profiter de la distribution de condoms pour sensibiliser les jeunes sur les conséquences des relations sexuelles non protégées. Par exemple, un travailleur de rue expliquait à un jeune qui trompait constamment sa copine avec des escortes et des danseuses de l'importance de se protéger, car il pouvait transmettre des maladies à sa conjointe et, par conséquent, à sa fille, puisqu'elle était nourrie au sein.

Il est tout le temps avec des danseuses et... comment on appelle ça? Des escortes, des histoires comme ça et tout. Parce que je venais de lui donner des préservatifs, et puis il voulait pas [les prendre] parce qu'il vit avec sa blonde, avec qui il a eu l'enfant, alors il ne veut pas se faire « pogner » avec les préservatifs. [J'ai dit :] « Maintenant, tu te rends pas compte! elle donne le sein à ton enfant! Il y a certaines maladies, si elle donne le sein... et ta petite fille, ça va l'empoisonner. Tu t'imagines-tu donner le SIDA à ta petite fille comme ça! » et là, ça l'a fait réagir : « Je vais juste t'en prendre trois, parce que ça, au moins, je pourrai les cacher. » J'ai dit « Si tu veux, à chaque fois, tu pourras m'en prendre trois, mais je peux pas te laisser faire ça. »

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Certains travailleurs de rue distribuent même des dépliants pour informer les jeunes sur les différents moyens de contraception.

Sexualité

La sexualité est également un sujet important de discussion. En effet, il représente 14% de l'ensemble des thèmes de conversation entre les jeunes et les travailleurs de rue. Un travailleur de rue aborde en moyenne 3,78 fois ce sujet à l'intérieur d'une période de deux semaines.

L'exploitation sexuelle des filles est un exemple de conversation que les travailleurs de rue ont avec les jeunes. Ils soulèvent que les jeunes à risque et membres ont souvent une image réductrice des filles. Pour ces jeunes, les filles représentent souvent des prostituées ou des danseuses qui apprécient leur condition de vie.

La gang qui parle des petites putes, pis qui commence à parler comment tu peux faire du cash, qui commence à parler de leurs cousins qui font danser des filles. Dans ces moments-là, c'est vraiment juste de parler, faire prendre conscience surtout de l'effet que ça a sur elles, parce que, eux, dans leur tête, les filles c'est des putes pis elles aiment ça, t'sais. Leur faire prendre conscience que la fille elle a 13-14 ans pis, à la limite, elle, elle ne prend pas son pied là-dedans, tu sais. Mais eux autres dans leur tête, c'est des putes. Fait que ça tourne surtout autour de ça, les conversations.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevues individuelles II)

Le milieu des gangs adopte souvent une culture machiste, qui reproduit les stéréotypes sexuels (Hamel et al., 1998). Les filles sont, par conséquent, réduites à des rôles d'accessoires dans les gangs (prostituées, danseuses) (Hamel et al., 1998). Comme le démontre la citation précédente, les travailleurs de rue tentent de sensibiliser les jeunes à la réalité des jeunes filles.

École

L'école est aussi un sujet de conversation souvent abordé entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà (13% de l'ensemble des thèmes de discussion). Un travailleur de rue discute de ce thème en moyenne 3,45 fois par deux semaines.

Grégoire (1998) souligne que les jeunes de gang de rue sont souvent peu motivés à l'école et s'absentent fréquemment. Par la discussion, les travailleurs de rue peuvent parfois convaincre un jeune de poursuivre ses études.

J'ai parlé avec un jeune qui veut abandonner l'école pour faire de l'argent et il m'a dit que je l'avais convaincu de continuer à étudier grâce à mes arguments.
(William, travailleur de rue, questionnaire)

Le rôle du travailleur de rue peut être également de relever les qualités personnelles du jeune, afin de l'encourager à retourner à l'école.

J'ai expliqué à un jeune comment il pourrait utiliser ses qualités pour le commerce dans le cadre d'une formation en vente.
(William, travailleur de rue, questionnaire)

En lien avec les facteurs de risque liés à l'école, recensés par Hébert et ses collègues (1997), durant la deuxième année de l'étude, nous avons demandé aux travailleurs de rue de préciser si les conversations sur l'école qu'ils avaient eues avec les jeunes visaient à :

- Les sensibiliser à l'importance de l'éducation dans la société actuelle
- Les encourager pour augmenter leurs espoirs quant à leur réussite scolaire
- Leur permettre d'exprimer leurs frustrations vis-à-vis de l'école
- Autres

Les discussions sur l'école visaient pratiquement toujours un des trois premiers objectifs. En effet, durant la deuxième année de l'étude, il est arrivé seulement à quatre reprises que les conversations sur l'école, qu'un travailleur de rue a entretenues sur une période de deux semaines, aient un autre but.

Musique

La musique est également un sujet de conversation important entre les jeunes et les travailleurs de rue. En effet, elle représente 13% des conversations qui ont eu lieu entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006. Certains travailleurs de rue discutent souvent de musique, car ils sont impliqués dans un projet de création de CD avec les jeunes.

Les travailleurs de rue trouvent que la musique hip-hop valorise souvent la violence, ce qui encourage les jeunes à adopter des comportements violents.

Ben, avec toute l'influence de la musique là, pis la culture hip-hop, Fifty Cents pis je sais plus qui là, il me semble qu'avec ça... il me semble qu'ils sont plus portés à vouloir se battre, faire leur « tof », prendre plus des armes.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue vont parfois faire de la sensibilisation et discuter des paroles de cette musique avec les jeunes. Toutefois, un travailleur de rue soutient que la sensibilisation ne suffit pas, il faut également présenter des modèles positifs aux jeunes.

Oui c'est beau de faire de la sensibilisation auprès des jeunes, mais en même temps, c'est ça les modèles qu'ils ont présentement. Mais, comme société, on a une responsabilité aussi, je pense, de leur offrir d'autres modèles, pis ils auront le choix.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les jeunes admirent ces chanteurs qui prônent le gangstérisme et la violence. Perreault et Bibeau (2003) ont décrit le modèle « gangster-héros » qui est très valorisé chez les jeunes. Ce modèle, fortement inspiré de la musique hip-

hop, des vidéoclips et du cinéma, montre une personne qui réussit à se sortir de la misère des ghettos par le crime. Il est craint et respecté dans son milieu. Certains jeunes imitent ce modèle, puisqu'il représente pour eux un exemple de réussite et de contestation de l'ordre. Il est donc parfois difficile pour les travailleurs de rue de sensibiliser les jeunes aux côtés négatifs de ce mode de vie. Pour le travailleur de rue précédemment cité, il faut faire plus que de la sensibilisation, il faut offrir des modèles positifs aux jeunes.

Relations de couple

Bien que les relations de couple ne soient pas le sujet de conversation le plus important entre les jeunes à risque et membres, elles représentent toutefois une proportion non négligeable, soit 8%, des discussions. Les travailleurs de rue ont énoncé dans leurs questionnaires divers aspects des rapports entre les hommes et les femmes, comme l'amour, l'amitié, la confiance, etc.

Sensibilisation sur le rapport homme/femme par rapport à l'amour, l'amitié, la confiance, les valeurs.
(Maia, travailleuse de rue, questionnaire)

Certains travailleurs de rue ont également rapporté avoir amené des jeunes filles à réfléchir sur leur relation amoureuse.

Discussion avec une jeune fille possiblement recrutée par son soi-disant chum. On a amené des réflexions sur la relation. Elle fait des prises de conscience.
(Annie, travailleuse de rue, questionnaire)

La littérature démontre que l'affiliation des jeunes filles se fait souvent dans un contexte amoureux (Hébert et al., 1997; Hamel et al, 1998). Il est donc intéressant de constater que les travailleurs de rue peuvent stimuler la réflexion sur le fondement de la relation amoureuse que vivent certaines jeunes filles. Cependant, il est parfois difficile de conscientiser la jeune fille qu'un proxénète est en train de la recruter, car il a acquis sa confiance.

Une jeune qui se fait recruter pour danser... elle connaît le gars et le considère comme un ami, c'est donc plus difficile de lui faire comprendre les enjeux et les risques, puisque le pimp a déjà la confiance de la jeune.
(Maia, travailleuse de rue, questionnaire)

Or, comme relevé précédemment dans le rapport, les travailleurs de rue essaient de créer un lien avec la jeune fille, afin qu'elle ait une ressource quand elle aura besoin d'aide.

Consommation de biens matériels

Les discussions sur la consommation de biens matériels représentent 7% de l'ensemble des conversations entre les travailleurs de rue et les jeunes dont nous nous préoccupons dans la présente étude. Un travailleur de rue aborde ce

sujet 1,86 fois en moyenne par deux semaines.

Tous les travailleurs de rue mentionnent que les jeunes comptent beaucoup sur la consommation matérielle pour se valoriser. Pour ces jeunes, c'est la possession de biens matériels dispendieux qui donne de la valeur aux gens. Les travailleurs de rue tentent de les sensibiliser à d'autres valeurs. Un travailleur de rue se prend même en exemple pour illustrer ses arguments.

C'est d'essayer, je pense, de les confronter à une réalité. Moi, des fois je vais prendre des exemples sur moi : « Moi, regarde, j'en ai pas d'auto! » Ça veut pas dire que ça change leur perception parce que je leur dis ça, mais je leur donne des exemples... parce que, souvent, ils nous voient comme des personnes qui ont réussi à quelque part, qui ont de l'argent. Fait que, eux, quand tu leur dis « Regarde-moi, j'ai pas de voiture, j'ai pas ça, regarde je suis heureuse »... c'est « Regarde, oui j'ai un travail, mais la vie fait que il faut que tu choisisses tes priorités. Regarde, si moi, à mon âge, j'ai pas de voiture et j'ai un bon travail; toi, à 16 ans, pas de travail, comment tu vas faire pour avoir une voiture? » C'est d'essayer de les mettre dans la réalité, pis qu'est-ce que ça changerait.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Enjeux et réalités de l'adhésion à un gang de rue

Les enjeux et les réalités de l'adhésion à un gang sont des sujets peu abordés entre les jeunes à risque et membres et les travailleurs de rue du consortium. En effet, ils constituent 5% de l'ensemble des thèmes de discussion. Sur une période de deux semaines, un travailleur de rue aborde 1,45 fois ce thème avec ces jeunes.

Les travailleurs de rue mentionnent ne pas parler fréquemment des enjeux et réalités de l'adhésion à un gang de rue avec les jeunes dont nous nous préoccupons, car c'est un sujet tabou. Les jeunes abordent rarement ce sujet et les travailleurs de rue ne l'introduisent pas souvent. Par exemple, un travailleur de rue mentionne qu'il est plus facile de discuter de consommation de drogues, parce qu'il peut entamer un dialogue sur ce sujet avec un jeune quand il consomme ou est intoxiqué. De plus, selon deux travailleurs de rue, les jeunes ne veulent pas parler des enjeux et réalités de l'adhésion à un gang de rue, car comme ils en discutent déjà avec plusieurs autres intervenants, ils en sont saturés.

Il survient tout de même des occasions où les travailleurs de rue discutent des enjeux et des réalités de l'adhésion à un gang de rue. Voici un exemple, dont le travailleur de rue a indiqué être fier.

Discussion avec un jeune de X [nom du quartier] qui dit être un Crips parce que ses frères et ses cousins le sont. Nous avons discuté du pourquoi un jeune est fier d'appartenir à un gang, etc...
(Maïa, travailleuse de rue, questionnaire)

Les travailleurs de rue ne réussissent pas toujours à faire prendre conscience au jeune des conséquences négatives de l'affiliation à un gang de rue.

Fermeture [du jeune],[il] ne veut pas voir les effets à long terme. C'est difficile de faire voir l'envers de la médaille à un jeune qui voit la gang comme positif de A à Z.
(Maïa, travailleuse de rue, questionnaire)

Les jeunes ne sont pas toujours réceptifs au discours des travailleurs de rue. Le jeune peut ne pas vivre d'effets négatifs face à son adhésion à un gang ou ne pas être prêt à entendre ce que le travailleur de rue a à lui dire. Or, le rôle du travailleur de rue est de demeurer disponible pour le jeune.

Suicide

Le suicide est le thème de discussion le moins abordé entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque et membres. En effet, il représente 1% de l'ensemble des sujets de discussion.

Selon les travailleurs de rue, le suicide est très peu abordé car c'est un sujet tabou chez les communautés culturelles.

Le suicide, c'est un sujet tabou encore aujourd'hui, et ça l'est davantage, je crois, dans les communautés culturelles.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les travailleurs de rue ont également mentionné que le suicide était une réalité moins présente chez les jeunes des communautés culturelles. Selon un travailleur de rue, ces jeunes ont plus tendance à se regrouper pour surmonter leur problème, comparativement aux Québécois de souche qui vont plutôt s'isoler.

Ils vont moins passer à l'action aussi. [Pour] moi ils sont tous du genre [à] se regrouper [...], tandis que [chez] les petits Québécois, qui ont toujours été dans une société beaucoup plus individualiste, l'esprit de famille et l'esprit de groupe est moins présent et moins intense... c'est du monde qui vont avoir plus tendance à s'isoler; tandis que, dans les communautés culturelles, ils vont se regrouper, il va [y] avoir une force de groupe, ils vont surmonter ça ensemble.
(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

L'étude de Perreault et Bibeau (2003) confirme ce constat, à l'effet que le suicide est une réalité peu répandue chez les jeunes d'origine afro-antillaise marginalisés. Bien que les membres d'un gang de rue et les jeunes à risque de le devenir ne soient pas seulement d'origine afro-antillaise, les jeunes avec lesquels les travailleurs de rue ont le plus souvent de contacts sont d'origine haïtienne ou africaine.

4.4.4.2 Proportion des discussions de plus de 30 minutes

La plupart des discussions des travailleurs de rue avec les jeunes ciblés par le projet durent moins de 30 minutes (79%). Le cinquième des conversations dépasse cette durée (21%).

Les travailleurs de rue mentionnent que les discussions évoluent avec le développement de la relation.

Avant, quand je leur parlais, ils étaient comme un peu fermés. Tu vois, la distance était vraiment énorme. Pis maintenant, c'est rendu qu'on a des conversations! Ça peut durer une heure de temps où on est avec 20 jeunes, pis qui débattent sur des trucs. Ça amène tellement une belle dynamique!
(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

L'établissement d'un lien permet d'avoir des conversations plus longues et également d'aborder plus de sujets de discussion. Comme il a été dit dans la section précédente, le développement d'une relation est un processus progressif, qui demande une certaine stabilité du travailleur de rue dans le milieu. Or, il est intéressant de constater une relation significative ($p < 0,01$) modérée (0,49)³¹ entre le nombre d'années de présence du travailleur de rue dans le milieu et le nombre de discussions de plus de 30 minutes. Ainsi, plus un travailleur de rue est établi dans un milieu depuis longtemps, plus il entretient des conversations dépassant les 30 minutes avec les jeunes ciblés par le projet. La stabilité du travailleur de rue s'avère être un atout, une fois de plus.

4.4.4.3 Situations qui rendent les discussions difficiles

Les travailleurs ont identifié trois situations qui rendent les discussions difficiles.

1. Absence de réceptivité du jeune au discours du travailleur de rue

Premièrement, le fait que le jeune ne soit pas toujours réceptif au message du travailleur de rue rend l'échange difficile.

J'ai essayé de rétablir le contact avec un jeune qui a été recruté par la gang, mais c'est comme si je n'arrivais pas à l'accrocher lorsque je lui parl[ais].
(Katherine, travailleuse de rue, questionnaire)

Le travailleur de rue doit attendre que le jeune soit prêt à entendre son discours et demeurer disponible pour lui. Un des postulats du travail de rue est justement de respecter le cheminement du jeune (Paquet et Richard, 1995; Pinard, 1994).

2. Communication avec des personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou qui sont intoxiquées

La communication avec des personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou qui sont intoxiquées suite à la consommation de drogues ou d'alcool peut également être difficile.

³¹ Le coefficient de corrélation est le Rho de Spearman, car les variables ne sont pas distribuées normalement, on doit donc se fier au rang des observations.

J'ai des difficultés à communiquer avec un jeune qui a des problèmes psychiatriques.
(William, travailleur de rue, questionnaire)

3. Contradiction entre les valeurs véhiculées par les travailleurs de rue et celles des parents des jeunes

Finalement, les valeurs véhiculées par les travailleurs de rue sont parfois contraires à celles prônées par les parents des jeunes qu'ils veulent aider, ce qui complique leur travail de sensibilisation.

Ça se peut qu'ils [les jeunes] soient d'accord avec ce que tu dis, sauf que, dès qu'ils arrivent à la maison, on leur envoie le message contraire. Comme eux, ils sont plus souvent dehors que à la maison, pis l'école c'est l'école québécoise, les looks, pis les goûts, pis la musique qu'ils écoutent c'est de la musique québécoise [(ils sont influencés par les valeurs québécoises)].
(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Comme le mentionne l'étude de Perreault et Bibeau (2002), les jeunes d'origine haïtienne baignent dans la société québécoise et sont influencés par ses valeurs. Les valeurs québécoises sont parfois différentes de celles préconisées par leurs parents, ce qui génère des conflits familiaux. Selon les travailleurs de rue, cette différence culturelle freine parfois leur effort de sensibilisation.

4.4.5 Communications téléphoniques

4.4.5.1 Appels usuels

Le téléphone cellulaire est un outil d'intervention pour les travailleurs de rue. Le tableau 25 décrit les communications téléphoniques établies entre les travailleurs de rue et les jeunes pour une période de deux semaines.

Tableau 25
Communications téléphoniques entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Indicateurs	Somme de la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Nb de jeunes qui t'ont appelé	605	4,17	4,71	2	0	21
Nb de jeunes que tu as appelés	397	2,72	3,49	1	0	14
Nb de jeunes qui t'ont appelé pour la 1 ^{ère} fois	102	0,70	1,45	0	0	12
Nb de jeunes que tu as appelés pour la 1 ^{ère} fois	44	0,30	0,82	0	0	7

Il appert que les travailleurs de rue reçoivent plus d'appels de jeunes à risque et membres qu'ils n'en logent. En effet, un travailleur de rue reçoit en moyenne 4,17 appels aux deux semaines alors qu'il en loge en moyenne 2,72. Cela s'explique par le fait que les travailleurs de rue préfèrent les contextes volontaires où les jeunes initient le contact.

Quand c'est eux qui initient le contact, ça va être beaucoup plus simple que si je les appelle, qu'ils n'ont pas vraiment envie de me parler mais, par respect, ils vont me parler, mais ils vont être vraiment mal à l'aise. Je préfère les laisser m'appeler et ne pas être intrusif.
(William, travailleur de rue, entrevues individuelles II)

On observe également que les travailleurs de rue sont souvent appelés par les mêmes jeunes. En effet, seulement un sixième des appels qu'ils ont reçus a été initié par un jeune qui ne les avait jamais contactés auparavant. Les travailleurs de rue téléphonent également aux mêmes jeunes. Seulement 44 appels ont été logés à un jeune à qui les travailleurs de rue n'avaient jamais téléphoné.

4.4.5.2 Communications d'urgence

Les travailleurs de rue ont également à travailler dans des contextes d'urgence avec les jeunes ciblés par le projet. Les travailleurs de rue ont reçu 138 appels urgents entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006. Un travailleur de rue reçoit en moyenne près d'un appel ($0,95 \pm 1,94$) d'urgence aux deux semaines.

La majorité des jeunes rencontrés en entrevue ont souligné que le travailleur de rue était disponible quand ils avaient un besoin urgent.

Je vais l'appeler, pis elle va être là. Pis des fois, si c'est pas ben ben important, je vais lui dire « Ben, va à ton rendez-vous. » Mais il y a des fois que je vais l'appeler, pis elle va s'en venir : « Ça te tente-tu de venir me voir? J'ai un petit problème... » Des fois, si je pleure au téléphone, elle va s'en venir tout de suite; elle est tout le temps là pour moi.
(Salma, jeune)

Les travailleurs de rue interrompent leur occupation du moment quand un jeune se trouve dans une situation d'urgence.

Les travailleurs de rue reçoivent également des appels lorsqu'ils sont en congé. Durant les seize mois qu'a duré l'étude, ils ont reçu 470 appels de jeunes pendant un congé. Toutefois, un des travailleurs de rue recevait nettement plus d'appels pendant ses jours de congé que les autres. Il pouvait recevoir jusqu'à 50 appels dans un intervalle de deux semaines. Le score médian donne donc une meilleure idée de la réalité du travail de rue concernant cet aspect que le nombre global d'appels reçus durant un congé, soit 1 appel.

Tous les travailleurs de rue ont mentionné répondre aux urgences quand ils sont en congé. Certains gardent leur cellulaire de travail ouvert, afin que les jeunes puissent les joindre s'il y a une urgence. D'autres travailleurs de rue ferment leur cellulaire, mais écoutent leurs messages afin de pouvoir répondre aux urgences. Par exemple, une jeune fille interrogée a mentionné téléphoner à son travailleur de rue même la nuit si elle a des problèmes.

Oui, tout le temps. Si j'ai des problèmes la nuit, ben je l'appelle. Comme si genre vraiment j'étais dans la rue et tout, il trouverait un moyen pour que j'aïlle quelque part là; si je suis chez un de mes amis, je vais dire reste là, pis le lendemain matin, on se voit, pis on va régler le problème.
(Isis, jeune)

Les travailleurs de rue disent clairement aux jeunes de les déranger durant un congé seulement s'il y a une urgence. Un seul travailleur de rue semble avoir plus de difficulté à faire respecter cette directive. Les travailleurs de rue ont travaillé à 89 reprises durant un congé pour répondre à une urgence, soit moins d'une fois aux deux semaines.

4.4.6 Médiations

Il fait également partie de la pratique des travailleurs de rue d'effectuer de la médiation lors de situations conflictuelles. Le tableau 26 expose la fréquence de ces interventions.

Tableau 26
Les médiations des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, pour une période de deux semaines, entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006

Partie en conflit avec le jeune	Somme de la période d'étude	Moyenne	Écart-type	Médiane	Minimum	Maximum
Jeune de son gang	25	0,57	0,82	0	0	4
Chum-blonde	25	0,57	0,85	0	0	4
Famille	24	0,55	0,70	0	0	2
Intervenant	19	0,43	0,90	0	0	4
Gangs rivaux	9	0,06	0,25	0	0	1
Jeune d'un gang ennemi	5	0,11	0,32	0	0	1
Autre	11	0,25	0,49	0	0	2
Ensemble des médiations	118	0,81	1,62	0	0	9

Les travailleurs de rue ont fait au total 118 médiations. Ils effectuent ce genre d'intervention en moyenne moins d'une fois par deux semaines. Les sections qui suivent décrivent chaque type de médiations effectuées.

Médiation entre un jeune et son gang

La médiation entre un jeune et un membre de son gang est une des formes les plus fréquentes de médiation. Les travailleurs de rue ont effectué ce type de médiations 25 fois durant la période de l'étude. Il est surprenant de constater que les travailleurs de rue font cinq fois plus de médiations entre des jeunes du même gang qu'entre des jeunes provenant de différents gangs. Le témoignage qui suit est un exemple de cette forme de médiation :

Et quand il est revenu dans la rue, il [un jeune] disait au jeune [jeune du même gang] toi tu m'as « stoolé », mais je lui ai dit : « Si tu penses que ton ami a dit des choses sur toi, dis-toi qu'ils [des amis] leur a peut-être dit la même chose de toi à lui aussi. »
(William, travailleur de rue, entrevues individuelles II)

Dans cette situation, on constate que les rumeurs de délation peuvent être à la source de conflits au sein des membres d'un même gang.

Médiation au sein d'un couple

Les travailleurs de rue ont participé à 25 médiations dans un conflit au sein d'un couple dont au moins un partenaire était à risque ou membre d'un gang de rue. Ce type d'intervention est parmi les plus fréquents chez les travailleurs de rue.

Médiation entre un jeune et sa famille

Les travailleurs de rue ont fait 25 médiations entre un jeune et sa famille entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006. Le rôle du travailleur de rue est de faciliter l'échange entre le jeune et un membre de sa famille.

Tu t'assois entre les deux, pis parlez-vous; toi tu sers de personne qui calme le jeu, qui reformule, [tu ne travailles] pas séparément [avec eux].
(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

Le travailleur de rue doit s'asseoir avec les deux parties en conflit pour régler le problème. Il est important que le travailleur de rue ne prenne pas partie pour une des deux personnes en conflit, car, quand il y aura réconciliation, sa crédibilité sera minée.

Je pense que, personnellement, si 'y a un problème entre un enfant et son parent, ne jamais se mettre [en] travers des deux, parce que, aujourd'hui, ça peut être comme ça la situation et puis demain... De toute façon, on aime sa famille quelle qu'elle soit, donc si toi tu commences à donner des avis sur le comportement d'un parent ou des choses comme ça, ben, le jour où le parent revient dans le décor, t'es pas très constructif.
(William, travailleur de rue, séance de groupe)

L'intervention auprès des jeunes et des parents est difficile parce que le parent recherche l'approbation d'un autre adulte et le travailleur de rue est en lien avec le jeune.

C'est toujours « toché » d'intervenir auprès d'une jeune et d'un parent en même temps, parce que c'est comme... c'est en famille; le parent il dit : « Ben voyons! tu comprends, tu es intervenant! tu es supposé de savoir que ça l'a pas de bon sens! » pis là, tu as le jeune.
(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Le travailleur de rue doit donc éviter de s'interposer entre les parties et essayer de favoriser l'échange.

Médiation entre un jeune et un intervenant

L'ensemble des travailleurs de rue a effectué 19 médiations entre un jeune et un intervenant durant la période de l'étude. En voici un exemple:

Bon, mettons avec un intervenant. Dans la maison de jeunes, il y a un intervenant qui est plus capable avec un jeune. Le jeune pète sa coche, il pète tout, pis il est mis dehors de la maison des jeunes. Il avait engueulé l'intervenante, mais d'aplomb. Je pense qu'il était entré avec une barre de métal ou un gun à plomb, je m'en rappelle plus. Bon, moi, je sors dehors avec le jeune, je parle avec, je lui dis : « Veux-tu que je t'aide à régler ça? ». Des fois ça se fait la journée même, des fois non. Fait que là, j'essaie de faire voir au jeune pourquoi il s'est fait mettre dehors, tu sais l'intervention normale. Après ça je vas parler avec l'intervenant, mais s'il est trop en criss je reviens le lendemain. « Je te comprends, mais ce jeune-là, c'est la seule place où il peut aller, il a été mis dehors de partout, tu sais. Mais que je comprends, mais que je vais essayer de parler avec. » Pis finalement il [l'intervenant fâché] lui avait demandé de réfléchir pendant un mois, pis moi pendant ce temps-là, je l'ai beaucoup suivi dans la rue. Pis je continuais de parler avec. Mais tu sais les raisons pour lesquelles les jeunes se font barrer, c'est parce qu'ils vont faire de la dope, du recel... généralement, c'est des bonnes raisons alors...

(Katherine, travailleuse de rue, entrevues individuelles II)

Un jeune mentionne également que son travailleur de rue l'a aidé à régler ses problèmes avec les autres intervenants, comme les intervenants de son foyer de groupe et le directeur de l'école.

S'il y a des problèmes à l'école, il vient, pis il les règle avec moi pis le directeur ou la personne. C'est quand même bon, j'ai moins de problèmes depuis que je le connais... j'en ai moins, je suis peace and love maintenant.

(Isis, jeune)

Le rôle du travailleur de rue est de faciliter la communication entre l'intervenant et le jeune. Les intervenants font également appel aux travailleurs de rue dans le but d'apaiser une situation conflictuelle impliquant un jeune et un intervenant. Comme le soulève Fontaine (2003), le travailleur de rue exerce parfois un rôle de pont entre les intervenants et les jeunes et, d'autres fois, de tampon.

Médiation entre gangs rivaux

Trois travailleurs de rue sont intervenus dans une situation conflictuelle entre des gangs rivaux. Ils ont effectué 9 médiations de ce genre. Durant la deuxième année de l'étude, les travailleurs de rue devaient préciser la source du conflit.

Les trois sources de conflits recensées sont :

- Le vol
- Le taxage
- La réaction suite à l'intimidation et à la victimisation d'une jeune fille

Le témoignage qui suit relate une difficulté d'un travailleur de rue dans une telle situation.

« À la sortie des classes, une gang est venue régler des problèmes avec un autre gang. Bref, j'ai fait une médiation, mais ils se sont quand même échangé quelques coups de poing. »
(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

Cette médiation n'est pas une parfaite réussite, mais elle a permis au moins d'atténuer la violence du conflit.

Médiation entre un jeune et des membres d'un gang ennemi

Au total, les travailleurs de rue ont effectué une médiation entre un jeune et des membres de gangs ennemis à cinq reprises.

Par exemple, le travailleur de rue peut organiser une rencontre entre les deux jeunes en conflit, afin d'éviter une montée de violence.

Pendant que j'étais en vacances, il y a un jeune qui m'a appelé, parce qu'il y a un autre jeune que je connais qui le cherch[ait] pour le battre, pis là (rire) on doit se rencontrer jeudi, parce que lui il a une clique, c'est des rappeurs quoi et puis il y a eu un problème à cause d'une fille et tout. Il en a un qui veut rien savoir, pis qui veut battre l'autre, alors que moi tel que je le connais c'est pas un gars violent, l'autre m'a dit : « Il y a une face de lui que tu connais pas ». J'organise une médiation, parce que j'ai dit que c'était préférable qu'on assiste tous et qu'on en parle. Y a des électrons libres comme ça qui se cherchent et puis, quand ils vont se retrouver, ils auront fumé ou bu, ça va faire un « clash ».
(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Le travailleur de rue peut éviter qu'il y ait une aggravation du conflit en incitant les parties à prendre un arrangement.

Médiation dans un conflit avec gang du métro X (vendeur) et un autre jeune. J'ai dispersé les curieux et j'ai réussi à convaincre les 2 parties de prendre un arrangement sans que la situation dégénère.
(Maïa, travailleuse de rue, questionnaire)

Un autre travailleur de rue a servi d'entremetteur entre un jeune et les membres de la bande rivale. Son rôle était de négocier directement avec la bande rivale.

Un ex membre de gang m'a demandé de parler à un gang rival pour lui, versus sa vie est menacée. Son frère venait de se faire poignarder par ce groupe. Le gang rival a de la difficulté à accepter que ce jeune ne baigne plus dans le monde des gangs. Avec mon intervention ou après leur avoir parlé, ils semblent comprendre un peu plus, mais je dois les relancer.
(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

En somme, le rôle du travailleur de rue dans un conflit entre un jeune et les membres d'un autre gang peut être de faciliter la communication entre les belligérants ou d'intervenir directement auprès de l'agresseur.

À la lumière de l'ensemble des médiations réalisées par les travailleurs de rue du consortium, on observe que leur rôle est souvent de faciliter l'échange entre les parties en conflit. La médiation permet d'éviter l'usage de la violence et de diminuer les tensions. En étant présents dans le quotidien des jeunes, les travailleurs de rue sont susceptibles de les aider à régler plusieurs conflits.

4.4.7 Animation d'ateliers

Les travailleurs de rue participent parfois à l'animation d'ateliers dans les écoles ou les maisons de jeunes. Cette intervention a donc été ajoutée au questionnaire durant la deuxième année de l'étude. Entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006, les travailleurs de rue ont animé 36 ateliers, soit moins d'un atelier en moyenne aux deux semaines ($0,55 \pm 1,10$). Le tableau suivant présente les différents ateliers que les travailleurs de rue ont animés durant cette période.

Tableau 27
Ateliers animés par les travailleurs de rue entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006

Type d'ateliers	Total
Toxicomanie	13,00
Présentation métier de travailleur de rue	10,00
Sexualité	4,00
Écriture de chansons	3,00
Intervention	1,00
Prostitution	1,00
Racisme	1,00
Silence de Cendrillon	1,00
Violence à l'école	1,00
Violence et gangs de rue	1,00

Les travailleurs de rue ont surtout animé des ateliers sur la toxicomanie et sur leur métier. Notons que l'ensemble des ateliers traitant de la toxicomanie a été animé par un seul travailleur de rue.

L'animation d'ateliers n'est pas une pratique uniforme chez les travailleurs de rue. En effet, l'un d'entre eux dit refuser d'animer des ateliers sur des thématiques autres que le travail de rue, de peur d'être assimilé à un intervenant du milieu scolaire par les jeunes. Un autre croit par contre que les jeunes sont capables de faire la différence entre un intervenant du milieu scolaire et un travailleur de rue.

Tu peux très bien en faire pis ils comprennent que, toi, tu parles du point de vue du travailleur de rue, que tu vas parler de ton expérience, de ce que tu vois, comment, toi, tu vois, il y a moyen de savoir... Ils comprennent vite, ils comprennent ben, ben vite que j'ai pas rapport dans l'école, que je suis pas une prof, que je suis pas une TS du CLSC, pis ils le comprennent assez vite.
(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

Le choix d'animer des ateliers dans les écoles semble dépendre de la philosophie du travailleur de rue.

4.4.8 Organisation d'activités

L'organisation d'activités favorise la socialisation et l'intégration des jeunes (Fontaine, 2003). Dans cet ordre d'idée, au cours de la seconde année de l'étude, les travailleurs de rue ont organisé 22 activités où ils se sont retrouvés en présence des jeunes auxquels nous nous intéressons. Le tableau suivant présente la nature des activités tenues.

Tableau 28
Nature des activités tenues auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006

Nature de l'activité	Somme
Sportive	12
Artistique	4
Fête « party »	3
Autre	3
Culturelle	0

Les activités organisées par les travailleurs de rue pour les jeunes à risque étaient surtout de nature sportive. Par exemple, les travailleurs de rue ont organisé des parties de basket-ball. Un travailleur de rue a même organisé un tournoi de basket-ball où plusieurs équipes s'affrontaient. Deux travailleurs de rue ont aidé des jeunes ciblés par le projet dans la création de leur CD. Les travailleurs de rue offraient à ces jeunes un endroit pour enregistrer leur CD gratuitement.

Là j'ai un projet de CD. Ils sont venus me voir : « Nous on aimerait ça être dedans! J'ai écrit de quoi ». J'ai donné un CD instrumental, je l'ai pas aachalé, il est venu me voir deux mois après : « Je suis prêt, j'ai écrit de quoi, je veux enregistrer ». J'ai dit « ok! »
(Arnaud, travailleur de rue, séance de groupe)

Un exemple de fête que les travailleurs de rue peuvent organiser, c'est un barbecue dans un parc. Un travailleur de rue organise à chaque été un grand barbecue pour les gens du quartier et intègre les jeunes dans l'organisation. Dans un autre ordre d'idée, un travailleur de rue a recruté des jeunes à risque pour participer à un projet de travail et de formation dans un autre pays. Cette expérience a permis aux jeunes de développer un intérêt pour un métier et d'entreprendre des

démarches pour poursuivre la formation.

Les deux [jeunes] me disaient [que suite à leur expérience de formation à l'étranger] c'est un métier qui les intéresse. Ils m'ont demandé si c'était possible que je les aide à se trouver un travail à Montréal ou [à] suivre une formation.

(Antoine, travailleur de rue, séance de groupe)

L'activité n'a pas toujours lieu à l'initiative du travailleur de rue, les jeunes font également des demandes d'activités aux travailleurs de rue. Le rôle du travailleur de rue est alors de les accompagner dans l'organisation de l'activité.

Un membre m'a demandé de l'aide pour organiser une fête dans un parc. Donc, [j'ai] fait les démarches avec lui.

(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

Afin que les activités se déroulent bien, deux travailleurs de rue ont mentionné donner la responsabilité de la sécurité à des jeunes.

Moi je leur dit : « Vraiment je compte sur vous pour assurer la sécurité de la soirée. Je ne veux pas qu'il y ait de bagarre, je veux pas qu'il ait des gens qui parlent fort, sinon je vais foutre tout le monde dehors! ». Et puis ils ont été tellement contents que je leur dise ça qu'à la fin de la soirée, ils m'ont dit : « Merci de nous avoir fait confiance! ». Mais je savais qu'ils n'allaient pas foutre le bordel. Sauf que, quand ils sont dans une situation où ils voient que les gens les regardent et ils ont un peu peur, eux, ça risque de leur donner des ailes et qu'ils commencent à déconner.

(William, travailleur de rue, séance de groupe)

Comme l'illustre ce témoignage, les jeunes apprécient que le travailleur de rue leur fasse confiance. Le fait que le travailleur de rue accorde leur confiance aux jeunes constitue une source de valorisation et de réassurance pour eux, puisqu'ils sont souvent confrontés à la méfiance des gens face à leurs gestes et intentions (Cheval, 2001).

Trois jeunes interrogés ont mentionné que l'organisation d'activités était un apport des travailleurs de rue dans leur vie. Un jeune spécifie que l'organisation d'activités par les travailleurs permet de prévenir l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, car ça occupent les jeunes :

Y a aussi X [nom du travailleur de rue], c'est un gars qui travaille avec les jeunes. Donc, il organise du basket, du soccer un peu, pour les petits jeunes. Moi je trouve que c'est bon dans un sens. Lui le voit peut-être pas, mais il aide beaucoup les jeunes, surtout à [nom du quartier]. Dans des milieux comme ça, [pour] les jeunes c'est facile d'embarquer dans les gangs de rue, pis le fait qu'il [y] ait le basket, ben ça attire les jeunes, pis plus en plus que ça attire les jeunes, plus en plus c'est mieux parce qu'il [y] en aura moins dans la rue qui t'sais... parce que maintenant c'est plus des personnes de 17 ans qui sont dans les gangs, ça commence à du monde de 13 ans, 14 ans. C'est bon parce que le basket, ça attire beaucoup de monde, pas juste le basket, dès qu'il y a des activités, ça attire le monde. Ça serait bon qu'il continue là. (Théo, jeune)

Selon ce jeune, la participation des jeunes à des activités prévient l'affiliation aux gangs de rue, car ils ont moins de temps pour errer dans les rues.

4.4.9 Différences au niveau des interventions faites auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà

Selon les travailleurs de rue, les interventions sont différentes avec les jeunes à risque et les membres de gangs de rue.

Les travailleurs de rue sensibilisent surtout les jeunes à risque aux conséquences de l'affiliation à un gang

Premièrement, les travailleurs de rue font plus de sensibilisation auprès des jeunes à risque que des membres.

Ben ceux qui sont à risque, on va beaucoup faire de la sensibilisation, t'sais. On va parler d'histoires qu'on a entendues, tout ça, des trucs... Je vais plus parler de sensibilisation, des enjeux justement, de ce qui se passe, ce qui se passe en-dans [en prison] ces temps-ci, tout le niveau de violence.
(Maïa, travailleur de rue, séance de groupe)

Selon le témoignage suivant, il est plus difficile de sensibiliser les membres aux conséquences du milieu des gangs, car ils y sont déjà confrontés. Il est également plus complexe de faire prendre conscience à un membre de l'impact négatif de l'adhésion à un gang de rue, car ces jeunes retirent des éléments positifs de ce mode de vie.

Parce que ceux qui sont déjà membres, ils le savent; ils le savent que c'est violent, ils savent que c'est « rof ». Ils vivent des situations vraiment « fuck up », mais ils vivent pareil, ils sont là-dedans pareil. Ils sont conscients, ils sont ben gros conscients d'où ça les amène, mais c'est plus dur de changer de quoi dans leur comportement parce qu'ils sont tellement embarqués là-dedans. Pis les enjeux ils les connaissent, t'sais, pis la prison, ils s'en câlissent, ils ont pas peur, ils ont plein d'amis qui sont allés, pis c'est pas plus grave que « si j'y vas, j'y vas, c'est pas grave », fait que c'est plus difficile d'intervenir avec eux. Ils goûtent déjà à tout l'aspect positif, veut veut pas, la gang d'amis, sont bien entourés, ils ont du beau linge, les filles, le cash, ils consomment comme ils veulent, ils ne manquent jamais de dope, ils ont du « weed » s'ils veulent fumer, fait que c'est ben plus difficile d'intervenir avec eux qu'avec les autres.
(Maïa, travailleuse de rue, séance de groupe)

L'aide des travailleurs de rue est davantage sollicitée par les jeunes à risque que les membres

Deuxièmement, les jeunes à risque d'adhérer à un gang font plus de demandes aux travailleurs de rue que les membres. Les membres demandent seulement des condoms aux travailleurs de rue. Les seules fois que des membres ont sollicité l'aide d'un travailleur de rue, c'était quand ils étaient en danger dans le gang et voulaient quitter leur milieu. La crainte pour sa sécurité est effectivement une des principales raisons pour laquelle le jeune veut quitter son gang (Hamel et al., 1998).

Avec les jeunes à risque, je vais plus faire de démarches que les membres. Les membres, c'est plus rare qu'ils m'aient approchée pour faire des démarches, sauf quand ils vivaient une situation de danger dans le gang, pis qu'ils voulaient soit sortir du gang, soit se pousser ben loin, soit changer de mode de vie. C'est jamais arrivé, ils sont toujours retournés dans la gang à part un, tandis que les jeunes ça va être plus des demandes ponctuelles, des condoms, essayer de trouver de la job, pour des cartes, les lois, t'sais, des petites affaires que tu fais en intervention avec tout le monde. Les plus vieux, c'est plus rare qu'ils vont te demander des références comme ça. D'habitude, ils aiment mieux s'organiser par eux autres mêmes pis, de toute façon, ceux qui sont membres de gangs, ils te demandent pas rien sauf des condoms, parce qu'ils ont pas besoin de rien à part ça.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Un travailleur de rue qui est plus en lien avec des jeunes affiliés à un gang de rue soutien que la relation avec ces jeunes est plus souvent utilitaire.

C'est pas des gars [les membres] qui vont demander des choses, sauf si ça peut avoir des avantages, parce qu'il [y] en a qui ont compris dans les membres à quoi je servais. Fait que... ils essaient de tirer parti de ce que je peux leur apporter, comme ils tirent parti de tout ce que le monde peut leur apporter; ils reproduisent la même chose avec moi. Exemple, ils me demandent d'organiser des partys privés, ils me demandent des affaires irréalistes, parce que juste en même temps, ils me testent, pis deuxièmement parce que, eux autres, c'est comme ça qu'ils me voient, comme ils m'utilisent pas pour faire des démarches, ils voient que c'est ça que je peux leur apporter, vous comprenez?

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Les membres n'utiliseraient pas les travailleurs de rue pour faire des démarches, mais tenteraient plutôt de retirer des avantages de leur relation. Ces jeunes font également des demandes irréalistes au travailleur de rue, comme l'organisation de fêtes privées.

Ainsi, les travailleurs de rue répondent davantage aux demandes des jeunes à risque. Un travailleur de rue souligne l'importance de répondre aux demandes des jeunes à risque pour prévenir l'adhésion aux gangs de rue.

C'est correct [que les jeunes à risque fassent plus de demandes], ça permet de bâtir le lien, que quand il vont venir pour entrer dans le gang... Moi, c'est arrivé à un jeune [à qui] je pense entre autres, que j'ai beaucoup accompagné, qu'un moment donné je sentais... son frère est rentré dans la gang, je sentais que, lui, il était sur le bord, pis j'avais ben peur, pis, tu vois, il m'en a parlé, parce qu'on avait déjà bâti un lien ensemble, il savait qu'il pouvait me faire confiance, t'sais. Fait que ça, je pense que c'est ben important avec les jeunes à risque, de répondre à leurs petites demandes.

(Katherine, travailleuse de rue, séance de groupe)

Répondre aux besoins des jeunes à risque permet aux travailleurs de rue de développer un lien de confiance avec eux, ce qui rend propice la discussion de l'implication de ces jeunes dans un gang.

4.4.10 Limites du travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà

Lors d'une séance de groupe, les travailleurs de rue étaient invités à nommer les principales limites du travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue ou qui sont déjà affiliés à un tel groupe. Trois limites sont ressorties de leur discours.

1. La difficulté à proposer des alternatives intéressantes aux jeunes

Premièrement, les travailleurs de rue ont mentionné avoir de la difficulté à proposer des alternatives intéressantes aux jeunes qui veulent changer de mode de vie, plus particulièrement les jeunes qui désirent quitter leur gang.

Sauf que si à la base tu lui donnes le salaire nécessaire pour payer le loyer. Il faut trouver la job qui est équivalente à ça [l'argent qui retire de son mode de vie], trouver quelque chose qui est assez fort pour changer. Tu peux pas juste le prendre de son gang, pis « Débrouille-toi! »
(Arnaud, travailleur de rue, séance de groupe)

Cette limite a effectivement été relevée comme un obstacle à l'accompagnement d'un jeune à la sortie de son gang. Comme le soulève ce travailleur de rue, il doit trouver une alternative équivalente à ce que le jeune retire du milieu pour que celui-ci décide de changer.

2. Le travailleur de rue doit s'ajuster au cheminement du jeune

Deuxièmement, le travail de rue privilégie une approche volontaire. Les travailleurs de rue doivent donc attendre que le jeune soit réceptif à leur discours pour entamer des démarches.

Un jeune qui est à risque plus, plus, plus. J'ai tenté de lui refléter où il s'en va. J'ai même demandé l'appui de jeunes poteaux, mais il ne veut rien entendre. Je lui ai dit que je resterais toujours dispo pour lui, peu importe ce qui lui arrive.
(Antoine, travailleur de rue, questionnaire)

Le travailleur de rue doit respecter le cheminement du jeune et demeurer disponible pour lui. Ainsi, le jeune sait qu'il pourra utiliser le travailleur de rue quand il sera prêt à enclencher ses démarches.

3. Le respect de la confidentialité

Troisièmement, bien que le respect de la confidentialité soit essentiel au développement du lien de confiance avec un jeune, elle constitue parfois une limite pour l'intervention des travailleurs de rue. Par exemple, le travailleur de rue peut être informé d'un problème d'un jeune par un des pairs de ce dernier, mais il ne peut aborder directement le sujet avec la personne concernée, afin de ne pas nuire au lien de confiance avec les jeunes en question. Le travailleur de rue doit attendre que le jeune, qui vit des difficultés, demande de l'aide.

Je suis au courant de beaucoup d'information, mais je peux pas en parler tant que le jeune ne m'en a pas parlé. De « dealer » avec ça, c'est d'arriver à passer l'information sans laisser voir que tu sais, de mettre des balises, de laisser traîner des dépliantes qui parlent justement de la toxicomanie... Il t'a jamais dit qu'il consommait trop ou quoi que ce soit. C'est un peu compliqué parce que tu joues toujours aux agents secrets dans le fond.

(Arnaud, travailleur de rue, séance de groupe)

En attendant que le jeune soit prêt à parler de ses problèmes, le travailleur de rue essaie de l'informer indirectement sur les ressources disponibles. Par exemple, un travailleur de rue laisse traîner intentionnellement des dépliantes sur les ressources d'aide.

RÉSUMÉ : INTERVENTIONS DES TRAVAILLEURS DE RUE

- **Distribution de matériel**
 - Le matériel le plus distribué par les travailleurs de rue est constitué de condoms et de cartes de coordonnées personnelles. Cependant, la distribution de condoms varie beaucoup d'un travailleur de rue à un autre.
 - Les seringues et les pipes à crack sont du matériel peu distribués aux jeunes à risque et membres.
- **Accompagnements**
 - La demande d'accompagnement nécessite habituellement qu'il y ait un lien de confiance établi entre le jeune et le travailleur de rue.
 - La recherche d'emploi et le raccrochage scolaire sont les accompagnements les plus fréquents.
 - L'accompagnement d'un jeune à la sortie de son gang est difficile pour les travailleurs de rue.
 - Les travailleurs de rue accompagnent les jeunes dans plusieurs sphères de leur vie, dépendamment de leurs besoins.
 - Facteurs de réussite d'un accompagnement :
 - ⊙ Le jeune est capable de poursuivre ses démarches seul
 - ⊙ Le jeune parvient à régler ses problèmes
 - ⊙ Le jeune réfère le travailleur de rue à ses amis
- **Références**
 - Les ressources alimentaires sont les lieux vers lesquels les travailleurs de rue ont orienté le plus de jeunes à risque et membres.
- **Discussion**
 - La consommation de drogues, la contraception et la sexualité sont les thèmes de discussion les plus abordés avec les jeunes à risque et membres.
 - Les travailleurs de rue discutent peu des enjeux et des réalités de l'adhésion à un gang de rue avec les jeunes ciblés par le projet.
 - Le suicide est le thème de discussion le moins abordé entre les travailleurs de rue et les jeunes.
 - Une conversation sur cinq entretenue entre les travailleurs de rue et les jeunes à risque et membres dure plus de 30 minutes.
- **Communications téléphoniques**
 - Les travailleurs de rue ont reçu 138 appels d'urgence entre le 20 janvier 2005 et le 4 mai 2006.
 - Les travailleurs de rue répondent aux urgences quand ils sont en congé.
- **Médiations**
 - Les médiations entre le jeune et son gang, au sein d'un couple et entre un jeune et sa famille, sont les plus fréquentes.
 - La médiation permet d'éviter l'usage de la violence et atténue les tensions.
- **Animation d'ateliers**
 - Entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006, les travailleurs de rue ont animé 36 ateliers.
 - Certains travailleurs de rue refusent d'animer, dans les écoles, des ateliers traitant un autre thème que la présentation de leur métier, car ils craignent d'être assimilés à un intervenant du milieu scolaire par les jeunes.
- **Organisation d'activités**
 - Les activités tenues par les travailleurs de rue sont surtout de nature sportive.
- **Les jeunes à risque font plus de demandes de démarches aux travailleurs de rue que les membres de gang de rue.** Les membres de gang de rue sollicitent l'aide du travailleur de rue seulement quand ils vivent une situation de danger dans le gang et veulent quitter leur milieu.
- **Limites du travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes ciblés par le projet, relevées par les travailleurs de rue :**
 - Difficulté à proposer des alternatives intéressantes aux jeunes
 - Respect du cheminement du jeune
 - Respect de la confidentialité

4.5 RETOURS SUR LES INTERVENTIONS DES TRAVAILLEURS DE RUE

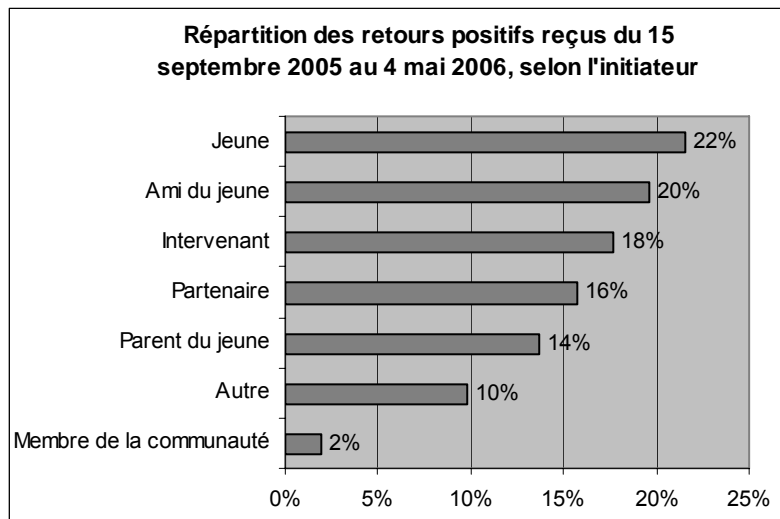
Au cours du projet, nous avons demandé aux travailleurs de rue d'inscrire le nombre de fois qu'une personne s'est dite satisfaite d'une des interventions qu'ils avaient effectuées auprès d'un jeune à risque ou d'un membre d'un gang de rue. De plus, pour la deuxième année de l'étude, nous avons demandé aux travailleurs de rue de noter le nombre de fois qu'une personne a été insatisfaite d'une de leurs interventions. D'autre part, lors de nos entrevues en présence des jeunes dont il est question dans ce rapport, nous les avons interrogés sur l'apport du travailleur de rue dans leur vie. Cet aspect vous sera également exposé dans cette section.

4.5.1 Les retours positifs

Il appert que les travailleurs de rue ont reçu 127 retours positifs d'un membre de la communauté, ce qui équivaut à une moyenne de 0,87 retour en moyenne aux deux semaines par travailleur de rue.

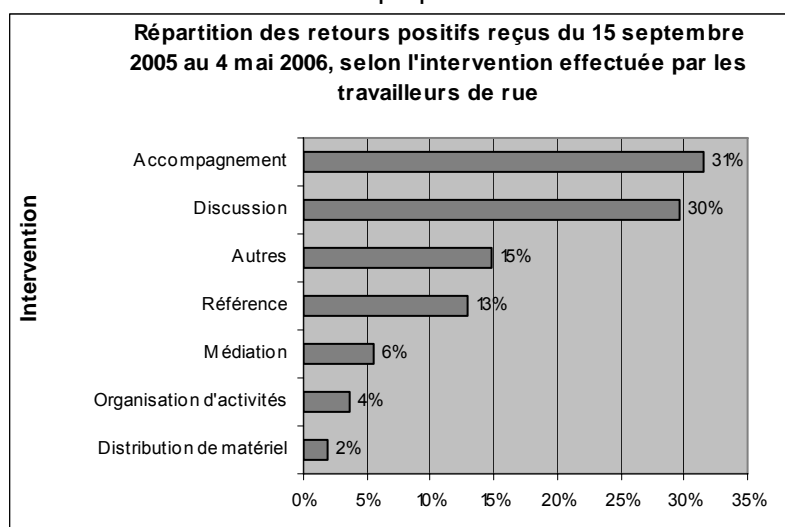
Durant la deuxième année de l'étude, avec l'ajout de questions lors de la révision du questionnaire, les travailleurs de rue devaient préciser la personne qui avait initié le retour et sur quelle intervention portait le commentaire positif. Le graphique suivant présente la répartition des 50 retours positifs reçus durant la deuxième année de l'étude, selon l'initiateur.

Graphique 6



Les personnes qui ont le plus fait de retours positifs sont les jeunes en lien avec les travailleurs de rue, un ami d'un jeune et un intervenant qui travaille auprès de ces jeunes. Les travailleurs de rue ont également reçu des commentaires positifs de leurs partenaires (16%) et des parents des jeunes (14%). Seulement un membre de la communauté a fait un retour positif aux travailleurs de rue. Le graphique suivant illustre l'intervention sur laquelle portaient les retours positifs.

Graphique 7



La plupart des retours positifs reçus portaient sur les accompagnements (31%) et les discussions (30%). Notons que 15% des retours positifs reçus par les travailleurs de rue portaient sur une autre intervention que celles précédemment présentées.

4.5.1.1 Apports des travailleurs de rue selon les jeunes interrogés

Lors des entrevues individuelles avec les jeunes, ils ont été questionnés sur l'apport du travailleur de rue dans leur vie. Comme relaté dans la section *Intervention*, les jeunes ont surtout mentionné les interventions comme les accompagnements, l'organisation d'activités, la médiation et l'éducation par la distribution de matériel.

Les jeunes ont également nommé en grand nombre (7 jeunes) que le travailleur de rue apportait de l'aide.

Parce qu'il y en a des choses qu'elle a faites pour moi, on peut dire, même mon père n'allait pas le faire pour moi.

(Julio, jeune)

Le travailleur de rue était parfois la seule personne à venir en aide au jeune.

La modification d'un comportement est également un élément qui revient souvent dans le discours des jeunes interrogés. Trois jeunes ont mentionné que les travailleurs de rue les avaient aidés à gérer leur colère, en leur donnant des moyens.

Elle m'a aidée à prendre mon calme, beaucoup, beaucoup de fois. Beaucoup de fois j'étais comme vraiment enragée, elle m'a aidée beaucoup à prendre mon calme, à respirer par le nez, à voir la réalité en face, qu'est-ce qui m'arriverait si je frapp[ais quelqu'un], un peu de tout... Là-dessus, elle m'a aidée beaucoup.
(Salma, jeune)

Le travailleur de rue donne des moyens au jeune, afin qu'il gère mieux sa colère. De plus, suite à une expérience de travail à l'étranger, deux jeunes ont appris à respecter leurs engagements.

Il m'a appris ça, il m'a appris à me lever le matin, même si j'ai pas envie, même si j'ai dormi trois heures, t'sais. Il m'a forcé, il m'a forcé à respecter mes mes... « fuck » comment on dit ça merde... à respecter comme la job là.
(Ugo, jeune)

Le travailleur de rue autorisait les jeunes à faire la fête en autant qu'ils assumaient leur journée de travail le lendemain. Aussi, comme relevé dans la section *Discussion*, deux jeunes ont réduit leur consommation d'alcool et de drogues suite à une discussion avec les travailleurs de rue. Une jeune a également mentionné avoir amélioré son comportement à la maison après avoir eu une conversation avec le travailleur de rue. Finalement, un jeune a amélioré sa sociabilité, un autre a appris à penser plus à lui et un dernier est devenu plus respectueux.

Outre l'aide et la modification du comportement, quelques jeunes ont mentionné que le travailleur de rue leur donnait de bons conseils.

Pis elle me donne des vraiment bons conseils comme à propos de la vie, qu'est-ce que je peux faire, comment je pourrais m'arranger. C'est ça, c'est à ce point là que je dis qu'elle m'aide.
(Julio, jeune)

Les conseils du travailleur de rue aident les jeunes à faire des choix éclairés.

Questionnés sur ce que leur apportait le travailleur de rue, deux jeunes ont répondu « *le bonheur* ». Pour un autre jeune, le travailleur de rue lui apportait du soutien. Pour deux jeunes, le travailleur de rue était simplement une connaissance de plus et une personne pour s'amuser.

4.5.2 Les retours négatifs

La satisfaction des membres de la communauté était le seul indicateur que nous avons retenu pour mesurer les réactions de la communauté lors de la première année de l'étude. Or, pour la deuxième année, nous avons demandé aux travailleurs de rue d'indiquer également les retours négatifs, c'est-à-dire lorsqu'une personne affirme être insatisfaite de leur intervention. Les travailleurs de rue ont reçu six commentaires négatifs. Les trois retours négatifs dont l'origine a été

précisée provenaient d'un intervenant, d'un partenaire et d'une autre personne qui n'était pas incluse dans le choix de réponses. Ces trois retours négatifs portaient sur la distribution de matériel, une médiation et un accompagnement.

RÉSUMÉ : RETOURS SUR LES INTERVENTIONS DES TRAVAILLEURS DE RUE

- Les retours positifs concernent majoritairement des accompagnements et des discussions.
- Suite aux questions posées aux jeunes sur l'apport du travailleur de rue, plusieurs ont nommé des interventions, de l'aide et la modification d'un comportement.
- Les travailleurs de rue ont reçu 6 retours négatifs sur leurs interventions entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006.

4.6 DEMANDES DE LA COMMUNAUTÉ

D'autre part, certains membres de la communauté font également appel aux travailleurs de rue afin qu'ils interviennent dans des situations ou encore auprès des jeunes à risque et membres.

Les travailleurs de rue ont reçu 95 demandes d'intervention de la communauté, ce qui représente moins d'une demande ($0,65 \pm 0,82$) en moyenne aux deux semaines par travailleur de rue.

Durant la deuxième année de l'étude, les travailleurs de rue devaient spécifier qui avait fait la demande. Lors cette période, ils ont reçu 35 demandes d'intervention de la communauté, ce qui constitue en moyenne moins d'une demande ($0,53 \pm 0,77$) par deux semaines par travailleur de rue.

Tableau 29
Personne de la communauté qui a fait une
demande aux travailleurs de rue entre le 15
septembre 2005 et le 4 mai 2006

Personne	Somme des demandes
Autre intervenant	18,00
Partenaire	5,00
Parent d'un jeune	4,00
Ami d'un jeune	3,00
Autres	3,00
Membre de la communauté	2,00

Comme le démontre le tableau 29, les demandes proviennent majoritairement des autres intervenants qui travaillent auprès des jeunes ciblés par le projet (18 demandes). Le tableau suivant spécifie la nature des demandes qui ont été faites aux travailleurs de rue.

Tableau 30
Nature des demandes faites aux travailleurs de rue
entre le 15 septembre 2005 et le 4 mai 2006

Nature	Somme des demandes
Rencontrer un jeune	14,00
Accompagnement	3,00
Information	3,00
Intervention relative à une agression sexuelle	1,00
Atelier	1,00
Dénoncer un comportement	1,00
Médiation	1,00
Moyens pour se réappropriier un parc	1,00
Présence le midi dans une école	1,00
Référence	1,00
Retour sur une bataille	1,00
Surveiller un jeune	1,00
Trouver un emploi	1,00

Les travailleurs de rue reçoivent souvent la demande de rencontrer un jeune (14 demandes). Ils ont également eu trois demandes d'accompagnement et d'information. Les autres demandes ne se sont jamais répétées plus d'une fois. Les travailleurs de rue ont refusé à deux reprises une demande qui leur avait été transmise, soit de dénoncer un comportement d'un jeune et de donner de l'information sur un jeune. Comme souligné antérieurement, le respect de la confidentialité est essentiel pour développer un lien de confiance avec les jeunes.

RÉSUMÉ : DEMANDES DE LA COMMUNAUTÉ

- Les demandes proviennent majoritairement d'autres intervenants qui travaillent auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.
- La demande de rencontrer un jeune est la plus fréquente.

4.7 DÉPENSES DES TRAVAILLEURS DE RUE

Le travail de rue engendre certaines dépenses. Durant la période de l'étude, les travailleurs de rue du consortium ont dépensé 7 063,50 \$, soit en moyenne 48,38 \$ aux deux semaines par travailleur de rue. Notons que les dépenses varient beaucoup entre les travailleurs de rue du consortium, selon le budget qui leur est accordé. La capacité de doter le travailleur de rue d'un fonds de rue diffère énormément d'un organisme à l'autre, passant de 20 \$ à 220 \$ par mois.

L'argent dont dispose le travailleur de rue n'est pas alloué en fonction de son expérience ou de ses besoins, mais plutôt en fonction des règlements établis par les décideurs de son organisme d'appartenance.

La nourriture est la dépense la plus fréquente des travailleurs de rue du consortium. Ils dépensent également pour l'organisation d'activités, le transport et les loisirs.

Le fonds de rue est un aspect de la pratique du travail de rue qui influence le choix des endroits fréquentés par les travailleurs de rue. Les résultats d'un travailleur de rue durant la première année de l'étude démontrent bien cet aspect. Le nombre de fois (1,2 aux deux semaines) qu'il s'était retrouvé en présence de jeunes à risque et membres lors d'un repas était nettement inférieur à la moyenne des travailleurs de rue du consortium, qui se situait à 4,1 repas aux deux semaines. Ce travailleur de rue expliquait cette réalité par son manque de fonds pour prendre des repas avec des jeunes ou aller régulièrement au restaurant. De plus, il se rendait rarement dans les bars et les places d'amusement pour les mêmes raisons. À l'inverse, il rencontrait presque trois fois plus souvent de ses jeunes à son bureau comparativement à ses collègues du consortium. Toutefois, durant la deuxième année de l'étude, ce travailleur de rue a eu une augmentation considérable de son budget de rue, passant de 20\$ à 100\$ par mois. Le nombre de repas partagés avec les jeunes a par conséquent augmenté, soit en moyenne 2,3 repas par deux semaines.

Cette démonstration nous permet de croire que le fonds de rue peut influencer le choix des endroits fréquentés par les travailleurs de rue.

RÉSUMÉ : DÉPENSES DES TRAVAILLEURS DE RUE

- Les travailleurs de rue du consortium ont dépensé au total 7 063,50 \$ pour les jeunes ciblés par le projet.
- Les dépenses varient considérablement entre les travailleurs de rue.
- Le fonds de rue influence le choix des endroits fréquentés par les travailleurs de rue.

4.8 SUPERVISION

Un travailleur de rue participe à 1,42 réunion d'équipe en moyenne par deux semaines. Le nombre de réunions d'équipe par deux semaines varie d'un organisme à l'autre. En effet, certains organismes ont une réunion d'équipe une fois par semaine, d'autres une fois par mois. Les travailleurs de rue évaluent généralement que les réunions d'équipe auxquelles ils assistent permettent moyennement d'améliorer leur pratique par rapport aux jeunes à risque et membres (moyenne de 2,5 sur une échelle de 5). Nous émettons l'hypothèse que ces réunions seraient plutôt d'ordre administratif et que l'aspect clinique du travail de rue serait peu abordé. Notons toutefois qu'un travailleur de rue juge que les réunions d'équipe de son organisme aident beaucoup à parfaire sa pratique.

Outre les réunions d'équipe, pour améliorer leur pratique par rapport aux jeunes ciblés par le projet, la majorité des travailleurs de rue bénéficient d'une supervision clinique. Parmi les supervisions cliniques offertes aux travailleurs de rue du consortium, notons premièrement les supervisions cliniques externes, c'est-à-dire celles exercées par des professionnels qui ne font pas partie du même organisme que le travailleur de rue. Deuxièmement, mentionnons les supervisions cliniques internes, c'est-à-dire celles effectuées par le coordonnateur clinique qui fait partie du même organisme que le travailleur de rue.

Sur les six travailleurs de rue qui ont participé à la collecte de données, trois ont des supervisions cliniques externes. Un travailleur de rue consulte un « coach » (personne expérimentée en travail de rue) tandis que deux travailleurs de rue obtiennent les services d'un psychologue de Médecins du Monde (supervision en groupe). La supervision clinique d'un des travailleurs de rue était assurée par le coordonnateur clinique de son organisme. Deux travailleurs de rue du consortium n'ont pas bénéficié de supervision clinique.

Le type de supervision dont bénéficie le travailleur de rue ne semble pas lié à son niveau d'expérience, mais plutôt à ses besoins et à ce que lui offre son organisme d'appartenance. Par exemple, un travailleur de rue nous a mentionné avoir déjà reçu les services d'un psychologue de Médecins du Monde et, n'étant pas satisfait de cette relation d'aide, il a opté pour un « coach » dont il se dit maintenant très satisfait.

Globalement, en ce qui a trait aux supervisions cliniques, les travailleurs de rue apprécient celles auxquelles ils ont accès. Deux travailleurs de rue ont également mentionné qu'ils trouvent intéressant de pouvoir rencontrer un professionnel sans la présence de leur coordonnateur ou directeur. Ce contexte est favorable à des discussions ouvertes et franches, et ce, en toute confidentialité. À la lumière de ces informations, on remarque que la méthode de supervision clinique des travailleurs de rue varie d'un organisme à l'autre et que la majorité de ceux qui en bénéficient affirment être satisfaits. Cette méthode de supervision connaît donc plus de succès auprès des travailleurs de rue, quant aux possibilités d'améliorer leur pratique auprès des jeunes visés par le projet, que les réunions d'équipe.

Ce chapitre a décrit la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes auxquels nous nous intéressons dans cette étude. Toutefois, la pratique du travail de rue ne se concentre pas seulement sur les liens existant entre les travailleurs de rue et les jeunes, mais également sur ceux établis avec les différents intervenants des milieux institutionnel et communautaire pour répondre aux besoins des jeunes (Simard et al., 2003). Comme l'affirme Spergel (1995), il n'est pas suffisant de créer des liens significatifs entre les jeunes et les adultes, il faut également développer un réseau de communication entre les différents intervenants pour fournir des ressources aux jeunes. Le prochain chapitre présente les relations partenariales des travailleurs de rue du projet.



CHAPITRE 5 : RÉSULTATS

PRATIQUES PARTENARIALES DES TRAVAILLEURS DE RUE DU CONSORTIUM

Ce chapitre décrit les partenariats des travailleurs de rue dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Dans un premier temps, les perceptions des travailleurs de rue du partenariat seront dégagées. L'établissement d'un réseau de partenaires étant une des premières étapes de la présence-terrain d'un travailleur de rue dans un milieu, il sera décrit en deuxième lieu. Ensuite, afin de connaître les personnes avec qui les travailleurs de rue entretiennent des relations partenariales, les principaux partenaires des travailleurs de rue seront présentés. Les objectifs que le partenariat permet d'atteindre seront par la suite énumérés. Pour mieux connaître l'implication de chacun des acteurs dans un partenariat, les rôles des travailleurs de rue et de leurs partenaires seront également relevés. Finalement, les conditions nécessaires au partenariat seront abordées.

5.1 PERCEPTIONS DU PARTENARIAT DES TRAVAILLEURS DE RUE

Tous les travailleurs de rue interrogés définissent le partenariat comme « essentiel » à leur pratique. Les travailleurs de rue ne peuvent pas travailler seuls et ont besoin d'avoir des relations partenariales avec les organismes de leur milieu s'ils veulent maximiser l'aide qu'ils apportent aux jeunes.

C'est super important! Pis, plus que tu connais de monde, plus que tu connais d'organismes, plus que tu es efficace avec les jeunes.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

C'est que je ne pourrais pas faire tout tout seul, j'ai absolument besoin des autres partenaires du milieu, absolument, t'sais.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Pour répondre aux besoins des jeunes qu'ils côtoient, les travailleurs de rue doivent s'allier à des partenaires de leur milieu. Selon Paris (1999), la consolidation d'un réseau de partenaires fait partie de la première étape de la présence-terrain d'un travailleur de rue.

5.2 CONSOLIDATION D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Au cours de l'étude, les travailleurs de rue ont été interrogés sur l'établissement de leur réseau de partenaires. Le discours des travailleurs de rue sur la consolidation d'un partenariat est assez uniforme, même si ces derniers proviennent de différents quartiers.

La première étape consiste à s'informer sur les services offerts dans le quartier. Deux travailleurs de rue ont dû recenser par eux-mêmes les différents organismes du quartier, car ils connaissaient peu le quartier. Les autres travailleurs de rue interrogés ont été présentés ou informés des partenaires de leur quartier par leur employeur ou par la personne qu'ils remplaçaient.

Les travailleurs de rue ont ensuite mentionné s'être présentés aux différents organismes. Cette présentation permet aux travailleurs de rue de se faire connaître et d'expliquer leur mandat. Les partenaires interrogés ont tous mentionné que c'est le travailleur de rue qui avait initié le partenariat en se présentant.

Certains travailleurs de rue ont connu des partenaires en participant à des tables de concertation ou à des comités.

J'ai commencé comme ça à aller à différents comités du quartier, ce qui m'a fait connaître.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Certains travailleurs de rue ont également mentionné que la connaissance de partenaires s'est effectuée par l'entremise de partenariats déjà établis.

Tu deviens ami avec une personne, qui te présente son ami, ami à ami, t'sais, le communautaire, c'est petit.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

En général, le réseau de partenaires des travailleurs de rue s'est bien établi. Seulement une travailleuse de rue a éprouvé de la difficulté à établir ses partenariats dans son quartier, car certains intervenants étaient réticents à sa présence, puisque son organisme ne provenait pas de son quartier d'intervention.

Plusieurs éléments motivent le développement d'une relation partenariale. Les travailleurs de rue mentionnent qu'initialement le partenariat se développe selon une complicité réciproque.

Tu te rends compte que tu vas plus souvent vers certains partenaires et, dans ces organismes-là, tu te rends compte que t'as de plus en plus d'atomes crochus avec tel ou tel employé qui est là, ou bien non avec leur organisme, pis tu tends plus souvent vers là. Ça se développe comme ça.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Les travailleurs de rue soulignent qu'ils orientent surtout leur partenariat en fonction des besoins des jeunes qu'ils côtoient. Ils vont donc développer des partenariats pertinents à leur pratique.

Y a plein d'organismes que j'ai rencontrés une fois pis que j'ai plus revus, plus réentendus parlé, plus référés personne parce que c'était plus ou moins proche de mes besoins pis des besoins des jeunes avec qui je travaille.
(Annie, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Une travailleuse de rue mentionne que certains partenariats se sont développés parce que des partenaires avaient besoin de rejoindre les jeunes.

Ça commencé quand ils ont eu besoin de moi finalement, euh... quand ils avaient des jeunes qu'ils n'étaient pas capables de rejoindre parce qu'ils [les jeunes] étaient dans la rue, parce qu'ils [les jeunes] avaient des problématiques, ils [les partenaires] savaient pas comment « dealer » avec, ben là, ils m'appelaient, t'sais.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

RÉSUMÉ : PERCEPTION DU PARTENARIAT ET CONSOLIDATION D'UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

- Les travailleurs de rue définissent le partenariat comme essentiel à leur pratique. Ils ont besoin d'entretenir des relations partenariales pour répondre aux besoins des jeunes.
- Étapes de la consolidation d'un réseau de partenaires :
 1. Recension des services offerts dans le quartier
 2. Présentation du travailleur de rue aux différents organismes
- Éléments qui motivent le développement d'une relation partenariale :
 - Complicité réciproque
 - Besoins des jeunes
 - Besoins des partenaires de rejoindre les jeunes

5.3 LES PARTENAIRES DES TRAVAILLEURS DE RUE

Tel que mentionné précédemment, les travailleurs de rue s'allient à des partenaires de leur quartier pour répondre aux besoins des jeunes. Par exemple, les travailleurs de rue ont des relations partenariales avec des centres d'hébergement pour les jeunes, des ressources alimentaires, des maisons de jeunes, des motorisés (roulottes) et des centres communautaires de quartier. En plus des organismes communautaires de leur quartier, les travailleurs de rue ont des relations partenariales avec les écoles, les services à l'emploi, le service de la Ville et le CLSC (surtout avec l'infirmière de proximité) de leur quartier.

Les travailleurs de rue n'ont pas nommé, parmi leurs partenaires, de personnes spécialisées sur la problématique des gangs de rue. Premièrement, on peut supposer que les besoins des jeunes à risque et membres ne se situent pas seulement à ce niveau. Les travailleurs de rue vont accompagner ces jeunes selon leurs besoins et non seulement selon leur problématique de gang (approche globale). Comme le soulève Cousineau (2004), dans son résumé d'un forum de discussion sur les jeunes et les gangs de rue, il est important de ne pas limiter les interventions seulement aux gangs de rue, mais d'aborder plus globalement l'ensemble des problématiques qui touchent ces jeunes. Deuxièmement, le fait que les travailleurs de rue n'aient pas relevé ce genre de partenariat s'explique peut-être parce que l'accompagnement d'un jeune à la sortie d'un gang n'est pas le type d'accompagnement le plus fréquemment effectué par les travailleurs de rue du consortium. En effet, comme relevé dans le chapitre précédent, l'ensemble des travailleurs du consortium a amorcé des démarches de désaffiliation à 23 reprises. De plus, le programme *Veux-tu sortir de ta gang?*, qui offre un accompagnement aux jeunes qui veulent se désaffilier de leur gang, ayant été implanté récemment, il était peu connu des travailleurs de rue. Une intervenante de ce projet est venue présenter le programme aux travailleurs de rue, lors d'une séance de groupe le 23 février 2006, afin de pallier à cette situation.

5.3.1 Types de partenaires des travailleurs de rue

Deux types de partenaires se dégagent du discours des travailleurs de rue, soit les partenaires communautaires et les « poteaux ».

Le partenariat avec les partenaires communautaires des choses comme ça, pis y a le partenariat maintenant avec certains membres de la communauté, comme avec une personne qui a beaucoup de contacts dans le quartier pis qui serait susceptible de me présenter d'autres personnes ou qui pourrait aussi être au courant... qui est au courant de beaucoup de choses, donc y pourrait être au courant de problèmes de quelqu'un auquel moi... pour lesquels moi je pourrais faire quelque chose ou qui pourrait me demander... à qui je pourrais dire : « y a telle et telle ressource » et tout... et qui pourra après ramener le message à d'autres.
(William, travailleurs de rue, entrevue individuelle III)

Le partenaire communautaire, c'est un intervenant dans un organisme communautaire ou institutionnel avec qui le travailleur de rue est en relation pour mieux répondre aux besoins des jeunes. Le poteau est une personne de la communauté avec qui le travailleur de rue entretient une relation privilégiée. Cette personne est généralement influente dans le milieu, elle peut ainsi relayer les messages que le travailleur de rue veut transmettre à la communauté; elle peut aussi permettre son intégration à certains milieux et lui fournir de l'information sur le milieu.

Fait que t'sais, moi, ça me permet d'avoir de l'information mais, d'un autre côté, c'est des personnes influentes, donc si j'ai un message à faire passer, ben y va passer.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle II)

La définition de « poteau » des travailleurs de rue est très similaire à celle avancée par Fontaine (2001). Toutefois, la définition de « poteau » de Fontaine (2001) englobe également les partenaires provenant d'organismes et d'institutions. Elle reconnaît deux types de poteaux, soit les partenaires provenant des organismes et des institutions et ceux résultant d'une relation privilégiée avec certains membres de la communauté. Les travailleurs de rue du consortium utilisent le terme « poteau » pour se référer à une relation privilégiée qu'ils entretiennent seulement avec un membre de la communauté. Bref, les travailleurs de rue ne distinguent pas deux types de poteaux comme Fontaine (2001), mais deux types de partenaires.

Dans cette étude, les travailleurs de rue ont exclusivement décrit leur partenariat avec leurs partenaires des milieux communautaire et institutionnel. On peut supposer que les travailleurs de rue n'ont pas abordé leurs relations avec les « poteaux », parce qu'ils entendaient, par *partenaire*, leurs partenaires des milieux communautaire et institutionnel. Les « poteaux » étant des personnes de la communauté avec qui les travailleurs de rue ont développé un lien de confiance, ils correspondent moins à la notion de partenaire au sens propre du terme.

5.3.2 Nature des partenariats des travailleurs de rue

Les relations partenariales que les travailleurs de rue entretiennent avec leurs partenaires sont surtout de nature informelle. Il n'y a pas d'entente formelle ou de protocole qui lie les travailleurs de rue à leurs partenaires. Les relations partenariales se font plus de façon ponctuelle selon les besoins des travailleurs de rue et des partenaires. Parfois, les partenariats peuvent être de nature plus formelle. Par exemple, un travailleur de rue qui anime des ateliers de toxicomanie dans une école ou qui circule autour d'une école pour faire la prévention de la toxicomanie.

Les travailleurs de rue collaborent peu de manière formelle avec les institutions. Selon un travailleur de rue, ce genre de collaboration est davantage du ressort de la direction et de la coordination de l'organisme.

On a des partenaires avec le milieu institutionnel, mais eux ils sont plus en relation avec mon directeur ou éventuellement mon coordonnateur [qu'avec] moi. Moi, je les rencontre, mais c'est vraiment à l'occasion.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Ainsi, les ententes plus formelles avec les institutions et les organismes reviennent davantage aux coordonnateurs et aux directeurs des organismes, tandis que les travailleurs de rue gèrent les partenariats avec les ressources qui les aident dans leurs interventions auprès des jeunes.

Maintenant ce qui se passe dans la rue, sur place, c'est de notre ressort.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Les travailleurs de rue entretiennent également peu de relations formelles avec des partenaires, car c'est un engagement qui demande une implication en terme de temps. Comme certains travailleurs de rue l'ont souligné, leur temps doit être davantage consacré à leur présence auprès des jeunes qu'à des discussions avec des partenaires. Ils évitent ainsi de s'engager dans des partenariats qui demandent un investissement de temps trop important.

Moi, je peux pas prendre trop d'engagements nécessairement à ce niveau-là, parce qu'il faut que j'aie mon temps de terrain aussi, fait que je peux pas... Quand on fait des ententes, ça implique aussi que je passe du temps à ça, pis que je suis disponible pour certaines choses en retour. Fait que faut pas que je m'embarque dans trop de promesses que je pourrais pas tenir, t'sais.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

De plus, les relations partenariales ne doivent pas entraîner les travailleurs de rue à moins fréquenter les jeunes, car ils ne doivent pas se déconnecter de la réalité de leur milieu.

Que tu sois trop souvent en réunion et pas assez sur le terrain, tu vas déconnecter de la réalité, c'est ça aussi qui fait que tu as vraiment intérêt à être là.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Or, pour être accessibles aux jeunes, les travailleurs de rue doivent investir davantage dans leur présence sur le terrain que dans leurs relations partenariales. Comme le souligne également Fontaine (2001), il revient au travailleur de rue de choisir d'investir dans les relations partenariales et, par conséquent, de réduire sa présence sur le terrain ou, à l'inverse, de réduire la dimension politique de son rôle en dirigeant ces tâches vers le coordonnateur ou directeur de leur organisme.

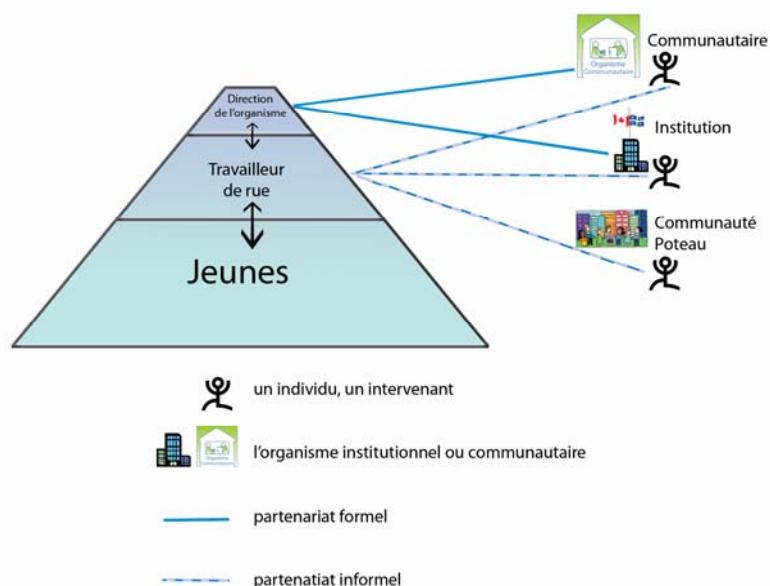
Les partenariats des travailleurs de rue étant plus informels, ils vont être basés surtout sur une relation entre deux personnes. Les travailleurs de rue développent une relation avec un intervenant d'un autre organisme et vont se référer à lui personnellement quand le besoin s'en fera sentir. Les partenariats des travailleurs de rue reposent davantage sur une relation individuelle. Dans ce sens, deux travailleuses de rue et un partenaire soulignent qu'il est plus facile d'établir une relation partenariale au niveau individuel, car l'entente peut se solder par un échec s'il y a trop d'individus impliqués.

On dirait que c'est plus facile au niveau individuel que quand il y a trop de gens impliqués, y a tout le temps quelqu'un qui est pas d'accord, pis ça finit par foirer.
(Annie, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Brèvement, les relations partenariales des travailleurs de rue du consortium sont surtout informelles, ponctuelles et individuelles.

Le schéma 2 présente un résumé des partenariats instaurés par les travailleurs de rue du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*

Schéma 2 : Partenaires des travailleurs de rue du consortium



Un jeune véhicule ses besoins au travailleur de rue. Si le travailleur de rue a besoin d'aide pour répondre aux besoins du jeune, il s'en réfère à des intervenants du milieu institutionnel, communautaire ou de la communauté (poteaux). Le travailleur de rue entretient surtout des relations informelles et individualisées avec ses partenaires. Les relations formelles avec les milieux institutionnel et communautaire relèvent plus de la direction des organismes. Les partenariats que la direction des organismes établit avec des organisations publiques et communautaires aident également le travailleur de rue à répondre aux besoins des jeunes.

RÉSUMÉ : LES PARTENAIRES DES TRAVAILLEURS DE RUE

- Les travailleurs de rue s'allient aux organismes de leur quartier qui permettent de mieux répondre aux besoins des jeunes ciblés par le projet.
- Deux types de partenaires :
 1. Partenaires communautaires (relation avec un intervenant d'un organisme communautaire ou d'une institution)
 2. Poteaux (relation privilégiée avec une personne influente dans la communauté)
- Nature des partenariats :
 - Informelle
 - Ponctuelle (selon le besoin des jeunes)
 - Individuelle (avec un intervenant d'un organisme)

5.4 OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Les relations partenariales des travailleurs de rue permettent d'atteindre certains objectifs et facilitent ainsi leur travail auprès des jeunes avec lesquels ils sont en lien. Les travailleurs de rue et leurs partenaires ont été questionnés sur les objectifs du partenariat. Les discours des travailleurs de rue et des partenaires sur les objectifs du partenariat sont assez uniformes. En effet, les mêmes objectifs reviennent dans les entrevues effectuées avec les uns et les autres. Ces objectifs sont présentés en ordre d'importance, soit du plus au moins fréquemment mentionné.

Répondre aux besoins des jeunes

Tel que mentionné précédemment, le premier objectif du partenariat est de répondre aux besoins des jeunes. Les travailleurs de rue s'allient donc à des partenaires pour répondre à certains besoins des jeunes. À titre d'exemple, une travailleuse de rue avait remarqué qu'il y avait un problème au niveau de la sexualité des jeunes dans son quartier. Elle s'est alors alliée avec une infirmière d'un autre organisme pour visiter des maisons de jeunes, afin d'informer les jeunes et de procéder à des tests de dépistage quand ceux-ci en exprimaient le besoin.

Faire des références personnalisées

Un objectif qui revient dans le discours de tous les travailleurs de rue est que le partenariat sert à faire des références personnalisées. Parfois, le travailleur de rue doit référer un jeune vers une ressource spécialisée (par exemple un centre de désintoxication, un centre d'emploi). Tel que mentionné antérieurement, les travailleurs de rue privilégient des relations partenariales avec des individus au lieu des organismes. Ils favorisent cette forme de partenariat non seulement parce qu'elle est moins compliquée, mais également parce qu'elle permet de référer un jeune à une personne que le travailleur de rue connaît et avec qui il a une bonne relation. Ainsi, le travailleur de rue s'assure de la qualité de l'intervention, car en connaissant la personne, il sait quel genre d'approche son partenaire préconise et sait que sa crédibilité ne sera pas minée.

Si tu parles pas en connaissance de cause, si t'as pas un lien avec une personne, c'est « touché » parce que, si tu dis à un jeune : « Va voir cette personne-là, elle va t'aider à sortir de ta gang », pis c'est une espèce de tarla à l'autre bout de la ligne là, pis lui, il dit d'aller voir la police, tu comprends, tu vas tout défaire ta crédibilité.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

En connaissant l'intervenant vers lequel le travailleur de rue réfère un jeune, il s'assure que l'intervention sera adéquate pour ce dernier. Il est alors important pour le travailleur de rue de faire des références personnalisées, car la référence comprend un risque, puisque son échec peut mettre un terme à la relation qu'il a avec le jeune ou miner sa crédibilité (Simard et al., 2003).

Éviter les étapes administratives des institutions

Trois travailleurs de rue mentionnent que leur relation avec certains partenaires permet d'éviter les étapes administratives de quelques institutions.

Si j'amenaï un jeune pis il faut qu'il passe, il faut qu'il soit privilégié pour qu'il passe sans avoir à faire tout un tas de choses administratives.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Dans le même sens, les ententes que le travailleur de rue a avec certains partenaires peuvent accélérer les services offerts aux jeunes en leur donnant un accès immédiat à un intervenant.

Fait que moi l'entente que j'ai avec le [nom de l'organisme], moi, je peux me présenter n'importe quand dans les heures d'ouverture, pis ils vont fournir un intervenant dans la prochaine demi-heure quand je suis en compagnie d'un jeune.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Ainsi, les partenariats des travailleurs de rue permettent parfois d'accélérer les services offerts aux jeunes qu'ils accompagnent en leur évitant les étapes administratives ou en leur donnant un accès plus rapide à un intervenant. Cet avantage du partenariat permet de s'ajuster aux besoins des jeunes, puisque le fonctionnement des institutions est souvent incompatible avec le mode de vie des jeunes (lourdeur bureaucratique, critères d'admissibilité, délais d'attente) (Simard et al., 2003; Fontaine, 2001).

Accéder à des milieux pour créer des liens avec les jeunes

Deux travailleurs de rue mentionnent que le partenariat leur permet d'accéder à des milieux où se regroupent les jeunes, ce qui facilite la création de liens.

Ils [les partenaires scolaires] me permettent d'être à la sortie des classes, ils me permettent d'entrer dans l'école en tout temps, c'est une autre forme de partenariat qui est essentielle, ils m'ouvrent les portes de leur école, t'sais. Fait que, moi, ça me permet d'être plus présent sur le terrain, etc.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Un des rôles des travailleurs de rue est de créer des liens avec des jeunes. En s'alliant avec un partenaire qui intervient dans l'un des milieux de vie des jeunes, comme les maisons de jeunes ou les écoles, les travailleurs de rue peuvent accéder à un bassin plus important de jeunes que s'ils se limitaient à la rue ou aux parcs.

Échanger de l'information

Deux partenaires des travailleurs de rue soulèvent qu'un des objectifs du partenariat avec les travailleurs de rue est l'échange d'information.

On est pas efficace si on garde tout pour soi. L'idée c'est d'aller chercher l'information, minimalement, bon parce qu'on a quand même des cadres de travail là, mais minimalement donner quelques informations sur le jeune, pis l'amener à un autre niveau.

(Édouard, intervenant dans une maison de jeunes, partenaire)

Deux travailleurs de rue mentionnent qu'il fait effectivement partie de leur rôle d'informer les partenaires sur la réalité de la rue et sur les besoins des jeunes. Toutefois, ils soulignent qu'ils doivent maintenir une confidentialité et qu'ils s'abstiennent ainsi de donner de l'information sur un jeune précisément. Certains travailleurs de rue privilégient un partage d'information indirect, c'est-à-dire en confirmant ou infirmant une tendance, ou en approuvant une intervention, dans le but d'enligner l'intervention des partenaires.

Il va pas me conter rien, t'sais, mais il va peut-être indirectement m'approuver ou m'enligner dans l'intervention qu'on a à faire et vice-versa aussi.

(Philippe, intervenant dans une maison de jeunes, partenaire)

Les partenaires interrogés reconnaissent bien cette limite du partage d'information, ils ont tous admis que le travailleur de rue devait maintenir le secret des confidences de jeunes. Toutefois, une partenaire souligne que le respect de la confidentialité nuit parfois à l'échange d'information, bien qu'il soit très apprécié des jeunes qui ont un lien avec un travailleur de rue.

Perpétuer une intervention à l'extérieur d'un cadre formel

Patricia, une intervenante sociale en milieu scolaire, et deux travailleurs de rue mentionnent que leur rôle peut être de continuer une intervention à l'extérieur d'un cadre formel. Par exemple, Patricia souligne que son partenariat avec les travailleurs de rue est très important, car ils constituent une ressource pour les jeunes à l'extérieur du cadre scolaire.

Vu que nous, à l'école, notre intervention est comme restreinte dans les quatre murs de l'école, souvent le lien avec le jeune à l'extérieur, on l'a pas.

(Patricia, intervenante sociale en milieu scolaire, partenaire)

L'action d'un intervenant peut être limitée à un milieu précis. Le partenariat avec un travailleur de rue permet à un intervenant d'assurer le suivi de son intervention à l'extérieur de son milieu et ainsi privilégier une approche plus globale auprès d'un jeune.

Profiter des services offerts par les organismes

Un travailleur de rue mentionne qu'un des objectifs du partenariat est de profiter des services qui sont offerts par les autres organismes.

Le partenariat, les objectifs, c'est de pouvoir profiter des services que l'autre peut offrir sur le terrain, parce que le travailleur de rue c'est plus un... c'est plus un travail de première ligne.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

En étant en relation avec des partenaires de différents organismes, le travailleur de rue peut bénéficier de leurs services et ainsi mieux répondre aux besoins des jeunes. Le partenariat permet donc au travailleur de rue d'avoir accès à plus de ressources pour aider un jeune.

Bien que les travailleurs de rue et leurs partenaires s'entendent sur les objectifs du partenariat, il doit également y avoir un certain accord quant aux rôles de chacun pour que le partenariat soit harmonieux.

RÉSUMÉ : OBJECTIFS DU PARTENARIAT

- Objectifs du partenariat en ordre d'importance (du plus au moins fréquemment mentionné) :
 - Répondre aux besoins des jeunes
 - Faire des références personnalisées
 - Éviter les étapes administratives des institutions
 - Accéder à des milieux pour créer des liens avec les jeunes
 - Échanger de l'information sur la réalité du milieu, les besoins des jeunes et les interventions
 - Perpétuer une intervention à l'extérieur d'un cadre formel
 - Profiter des services offerts par les organismes du milieu

5.5 RÔLES DES TRAVAILLEURS DE RUE ET DES PARTENAIRES

Les travailleurs de rue et leurs partenaires ont été interrogés sur le rôle de chacun dans le partenariat. Il est ainsi possible de dégager les fonctions de chacun dans le partenariat et de déceler, par la divergence ou la convergence de leur propos, s'ils reconnaissent bien leurs rôles respectifs.

Des rôles centraux se dégagent des discours des travailleurs de rue et de leurs partenaires. Toutefois, certains rôles des travailleurs de rue reviennent moins souvent et varient selon la fonction du partenaire interviewé et selon la nature du partenariat que les travailleurs de rue entretiennent dans leur quartier.

Mon rôle change, ça dépend du partenaire, de ce que, moi, j'ai à offrir et [de ce que] lui a à offrir, ou du besoin qu'il a ou, moi, du besoin que j'ai.
(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

5.5.1 Rôles des travailleur des rue dans le partenariat

Les rôles des travailleurs de rue dans le partenariat sont bien reconnus par leurs partenaires. Les partenaires soulignent effectivement les mêmes rôles que les travailleurs de rue. Toutefois, le discours des partenaires sur les rôles des travailleurs de rue n'est pas en tous points semblables, puisque les partenaires interrogés n'ont pas la même fonction et perçoivent ainsi les objectifs de leur partenariat avec les travailleurs de rue différemment.

Référent des jeunes

Un rôle qui revient dans le discours de tous les travailleurs de rue et de leurs partenaires est la référence. Le rôle du travailleur de rue consiste à référer des jeunes, selon leurs besoins, vers les services en place.

Une fois que tu es au courant du besoin et tout, c'est sûr qu'on a des stratégies et tout pour pouvoir répondre au besoin, mais à un moment donné c'est plus qu'y a des choses qui dépassent nos compétences, faut pouvoir référer.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Quand le besoin du jeune dépasse les compétences du travailleur de rue, par exemple un problème de toxicomanie, ils doivent diriger le jeune vers les ressources adéquates. Pour ce faire, un travailleur de rue mentionne qu'il est important de connaître les services offerts par les organismes pour bien faire le lien entre les services et les demandes des jeunes.

Mais dès que les gens ne sont pas nécessairement informés de façon spécifique sur leurs services [les organismes], moi, mon rôle, c'est de savoir en quoi consiste leurs services et de faire le lien entre les demandes et eux.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Les partenaires réfèrent également des jeunes aux travailleurs de rue. Certains travailleurs de rue mentionnent qu'il fait partie de leur rôle de recevoir les références des autres intervenants.

Bref, quand le travailleur de rue ne peut répondre à un besoin d'un jeune, son rôle consiste à le référer vers les ressources appropriées. Toutefois, le travailleur de rue s'assure toujours de connaître l'intervenant vers lequel il réfère le jeune. En contrepartie, il revient également au travailleur de rue de recevoir les références de ses partenaires.

Création de liens avec les jeunes

La plupart des personnes interrogées affirment qu'un des rôles des travailleurs de rue est de créer des liens avec les jeunes. Les travailleurs de rue recherchent des contextes propices à la création de liens avec les jeunes.

Je pense que c'est important d'avoir une bonne relation aussi avec les intervenants là-bas [la maison de jeunes]. Donc, c'est toujours comme ça, qu'est-ce qui peut m'amener à rencontrer plus de jeunes.
(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Comme mentionné précédemment dans la section des objectifs du partenariat, certaines relations partenariales des travailleurs de rue leur permettent d'accéder au milieu de vie des jeunes et ainsi de favoriser la création de liens.

Bien que leur rôle soit de créer des liens avec tous les jeunes, certains travailleurs de rue et certains de leurs partenaires avancent que le rôle des travailleurs de rue est de créer des liens plus spécifiquement avec des jeunes qui sont inaccessibles par les services sociaux.

En fait c'est de rejoindre les jeunes qui ne sont pas rejoints autrement, qui vont pas demander des services, euh... ça c'est dehors, tu comprends, c'est dans les parcs, les arcades, les restos, c'est partout où il y a pas d'autres intervenants.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

En effet, un des avantages du travail de rue qui est souvent mis en lumière dans la littérature est la capacité des travailleurs de rue de rejoindre les jeunes qui sont difficilement accessibles par le réseau institutionnel. Pour ce faire, les travailleurs de rue s'intègrent au milieu de vie des jeunes, en pratiquant dans les lieux fréquentés par ces derniers et en ajustant leur horaire de travail au mode de vie des jeunes (Pharand, 1995).

Un partenaire avance que les travailleurs de rue ont en effet la capacité de rejoindre les jeunes qui craignent les services institutionnels.

Les jeunes qui craignent les services, qui craignent tout ce qui est intervenant, psychologue, CLSC, ont pas la même crainte par rapport à un travailleur de rue.
(Patricia, intervenante sociale en milieu scolaire, partenaire)

La méfiance des jeunes peut être atténuée par le contexte égalitaire dans lequel s'exerce le travail de rue. Contrairement à ce qui se produit dans les milieux institutionnels où sont souvent présents les rapports d'autorité, le travail de rue privilégie une relation égalitaire et non directive entre l'aidant et l'aidé (Pharand, 1995). Les entrevues réalisées avec les jeunes ont démontré que ce contexte d'intervention favorisait la relation entre un travailleur de rue et un jeune. De plus, étant donné que les jeunes craignent souvent les services sociaux, le fait que les travailleurs de rue ne soient pas affiliés à une institution favorise le contact.

Informers les partenaires

Certains travailleurs de rue et partenaires soulèvent qu'un des rôles des travailleurs de rue est d'informer les partenaires sur la réalité du milieu de la rue, ainsi que sur les besoins et problématiques des jeunes. Les partenaires interrogés ont souligné que l'échange d'information était en soi un objectif de leur partenariat avec les travailleurs de rue.

Étant donné que le travail de rue s'exerce dans le milieu de vie des jeunes, les travailleurs de rue connaissent bien la réalité du milieu et les besoins des jeunes. De plus, un travailleur de rue mentionne que la démarche volontaire sur laquelle repose le travail de rue incite souvent les jeunes à exprimer plus clairement leurs besoins aux travailleurs de rue qu'aux intervenants du milieu institutionnel. Ce travailleur de rue observe que les jeunes ont tendance à utiliser un jargon institutionnel pour communiquer avec les intervenants de ces milieux. Le rôle du travailleur de rue consiste donc à informer les partenaires sur les besoins du milieu, afin que ces derniers ajustent leurs services en conséquence.

Moi je leur apporte... moi qu'est-ce que je peux leur apporter, c'est le... ce qui se passe dans la rue, le « street knowledge », les choses qui se passent ou que je sens ou des besoins qui m'ont été formulés, je leur ramène ça.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Dans le même sens, les travailleurs de rue sont parfois amenés à démystifier les gangs de rue et à répondre à des questions sur le sujet.

Comme des fois ils ont des questions, des préjugés mais, tu vois, ils vont m'appeler, ils ont besoin de démystifier des trucs, ben ils vont faire appel à moi.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

En plus d'informer les partenaires sur la réalité du milieu et les besoins des jeunes, leur rôle consiste également à éclairer les partenaires sur certaines problématiques vécues par les jeunes. En côtoyant des jeunes qui ont souvent des problèmes, les travailleurs de rue connaissent bien certaines problématiques et peuvent ainsi répondre au questionnement de leurs partenaires. À titre d'exemple, une technicienne en loisir dans une école mentionne ne pas être familière avec certaines problématiques des jeunes, notamment les problèmes de drogues. Quand elle est confrontée à une problématique qu'elle connaît peu, elle s'en réfère aux travailleurs de rue.

Bien que les travailleurs de rue échangent de l'information sur la réalité du milieu, les besoins et les problématiques des jeunes à risque et membres d'un gang de rue, ils mentionnent tous respecter la confidentialité des confidences des jeunes.

Bon, mais aussi vu qu'on a la clause de confidentialité, on peut pas vraiment leur dire [aux partenaires], mais par contre, s'ils nous disent qu'ils remarquent une tendance des jeunes du coin, on peut leur dire [que] oui on a remarqué, mais on peut pas leur dire personnellement tel jeune, nous, on peut pas rentrer dans les détails.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Le respect de la confidentialité est effectivement ressorti comme la première règle à respecter dans leurs relations avec les jeunes. La relation avec un jeune repose sur un lien de confiance. C'est en respectant cette confiance que le travailleur de rue peut accéder à leur milieu et répondre à leurs besoins. Le travailleur de rue ne doit pas trahir la confiance du jeune, car il peut brûler son terrain.

Ça c'est une affaire essentielle, si tu te fais « pogner » à dire une information et que les jeunes le savent, tu auras pas ta deuxième chance, c'est fini. Tu peux pas niaiser avec ça, c'est pour ça que, des partenariats, il faut que tu fasses attention.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Dans le même sens, les travailleurs de rue ne vont jamais dénoncer un comportement répréhensible d'un jeune à un partenaire.

Fait que euh... c'est sûr que je dénoncerais jamais un jeune moi. T'sais, je dirais jamais à une direction d'école que ce jeune-là, il consomme de la dope avant de rentrer à l'école ou que ça va pas bien dans sa famille, mais ils savent très bien que je le ferais jamais.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

En somme, il fait partie du rôle des travailleurs de rue d'informer les partenaires sur les besoins et les problématiques des jeunes. Toutefois, ils s'abstiennent de partager de l'information sur un jeune précisément ou de dénoncer un comportement, puisqu'ils doivent respecter la confidentialité et conserver la confiance du jeune.

Accompagner les jeunes

Un autre rôle qui a été nommé par les travailleurs de rue et partenaires est l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches. Certains partenaires sont limités à une fonction précise, ils vont donc référer un jeune vers un travailleur de rue pour que celui-ci l'accompagne dans ses démarches.

Des jeunes qui ont des démarches à faire à l'externe, exemple j'en avais une l'autre fois qu'il fallait qu'elle fasse des démarches pour un appartement supervisé, tout ce qui était pour se construire une vie après 18 ans et elle aimait pas les travailleurs sociaux, tout ça. On l'a mise en lien avec les travailleurs de rue qui l'ont accompagnée dans ses démarches.

(Patricia, intervenante sociale en milieu scolaire, partenaire)

Le travailleur de rue n'étant pas limité à un cadre d'intervention précis, il peut accompagner les jeunes dans différentes démarches. Ce caractère « généraliste » du travail de rue semble accommoder certains partenaires limités à l'intérieur d'un cadre d'intervention spécifique. Les relations partenariales permettent ainsi d'accompagner globalement un jeune dans son cheminement personnel.

Participer à des activités des partenaires

Deux travailleurs de rue et trois partenaires ont mentionné qu'un des rôles des travailleurs de rue était de participer à des activités organisées par des partenaires ou à l'organisation même de ces activités.

Pour la technicienne en loisir, elle fait appel à moi souvent pour organiser des trucs; ou pour l'aider à monter un projet; ou on s'en va en tournoi avec une grosse gang, on a besoin d'un adulte responsable, un autre intervenant, c'est à moi qu'ils vont faire appel, t'sais.

(Maia, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

L'attente semble être réciproque, puisque deux travailleuses de rue ont mentionné qu'il faisait partie du rôle des partenaires de les aider dans l'organisation d'activités.

Désamorcer des batailles

Les travailleurs de rue peuvent parfois être appelés par des partenaires quand une bataille a lieu. Le rôle du travailleur de rue n'est pas de s'interposer dans la bataille, mais de calmer les esprits. En effet, le travailleur de rue peut connaître les jeunes impliqués et sa simple présence peut freiner la violence.

Les écoles, ils m'appellent: « Il va y avoir une bagarre ce soir, tu peux tu venir faire acte de présence? » C'est sûr que ça fait longtemps que je les connais les directions d'école, ils savent que j'irais pas arrêter la bataille, j'irais pas l'empêcher, mais si je suis là, pis je connais les jeunes, ça peut peut-être calmer les esprits, t'sais.

(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Notons que ce rôle a été peu ressorti dans le discours des interviewés. En effet, seulement un travailleur de rue et un partenaire en ont fait mention. On peut alors supposer que ce rôle peut être restreint à un travailleur de rue.

Participer à des discussions dans des comités

Les travailleurs de rue du consortium sont parfois sollicités pour participer à des discussions sur des interventions auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Un travailleur de rue mentionne même que c'est la raison pour laquelle ses partenaires le contactent le plus souvent. Deux travailleurs de rue ont également participé à des tables de concertation locale. Toutefois, cette tâche ne relève pas toujours de la fonction du travailleur de rue et peut être assumée par le coordonnateur, dépendamment de l'organisme. Pour illustrer concrètement la participation d'un travailleur de rue à une discussion sur une intervention, un travailleur de rue a contribué à l'établissement d'un protocole d'intervention avec une école pour les jeunes qui consomment de la drogue en milieu scolaire. Bien que ce travailleur de rue ne soit pas un acteur de l'application du protocole, car l'approche du travail de rue est volontaire et, par conséquent, interdit d'obliger un élève à rencontrer un travailleur de rue, sa participation a été sollicitée pour la constitution de ce protocole d'intervention.

Fait que... euh... j'ai trouvé ça bien qu'ils me demandent [l'école], parce que moi j'arrive avec une autre ouverture, un autre regard; fait que ça confrontait un peu les deux là.
(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

La participation d'un travailleur de rue à une discussion sur une intervention peut amener un regard nouveau, puisque l'approche du travailleur de rue se distingue de celle traditionnelle. Ainsi, il fait partie du rôle des travailleurs de rue de participer à des discussions sur des interventions. Cet échange peut être enrichissant, car de nouvelles perspectives d'intervention peuvent émerger.

Pour reprendre brièvement, le travailleur de rue peut avoir plusieurs rôles dans un partenariat. Les rôles qui sont ressortis davantage du discours des interviewés sont : la référence de jeunes vers des ressources spécialisées, la création de liens avec des jeunes et plus spécifiquement avec ceux difficilement accessibles par les services sociaux, le partage d'information sur la réalité du milieu, les besoins et les problématiques des jeunes, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches personnelles, la participation à des activités organisées par des partenaires et la participation à des discussions sur des interventions. Un travailleur de rue et un partenaire ont également mentionné que le rôle du travailleur de rue pouvait être de désamorcer une bataille par sa présence sur les lieux.

Les travailleurs de rue et les partenaires interrogés semblent s'entendre sur les rôles des travailleurs de rue dans le partenariat. Cette situation s'explique peut-être par le fait que les partenaires ont été référés par les travailleurs de rue. Les travailleurs de rue ont probablement référé des partenaires avec qui ils entretenaient des relations partenariales harmonieuses et qui connaissaient bien l'approche du travail de rue.

5.5.2 Rôles des partenaires

Les rôles des partenaires ressemblent de près à ceux des travailleurs de rue. Ils seront donc abordés succinctement, afin d'éviter la répétition.

Référence

Comme les travailleurs de rue, il fait partie du rôle des partenaires de référer des jeunes aux travailleurs de rue. Par exemple, une intervenante en milieu scolaire dit référer les élèves qu'elle suit au travailleur de rue, afin de s'assurer que le jeune ait une ressource à l'extérieur du cadre scolaire.

Mais c'est une collaboration que je juge comme très importante, surtout que, moi, mes jeunes, ils s'en vont, pis ils vont être majeurs. Après ça ils se retrouvent dans la rue, ils peuvent plus venir me voir à l'école pour avoir des services, ils veulent pas aller au CLSC; c'est donc rassurant de savoir qu'ils ont la carte du travailleur de rue.

(Patricia, intervenante sociale en milieu scolaire, partenaire)

Deux autres partenaires des travailleurs de rue mentionnent référer les jeunes qu'ils jugent avoir besoin d'une écoute plus attentive. Ces partenaires, dans le cadre de leur travail, doivent s'occuper de plusieurs jeunes en même temps, donc ils trouvent que les travailleurs de rue sont plus disposés à entretenir des liens significatifs avec les jeunes.

Tu viens ici [le jeune vient ici], on fait des activités, on est là pour avoir du plaisir tout le kit, mais des fois j'ai pas le temps d'aller voir le vécu, parce que je suis toute seule pour toute la gang de l'école, tandis qu'eux autres [les travailleurs de rue] ils ont le temps d'aller tricoter, d'aller parler avec eux.

(Hélène, technicienne en loisir, partenaire)

Un partenaire soulève que cette disponibilité que possède le travailleur de rue va lui permettre de développer des liens plus profonds et individualisés avec les jeunes.

Moi, c'est vraiment un contact avec tous les jeunes; elle [la travailleuse de rue], c'est avec un jeune en particulier, un autre jeune en particulier; donc c'est des contacts beaucoup plus approfondis avec un jeune.

(Édouard, intervenant dans une maison de jeunes, partenaire)

Patricia, une intervenante sociale en milieu scolaire, soulève également que la disponibilité des travailleurs de rue est une force pour son travail, puisque parfois dans le cadre de certaines interventions elle doit attendre avant d'avoir accès à un intervenant du réseau public. En contrepartie, les travailleurs de rue sont souvent disponibles pour rencontrer un jeune.

L'intervention rapide, c'est aussi parce qu'on est en manque de services dans tout, tout, tout, tout, que des fois c'est tellement long avant d'avoir accès à un intervenant, [...] Le travailleur de rue il est là entre les deux, je trouve que ça c'est comme hyper important.

(Patricia, intervenante sociale en milieu scolaire, partenaire)

Afin de pallier le délai d'attente du milieu institutionnel, des partenaires peuvent référer des jeunes aux travailleurs de rue.

Brièvement, les partenaires interrogés vont référer les jeunes aux travailleurs de rue surtout quand ils veulent perpétuer une intervention à l'extérieur d'un cadre d'intervention ou qu'ils jugent que le jeune a besoin d'une écoute plus attentive. Une partenaire mentionne également qu'elle réfère des jeunes qui ne peuvent pas être reçus rapidement par le réseau public aux travailleurs de rue.

Donner accès à un milieu où se regroupent les jeunes

Pour les travailleurs de rue, un objectif du partenariat est d'accéder à des milieux où se regroupent les jeunes, afin de créer des liens. Des partenaires ont effectivement souligné qu'il faisait partie de leur rôle d'ouvrir leur milieu aux travailleurs de rue.

Ben je suis comme une ressource dans la mesure où je suis une place où le jeune peut venir, où elle [la travailleuse de rue] peut avoir un lien autre que dans la rue avec le jeune.

(Édouard, intervenant dans une maison de jeunes, partenaire)

Bien que les partenaires permettent l'accès aux travailleurs de rue dans leur milieu d'intervention, ces derniers ne sont pas nécessairement invités à intervenir dans le milieu.

Si je suis dans le [nom d'un organisme], il pourrait y avoir une bombe [un jeune en crise] qui explose à côté de moi, que moi je serais pas invitée à intervenir ou à prendre position, à prendre ma place. Ils ont tous leur façon d'intervenir; eux autres, ils ont établi leur cadre d'intervention, eux autres, dans leur boîte, ça marche comme ça.

(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Les deux travailleurs de rue qui ont abordé ce point disent respecter la façon d'intervenir des partenaires quand ils se retrouvent dans un lieu qui n'est pas géré par leur organisme.

Fournir des services

Trois travailleurs de rue et un partenaire mentionnent que le rôle des partenaires est de fournir des services pour répondre aux besoins des jeunes.

Leur rôle c'est de nous fournir des services.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Par leurs services, les partenaires peuvent répondre à des besoins spécifiques des travailleurs de rue. Par exemple, une travailleuse de rue mentionne se référer à l'infirmière du CLSC quand un jeune a un questionnement sur une maladie transmise sexuellement.

Aider les travailleurs de rue dans l'organisation d'activités

Deux partenaires et deux travailleurs de rue soulignent qu'un des rôles des partenaires est également d'aider le travailleur de rue à organiser des activités pour les jeunes. Une travailleuse de rue donne l'exemple d'un tournoi de basket-ball où l'aide des partenaires a été indispensable à l'organisation et à l'animation.

C'est des trucs qui auraient pas lieu sans partenariat. T'sais, j'y serais pas arrivée... on essaye pas, c'est un tournoi de basket! Fait que ça, c'est un bel exemple du fait que, t'sais, tu crée des bons partenariats pis, à quelque part, c'est payant au bout de la ligne, t'sais.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

En somme, l'organisation d'activités nécessite parfois l'aide de partenaires.

Informé le travailleur de rue

Trois travailleurs de rue et un partenaire relèvent qu'il fait également partie du rôle des partenaires d'informer le travailleur de rue d'une situation problématique, afin qu'il puisse intervenir.

C'est crucial de savoir ce qui se passe parce que souvent aussi y a un partenaire qui va t'appeler parce qu'il a remarqué quelque chose qui se passe et puis il va te dire, comme nous on est mobile, il va te dire : « y a tel truc là-bas, ça pose un problème » et tout, et nous, on va aller voir, rencontrer les gens, tu vas peut-être pouvoir leur parler, faire de la médiation, calmer le jeune.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Toutefois, deux travailleurs de rue disent ne pas vouloir recevoir de l'information des partenaires sur les problématiques des jeunes qu'ils côtoient. Un travailleur de rue juge que ce genre de partage n'est pas éthique et l'autre croit que cet échange peut l'incriminer si un incident a lieu.

Conseiller

Une travailleuse de rue énonce que le partenaire peut être un conseiller pour des interventions.

Y a un jeune qui a un problème X, quoi que ce soit. Moi, je vais beaucoup utiliser les partenaires en apportant des cas, toujours c'est confidentiel, mais j'apporte des situations. Je vais m'en servir beaucoup pour qu'ils m'aident à m'orienter, les gens qui ont de l'expérience.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Cette travailleuse de rue va rechercher les conseils de partenaires qui ont de l'expérience pour l'orienter dans ses interventions. Ce rôle des partenaires n'a pas été nommé par les autres travailleurs de rue. La plupart des travailleurs de rue du consortium privilégient une supervision clinique pour les aider dans leur pratique auprès de leurs jeunes. On peut ainsi supposer que certains travailleurs de rue favorisent cette forme de supervision pour les aider dans leur intervention.

À la lumière des rôles des travailleurs de rue et de leurs partenaires, qui se dégagent du discours des interviewés, on observe que les partenariats offrent une complémentarité au travail des acteurs impliqués. En effet, chacune des personnes engagées dans une démarche partenariale a son champ de compétence et se réfère à la ressource appropriée pour assurer une continuité dans ses interventions, afin de mieux répondre aux différents besoins des jeunes. Les relations partenariales des travailleurs de rue permettent donc d'assurer une intervention globale, ce qui est relevé comme favorable pour l'intervention auprès des jeunes reliés aux gangs de rue (Hébert et al., 1997; Hamel et al., 1998; Cousineau, 2004).

RÉSUMÉ : RÔLES DES TRAVAILLEURS DE RUE ET DE LEURS PARTENAIRES

- Rôles des travailleurs de rue :
 - Référer des jeunes vers des ressources spécialisées
 - Créer des liens avec les jeunes (plus spécifiquement avec les jeunes marginalisés)
 - Partager de l'information avec les partenaires sur la réalité du milieu, les besoins et les problématiques des jeunes (les travailleurs de rue refusent de partager de l'information sur un jeune)
 - Accompagner des jeunes dans leurs démarches
 - Participer à des activités des partenaires
 - Participer à des discussions dans des comités
 - Désamorcer une bataille par sa présence (seulement un travailleur de rue s'attribuait ce rôle)
- Rôles des partenaires :
 - Référer des jeunes vers les travailleurs de rue
 - Donner accès aux travailleurs de rue à leur milieu d'intervention
 - Fournir des services
 - Aider les travailleurs de rue dans l'organisation d'activités
 - Informer le travailleur de rue d'une situation problématique
 - Conseiller pour orienter les interventions
- Le partenariat permet une complémentarité des pratiques.

5.6 CONDITIONS NÉCESSAIRES AU PARTENARIAT

Bien que le partenariat soit essentiel à la pratique des travailleurs de rue pour répondre aux besoins des jeunes et pour assurer une complémentarité à leur travail, certaines conditions sont nécessaires à l'établissement d'un partenariat harmonieux. Cette section présente les conditions relevées par les travailleurs de rue et leurs partenaires. Une certaine uniformité des conditions nécessaires aux relations partenariales se dégage de leurs propos. Ces conditions sont présentées en ordre d'importance, soit de la plus à la moins fréquemment mentionnée.

Relations humaines

La condition nécessaire au partenariat qui a été mentionnée par pratiquement tous les interviewés est d'entretenir de bonnes relations humaines. Les relations partenariales se développent souvent par une complicité entre deux individus.

T'sais c'est une question de complicité, même plus naturelle je dirais : y a des gens qui naturellement viennent vers moi, moi je vais naturellement vers eux.
(Maia, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Lorsqu'il n'y a aucune entente formelle, l'accès des travailleurs de rue à des lieux où les jeunes socialisent (écoles, maisons de jeunes, centres d'hébergement, etc.) dépend des liens de complicité établis avec les intervenants à l'interne (Duval et Fontaine, 2000). En ce sens, deux travailleurs de rue mentionnent que leur relation partenariale a bien réussi parce qu'il s'est développée une amitié avec leurs partenaires. Une évaluation sur la collaboration dans la pratique du travail de rue démontre effectivement que les relations partenariales sont facilitées quand les partenaires entretiennent des rapports amicaux (Simard et al., 2003).

En plus de la complicité, l'ouverture d'esprit est également une qualité qui a été souvent nommée par les travailleurs de rue et leurs partenaires. Les acteurs du partenariat doivent se montrer ouverts à d'autres approches et à travailler en équipe.

C'est aussi en tant qu'individu, y en a qui aiment plus ça, travailler avec les autres... plus ouverts mettons.
(Annie, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Le partenariat demande également une certaine ouverture d'esprit face à d'autres approches d'intervention et au travail en équipe. Ces qualités favorisent souvent le développement de relations interpersonnelles, ce qui consolide le groupe et le désir de collaborer (Goyette et al., 2000; Larivière, 2001).

Toutefois, les travailleurs de rue doivent faire preuve d'une certaine diplomatie, puisque les partenariats sont essentiels à leur travail. Ainsi, en entretenant de bonnes relations partenariales, les travailleurs de rue s'assurent de la qualité de l'intervention de leurs partenaires auprès des jeunes qu'ils leur réfèrent.

Y a la diplomatie, y en a qui s'entendent mieux que d'autres. Mais, il faut toujours s'arranger pour que le dialogue soit possible parce que c'est pas moi [William] qui doit voir s'ils [les partenaires] m'intéressent ou non, mais le travailleur de rue qui doit avoir quand même des rapports convenables avec cette personne-là [partenaire]... surtout quand tu réfères quelqu'un, la personne [référée] ne se fera pas ramasser parce que toi t'es bête et méchant quand tu les vois [les partenaires].
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Les travailleurs de rue doivent faire preuve d'un certain tact dans leurs relations avec leurs partenaires, afin de ne pas pénaliser les jeunes auprès desquels les travailleurs de rue interviennent.

Éviter les partenaires qui nuisent aux liens que les travailleurs de rue ont avec les jeunes

Les travailleurs de rue doivent être vigilants dans le choix de leurs partenaires. Ils doivent faire attention de ne pas être associés à un partenaire qui est dans un rapport d'autorité avec les jeunes, car cela peut nuire à leur lien avec les jeunes.

En même temps, c'est dur parce qu'il faut pas qu'ils [les travailleurs de rue] soient trop associés à l'école parce que, sinon, ils font plus partie de la même gang. T'sais, les travailleurs de rue c'est toujours ceux qui sont avec les jeunes, c'est pas contre les jeunes.
(Patricia, intervenante sociale en milieu scolaire, partenaire)

Le fait que les travailleurs de rue ne soient pas associés à une institution facilite leurs relations avec des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, car ces derniers craignent souvent les services sociaux. Or, les travailleurs de rue doivent faire attention de ne pas être associés à un cadre institutionnel par les jeunes.

Les travailleurs de rue doivent également faire attention de prendre position devant les jeunes. Par exemple, un travailleur de rue a été invité à faire une tournée de classes avec un policier, un intervenant de la maison de jeunes et la travailleuse sociale de l'école pour faire de la sensibilisation sur les « gangs bangs ». Le travailleur de rue a dû refuser l'invitation parce que l'équipe adoptait un discours provictime, ce qui aurait pu nuire à la relation qu'il entretenait avec ses jeunes.

Fait que il faut que je fasse attention à mes alliés, pis comment je me présente aussi physiquement avec mes alliés. Si j'avais fait la tournée de classes, j'aurais pu froisser plein de jeunes à risque, pis j'aurais pu mettre un froid entre nous deux, pis la relation aurait pu être un peu effritée.
(Antoine, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Le travailleur de rue ne peut également pas se présenter avec un policier en présence de jeunes. Tous les travailleurs de rue ont mentionné que le partenariat avec les policiers était difficile, notamment parce que les jeunes craignent de se faire trahir.

Parce qu'étant donné qu'eux [des partenaires] ils fournissent des informations éventuellement à la police et tout... nous on est des travailleurs de rue, on veut pas être associés à eux et puis qu'après on ait des problèmes avec les jeunes dans la rue, parce qu'ils pensent qu'on fait de la délation et des choses comme ça.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

L'association d'un travailleur de rue avec un policier peut nuire au lien que le travailleur de rue entretient avec les jeunes, parce que ces derniers ne veulent pas se faire « *stooler* » (dénoncer). De plus, un travailleur de rue mentionne que s'affilier avec un policier peut être même dangereux pour sa sécurité.

*Ça serait hyper dangereux pour notre sécurité si un jour un policier passe et nous salue ou quelque chose comme ça dans le quartier, parce que y a des « *undercovers* » aussi qui viennent et tout.*

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Les travailleurs de rue doivent faire attention aux partenaires avec qui ils entretiennent des relations, afin de ne pas être associés à un intervenant du milieu institutionnel ou à un « *snitch* » (mouchard) par les jeunes. En effet, les travailleurs de rue doivent maintenir une certaine autonomie vis-à-vis les institutions, afin de préserver leur crédibilité auprès des jeunes marginalisés (Fontaine, 2003). Les travailleurs de rue vont donc s'associer à des partenaires qui ne nuisent pas à leur lien avec les jeunes ou faire attention à la façon dont ils se présentent en leur compagnie.

Reconnaître le rôle de chacun

Selon les travailleurs de rue, des partenariats sont parfois difficiles ou voués à l'échec parce que les partenaires saisissent mal leur rôle.

Trois travailleurs de rue soulèvent que certains partenaires ne saisissent pas bien le respect de la confidentialité qui les lie aux jeunes. Les partenaires essaient souvent d'avoir de l'information sur les jeunes.

Ils [les partenaires] essaient toujours d'avoir des informations sur les jeunes ou des choses comme ça.

(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

C'est également pour cette raison que le partenariat avec les policiers est difficile. À cause de leur présence sur le terrain, les travailleurs de rue détiennent parfois des informations sur des cas de délinquance et de criminalité (Duval et Fontaine, 2000). Les policiers voient ainsi, dans leur partenariat avec les travailleurs de rue, une occasion d'avoir de l'information.

Mais les policiers, ça leur a pris du temps à saisir c'était quoi le travail de rue: eux, ils voulaient que je leur donne des informations sur les jeunes, ce que je me suis toujours refusé de faire.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Les travailleurs de rue ne veulent pas donner d'information aux policiers, parce que cela peut les brûler sur leur terrain. En effet, si un travailleur de rue dénonce un jeune à la police, il n'aura plus la confiance des jeunes, ce qui va rendre son travail impossible.

Deux travailleurs de rue soulèvent que parfois les partenaires vont les associer à des patrouilleurs de rue.

C'est arrivé souvent, souvent qu'on s'est fait demander des choses qui ressemblaient plus à une job d'agent de sécurité, pis là je suis comme « On n'est pas des agents de sécurité! », t'sais, comme non, j'ai pas d'affaire à faire ça.
(Annie, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Les partenaires vont, par exemple, leur demander d'intervenir quand des jeunes boivent dans un parc ou quand une bataille a lieu. Même si le travailleur de rue est dans le milieu de vie des jeunes, son rôle ne consiste pas à rétablir l'ordre, surtout avec des jeunes avec qui il n'est pas en lien. Comme le soulèvent les travailleurs de rue interrogés par Duval et Fontaine (2001), ils refusent les demandes les amenant à exercer un contrôle sur les jeunes, car cela ne respecte pas leur rôle d'éducation et de sensibilisation. Le rôle du travailleur de rue repose davantage sur l'établissement de liens volontaires avec des jeunes pour les aider dans leur cheminement, afin qu'ils reprennent le pouvoir sur leur vie (Pharand, 1995; Cheval, 1998). Comme le relève Fontaine (2003), cette approche non directive dérange parfois les intervenants dont le mandat est la prise en charge thérapeutique ou le contrôle social. Ces intervenants ont de la difficulté à comprendre que le travailleur de rue doit privilégier cette approche pour nouer des liens de confiance avec les jeunes marginalisés (Fontaine, 2003).

Un autre exemple de méconnaissance du rôle des travailleurs de rue du consortium est que les partenaires font parfois des demandes qui ne sont pas en lien avec leur mandat, soit l'intervention auprès des jeunes à risques de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

T'sais comme, par exemple, une travailleuse du sexe désorganisée à huit d'heures du matin, ils [les partenaires] m'appellent! Mais je peux pas faire grand-chose, je dors là, fait que... T'sais un vieux monsieur alcoolique, euh... qui décide un matin d'aller en désintox, ils m'appellent! J'ai eu à remettre les pendules à l'heure par rapport à mon travail, à être plus stricte, parce qu'eux, pour eux autres, je pense qu'ils pensaient que je travaillais 24 heures sur 24 là t'sais. Après on te reproche de pas vraiment être un partenaire, mais en même temps je suis pas un bouche-trou!
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Les travailleurs de rue sont parfois associés à des intervenants d'urgence. Certains partenaires les dérangent même quand ils ne sont pas au travail. Les travailleurs de rue doivent alors définir leurs limites et leur mandat, qui sont l'intervention auprès des jeunes visés par le projet. Ils doivent imposer leurs limites également parce que le partenariat ne doit pas demander un investissement trop grand, car il est très important pour les travailleurs de rue de consacrer le plus de temps possible à leur présence sur le terrain avec les jeunes.

Bref, le fait que certains partenaires réduisent le travail de rue à un rôle utilitaire pour leur propre pratique provoque des tensions qui rendent le partenariat difficile. En percevant les travailleurs de rue comme des agents d'information ou des intervenants qui servent seulement à prévenir des problèmes ponctuels, les partenaires réduisent le travail à un outil de première ligne et ne reconnaissent ainsi pas la finalité autonome du travail de rue (Duval et Fontaine, 2000 ; Fontaine, 2001). Le travail de rue constitue une stratégie globale d'éducation des jeunes qui vise leur responsabilisation et leur émancipation, afin qu'ils reprennent le pouvoir sur leur vie (Pharand, 1995). Le partenariat doit donc s'inscrire dans une démarche conjointe pour améliorer la condition de vie des jeunes.

Toutefois, les travailleurs de rue mentionnent que leurs partenaires reconnaissent généralement bien leur rôle.

Ils [les partenaires] connaissent notre rôle, mais par contre, souvent y [en] a certains qui connaissent le rôle, mais qui essayent de voir [...] [s'ils] pourraient obtenir d'autres services. C'est à toi maintenant de pouvoir recadrer ta pratique et ton mandat, tu comprends? Ou éventuellement faire des choses que tu ne faisais pas avant, mais tu découvres que tu pourrais étendre ton mandat.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

Bien que les partenaires connaissent bien leurs rôles, un travailleur de rue mentionne que certains vont tout de même essayer d'obtenir d'autres services. Face à ces demandes, il revient au travailleur de rue d'imposer ses limites ou d'accepter d'étendre son mandat.

Les travailleurs de rue doivent à leur tour respecter le rôle des partenaires. À titre d'exemple, une partenaire interrogée mentionne qu'elle est parfois obligée de rapporter des événements aux autorités, ce qui fâche les travailleurs de rue avec qui elle travaille.

[Quand un jeune consomme] moi, je suis obligée de le dire, tandis que les travailleurs de rue, ils vont essayer de lui expliquer, le comprendre. T'sais eux autres, ils ne vont pas dénoncer, moi j'ai le côté plate des fois. Mais comme des fois je leur dis « Écoutez si je suis là, moi j'ai pas le choix », des fois ça les fâche.
(Hélène, technicienne en loisir en milieu scolaire, partenaire)

J'ai pas le même rôle qu'eux autres, pis que j'ai un devoir envers l'établissement, l'école, mes patrons, pis qu'il faut que je me protège aussi.
(Hélène, technicienne en loisir en milieu scolaire, partenaire)

Dans cette situation, les travailleurs de rue ne sont pas rattachés à l'établissement scolaire et n'ont donc pas le devoir de dénoncer une situation problématique. La technicienne en loisir a quant à elle l'obligation de respecter les règlements de l'école.

Dans le même sens, comme mentionné précédemment, les travailleurs de rue doivent respecter la façon d'intervenir des partenaires quand ils se retrouvent dans un milieu qui n'est pas géré par leur organisme (exemple : maison de jeunes, école, organisme d'hébergement).

Les travailleurs de rue et leurs partenaires n'ont pas nécessairement les mêmes rôles et devoirs et il est important de respecter cette différence pour établir un partenariat harmonieux. Ainsi, il est important selon certains interviewés de définir le rôle de chacun pour éviter les conflits.

Il faut que chacun détermine son statut et puis son mandat, si tu veux éviter justement de te retrouver au milieu de la tourmente.
(William, travailleur de rue, entrevue individuelle III)

En plus de bien connaître le rôle et les limites de chacun, la définition des fonctions permet d'éviter le dédoublement.

Ben... que ça soit bien défini, les tâches... parce que souvent si on sait pas vraiment ce que l'autre fait... fait que je pense que du monde qui va travailler pour rien, on va se retrouver que du monde va faire deux fois la même affaire. Fait que moi je trouve ça important que vraiment on sache le rôle de chacun.
(Hélène, technicienne de loisir en milieu scolaire, partenaire)

En somme, pour réussir un partenariat, il est important de reconnaître et de respecter les rôles des acteurs impliqués. Pour ce faire, les personnes engagées dans une relation partenariale doivent bien définir leurs rôles et leurs limites. Cette étape permet d'éviter les conflits et le dédoublement.

Des rôles et des approches qui se rejoignent

Bien qu'il soit important de reconnaître le rôle de chacun des acteurs impliqués dans un partenariat, la divergence trop importante des rôles et des approches peut rendre celui-ci impossible.

On a tous des points de vue différents, pis de collaborer tout le monde ensemble, même si c'est pas beaucoup de monde, c'est quand même assez difficile.
(Annie, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Fait que moi, pour moi, être partenaire avec quelqu'un, comme je disais, il faut que je sois d'accord avec ce que l'organisme fait.
(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Pour entretenir des relations partenariales, il faut tout de même que le travailleur de rue soit en accord avec l'approche du partenaire. Le partenariat avec des acteurs qui n'ont pas la même vision peut demander un investissement d'énergie important et aboutir à un échec.

Si tu t'obstines à travailler avec un partenaire qui a pas la même vision que toi, ça peut te siphonner de l'énergie en tabarouette!
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Par exemple, les travailleurs de rue soulèvent que le partenariat avec les policiers est difficile parce que notamment leur rôle et leur approche sont trop différents.

On [les policiers et les travailleurs de rue] a tellement pas le même rôle, on a tellement pas la même approche, je les inviterais pas.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Le travail de rue repose sur la capacité d'action du jeune. Le travailleur de rue refuse donc de choisir à la place du jeune ou de lui imposer des limites (Duval et Fontaine, 2000). Il respecte son choix de vie et s'ajuste à son cheminement. Or, cette finalité du travail de rue correspond peu à celle poursuivie par la police qui est d'arrêter ceux qui ont des comportements délinquants.

Toutefois, la divergence des approches peut avoir un aspect positif. Tel que mentionné précédemment, la participation d'un travailleur de rue à l'établissement d'un protocole d'intervention pour les jeunes qui consomment quand ils sont à l'école a permis d'amener une nouvelle compréhension.

But commun

En plus d'avoir des rôles et des approches qui se rejoignent, certains travailleurs de rue et partenaires mentionnent qu'il est important d'avoir un but commun.

On a tous nos spécificités, on intervient tous dans un champ d'action différent, pis dans un cadre différent aussi; puis on est tous là pour la même affaire, on est tous pour que le milieu de vie des gens de notre quartier soit plus sain, on vise tous à améliorer la condition de vie du monde, puis chacun nos trucs, t'sais.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Malgré des rôles différents, les travailleurs de rue et leurs partenaires doivent avoir un but commun, soit aider les jeunes. En effet, à partir de la revue de différentes expériences partenariales, Panet-Raymond et Bourque (1991) affirment que le point de départ d'un partenariat réussi est un intérêt commun pour le bien-être de la clientèle.

À cet effet, Katherine, une travailleuse de rue, affirme que le danger de certains partenariats est de « *s'encroûter dans un vieux partenariat qui sert seulement les intérêts des personnes qui dirigent ce partenariat-là et qui répond pas aux besoins* ». Le partenariat doit être effectivement un moyen plus efficace de venir en aide aux jeunes et non une manière de répondre à ses intérêts personnels.

Assurer un financement permanent, afin d'éviter la compétition entre les partenaires

La situation précaire des organismes communautaires entraîne une compétition pour les subventions. Des travailleurs de rue et des partenaires relèvent que quand une subvention est offerte, une certaine compétition s'installe entre les organismes.

Oups! y a une subvention qui arrive! pis tous les organismes ils la veulent, tout le monde veut son « boutique » de la subvention, mais ça serait ben plus simple de faire des projets communs.
(Maïa, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Un partenaire souligne même que la distribution des subventions peut entraîner une hésitation à partager un projet. Une travailleuse de rue suggère de faire des projets communs avec d'autres organismes pour assurer un octroi plus équitable des subventions. Les travailleurs de rue, interrogés par Fontaine (2001) dans le cadre de son mémoire de maîtrise sur le travail de rue face aux pressions technocratiques, notent également la présence d'une compétition entre les organismes communautaires lors de l'offre d'une enveloppe budgétaire. Cette situation s'explique par un financement non récurrent des organismes de travail de rue (Fontaine, 2001). Par exemple, les organismes de travail de rue sont souvent financés par des enveloppes étiquetées par problématique, dépendamment des priorités politiques (Fontaine, 2001). Le présent projet en est un exemple. Or, ce financement non récurrent et par projet freine l'embauche de travailleurs de rue permanents et entraîne un roulement de personnel (Fontaine, 2001). Un partenaire interrogé mentionne effectivement que certains partenariats cessent parce qu'il y a des coupures budgétaires.

Il venait comme à chaque semaine, venait faire son tour, mais à un moment donné il a comme disparu (rire), on s'est pas posé de questions non plus, je veux dire y a tellement de coupures budgétaires dans le communautaire, qu'on se pose même plus de questions, pourquoi un tel est parti pis tout ça, c'est de même.
(Philippe, intervenant dans une maison de jeunes, partenaire)

La dépendance des organismes du financement du réseau public était en effet un obstacle relevé dans la littérature (Panet-Raymond et Bourque, 1991). Toutefois, il était souligné que cette situation entraînait des partenariats inégaux, car les organismes communautaires étaient contraints de s'ajuster au cadre technocratique du réseau public. Or,

les personnes interviewées n'ont pas identifié cette conséquence de la dépendance du financement, mais le fait que le partage entraîne une compétitivité entre les organismes et des coupures de postes ainsi qu'une instabilité des acteurs impliqués dans un partenariat.

Stabilité des acteurs impliqués dans une démarche partenariale

Deux travailleurs de rue mentionnent que le roulement des partenaires nuit au partenariat. À titre d'exemple, une travailleuse de rue note que le roulement des partenaires qui interviennent avec elle sur le terrain nuit à ses liens avec les jeunes. Comme relevé dans le chapitre précédent, l'intégration d'un intervenant sur le terrain est un processus long, qui prend de trois à six mois selon les travailleurs de rue. Les jeunes sont généralement craintifs face à l'arrivée d'un intervenant dans leur milieu. Ils craignent souvent que ce soit un policier en civil. Cette travailleuse de rue soulève que le roulement de ces partenaires sur le terrain a nui à sa crédibilité auprès des jeunes. Elle a ainsi décidé de rompre ce partenariat.

De plus, le roulement des partenaires nécessite parfois le recommencement des partenariats.

Moi, on dirait que c'est tout le temps comme ça parce que ça change souvent de personnel, fait que c'est toujours à recommencer t'sais. Pis là des fois le monde il reste dans le quartier, mais il change de position.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Un travailleur de rue signale que ce roulement de personnel nécessite de redéfinir constamment son rôle auprès des nouveaux acteurs qui interviennent dans le quartier.

Le manque de stabilité des personnes impliquées dans une démarche partenariale fragilise le partenariat. La participation des organismes communautaires peut être menacée par le manque de financement, tandis que celle provenant des institutions peut être ébranlée par des restructurations, ce qui conduit à un déplacement du personnel (Goyette et al., 2000; Larivière, 2001). Or, le partenariat nécessite une certaine stabilité des personnes impliquées.

Investissement mutuel

Une travailleuse de rue mentionne qu'elle a des problèmes dans ses partenariats, car elle a l'impression qu'elle est seule à investir.

Parce qu'en fait une collaboration c'est supposé d'être des deux côtés, mais y a pas grand monde qui fait quelque chose pour moi dans ce quartier là (rire), t'sais veux dire.

(Katherine, travailleuse de rue, entrevue individuelle III)

Le partenariat nécessite donc un investissement mutuel pour assurer sa réussite. Les acteurs qui s'impliquent dans un partenariat doivent considérer que c'est une entreprise qui permet d'améliorer leurs pratiques respectives, mais qui demande en contrepartie l'investissement de temps pour répondre aux besoins du partenaire.

Plusieurs conditions nécessaires au partenariat, mentionnées par la littérature, reviennent dans le discours des travailleurs de rue et de leurs partenaires. Par exemple, un intérêt commun pour les jeunes, un respect des différences de rôles et d'approches des acteurs impliqués, la définition des rôles, la reconnaissance du pôle autonome du travail de rue, la complémentarité des rôles, la prise de conscience de la difficulté d'agir seul devant un problème social et le désir de travailler en partenariat, la nécessité d'un financement récurrent des organismes communautaires, les relations humaines et la stabilité des acteurs impliqués dans une démarche partenariale. Toutefois, certaines conditions relevées dans la revue de la littérature ne sont pas nommées par les travailleurs de rue et leurs partenaires.

Les différents intervenants interrogés dans l'étude de Hamel et de ses collègues (1998) rapportent l'idée que l'établissement d'une vision commune du phénomène des gangs de rue est une condition essentielle au travail en partenariat. Le fait que les travailleurs de rue n'aient pas mentionné cette condition s'explique peut-être parce que les travailleurs de rue s'allient à des partenaires qui leur permettent de répondre aux différents besoins des jeunes. Or, les partenaires avec lesquels les travailleurs de rue entretiennent des relations partenariales offrent des services qui ne sont pas seulement destinés aux jeunes à risque de s'affilier à un gang de rue ou membres d'un tel groupe. Les travailleurs de rue répondent à différents besoins de ces jeunes (écoute, raccrochage scolaire, retour sur le marché de l'emploi, accompagnement pour différentes démarches, distribution de condoms et dépliants éducatifs, etc.) et ceux-ci ne sont pas toujours liés spécifiquement au contexte de gang.

Mis à part le fait que les travailleurs de rue doivent privilégier une population ciblée par le ministère de la Sécurité publique du Québec, car ils sont financés pour intervenir auprès des jeunes à risque et membres de gang de rue, les travailleurs de rue interrogés n'ont pas mentionné être contraints d'adapter leur manière de travailler à celle privilégiée par le milieu institutionnel. Cette situation s'explique peut-être par le fait que les travailleurs de rue entretiennent peu de partenariats formels avec les institutions. De plus, bien que leur projet soit financé par le ministère de la Sécurité publique du Québec, il est entièrement régi par leur organisme. Les partenariats des travailleurs de rue constituent davantage un enracinement dans leur milieu pour répondre plus adéquatement aux besoins des jeunes. Les travailleurs de rue mentionnent toutefois que leur rôle est parfois réduit à une fonction utilitaire (intervenant d'urgence dans le milieu, agent d'information) par certains partenaires, mais que, règle générale, les partenaires reconnaissent bien leur rôle d'éducation globale. On peut ainsi avancer que le pôle autonome du travail de rue défini par Duval et Fontaine (2000) est reconnu par la majorité des partenaires des travailleurs de rue du consortium du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?*

Finalement, le manque de reconnaissance des partenariats par les directions des organismes n'est aucunement rapporté par les travailleurs de rue. Ainsi, on peut supposer que les directions reconnaissent les efforts partenariaux des

travailleurs de rue. De plus, tel que mentionné précédemment, il revient au travailleur de rue de gérer le temps qu'il attribue à ses partenariats et à sa présence sur le terrain. Les partenariats avec le milieu institutionnel sont surtout assumés par les coordonnateurs et directeurs des organismes.

Les conditions nécessaires au partenariat relevées dans la littérature s'appliquent surtout à des partenariats formels. Or, les travailleurs de rue du consortium privilégient des rapports informels, individuels et ponctuels. On peut ainsi supposer que la situation serait peut-être autre si les travailleurs de rue entretenaient des partenariats formels. On peut émettre l'hypothèse que certaines situations relevées dans la littérature se traduisent davantage au niveau de la direction des organismes, puisque selon les travailleurs de rue interviewés, les relations partenariales formelles avec les institutions sont plus du ressort des directions.

Le besoin des travailleurs de rue d'être vigilant dans leur association avec des partenaires pour ne pas nuire à leurs liens avec les jeunes est une condition nécessaire au partenariat que les travailleurs de rue ont soulignée, mais qui n'a pas été relevée dans la littérature. Cette condition s'applique spécifiquement aux partenariats des travailleurs de rue, car ils nouent des liens notamment avec des jeunes qui craignent les services sociaux. Donc, une association avec des intervenants représentant une figure d'autorité pour les jeunes peut nuire à la relation de confiance.

Maintenant que les résultats de l'étude sur la pratique des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà et sur leurs relations partenariales ont été présentés et discutés, le prochain chapitre propose une analyse de leur pratique selon l'incidence qu'elle peut avoir.

RÉSUMÉ : CONDITIONS NÉCESSAIRES AU PARTENARIAT

- **Conditions nécessaires au partenariat en ordre d'importance** (du plus au moins souvent mentionné) :
 - Entretien de bonnes relations humaines (complicité et ouverture à l'égard de nouvelles approches et du travail en équipe)
 - Éviter de s'afficher avec des partenaires qui représentent une figure d'autorité pour les jeunes, car ils sont craints par les jeunes, ce qui nuit aux relations des travailleurs de rue avec leurs jeunes
 - Reconnaître et respecter le rôle des acteurs impliqués dans un partenariat
 - Alliance entre des partenaires qui ont des rôles et des approches qui se rejoignent
 - Partager un intérêt commun pour le bien-être des jeunes
 - Assurer un financement permanent, afin d'éviter la compétition entre les partenaires
 - Stabilité des acteurs impliqués
 - Investissement réciproque des partenaires



CHAPITRE 6 :

INCIDENCE DE LA PRATIQUE DU TRAVAIL DE RUE AUPRÈS DES JEUNES À RISQUE DE DEVENIR MEMBRES D'UN GANG DE RUE OU QUI LE SONT DÉJÀ

Ce chapitre tente d'abord de situer le travail de rue dans une stratégie de prévention. Il propose ensuite une analyse des résultats en lien avec les facteurs de risque et de protection identifiés par la littérature. Pour évaluer l'efficacité du travail de rue, il est également pertinent de comparer les objectifs fixés par le consortium aux résultats obtenus. Pour compléter cette section, les forces et les faiblesses du travail de rue auprès des jeunes à risque et membres ainsi que du partenariat sont finalement ressorties.

6.1 PRÉVENTION

Le projet étant financé par le ministère de la Sécurité publique du Québec dans le cadre du Programme de financement issu du partage des produits de la criminalité, il y a lieu de vérifier s'il s'inscrit dans une stratégie de prévention de la criminalité. Il existe trois grandes catégories de prévention, soit la prévention primaire, secondaire et tertiaire. La prévention primaire s'adresse aux jeunes en général. Elle vise à sensibiliser et à offrir de la formation aux jeunes afin qu'ils résistent aux pairs déviants (Hébert et al., 1997). Faire des tournées de classes pour donner de l'information aux élèves sur le phénomène des gangs en est un exemple. La prévention secondaire recherche à offrir des services et des opportunités aux jeunes les plus à risque d'adhérer à un gang dans l'optique de leur donner des alternatives et ainsi peut-être modifier leur trajectoire (Hébert et al., 1997). Finalement, la prévention tertiaire vise plus particulièrement les membres de gangs de rue. Le but est d'offrir des traitements et des programmes de réhabilitation afin de corriger leur comportement et ainsi tenter d'écarter les risques de récidive (Hébert et al., 1997). Le tableau suivant offre une synthèse des catégories de prévention. Ce tableau se base sur la revue de littérature *Jeunesse et gangs de rue* de Hébert et de ses collègues (1997) et sur une conférence d'ouverture de monsieur François Bérard lors du colloque Deux mille de mai 2006.

Tableau 31
Catégories de prévention des gangs

Catégories de prévention	Cibles	Objectifs	Moment de l'intervention	Exemples de programmes
Primaire	Jeunes en général	<ul style="list-style-type: none"> • Formation • Sensibilisation 	Avant l'émergence du problème	<ul style="list-style-type: none"> • Tournée de classes • Animation urbaine
Secondaire	Jeunes à risque	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des alternatives 	Lors de l'émergence	<ul style="list-style-type: none"> • Travailleurs de rue
Tertiaire	Jeunes impliqués dans les activités d'un gang	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement • Réhabilitation 	Lors de la présence du problème	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de réadaptation • Programme d'aide à la désaffiliation • Maison de transition

L'intervention des travailleurs de rue se situe surtout au niveau de la prévention secondaire. Ces derniers interviennent effectivement davantage auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue, étant donné que des membres font moins de demandes aux travailleurs de rue et qu'ils sont plus difficiles à joindre. Les travailleurs de rue offrent aux jeunes à risque des services et des opportunités afin d'éviter qu'ils rejoignent un gang de rue. Par exemple, ils accompagnent ces jeunes dans l'ensemble des sphères de leur vie, le type d'accompagnement le plus fréquent étant la recherche d'emploi. Ils réfèrent également les jeunes vers des ressources spécialisées afin de répondre à leurs besoins. Ils organisent des activités dans le but de divertir et d'occuper les jeunes. Ils discutent beaucoup avec les jeunes afin de leur offrir du soutien et de faire de la sensibilisation. Mais avant tout, le travail de rue repose sur le développement de liens significatifs, ce qui permet justement de soutenir les jeunes dans leur quotidien et de les aider à modifier leur parcours. De plus, en étant dans le milieu de vie des jeunes, les travailleurs de rue peuvent rejoindre des jeunes délinquants qui n'ont pas été pris en charge par les institutions.

Dans une moindre mesure, les travailleurs de rue peuvent également faire de la prévention au niveau tertiaire. En effet, certains travailleurs de rue ont accompagné des jeunes membres de gang de rue dans leurs démarches de désaffiliation. Les travailleurs de rue ont fait ce type d'accompagnement à 23 reprises durant la période à l'étude. Toutefois, seulement un accompagnement a abouti à la sortie du jeune de son gang.

Les travailleurs de rue font aussi de la prévention sanitaire, afin de prévenir certains comportements à risque. Par exemple, ils distribuent des condoms et des dépliants informatifs sur diverses problématiques. Ils éduquent les jeunes sur les moyens de prévenir les infections transmises sexuellement et les grossesses. Les jeunes ciblés par le projet leur demandent toutefois peu de seringues et de pipes à crack.

Il est important de souligner que ce ne sont pas tous les stades de la pratique du travail de rue qui touche la prévention. Lors de l'intégration dans le milieu, les travailleurs de rue posent peu d'interventions. Ils observent les jeunes et le fonctionnement du milieu, afin de créer des liens avec des jeunes. On peut supposer que plus un travailleur de rue est établi dans un milieu, plus il est en mesure de poser des interventions qui s'inscrivent dans une optique de prévention de la criminalité.

6.2 FACTEURS DE RISQUE ET DE PROTECTION

Indistinctement de la catégorie de prévention, les stratégies efficaces de prévention doivent viser la réduction des facteurs de risque et l'augmentation des facteurs de protection (Hébert et al., 1997).

Premièrement, les facteurs de risque sont des « risques individuels ou environnementaux qui augmentent la vulnérabilité d'une personne quant aux conséquences négatives possibles sur son développement » (Small et Luster, 1994 cité dans Hébert et al., 1997). Le tableau suivant présente les facteurs de risque ressortis de la recension des écrits de Hébert et ses collègues (1997).

Tableau 32

Facteurs de risque associés aux jeunes tirés de la recension des écrits de Hébert et ses collègues (1997)³²

Catégories	Facteurs
Famille	<ul style="list-style-type: none"> • Faible statut socio-économique et pauvreté. • Monoparentalité et bris de liens familiaux. • Familles plus nombreuses. • Faibles stratégies de gestion de la famille. • Discipline parentale inappropriée. • Peu d'encadrement et de contrôle de la part des parents. • Peu d'implication de la famille. • Peu d'affection dans les relations parents-enfants. • Avoir un frère ou une sœur membre d'un gang. • Absence de modèles parentaux. • Attitudes pro-violence de la part des parents.
École	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir peu d'espoir quant à sa réussite scolaire. • Avoir peu d'aspirations liées aux études. • Vivre des échecs scolaires. • Avoir des parents ayant peu d'espoir pour leur enfant sur le plan scolaire. • Frustration vis-à-vis l'école. • Être étiqueté négativement par les professeurs. • Ne pas avoir de modèle positif parmi ses professeurs. • Vivre de la marginalité. • Être dans une classe où il y a des membres de gang. • Être « dans le trouble » à l'école.
Pairs	<ul style="list-style-type: none"> • Entretenir des relations avec des délinquants (risque le plus important dans cette catégorie). • Avoir des amis consommant de la drogue. • Avoir des amis ayant déjà eux-mêmes été membres de gang.
Individus	<ul style="list-style-type: none"> • Faible estime de soi (mais les résultats s'y rapportant sont contradictoires). • Attitudes pro-gang. • Plus grande tolérance vis-à-vis de la déviance. • Être compétitif. • Être propriétaire d'une arme. • Consommation abusive de drogues. • Avoir un dossier de délinquance, notamment pour les actes d'agressivité. • Avoir été approché pour faire partie d'un gang. • Appartenir au groupe d'âge dans lequel on recrute les nouveaux membres (11 à 15 ans). • Faire partie d'un groupe ou d'une minorité ethnique. • Être un immigrant récent.

À la lumière de la description de la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque et membres, on estime que les travailleurs de rue ont peu d'influence sur les facteurs de risque. Premièrement, ils interviennent surtout au niveau de l'individu. La famille n'est pas la cible première de leur intervention. Mis à part les médiations entre les membres de la famille et les jeunes, les travailleurs de rue interviennent effectivement peu au niveau de la famille. Alors, ils ne visent pas à

³² Tableau repris intégralement de l'étude de HÉBERT, J., HAMEL, S. et SAVOIE, J. G. (1997). *Jeunesse et gangs de rue. Phase 1. Revue de la littérature*, I.R.D.S., Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, p.50-51.

faire acquérir des habilités parentales (ex. : discipline, gestion de la famille, etc.), ni à intervenir au niveau des familles monoparentales.

Dans le même sens, pour ce qui est des facteurs de risque reliés à l'école, les travailleurs de rue ne peuvent influencer sur le fait qu'un jeune soit dans une classe où il y a des membres d'un gang, qu'il n'ait de modèle positif parmi les professeurs ou qu'il soit étiqueté négativement par les professeurs, etc. La gestion de ces facteurs de risque relève du personnel scolaire. Le rôle du travailleur de rue dans le milieu scolaire est d'être plus présent dans les moments moins structurés, comme les récréations, les heures de dîner et la sortie des classes. Parmi les facteurs de risque reliés à l'école, ceux sur lesquels les travailleurs de rue peuvent avoir un effet sont : le peu d'espoir quant à sa réussite scolaire, le peu d'aspirations lié aux études et la frustration vis-à-vis l'école. L'école est un sujet de discussion important entre les jeunes ciblés par le projet et les travailleurs de rue (13% de l'ensemble des thèmes de discussion durant la période de l'étude). Par la discussion, les travailleurs de rue visaient souvent à sensibiliser les jeunes sur l'importance de l'école dans la société actuelle, à les encourager pour augmenter leurs espoirs quant à leur réussite scolaire et à discuter de leurs frustrations vis-à-vis l'école. Un travailleur de rue a même incité un jeune à poursuivre ses études grâce à ses arguments. L'accompagnement des jeunes dans la reprise de leurs études est également une intervention qui peut hausser leurs aspirations liées aux études. Le rattachement scolaire était le deuxième accompagnement le plus fréquent, soit 102 accompagnements durant la période de l'étude. Neuf jeunes sont retournés à l'école suite aux démarches conjointes avec les travailleurs de rue durant la deuxième année de l'étude.

Au niveau des facteurs de risque associés aux pairs, les travailleurs de rue peuvent peu influencer sur les fréquentations des jeunes. En effet, ils ne peuvent contraindre les jeunes à changer de cercle d'amis. Rappelons que pour un jeune, le fait de devoir couper les liens avec leurs amis et ainsi de vivre de l'isolement constituait un obstacle aux démarches de désaffiliation pour les jeunes.

Finalement, bien que la cible de l'intervention du travailleur de rue soit le jeune, il agit peu sur les facteurs de risque lui étant associés. En effet, le travail de rue s'exerçant sur une base volontaire, le jeune doit être prêt à entamer des démarches et être réceptif au discours du travailleur de rue pour qu'il y ait une incidence sur son comportement (exemples : « être approché pour faire partie d'un gang » ou « grande tolérance vis-à-vis la déviance »). Les deux facteurs de risque de cette catégorie où le travailleur de rue peut avoir une certaine influence sont la consommation de drogues et les attitudes pro-gang. Premièrement, les travailleurs de rue tentent de sensibiliser les jeunes par la discussion. La consommation de drogues était le sujet de discussion le plus abordé avec les jeunes au cours de la période de l'étude. Deux jeunes interrogés ont mentionné avoir réduit leur consommation de drogues et d'alcool suite à une conversation avec un travailleur de rue. De plus, les travailleurs de rue ont référé à 26 reprises un jeune vers une ressource de désintoxication durant la période de l'étude. Deuxièmement, les travailleurs de rue pouvaient avoir une influence sur les attitudes pro-gang des

jeunes en discutant avec eux des enjeux et des réalités de l'adhésion à un gang de rue. Cependant, ce sujet de conversation était peu abordé par les travailleurs de rue, car, selon eux, il s'agit d'un sujet tabou dans le milieu. Les jeunes entament peu la discussion sur ce thème et ils en parlent amplement avec d'autres intervenants.

En somme, la pratique du travail de rue s'inscrit moins dans une stratégie de réduction des facteurs de risque. La pratique du travail de rue ne vise pas la réduction d'un facteur de risque en particulier, mais plutôt le développement de liens significatifs avec les jeunes plus marginalisés et l'accompagnement des jeunes dans leur quotidien. Or, l'augmentation des facteurs de protection s'inscrit davantage dans la philosophie du travail de rue. Les facteurs de protection les plus déterminants sont (Hawkings, Catalano, et al. (1992) cité dans Hébert et al., (1997)) :

- La possibilité de développer des liens significatifs
- La possibilité d'accéder à des alternatives
- La possibilité de développer des habiletés
- La possibilité d'obtenir de la reconnaissance

Développer des liens significatifs

Premièrement, la présence du travailleur de rue donne la possibilité aux jeunes de développer des liens significatifs avec des intervenants adultes. Notons que, dans cette étude, nous entendons par lien significatif une relation de confiance avec un jeune. Le travail de rue est axé principalement sur le développement de relations de confiance avec les jeunes. En effet, étant donné que le travailleur de rue est présent dans le milieu vie des jeunes et que le lien est volontaire, les travailleurs de rue doivent d'abord développer une relation de confiance avec les jeunes. Pour ce faire, le travailleur de rue va s'intégrer progressivement dans le milieu de vie des jeunes, engendrer des contextes propices à la création de liens et, finalement, développer des relations avec certains jeunes. Le lien de confiance va permettre au travailleur de rue d'accompagner le jeune dans différentes démarches et de recevoir leurs confidences. Bien que le lien de confiance permette au travailleur de rue d'être efficace auprès des jeunes, il ne vise pas l'intervention à tout prix. Son rôle est également d'être simplement présent pour les jeunes et de partager des moments de vie avec eux (Cheval, 2001; Fontaine, 2001). Comme le résume Cheval (2001), le travail de rue est une pratique essentiellement relationnelle.

Les témoignages des jeunes interrogés démontrent la relation de confiance qui peut s'installer entre les jeunes et les travailleurs de rue. Tous les jeunes rencontrés en entrevue faisaient confiance aux travailleurs de rue avec lesquels ils étaient en lien. Pour certains jeunes, le travailleur de rue était la personne en qui ils avaient le plus confiance. Les jeunes accordent plus particulièrement leur confiance aux travailleurs de rue, car ils respectent le secret des confidences et assurent une grande disponibilité pour les aider. Dans le même sens, pour plusieurs jeunes, le travailleur de rue était la personne de leur entourage à qui ils se confiaient le plus. Le fait que les jeunes perçoivent les travailleurs de rue comme des amis témoigne également de la relation de confiance. Les jeunes associent le travailleur de rue à un ami, car celui-ci

leur offre de l'aide et de l'écoute, respecte la confidentialité des conversations, ne pose pas de jugement, assure une présence continue dans leurs milieux de vie et entretient un rapport égalitaire avec eux.

Par leur approche, les travailleurs de rue réussissent donc à nouer des liens significatifs avec des jeunes généralement méfiants face aux adultes. Les intervenants interrogés par Hamel et ses collègues (1998) notent effectivement que les jeunes attirés par les gangs ont très peu de relations de confiance avec les adultes en raison principalement de la méfiance qu'ils ont à leur égard. Or, le fait de développer des relations significatives avec ces jeunes est un facteur de protection déterminant, puisqu'il peut aider à prévenir leur adhésion à un gang de rue. En effet, les jeunes interrogés par Hamel et ses collègues (1998) dans le cadre de leur recherche-terrain ont souligné que les liens très significatifs étaient une des seules choses qui pouvait retenir un jeune d'adhérer à un gang de rue.

Accéder à des alternatives

Les travailleurs de rue offrent aux jeunes la possibilité d'accéder à des alternatives. Selon le besoin du jeune, les travailleurs de rue réfèrent les jeunes vers les services offerts dans la communauté et par les institutions. De plus, les travailleurs de rue soutiennent les jeunes dans leurs démarches pour régler leurs problèmes. Par exemple, ils aident les jeunes à sortir de leur marginalité par l'emploi et le retour à l'école. En effet, la recherche d'emploi et le rattachement scolaire étaient les deux types d'accompagnement effectués le plus souvent par les travailleurs de rue du consortium. Un travailleur de rue impliquait également des jeunes dans des projets auxquels son organisme était associé, afin de leur offrir des activités de formation rémunérées. Dans le but de régler des problèmes de non-paiement d'amendes, des travailleurs de rue ont également assisté des jeunes dans des démarches de travaux compensatoires. En somme, les travailleurs de rue réfèrent et accompagnent les jeunes vers les services en place, afin qu'ils aient accès à différentes alternatives. Le travailleur de rue peut donc avoir un rôle de pont entre les jeunes plus en marge et les ressources (Fontaine, 2003). En fait d'alternatives, les travailleurs de rue organisent également différentes activités sportives, artistiques et de loisirs pour les jeunes. Un jeune interrogé dans le cadre de cette étude spécifie que la participation des jeunes à des activités permet de prévenir l'adhésion à un gang car, de cette manière, les jeunes sont occupés. De plus, on peut supposer que certaines activités, comme participer à l'organisation d'une fête de quartier ou assurer la sécurité d'une soirée, permet de combler certains besoins des jeunes (valorisation, appartenance, encadrement, divertissement).

Bien que les travailleurs de rue posent plusieurs actes qui permettent aux jeunes d'accéder à des alternatives, ceux qui intervenaient davantage au niveau des membres de gangs de rue éprouaient de la difficulté à accompagner ceux-ci dans une démarche désaffiliation, premièrement parce qu'ils avaient peu d'alternatives intéressantes à proposer à ces jeunes. Il est difficile pour les travailleurs de rue de proposer une option au jeune qui soit équivalente à ce qu'il retire de son milieu. La faible scolarisation et le peu d'expérience de travail de ces jeunes réduisent les chances de réussite de la démarche. De plus, les travailleurs de rue n'ont pas les ressources pour assurer la sécurité des jeunes qui craignent pour leur intégrité physique. Par conséquent, certains jeunes décident de rester au sein de leur gang.

Deuxièmement, les travailleurs de rue avaient de la difficulté à établir un réseau de partenaires pour répondre aux besoins des jeunes qui désiraient sortir de leur gang. Pour un travailleur de rue, cette embûche était attribuable au peu de ressources disponibles pour les adultes et à la réticence de certains organismes à accueillir des jeunes impliqués dans un gang de rue.

Troisièmement, la désaffiliation est un accompagnement difficile, car elle nécessite que le jeune renonce au mode de vie que lui offrent les gangs et coupe les liens entre lui et ses amis et parfois même sa famille. Or, il s'agit d'une démarche exigeante pour ces jeunes. Donc, bien que des jeunes verbalisent leur désir de quitter leur groupe, certains décident de rester au sein de leur gang, car les démarches de désaffiliation demandent un effort important. Comme le soulignent les jeunes interrogés dans l'étude de Hamel et ses collègues (1998), la désaffiliation d'un gang requiert d'abord de la volonté et de la détermination de la part du jeune. Les jeunes doivent être prêts à quitter le gang pour que le processus de désaffiliation réussisse.

En plus de cette force personnelle, les jeunes doivent bénéficier de la confiance et d'un soutien à long terme de la part de leur entourage pour réussir leur sortie du gang (Hamel et al., 1998). Selon Hamel et ses collègues (1998), il est également important d'assurer la protection des jeunes qui désirent sortir de leur gang. Plusieurs jeunes craignent des représailles de leur propre gang ou des gangs ennemis. Or, sans une garantie de protection, le jeune peut choisir de rester au sein de son gang. De plus, les jeunes appréhendent la vie sans le gang. Ils ont peur d'avoir de la difficulté à refaire leur vie sans lui et de ne pas trouver ailleurs ce que leur procurait le gang (Hamel et al., 1998). Il est donc nécessaire d'offrir des alternatives intéressantes et équivalentes aux jeunes.

Or, en regard de la pratique du travail de rue, on peut supposer que les travailleurs de rue sont en mesure d'offrir le soutien et la confiance que le jeune requiert pour réussir sa démarche de désaffiliation. Cependant, les travailleurs de rue ont de la difficulté à assurer la protection des jeunes qui désirent se désaffilier de leur gang et à leur offrir des alternatives intéressantes pour refaire leur vie. Pour répondre à ces besoins, il serait nécessaire de faire un effort partenarial avec des ressources destinées aux jeunes.

Développer des habiletés

Le travailleur de rue donne au jeune la possibilité de développer certaines habiletés, plus particulièrement celles reliées à l'accroissement de l'autonomie. En effet, en accompagnant le jeune dans différentes démarches, le travail de rue vise à ce que le jeune développe son autonomie. Le travailleur de rue va donc accompagner le jeune une première fois dans ses démarches pour ensuite lui donner la chance de poursuivre par lui-même. Le travailleur de rue vise une implication active du jeune dans ses démarches. Comme le dit si bien Pharand (1995), le principe de base du travail de rue consiste à faire « avec » les jeunes et non « pour » les jeunes. Ainsi, le travailleur de rue donne les outils au jeune pour que celui-ci reprenne le pouvoir sur sa vie.

De plus, les travailleurs de rue offrent des opportunités aux jeunes pour qu'ils développent certaines de leurs habiletés. Par l'organisation d'activités, des travailleurs de rue ont contribué au développement de certaines aptitudes chez

les jeunes. Par exemple, deux travailleurs de rue ont accompagné et fourni tous les accessoires nécessaires à des jeunes afin qu'ils créent leur CD de musique. Les jeunes participent donc à toutes les étapes de la création d'un CD. Autre exemple intéressant, dans le cadre d'un programme de formation à l'étranger, un travailleur de rue a accompagné deux jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue dans un autre pays, afin qu'ils acquièrent de l'expérience de travail dans le monde du spectacle. Suite à leur expérience, les deux jeunes ont manifesté leur intérêt de poursuivre leur formation. Notons que, lorsqu'un jeune désire acquérir de nouvelles compétences et que le travailleur de rue n'est pas en mesure de répondre à sa demande, ce dernier fait les recherches nécessaires et le réfère vers les ressources appropriées.

Obtenir de la reconnaissance

Finalement, les travailleurs de rue reconnaissent les jeunes comme des acteurs de leur propre vie et ils respectent leurs choix. Ils ajustent leurs interventions à leur cheminement. De plus, ils accordent leur confiance aux jeunes qu'ils côtoient. Pour les jeunes, cette confiance est une source de valorisation, puisqu'ils ont souvent à faire face au regard méfiant des gens quant à leurs intentions et à leurs gestes (Cheval, 2001). Par exemple, des jeunes ont remercié un travailleur de rue du consortium de leur avoir fait confiance face à leur comportement durant une soirée.

Les travailleurs de rue privilégient un rapport égalitaire avec les jeunes. En effet, ils reconnaissent les jeunes comme des personnes qui ont le pouvoir sur leur vie et acceptent d'apprendre d'eux (Cheval, 2001). Comme le témoignage de certains jeunes l'a démontré, ce type de rapport favorise le développement d'une relation avec un jeune. En somme, le travailleur de rue privilégie une attitude de reconnaissance avec les jeunes.

Les travailleurs de rue peuvent également faire vivre des réussites aux jeunes. Or, cet indicateur n'a pas été mesuré dans la présente étude. Il est alors difficile de discuter de cet apport du travail de rue. Cependant, une situation qu'un travailleur de rue a relatée témoigne d'une réussite importante pour les jeunes et mérite d'être soulignée. Suite à la construction de condos, les jeunes ont perdu le seul terrain de basket-ball du quartier. Insatisfaits, les jeunes ont demandé de l'aide au travailleur de rue. Celui-ci les a aidés à se mobiliser pour réclamer un terrain de basket-ball dans le quartier. Le travailleur de rue a accompagné les jeunes pour faire une pétition auprès du conseil d'arrondissement. Les jeunes ont obtenu leur terrain de basket-ball un an plus tard, ce qui est un beau geste de reconnaissance.

En résumé, la pratique du travail de rue s'inscrit davantage dans une stratégie proactive, c'est-à-dire qui vise l'augmentation des facteurs de protection. Cette pratique offre la possibilité aux jeunes de développer des liens significatifs, d'accéder à des alternatives, de développer certaines habiletés et d'obtenir de la reconnaissance. Toutefois, les travailleurs de rue éprouvent de la difficulté à offrir des alternatives intéressantes aux jeunes qui désirent sortir de leur gang. Or, cette situation requiert que les travailleurs de rue s'allient à des ressources pour mieux répondre aux besoins de ces jeunes. Maintenant que la stratégie de prévention préconisée par les travailleurs de rue a été identifiée, il est intéressant de revenir sur les objectifs initiaux du consortium.

6.3 OBJECTIF GÉNÉRAL DU CONSORTIUM

Il est effectivement intéressant de comparer les objectifs poursuivis par le consortium aux résultats obtenus. Il est ainsi possible de vérifier l'efficacité du travail de rue, c'est-à-dire si les objectifs initialement prévus ont été atteints. L'objectif général³³ du consortium était « d'assurer une présence significative, par le biais du travail de rue, auprès des jeunes à haut risque d'appartenir à des gangs ou s'inscrivant dans cette mouvance afin :

- de prévenir leur adhésion plus intensive dans la dynamique des gangs;
- d'assurer une présence médiatrice entre les jeunes ainsi qu'entre les jeunes et les communautés lors des moments problématiques;
- de poser des gestes à portée éducative et préventive auprès de ces jeunes en rupture avec la société civile. »

Assurer une présence significative

Pour assurer une présence significative auprès des jeunes à risque et membres, il faut avant tout que les travailleurs de rue soient en mesure de rejoindre ces jeunes. Le premier facteur d'efficacité est donc de vérifier s'ils ont réussi à atteindre cette population. Les travailleurs de rue ont effectivement été en mesure d'établir des contacts et même de nouer des relations significatives avec ces jeunes. Les travailleurs de rue rejoignaient principalement des jeunes à risque.

Pour vérifier si leur présence auprès des jeunes ciblés par le projet était significative, plusieurs éléments peuvent être soulignés. Premièrement, les travailleurs de rue ajustent leur horaire de travail à leur mode de vie et à leurs besoins. En effet, les travailleurs de rue sont présents surtout durant l'après-midi et le soir. De plus, ils ont parfois des horaires éclatés, puisque les besoins des jeunes nécessitent à certains moments qu'ils accompagnent ces derniers le matin.

Deuxièmement, les travailleurs de rue assurent une présence dans différents milieux côtoyés par les jeunes : les parcs, les maisons de jeunes, les restaurants, les écoles et les sorties des classes étant en ordre d'importance les milieux les plus fréquentés par les travailleurs de rue. Les travailleurs de rue sont donc accessibles pour les jeunes.

Troisièmement, les travailleurs de rue consacrent en moyenne 60% de leurs heures travaillées pour la présence auprès des jeunes ciblés par le projet. Bien que la totalité de leurs heures de travail ne soit pas dédiée entièrement aux jeunes ciblés par le projet, la majorité des jeunes interrogés dans le projet ont souligné que le travailleur de rue était toujours disponible quand ils avaient besoin d'aide. Les travailleurs de rue tentaient d'annuler leurs occupations quand le jeune avait un besoin urgent. À cet effet, les travailleurs de rue sont pratiquement toujours joignables pour des situations d'urgences. En effet, durant les périodes où ils ne travaillent pas, certains gardent leur cellulaire ouvert, afin que les jeunes puissent les joindre dans les cas d'urgence. D'autres ferment leur cellulaire, mais écoutent leurs messages afin de répondre aux urgences.

³³ Repris intégralement de la demande de subvention du projet.

En somme, cette accessibilité et cette disponibilité permettent d'assurer une présence significative auprès des jeunes. Cette présence permet à un travailleur de rue d'établir de nombreux contacts avec les jeunes ciblés par le projet (en moyenne 28,16 contacts aux deux semaines). De plus, comme en témoignent les entretiens avec les jeunes, les travailleurs de rue sont en mesure de développer des relations significatives avec ces jeunes. Ceux-ci exprimaient une grande confiance envers le travailleur de rue.

Prévenir une adhésion plus intensive

Il est cependant difficile d'affirmer si la présence des travailleurs de rue auprès des jeunes à risque a permis de prévenir leur adhésion plus intensive dans la dynamique des gangs, car cela nécessiterait une étude d'impact chez les jeunes. Pour ce faire, il faudrait mesurer leur niveau d'adhésion à un gang à plusieurs moments, soit avant, pendant et après la rencontre du travailleur de rue. Or, une telle méthode de recherche est peu compatible avec la pratique du travail de rue, puisqu'elle privilégie une approche volontaire avec le jeune. Le travailleur de rue ne peut donc pas contraindre le jeune à demeurer en lien avec lui et à entreprendre des démarches.

Bien qu'il soit difficile d'attester que la présence du travailleur de rue permet de prévenir une adhésion plus intensive d'un jeune dans les gangs, on peut supposer que l'incidence du travailleur de rue sur les facteurs de protection peut aider à prévenir une adhésion plus importante du jeune dans les gangs de rue. À cet effet, un jeune interrogé soulevait l'idée que la présence d'un travailleur de rue dans le milieu de vie des jeunes peut aider une personne à sortir de son gang, puisqu'il est la seule personne dans le milieu des jeunes qui soit accessible et puisse lui offrir de l'écoute et du soutien. Ces travailleurs de rue sont donc disponibles pour accompagner et conseiller le jeune et lui permettre de faire des choix éclairés, mais c'est le jeune qui demeure le levier de changement. Or, si un jeune désire rejoindre un gang, ce n'est pas le travailleur de rue qui va l'empêcher. Toutefois, quelque que soit le choix du jeune, le travailleur de rue demeure présent pour lui, afin d'être accessible lorsque ce dernier sera prêt à entreprendre des démarches.

Assurer une présence médiatrice

La présence des travailleurs de rue permet toutefois d'assurer une médiation entre les jeunes eux-mêmes ou entre les jeunes et les membres d'une communauté lors des moments problématiques. Les travailleurs de rue ont effectivement fait des médiations entre des gangs rivaux, entre deux jeunes, soit du même gang ou de gangs ennemis, entre un jeune et sa famille et entre des personnes en couple. Les travailleurs de rue ont également, à quelques reprises, servi d'intermédiaire entre un jeune et un intervenant, afin de faciliter la communication. Le travailleur de rue peut parfois accompagner les jeunes pour qu'ils aient accès à des services. Il agit alors à titre de négociateur et même de défenseur des jeunes (Fontaine, 2003). En somme, les travailleurs de rue assurent une présence médiatrice dans le milieu de vie des jeunes.

Poser des gestes à portée éducative et préventive

Finalement, les travailleurs de rue ont posé des gestes à portée éducative et préventive auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue. Par exemple, plusieurs travailleurs de rue distribuent des condoms aux jeunes. Ils profitent de cette occasion pour enseigner aux jeunes comment en faire l'utilisation et les éduquer sur les infections transmises sexuellement (ITS). Un jeune mentionnait même son ignorance à propos des ITS avant que le travailleur de rue lui en parle. Les travailleurs de rue distribuent également des dépliants sur un éventail de thèmes, afin d'éduquer les jeunes et de les informer sur les services offerts dans la communauté. De plus, par la discussion, les travailleurs de rue essaient de sensibiliser les jeunes sur diverses problématiques. Les discussions les plus fréquentes étant la consommation de drogues, la contraception, la sexualité, l'école et les projets d'avenir. Les jeunes sont réceptifs au discours des travailleurs de rue, car ils sont concrets, évitent d'être moralisateurs, expliquent leurs arguments et ne donnent pas d'ordre. En dernier lieu, certains travailleurs de rue animent des ateliers éducatifs dans les écoles, comme des ateliers de toxicomanie et sur la sexualité. Tout compte fait, les travailleurs de rue ont réalisé des actions d'éducation-prévention auprès des jeunes visés par le projet.

En regard des résultats, il est possible d'affirmer que les travailleurs de rue ont atteint leur objectif général, soit d'assurer une présence significative auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Il est toutefois difficile d'attester que cette présence ait permis de prévenir une adhésion plus importante des jeunes à risque dans la dynamique des gangs.

6.4 FORCES DU TRAVAIL DE RUE

Outre cet objectif général, l'analyse des résultats a permis de relever d'autres apports du travail de rue pour l'intervention auprès des jeunes dont il est question dans cette étude :

- Présence des travailleurs de rue dans les différents milieux de vie des jeunes et ajustement de l'horaire de travail selon le mode de vie de ces derniers (proximité et accessibilité)
- Capacité de joindre les jeunes qui craignent les services sociaux
- Capacité de créer des liens de confiance avec les jeunes
- Accomplissement d'une variété d'interventions auprès des jeunes (« généraliste »)

Au niveau des partenariats des travailleurs de rue dans le cadre de leur pratique auprès des jeunes à risque de devenir membre d'un gang de rue ou qui le sont déjà, plusieurs forces ressortent :

- Complémentarité des pratiques
- Accès à plus de ressources pour répondre aux besoins des jeunes
- Échange sur la réalité du milieu, les besoins des jeunes et les interventions
- Accès plus rapide aux services qui sont offerts aux jeunes
- Ouverture, aux travailleurs de rue, à des milieux de vie des jeunes
- Possibilité pour les institutions de rejoindre, par l'entremise du travailleur de rue, des jeunes qui craignent les services sociaux
- Les partenaires réfèrent aux travailleurs de rue les jeunes que les institutions ne peuvent rencontrer dans l'immédiat

6.5 FAIBLESSES DU TRAVAIL DE RUE

Bien que le partenariat comprenne plusieurs forces pour la pratique des travailleurs de rue, ceux-ci ont noté certaines faiblesses découlant de leur pratique partenariale :

- Déconnexion de la réalité du milieu dû à une présence trop accrue dans des réunions
- Association (par les jeunes) des travailleurs de rue à des intervenants qui représentent une figure d'autorité, ce qui peut nuire à l'établissement d'un lien

Les travailleurs de rue doivent entretenir des relations partenariales pour répondre aux besoins des jeunes, mais aussi, en contrepartie, maintenir une certaine distance avec leurs partenaires pour nouer des liens avec les jeunes. Comme le soulève Thérien (1992), le travail de rue « opère dans un corridor étroit : il doit être indépendant des institutions pour pouvoir nouer avec les jeunes des rapports personnels, mais par ailleurs, une grande part de son utilité tient à sa capacité de circuler et d'être intelligible dans l'univers des institutions » (cité dans Pharand, 1995, p.30).

Bien que les travailleurs de rue doivent, dans une certaine mesure, être indépendants de leurs partenaires pour développer des liens avec les jeunes, leurs relations partenariales sont indispensables pour qu'ils puissent être efficaces auprès des jeunes. Outre les conséquences que le partenariat peut avoir sur la pratique des travailleurs de rue, une limite de leurs partenariats se doit d'être soulignée :

- Le partenariat des travailleurs de rue ne permet pas de concilier tous les modes d'intervention

Les travailleurs de rue doivent faire un effort partenarial pour répondre aux besoins des jeunes. La consolidation d'un réseau de partenaires est une étape qui doit être valorisée dans la pratique du travail de rue. Toutefois, cette entreprise peut être difficile, car elle demande de concilier leur pratique avec celle des intervenants, qui ont des approches et des rôles différents des leurs. À partir du discours des travailleurs de rue et de leurs partenaires, une grille sur les partenariats a été construite. La grille suivante rassemble les conditions nécessaires au partenariat et peut s'avérer utile pour maximiser les liens de collaboration.

GRILLE SYNTHÈSE SUR LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU PARTENARIAT

PARTENARIAT À RECHERCHER

- Permet d'améliorer la réponse aux besoins des jeunes
- Permet une complémentarité des interventions
- Permet d'accéder à des milieux de vie des jeunes

CONDITIONS NÉCESSAIRES AU PARTENARIAT

- Établir une complicité entre les partenaires
- Être ouverts à des approches différentes et à travailler en équipe
- Être vigilants dans la façon de se présenter avec des partenaires qui représentent l'autorité, afin de ne pas nuire aux liens avec les jeunes
- Reconnaître les rôles de chacune des personnes impliquées dans une démarche partenariale
- Avoir comme but commun le bien-être des jeunes
- Assurer un financement permanent, afin d'éviter la compétition entre les partenaires
- Privilégier les partenariats où il y a un investissement réciproque des parties

À ÉVITER

- Investir trop de temps dans un partenariat et ainsi négliger la présence sur le terrain
- Demeurer dans un partenariat qui ne dessert plus les besoins des jeunes

Maintenant, plus spécifiquement à la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà, deux faiblesses ressortent.

1. Roulement des travailleurs de rue

Durant l'étude, trois travailleurs de rue ont quitté le projet ou leur quartier d'intervention. Les travailleurs de rue soulèvent que la carrière de travail de rue est généralement courte. Certains estiment sa durée à 5 ans maximum. On peut supposer que ce roulement nuit au lien de confiance établi avec les jeunes. En effet, les jeunes interrogés mentionnent qu'ils auraient de la difficulté à faire confiance à un autre intervenant suite au départ du travailleur de rue avec qui ils sont en lien. Le travail de rue reposant essentiellement sur le lien de confiance, le départ du travailleur de rue occasionne la fin de relation avec le jeune et parfois, l'arrêt de la démarche d'aide. De plus, on peut présumer que la courte expérience des travailleurs de rue ne leur permet pas d'atteindre leur plein potentiel. En ce sens, des analyses statistiques démontrent que le nombre de contacts, d'accompagnements, de visites des résidences privées des jeunes et de conversations d'une durée supérieure à 30 minutes varient positivement selon l'expérience du travailleur de rue. Il est donc important d'insister sur la stabilité des travailleurs de rue.

2. Difficulté des travailleurs de rue à accompagner les jeunes dans une démarche de désaffiliation

Bien que cet accompagnement ne soit pas fréquent, car les travailleurs de rue sont surtout en lien avec des jeunes « wannabes », ce type d'intervention demeure important. Les travailleurs de rue ne semblaient pas avoir de ligne directrice et de réseau d'alliés pour répondre à ce besoin.

À partir de cette analyse, le prochain chapitre propose des recommandations pour la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.



CHAPITRE 7 : RECOMMANDATIONS

Ce chapitre expose les recommandations qui ressortent suite à l'analyse de la pratique du travail de rue auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Ces recommandations s'adressent aux décideurs ainsi qu'aux gestionnaires intéressés par la prévention de la criminalité. Les directeurs des organismes du consortium doivent également se sentir concernés par ces recommandations. Par ricochet, celles-ci sont émises pour tenter d'améliorer la pratique des travailleurs de rue et de leurs partenaires. Ultimement, elles visent à parfaire les services qui sont offerts aux jeunes dont nous nous préoccupons dans cette étude.

Recommandation 1

Que l'on reconnaisse le travail de rue comme une pratique nécessaire auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

La pratique du travail de rue doit être reconnue pour permettre l'accompagnement des jeunes à risque et membres, puisqu'elle comporte plusieurs forces pour l'intervention auprès de ces jeunes. Premièrement, assurant une présence dans les lieux fréquentés par les jeunes et adaptant leur horaire de travail au mode de vie de ces derniers, les travailleurs de rue sont accessibles et peuvent ainsi nouer des liens avec des jeunes marginalisés. Deuxièmement, n'étant pas associés à une institution et privilégiant une relation égalitaire, les travailleurs de rue ont la capacité de joindre des jeunes qui craignent les services sociaux. Troisièmement, ils établissent des relations de confiance avec des jeunes à risque, ce qui constitue un facteur de protection déterminant, puisque la présence d'adultes significatifs dans l'entourage du jeune est importante pour prévenir l'adhésion à un gang (Hamel et al., 1998). Les travailleurs de rue sont donc en mesure de joindre des jeunes qui sont reconnus comme étant généralement méfiants face aux adultes (Hamel et al., 1998). Finalement, les travailleurs de rue posent une variété d'interventions auprès des jeunes avec lesquels ils sont en lien (accompagnateur dans différentes démarches, médiateur pour faciliter la communication, distributeur de matériel sanitaire et éducatif, organisateur d'activités, pont entre les jeunes et les ressources, rôles d'écoute et d'éducation, présence auprès des jeunes), ce qui permet de s'ajuster aux différents besoins des jeunes.

Par leur approche, les travailleurs de rue sont susceptibles de renforcer les facteurs de protections les plus déterminants, soit les possibilités de développer des liens significatifs, d'accéder à des alternatives, de développer des habiletés et d'obtenir de la reconnaissance (Hawkings, Catalano, et al. (1992) cité dans Hébert et al., (1997)).

Recommandation 2

Que dans un plan global de prévention des gangs de rue, la pratique du travail de rue soit située au niveau de la prévention secondaire et, dans une certaine mesure, tertiaire.

Cette étude a démontré que les actions des travailleurs de rue se situent davantage au niveau de la prévention secondaire. En effet, les travailleurs de rue interviennent surtout auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang. Ils offrent des services à ces jeunes, afin de leur donner des alternatives et ainsi peut-être influencer sur leur trajectoire (Hébert et al., 1997). Par exemple, ils facilitent aux jeunes l'accès aux ressources en les accompagnant et les référant à des partenaires. Ils accompagnent les jeunes dans leurs différentes démarches, et ce, en visant leur autonomisation. Comme alternative, les travailleurs de rue organisent également des activités sportives, artistiques et de loisir pour les jeunes. Ils visent surtout à établir un lien de confiance avec les jeunes, afin que ces derniers sollicitent leur aide dans les situations difficiles.

Dans une moindre mesure, les travailleurs de rue rejoignent également les membres de gang. Toutefois, les membres de gang de rue font peu de demandes aux travailleurs de rue. Les travailleurs de rue ont fait quelques accompagnements pour aider ces jeunes dans leurs démarches de désaffiliation, mais en vain. Ce type d'accompagnement nécessite l'établissement d'un savoir-faire et d'un réseau de partenaires. En somme, dans une démarche qui réunirait plusieurs programmes en matière de prévention des gangs de rue, le travail de rue devrait être situé surtout au niveau de la prévention secondaire.

Recommandation 3

Que le travail de rue soit reconnu comme une pratique alternative et complémentaire aux services institutionnels.

Le concept d'entre-deux développé par Fontaine et Duval (2003) traduit bien la contribution du travailleur de rue. Misant sur leur présence dans le milieu de vie des jeunes et sur le développement de relations significatives, les travailleurs de rue ont la capacité de développer des liens de confiance avec les jeunes qui nourrissent généralement une méfiance à l'égard des intervenants institutionnels. Ainsi, les travailleurs de rue peuvent avoir un rôle important entre les jeunes et les structures sociales. Par exemple, le travailleur de rue développe une relation individuelle avec des intervenants, afin de pouvoir faire des références personnalisées aux jeunes. Ainsi, il accompagne les jeunes auprès de différentes ressources. Il conclut des ententes afin d'accélérer les services offerts aux jeunes qu'il accompagne, soit pour éviter les étapes administratives des institutions ou pour obtenir un accès plus rapide à un intervenant. Il peut avoir un rôle de médiateur et même parfois de défenseur entre les jeunes et les institutions. Le fait que le travailleur de rue ne soit pas limité à un cadre

d'intervention permet aux intervenants de lui référer des jeunes qui désirent de l'aide pour poursuivre leur démarche ailleurs. En somme, la position d'entre-deux du travailleur de rue permet d'ouvrir des passerelles aux jeunes.

Toutefois, la complémentarité ne doit pas entraîner la perte de spécificité des modèles d'intervention (Duval et Fontaine, 2000). Le but n'est pas que le travailleur de rue uniformise sa pratique en fonction du milieu institutionnel. Le travail de rue ne doit pas être réduit à un rôle d'agent de liaison. Le travail de rue doit être envisagé selon le pôle autonome de Duval et Fontaine (2000). Sommairement, le travail de rue doit être considéré comme une stratégie d'éducation globale des jeunes qui vise l'amélioration de leurs conditions de vie et leur responsabilisation (Pharand, 1995, Duval et Fontaine, 2000). Comme le souligne Fontaine (2003), « le défi est de faire profiter le potentiel existentiel de ce médium de création de liens sociaux au lieu de réduire cette pratique à un rôle instrumental de courroie de transmission ». Ainsi, pour maximiser sa position d'entre-deux, le travailleur de rue doit être en mesure de développer des relations partenariales harmonieuses.

Recommandation 4

Que des espaces d'échanges soient favorisés pour les travailleurs de rue qui interviennent auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà.

Lors de la dernière séance de groupe, les travailleurs de rue ont révélé qu'ils avaient grandement apprécié avoir un lieu d'échange pour discuter de leurs interventions auprès des jeunes à risque d'adhérer à un gang de rue ou qui sont déjà affiliés à un tel groupe. Les séances leur ont permis d'étudier la problématique des gangs de rue plus en profondeur, d'échanger et de créer des liens avec des travailleurs de rue de différents quartiers qui vivent des réalités similaires. De plus, ces réunions ont une forte influence sur leur pratique. Lorsque les travailleurs de rue remplissaient leur questionnaire, ils devaient spécifier l'influence des séances de groupe sur leur pratique. Sur une échelle de 0 à 5 (0 signifiant aucune influence et 5 une grande influence), le score moyen de l'influence des séances de groupe pour les seize mois à l'étude sur leur pratique s'élève à 4. Les séances de groupe ont donc influencé considérablement leur pratique, d'où l'importance de favoriser des espaces d'échanges. Demandant un soutien logistique, ces moments d'échanges peuvent également être intégrés à des structures déjà en place, comme l'ATTRueQ (Association des travailleurs et travailleuses de rue du Québec). Il est important que le travailleur de rue ne soit pas contraint de s'engager à ces réunions. Il serait préférable que sa participation soit volontaire et suscite son intérêt.

Recommandation 5

Que les travailleurs de rue privilégient leur présence dans des lieux où il n'y a pas d'autres intervenants.

Une force du travail de rue est d'assurer une présence dans des lieux où il y a pas d'autres intervenants (rues, parcs, restaurants, arcades, sorties de classe, etc.). Cette présence permet aux travailleurs de rue d'être davantage accessibles pour les jeunes. De plus, elle permet de joindre des jeunes plus en marge qui ne fréquentent plus les institutions et qui rejettent leur aide. Or, il s'avère important que les travailleurs de rue privilégient leur présence dans ces lieux.

Certains travailleurs de rue étaient davantage associés à un milieu, comme l'école ou la maison des jeunes. En s'associant à un milieu, les travailleurs de rue risquent d'intervenir auprès de jeunes qui sont déjà rejoints par d'autres intervenants et les jeunes peuvent associer le travailleur de rue à ce milieu qui représente l'autorité, ce qui peut freiner la création de liens. En effet, étant donné que les travailleurs de rue ne sont pas associés à un milieu, les jeunes sont généralement moins méfiants pour solliciter leur aide. Le fait d'intervenir dans un milieu précis correspond à du *travail de milieu* et cadre moins avec la force du travail de rue qui est de rejoindre des jeunes plus marginalisés. Les contacts avec les milieux de vie des jeunes doivent être privilégiés afin d'assurer une continuité de l'intervention.

Recommandation 6

Que les travailleurs de rue développent leur capacité de référence pour accompagner les jeunes dans leur démarche de désaffiliation.

Bien que l'accompagnement d'un jeune à la sortie de son gang ne soit pas une intervention fréquemment effectuée par les travailleurs de rue du consortium, il est nécessaire que ces derniers développent leur capacité de référence pour mieux répondre aux jeunes qui désirent amorcer ce type de démarche. Les travailleurs de rue avaient effectivement de la difficulté à proposer une alternative intéressante aux jeunes qui désiraient se désaffilier et avaient peu de ressources à offrir. Cette embûche était attribuable au peu de ressources destinées aux adultes et à la méfiance de certains intervenants face aux jeunes impliqués dans les gangs. Or, un effort partenarial doit être fait pour établir un réseau de partenaires prêt à répondre aux besoins des jeunes qui désirent se désaffilier.

Des moyens doivent être donnés aux structures existantes pour concrétiser cette démarche. Par exemple, la désaffiliation d'un jeune nécessitait parfois une intervention d'urgence, car le jeune craignait pour son intégrité physique, et le travailleur de rue n'ayant pas établi préalablement de contact avec des ressources pour répondre à ce genre d'urgence, n'était pas toujours en mesure de répondre à son besoin. Globalement, les travailleurs de rue peuvent offrir le soutien et la confiance dont le jeune a besoin pour réussir sa démarche de désaffiliation, mais ils doivent développer un réseau de ressources, afin de répondre aux différents besoins des jeunes qui désirent se désaffilier.

Recommandation 7

Que des moyens soient donnés aux organismes pour assurer une pratique stable.

Il est important de veiller à une stabilité du travailleur de rue dans le milieu de vie des jeunes. Premièrement, le travail de rue étant une pratique essentiellement relationnelle, le départ du travailleur de rue engendre une rupture du lien social avec les jeunes et peut-être aussi la fin d'une démarche d'aide. Comme la confiance des jeunes s'effrite au fil des ruptures, il y a lieu d'insister sur l'établissement de relations durables (Fontaine, 2003). Suite au départ du travailleur de rue, les jeunes interrogés dans cette étude affirmaient effectivement avoir de la difficulté à faire confiance à un autre intervenant, puisqu'ils n'ont pas établi de relation de confiance avec celui-ci.

Le développement du lien de confiance est un long processus. On peut ainsi supposer que la courte expérience d'un travailleur de rue dans un milieu ne lui permet pas d'atteindre son plein potentiel. En effet, à plusieurs reprises dans ce rapport, nous avons démontré que la durée de la présence d'un travailleur de rue dans un milieu variait positivement en nombre selon les contacts établis avec les jeunes, les accompagnements effectués, l'accès aux résidences des jeunes et les discussions de plus de 30 minutes.

Le roulement de personnel nuit également aux relations partenariales. Certains partenariats peuvent effectivement cesser suite au départ d'un partenaire. En outre, un partenaire interrogé a affirmé que certains partenariats cessent parce qu'il y a des coupures budgétaires dans le milieu communautaire. Dans ce sens, Fontaine (2001) soutient que le financement non récurrent et par projet freine l'embauche de travailleurs de rue permanents et occasionne un taux de roulement important. Il serait donc important d'identifier les facteurs qui occasionnent le roulement des travailleurs de rue, afin de trouver des solutions pour soutenir une pratique stable.

Recommandation 8

Que le travailleur de rue puisse, dans la mesure du possible, avoir accès à un service de supervision clinique.

Le travailleur de rue est parfois seul sur son territoire. Aussi, dans sa pratique, le travailleur de rue est confronté à la marginalité. Pour contrer l'isolement, les travailleurs de rue doivent pouvoir se ressourcer. Comme le dit Pharand (1995, p.33), « sans soutien, sans encadrement et sans partage de la réflexion, le travailleur de rue risque de dériver, de déraiper ». Les travailleurs de rue qui avaient accès à une supervision clinique appréciaient grandement cette forme de soutien pour parfaire leur pratique auprès des jeunes ciblés par le projet. Or, cette forme de supervision étant favorisée par les travailleurs de rue pour développer leur pratique, elle doit être privilégiée.

Recommandation 9

Que le travail de rue demeure une pratique qui considère l'ensemble des individus dans leur globalité.

Pour les travailleurs de rue, l'individu est perçu dans sa globalité. Ainsi, les travailleurs de rue ne restreignent pas leurs services selon une problématique. Par leur intervention avec les jeunes ciblés par le projet, ils ne s'attardaient pas seulement à leur affiliation à un gang de rue, mais les accompagnaient dans l'ensemble des sphères de leur vie. La philosophie du travail de rue veut que le jeune soit considéré comme un individu à part entière et non en fonction d'une problématique particulière (Pharand, 1995).

De plus, bien que le projet ciblait les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà et que les travailleurs de rue devaient accentuer leur présence auprès de ces jeunes, les travailleurs de rue continuaient de répondre aux besoins de l'ensemble des jeunes.

Recommandation 10

Qu'une réflexion critique continue sur les principes de la confidentialité soit adaptée au caractère fluide de la pratique du travail de rue.

Par leur proximité avec les jeunes, il arrive que les travailleurs de rue soient témoins ou informés de la commission d'un acte criminel. Les travailleurs de rue sont donc confrontés à des situations où il doit y avoir des réflexions en lien au principe de la confidentialité. Considérant la fluidité de la pratique du travail de rue, la confidentialité est parfois une question épineuse.

C'est pourquoi une réflexion critique des principes de la confidentialité doit être tenue en présence des principaux acteurs concernés par cette pratique (directeurs, travailleurs de rue, partenaires des milieux communautaire et institutionnel, chercheurs), car elle guidera les travailleurs de rue dans leurs actions auprès des jeunes. Cette réflexion doit être constante, afin qu'elle s'ajuste à l'évolution de la pratique du travail de rue, aux valeurs et aux lois de la société. Face à la disparité des situations auxquelles sont confrontés les travailleurs de rue, ils doivent bénéficier d'une certaine souplesse dans leur évaluation du respect de la confidentialité, sans perdre de vue la dimension éthique qu'exige cette forme de pratique.

Recommandation 11

Que la pratique du travail de rue soit démystifiée auprès des intervenants qui agissent auprès des jeunes, afin d'inciter la collaboration.

Les partenariats des travailleurs de rue étaient parfois difficiles ou voués à l'échec parce que leurs partenaires saisissaient mal leur rôle. Certains partenaires des travailleurs de rue avaient aussi de la difficulté à saisir l'importance du respect de la confidentialité dans la pratique du travail de rue et tentaient de soutirer de l'information sur les jeunes. Le respect de la confidentialité est effectivement ressorti comme un facteur important dans le développement de la relation de confiance, et la légitimité du travail de rue repose sur ce lien de confiance. La confiance et la confidentialité sont effectivement les pierres angulaires du travail de rue (Lamoureux cité dans Pharand, 1995, p. 25).

L'approche non directive des travailleurs de rue suscite parfois l'incompréhension des intervenants dont le mandat est la prise en charge thérapeutique ou le contrôle social (Fontaine, 2003). Les travailleurs de rue doivent donc éclaircir leur approche auprès des autres intervenants qui interviennent auprès des jeunes, afin de favoriser des relations partenariales harmonieuses. De plus, en l'absence d'un réseau de partenaires qui reconnaît le rôle du travailleur de rue, il devient difficile pour cet intervenant de référer les jeunes vers les ressources (Fontaine et Duval, 2003).

Recommandation 12

Que, pour veiller à un partenariat optimal des travailleurs de rue, les conditions suivantes soient assurées :

- Établir une complicité entre les partenaires
- Demeurer ouverts à des approches différentes et au travail en équipe
- Être vigilants dans la façon de se présenter avec des partenaires qui représentent l'autorité, afin de ne pas nuire au lien avec les jeunes
- Reconnaître les rôles de chacune des personnes impliquées dans une démarche partenariale
- Favoriser le partenariat avec des partenaires qui ont des rôles et des approches qui se rejoignent
- Avoir comme but commun le bien-être des jeunes
- Assurer un financement permanent, afin d'éviter la compétition entre les partenaires
- Assurer une plus grande stabilité des acteurs impliqués dans une démarche partenariale
- Privilégier les partenariats où il y a un investissement réciproque des parties

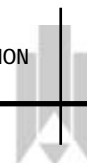
Ces conditions ont été relevées et reconnues, par les travailleurs de rue et leurs partenaires, comme nécessaires à l'établissement d'un partenariat harmonieux. Le partenariat étant essentiel à la pratique des travailleurs de rue, il est important d'assurer les meilleures conditions, lesquelles pouvant servir de balises pour maximiser les liens de collaboration.

Recommandation 13

Que la pratique-terrain demeure l'enjeu principal du travailleur de rue.

Bien que le partenariat soit essentiel à la pratique du travailleur de rue, il doit privilégier sa présence sur le terrain auprès des jeunes. En étant constamment dans des réunions ou des tables de concertation, le travailleur de rue diminue sa disponibilité pour les jeunes. Par conséquent, il se déconnecte de la réalité du milieu et devient moins efficace pour les jeunes. Ce rôle devrait être davantage du ressort de la coordination ou de la direction de l'organisme.

Pour terminer, il est important de souligner que ces recommandations sont basées sur l'analyse de la pratique du travail de rue impliquant essentiellement la participation de sept travailleurs de rue, provenant chacun d'un organisme montréalais voué à ce mandat. Il faut donc être vigilant dans la généralisation de celles-ci à d'autres organismes de travail de rue.



CONCLUSION

Ce rapport offre un portrait de la pratique des travailleurs de rue du consortium *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Dans un premier temps, il a été possible de décrire la pratique du travail de rue auprès de ces jeunes. Cette partie de l'exercice a permis de connaître les caractéristiques des jeunes rejoints par les travailleurs de rue, la présence-terrain de ces praticiens, le développement d'une relation entre un jeune et un travailleur de rue ainsi que l'ensemble des interventions faites par ces intervenants durant la période de l'étude. Dans un deuxième temps, les relations partenariales des travailleurs de rue ont été étudiées. Pour ce faire, nous nous sommes intéressés aux perceptions des relations partenariales dans la pratique, aux partenaires des travailleurs de rue, à la consolidation d'un réseau de partenaires et aux forces et faiblesses du partenariat.

Ainsi, il est dorénavant possible d'identifier les apports de cette pratique pour l'intervention auprès des jeunes à risque et membres et, par conséquent, de tirer au clair les attentes face à cette pratique et de bien cerner les forces et les faiblesses. En s'inspirant de la section sur le partenariat, le lecteur peut mieux comprendre le rôle du travailleur de rue dans un partenariat et les conditions nécessaires pour assurer des relations partenariales harmonieuses. Enfin, cette étude évaluative permet de mieux situer le travail de rue dans une stratégie globale de prévention de la criminalité.

Bien que les connaissances acquises aident à mieux saisir et à améliorer la pratique des travailleurs de rue du consortium, il est important de garder à l'esprit les limites de cette étude. Premièrement, une atteinte à la validité échantillonnale. L'échantillon étant composé d'un petit nombre de travailleurs de rue, il est difficile d'assurer la représentativité de tous les travailleurs de rue québécois pratiquant auprès des jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue ou qui le sont déjà. Les résultats obtenus ne peuvent être généralisés à l'ensemble de ces intervenants. Ce biais ne cause toutefois pas de problème dans l'évaluation du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* mais plutôt au niveau de l'avancement des connaissances empiriques sur le sujet.

Deuxièmement, considérons la méthode d'échantillonnage utilisée. Les jeunes et les partenaires interrogés étant référés par les travailleurs de rue, il est permis de supposer qu'ils ont choisi les personnes avec qui ils avaient de bonnes relations. En regard des ressources dont nous disposons pour effectuer la présente étude, cette façon de procéder était la plus valable pour rejoindre ces individus. Notons que ces limites ont été considérées tout au long de l'étude pour une interprétation des résultats la plus judicieuse possible.

Troisièmement, bien que certains aspects du travail de rue - dont la possibilité de développer des relations de confiance avec les jeunes, de rejoindre des jeunes qui craignent les services sociaux et d'offrir des alternatives - s'avèrent fortement importants pour l'intervention auprès des jeunes auxquels nous nous intéressons, il est difficile d'attester que cette

pratique a un effet préventif sur l'adhésion d'un jeune à un gang de rue. Pour pouvoir faire une telle affirmation, il faudrait mesurer le niveau d'implication d'un jeune dans son gang à plusieurs moments dans le temps, soit avant la rencontre du travailleur de rue, pendant la relation et après celle-ci. Or, cette méthode de recherche est peu compatible avec la pratique du travail de rue. Elle concorde difficilement avec la relation volontaire privilégiée par le travail de rue. Le jeune doit être libre de demeurer en lien avec le travailleur de rue et d'entreprendre des démarches. De plus, le travail de rue reposant sur le lien de confiance, il est difficile de déterminer a priori avec quels jeunes le travailleur de rue va développer une telle relation.

Il est alors important de trouver une méthode qui s'adapte bien à la pratique du travail de rue. Une voie intéressante pour mesurer l'impact du travail de rue auprès de cette population serait d'interroger des jeunes sur de possibles changements dans leurs parcours survenus suite à une rencontre avec un travailleur de rue. Pour ce faire, il serait important, en premier lieu, de recenser la littérature, afin de déterminer les différentes sphères qui définissent un jeune à risque d'adhérer à un gang de rue. Ensuite, pour chacune de ces sphères, des questions devraient être créées, afin de rédiger un questionnaire à l'intention de ces jeunes. De plus, les travailleurs de rue pourraient remplir un questionnaire qui définit leur approche (ex. : années d'expérience, sexe, présence prépondérante dans les parcs), afin de voir quels facteurs ont un effet sur les changements de trajectoires des jeunes. Selon les résultats, si on observe plus de changements chez les jeunes référés par un travailleur de rue en particulier, il serait intéressant d'approfondir par une entrevue qualitative. Une telle étude permettrait d'avoir un portrait des interventions susceptibles d'opérer des changements chez les jeunes étudiés.

La dimension de la confidentialité serait également intéressante à approfondir. Dans cette étude, nous avons vu que la confidentialité était au cœur de l'établissement d'un lien de confiance. Deux grandes règles semblaient régir la décision de dénoncer, soit lorsque l'intégrité physique d'un individu était menacée ou lorsque la personne était âgée de moins de 14 ans. Outre ces deux règles, le choix de dénoncer ou pas un acte criminel ou une victimisation semblait personnalisé selon l'acte, l'individu, la situation, les répercussions, etc. Dans une étude future, à partir de cas où il y a un questionnement sur le maintien de la confidentialité, il serait intéressant d'élaborer des grilles analytiques en tenant compte de cette dimension éthique. Il serait possible d'analyser les cas de dénonciation et ceux de maintien de la confidentialité et ainsi de relever les principaux facteurs qui influencent le choix de dénoncer.

Maintenant, plus spécifiquement à l'étude des partenariats des travailleurs de rue, il est possible de constater que les rôles des travailleurs de rue étaient bien reconnus par les partenaires rencontrés. Cette situation peut être attribuable au fait que les partenaires interviewés ont été référés par les travailleurs de rue. On peut supposer que ces partenaires reconnaissent l'approche du travail de rue et discernent bien ce que le travailleur de rue peut apporter dans une relation partenariale. Pour leur part, la majorité des travailleurs de rue ont mentionné que, en général, leurs partenaires

reconnaissaient bien leur rôle. Comme le soulèvent Duval et Fontaine (2000), les tensions observées se situaient plus au niveau de la reconnaissance du pôle autonome du travail de rue. De fait, les travailleurs de rue sont perçus par certains intervenants comme des agents d'information ou des intervenants qui servent seulement à prévenir les problèmes directement dans le milieu. Dans le cas présent, à l'inverse de l'étude de Duval et Fontaine (2000), les relations de collaboration avec d'autres intervenants ne sont pas souvent tendues et marquées par la méfiance. Les travailleurs de rue interrogés entretenaient généralement de bonnes relations partenariales.

Il serait intéressant de savoir s'il y a eu une évolution dans les relations partenariales des travailleurs de rue, si leur rôle d'éducation globale et de sensibilisation est mieux reconnu par les intervenants des milieux communautaire et institutionnel. Dans cette étude, il est difficile d'avancer une telle conclusion, car peu de partenaires ont été interrogés et ils ont tous été référés par les travailleurs de rue. Dans une prochaine étude, il pourrait être pertinent d'interroger un échantillon plus diversifié d'intervenants qui sont en relation avec les travailleurs de rue dans leur pratique ou de distribuer des questionnaires à ces différents partenaires. Il serait alors possible de relever des divergences quant aux objectifs du partenariat et celles touchant les rôles respectifs des travailleurs de rue et des partenaires. Par exemple, les travailleurs de rue éprouvaient surtout de la difficulté à entretenir des relations partenariales avec les policiers, car leur rôle et leur approche sont différents et la pratique des travailleurs de rue est souvent réduite par les policiers à celui d'agents d'information. Il serait pertinent d'avoir les perceptions des policiers, du partenariat avec les travailleurs de rue, pour ainsi discerner les problèmes et relever les éléments à travailler afin de favoriser la collaboration entre ces intervenants.

Les litiges avec les institutions relevés dans la littérature sont peu rapportés par les travailleurs de rue. Cette situation semble davantage se traduire au niveau de la direction des organismes, d'où l'intérêt d'étudier, éventuellement, leurs partenariats et peut-être y découvrir une nouvelle réalité. On pourrait examiner quelle forme de partenariat, de Panet-Raymond et Bourque (1991), les directions des organismes entretiennent avec le milieu institutionnel, soit le partenariat ou le pater-nariat. Vérifier si, comme la littérature l'avance, les organismes communautaires sont contraints de s'ajuster au cadre technocratique des institutions.

Dans un autre ordre d'idée, il serait captivant de produire une étude similaire à celle de Dupont (à paraître) sur le réseau de sécurité, mais pour découvrir le réseau d'aide offert aux jeunes. La distance entre les relations entretenues par les intervenants jeunesse permettrait de savoir si le travailleur de rue constitue une pierre angulaire (nœud) de ce réseau, si le réseau institutionnel et communautaire est tissé serré (densité du réseau élevée) ou si le réseau institutionnel est dense et que seulement quelques-uns de ses intervenants ont un lien avec les travailleurs de rue. Une telle étude permettrait de savoir où se situe le travailleur de rue dans le réseau d'aide offert aux jeunes.

Comme on peut le constater, plusieurs éléments demeurent à approfondir, tant au niveau de la pratique du travail de rue auprès des jeunes que de leurs relations partenariales. Le travail de rue recouvre une panoplie d'interventions et d'interactions et, par conséquent, plusieurs facettes de cette pratique peuvent être explorées. La troisième année d'évaluation du projet *Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?* prend ainsi une tout autre direction. Maintenant que la pratique du travail de rue a été décrite minutieusement, nous proposons d'identifier les interventions des travailleurs de rue susceptibles d'augmenter les facteurs de protection chez les jeunes à risque de devenir membres d'un gang de rue. La prochaine étape de cette étude sera principalement consacrée à cette mission, soit de discuter de la capacité qu'a un travailleur de rue d'aider un jeune à modifier son parcours de vie.



RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANGERS, M. (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*, Les éditions CEC inc., Montréal, 381p.
- ARCHAMBAULT, J.; PINET, T.; DUMONT, M., LAFOND, G.; LEDUC, P. C.; BORJA, P. et DÉRY, I. (2001). *Évaluation de l'efficacité d'un projet de prévention du VIH et des autres MTS en milieu carcéral (Projet S.A.P)*, CLSC de la région Sherbrookoise, 121p.
- BASTIEN, R.; LÉVY, J.; OLAZABAL, L.; TROTTIER, G.; ROY, É. (2001). *Analyse descriptive de la prévention dans le travail de proximité : la problématique MTS/VIH et celle connexe. Étude exploratoire : rapport de recherche*. Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre, 77p.
- BÉRARD, F. (2006). « Recadrer notre action pour s'ouvrir à de nouveaux horizons », présentation PowerPoint lors de la conférence d'ouverture du colloque Deux mille à Magog en mai 2006.
- BLONDIN, P (1993). « Les gangs de rue ». In M. Chalom et J. Kousik (eds) : *Violence et déviance à Montréal*, Montréal : Liber, p.91-103
- CLÉMENT, M-È., TOURIGNY, M. et DOYON, M. (1999). « Facteurs liés à l'échec d'un partenariat entre un organisme communautaire et un CLSC : une étude exploratoire », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12 (2), p.45-64.
- CHEVAL, C (1998). *Le travail de rue : une pratique d'accompagnement clinique*, Mémoire de maîtrise, École de service social, Université de Montréal, 158p.
- CHEVAL, C (2001). « Des travailleurs de rue créateurs de liens sociaux » DANS DORVIL, H. et MAYER, R (dir), *Problèmes sociaux – tome II – Études de cas et interventions sociales*, Montréal : Presse de l'Université du Québec, p.362-385.
- COUSINEAU, M-M (2004). « Gangs : Un tour du Québec pour faire parler le point... Un forum pour en parler! », *Continuum JC*, vol. 3, no.1, p.3 et 7.
- CUSSOdN, M. (2002). *Prévenir la délinquance. Les méthodes efficaces.*, Presses Universitaires de France.
- de BOEVÉ, E. (1996). *Quand le social descend dans la rue*, Bruxelles : Fédération des travailleurs sociaux de rue en Communauté française de Belgique.
- DORAIS, M. (2001). « Les travailleurs sociaux sont tous des chercheurs... y compris ceux et celles qui l'ignorent », Conférence prononcée au colloque de l'Ordre des travailleurs sociaux, *Intervention*, no. 14, p.86-95.
- DUPONT, B. (à paraître). « Mapping security networks : From metaphorical concept to empirical model », in FLEMMING, J. and WOOD, J. (forthcoming). *Fighting Crime Together: the Challenges of Policing and Security Networks*.
- DUVAL, M. et FONTAINE, A. (2000). « Lorsque des pratiques différentes se heurtent : les relations des travailleurs de rue et les autres intervenants », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.13 (1), p.49-67.
- FONTAINE, A (2001). *Le travail de rue face aux pressions technocratiques : les enjeux de la planification intégrée de services sociaux et de santé pour une pratique d'intervention autonome en lien avec les jeunes marginalisés*, Mémoire de maîtrise, Intervention sociale, Université du Québec à Montréal, 169p.

- FONTAINE, A. (2003). « Aux marges du social, le travail de rue », *Intervention*, no.119, p15-23.
- FONTAINE, A. et DUVAL, M. (2003). *Le travail de rue dans l'entre-deux : trousse à l'intention des travailleurs de rue sur leurs rapports avec les autres intervenants*, Montréal : Service aux collectivités de l'UCAM en partenariat avec l'ATTRueQ, 101p.
- FORTIER, J. et ROY, S. (1996). « Les jeunes de la rue et l'intervention : quelques repères théoriques », *Cahiers de recherche sociologique, Jeune en difficulté : de l'exclusion vers l'itinérance*, no 27, p.127-145 DANS FONTAINE, A (2001). *Le travail de rue face aux pressions technocratiques : les enjeux de la planification intégrée de services sociaux et de santé pour une pratique d'intervention autonome en lien avec les jeunes marginalisés*, Mémoire de maîtrise, Intervention sociale, Université du Québec à Montréal, 169p.
- FOURNIER, D.; RENÉ, J-F; DUVAL, M; GARON, S.; FONTAINE, A, CHÉNARD, J. et LEFEBVRE, c. (2001). « La dynamique partenariale sur les pratiques des organismes communautaires dans le contexte de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.14(1), p11-131.
- FREDETTE, C. (2006), « Et si nous parlions gangs! Pourquoi faire simple si on peut faire compliqué? », présentation lors du Colloque Deux mille, Magog, mai 2006.
- FREDETTE, C. (2004). « Quand le rêve d'une nouvelle vie tourne au cauchemar! », *Continuum JC*, vol. 3, no.1, p.11.
- GOYETTE, M; BOUFFARD, B. et LARIVIÈRE, C (2000). « La concertation et le partenariat aux Centres jeunesse de Montréal : des pratiques à soutenir », *Défi Jeunesse*, vol. VI(2), p.29-36.
- GRÉGOIRE, C. (1998). « Les gangs de rue : mythe ou réalité? », *Défi jeunesse*, 1, V, p.18-22.
- HAMEL, S., FREDETTE, C., BLAIS M-F., HÉBERT, J. ET SAVOIE, G. (1999). « Jeunesse et gangs de rue : principaux constats venant de la recension des écrits et de la recherche-terrain », *Défi Jeunesse*, vol. V(2).
- HAMEL, S., FREDETTE, C., BLAIS M-F. et BERTOT, J. (1998). *Jeunesse et gangs de rue. Phase II. Résultats de la recherche terrain et proposition d'un plan stratégique quinquennal*. I.R.D.S., Rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, 440p.
- HÉBERT, J., HAMEL, S. et SAVOIE, J. G. (1997). *Jeunesse et gangs de rue. Phase 1. Revue de la littérature*, I.R.D.S., rapport présenté au Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, Montréal, 100p.
- KLEIN, M. W. (1971). *Street gang and street workers*, New Jersey : Prentice-Hall inc, 338p.
- LAMOUREUX, J. (1994). *Le partenariat à l'épreuve*, Montréal : Éditions St-Matin, 213p.
- LANCTÔT, N. et LE BLANC, M. (1996). « La participation des garçons à une bande marginale : un phénomène de sélection et d'opportunités », *Revue canadienne de criminologie*, octobre 1996, p.375-400.
- LARIVIÈRE, C. (2001). « L'amplification obligée des relations partenariales : l'interdépendance est-elle une menace à l'autonomie? » *Nouvelles pratiques sociales*, vol.14(1), p.20-30.
- MALO, C.; DOYON, M., RIOUX, G. et DUBUC, R. (1999). « Un partenariat égalitaire avec le milieu? Analyse des activités et des conditions de réussite du partenariat mis sur pied à l'école secondaire Espace-Jeunesse », *Défi Jeunesse*, vol. V(3), p.7-13.

- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – MSSS (1992). *Politique de la santé et du bien-être*, Québec, Gouvernement du Québec.
- NÉRON, C. (2004). « Les gangs de rue à l'avant-plan : Une priorité d'action à tous les niveaux », *Continuum JC*, vol. 3, no.1, p.2 et 6.
- PANET-RAYMOND, J. et BOURQUE, D. (1991). *Partenariat ou pater-nariat ? La collaboration entre établissements publics et organismes communautaires oeuvrant auprès des personnes âgées à domicile* », Université de Montréal, École de service social, 175p.
- PANET-RAYMOND, J. (1991). « Le partenariat entre l'État et les organismes communautaires : un défi pour la formation en travail social », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 40 (2), p.54-75.
- PANET-RAYMOND, J. (1994). « Les nouveaux rapports entre l'État et les organismes communautaires à l'ombre de la Loi 120 », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7(1), p.79-94.
- PAQUET, M. et RICHARD, C. (1995). *Une expérience de travail de rue à Joliette : bilan des quatorze premiers mois*, Rapport d'activité, 17p.
- PARIS, R. (1999). « Le travail de rue : une pratique encadrée qui n'encadre pas... », Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec, 11p.
- PERREAULT, M. et BIBEAU, G. (2003). *La gang : une chimère à apprivoiser (marginalité et transnationalité chez les jeunes Québécois d'origine afro-antillaise)*, Québec : Les Éditions du Boréal, 391p.
- PHARAND, S. (1995). *Le travail de rue au Québec : revue documentaire*, Unité de santé publique du Centre hospitalier régional de Rimouski, Rimouski, 52p.
- PICARD, M. (1999). « Créer des partenariats harmonieux », *Défi Jeunesse*, vol. V(3), p3-6.
- PINARD, M. (1994). « Pour une approche intégrée du travail de rue. Travail de rue : objectifs, philosophie d'action et choix politiques » In *Les actes du colloque du PlaMP : une génération sans nom ni oui* (Mtl, 22-26 avril 1992), dir. J. Pector, Montréal : PlaMP, 336p. (p.256-261).
- RENÉ J-F et GERVAIS, L. (2001). « Les enjeux du partenariat aujourd'hui », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.14(1), p.20-30.
- SIMARD, P; NOËL, L; BARON, M et CARON, J (2003). « La collaboration dans la pratique du travail de rue : l'expérience de Rouyn-Noranda », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.16 (2), p.142-159.
- SPERGEL (1992). « Youth Gang : An Essay Review », *Social Service Review*, vol. 66(1), p.121-140.
- SPERGEL, I. A. (1995). *The youth gang problem: A community approach*, Oxford University Press, New-York, 346p.
- THÉRIEN, F. (1992). *Jeunes, immigrants, familles. Évaluation d'un projet d'intervention de rue auprès des jeunes de Côte-des-Neiges*, DSC Ste-Justine, Montréal
- DANS PHARAND, S. (1995). *Le travail de rue au Québec : revue documentaire*, Unité de santé publique du Centre hospitalier régional de Rimouski, Rimouski, 52p.

TREMBLAY, H (1990). « La place et le rôle des organismes communautaires dans le domaine de la santé et des services sociaux », *Apprentissage et socialisation*, vol. 13, no.2, p.121-128 DANS FONTAINE, A (2001). *Le travail de rue face aux pressions technocratiques : les enjeux de la planification intégrée de services sociaux et de santé pour une pratique d'intervention autonome en lien avec les jeunes marginalisés*, Mémoire de maîtrise, Intervention sociale, Université du Québec à Montréal, 169p.

VALLERAND, J. R. (1994). *Les fondements de la psychologie sociale*, Montréal : Gaétan Morin Éditeur ltée, 888p.

Montréal, jeudi le 16 décembre 2004

Comité éthique de la recherche
Montréal (Québec)

Objet : Lettre de justification de la pertinence du projet.

À qui de droit,

À titre de président du conseil administratif de la Société de criminologie du Québec, j'endosse la pertinence des démarches de notre organisme dans l'évaluation du projet « Travail de rue/Gang de rue, un lien incontournable? ».

L'évaluation permettra ultimement de se prononcer sur la pertinence de la pratique du travail de rue envers les jeunes à risque ou membres de gang de rue.

Cette démarche permettra aux travailleurs de rue de faire le point sur leur pratique et de s'orienter vers les démarches les plus prometteuses envers les jeunes à risque ou membres de gang de rue.

Je considère que l'évaluation du consortium bonifiera la crédibilité du travail de rue et apportera des bases argumentatives quant à leur apport dans la diminution des effets négatifs liés à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Serge Brochu, Ph.D.
Professeur



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE PARTICIPATION À LA DÉMARCHÉ ÉVALUATIVE

A) RENSEIGNEMENTS AUX TRAVAILLEURS DE RUE

➤ **Titre du projet**

Évaluation du projet « Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable? ».

➤ **Superviseure de l'évaluation**

Caroline Savard

Directrice générale
Société de criminologie du Québec
2000, boulevard Saint-Joseph Est
Montréal H2H 1E4
(514) 529-4391
(514) 817-6250 (cellulaire)
caroline.savard@societecrimino.qc.ca

➤ **Responsable de l'évaluation**

Karine Tétreault

Agente de recherche
Société de criminologie du Québec
2000, boulevard Saint-Joseph Est
Montréal H2H 1E4
(514) 529-4391
k.tetreault@societecrimino.qc.ca

➤ **Buts et objectifs de la démarche évaluative**

La participation à l'évaluation du projet « Travail de rue/Gang de rue, un lien incontournable? » est d'une durée de deux ans, soit d'octobre 2004 à octobre 2006.

Le but général de l'étude est de déterminer si les travailleurs de rue assurent une présence significative auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

➤ **Modalités de participation à l'étude**

Vous devrez participer à une rencontre de quatre heures (de 13h à 17h) aux deux semaines, aux dates suivantes :

Tout changement à l'horaire sera mentionné à au moins une semaine d'avis, dans la mesure du possible.

Les rencontres se dérouleront à la Société de criminologie du Québec, situé au 2000, boulevard Saint-Joseph Est, à Montréal.

Lors de ces rencontres, vous aurez généralement des questionnaires à remplir individuellement les deux premières heures. Les deux dernières heures seront consacrées à une rencontre de groupe pour des discussions dirigées.

Vous aurez également à nous présenter deux jeunes à risque ou membres de gang de rue par année qui seront disposés à nous accorder une entrevue.

➤ **Avantages**

La participation à ce projet vous apportera un certain recul sur votre travail face aux jeunes à risque ou membres de gang de rue.

L'évaluation permettra d'étudier les avenues les plus prometteuses en travail de rue face aux jeunes à risque ou membres de gang de rue.

Les rencontres vous permettront d'échanger avec d'autres travailleurs de rue sur votre pratique face aux jeunes à risque ou membres de gang de rue.

➤ **Risque et inconfort**

Autant que nous sachions, votre participation à la recherche ne vous causera aucun préjudice.

➤ **Participation volontaire et retrait ou exclusion de l'étude**

Votre participation est entièrement volontaire.

Vous êtes libre de vous retirer sans préjudice en tout temps sans devoir justifier votre décision.

Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous devez aviser verbalement Karine Tétreault ou Caroline Savard.

Vous serez avisé, tout au long de l'étude, de toute nouvelle information susceptible de vous faire reconsidérer votre décision de participer à l'étude.

➤ **Caractère confidentiel des informations**

La confidentialité sera respectée de la manière suivante :

- Aucune information révélant votre identité ne sera diffusée ou publiée à moins que vous y ayez expressément consenti.
- Aucune information permettant d'identifier l'identité des personnes ou des lieux que vous nous avez mentionnés ne sera révélée.
- À tous les entretiens, vos propos seront enregistrés avec un magnétophone. Aussitôt la rencontre terminée, les données enregistrées seront téléchargées dans l'ordinateur et seront accessibles avec un mot de passe.
- Tous les documents informatisés seront protégés par un mot de passe pour avoir accès à l'ordinateur. Karine Tétreault et Caroline Savard seront les deux seules personnes à connaître ce mot de passe.
- Tous les documents papier seront dans un classeur fermé à clé. Karine Tétreault et Caroline Savard seront les deux seules personnes à avoir accès à ce classeur.
- Tous les documents sur support papier seront détruits avec un déchiqueteur à la fin du projet.
- Tous les documents informatiques et les enregistrements seront supprimés de l'ordinateur à la fin du projet.

➤ **Questions sur la démarche évaluative**

Si vous avez des questions au sujet de cette démarche évaluative, vous pouvez communiquer (avant, pendant et après l'évaluation) avec :

Karine Tétreault
Agente de recherche
Société de criminologie du Québec
2000, boulevard Saint-Joseph Est
Montréal H2H 1E4
(514) 529-4391
k.tetreault@societecrimino.qc.ca

Du mardi au jeudi, entre 8h30 et 16h30

ou

Caroline Savard
Directrice générale
Société de criminologie du Québec
2000, boulevard Saint-Joseph Est
Montréal H2H 1E4
(514) 529-4391
(514) 817-6250 (cellulaire)
caroline.savard@societecrimino.qc.ca

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

En cas d'urgence, communiquez avec Caroline Savard au (514) 817-6250.

B) FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet : Évaluation du projet « Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable? ».

Superviseure de l'évaluation : Caroline Savard

Responsable de l'évaluation : Karine Tétreault

*Je, (nom en lettre moulée du travailleur de rue) _____
déclare avoir pris connaissance des documents ci-joints dont j'ai reçu copie, en avoir discuté avec Karine Tétreault et comprendre le but, les avantages, les risques et inconvénients de l'étude en question. Après réflexion et un délai raisonnable, je consens librement à prendre part à cette étude évaluative. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice.*

Signature du travailleur de rue _____

Date _____

Lieu _____

Nom du témoin _____

Signature du témoin _____

Date _____

Lieu _____

DATES OÙ LES TRAVAILLEURS DE RUE ONT ÉTÉ CONVIÉS À REMPLIR LEUR QUESTIONNAIRE

Numéro du questionnaire	Date que le questionnaire a été complété	Période à l'étude
Questionnaire 1	03-févr-05	20/01/05 au 02/02/05
Questionnaire 2	17-févr-05	03/02/05 au 16/02/05
Questionnaire 3	03-mars-05	17/02/05 au 02/03/05
Questionnaire 4	17-mars-05	03/03/05 au 16/03/05
Questionnaire 5	31-mars-05	17/03/05 au 30/03/05
Questionnaire 6	14-avr-05	31/03/05 au 13/04/05
Questionnaire 7	28-avr-05	14/04/05 au 27/04/05
Questionnaire 8	12-mai-05	28/04/05 au 11/05/05
Questionnaire 9	16-mai-05	12/05/05 au 25/05/05
Questionnaire 10	09-juin-05	26/05/05 au 08/06/05
Questionnaire 11	23-juin-05	09/06/05 au 22/06/05
Questionnaire 12	07-juil-05	23/06/05 au 06/07/05
Questionnaire 13	21-juil-05	07/07/05 au 20/07/05
Questionnaire 14	14-août-05	21/07/05 au 03/08/05
Questionnaire 15	18-août-05	04/08/05 au 17/08/05
Questionnaire 16	01-sept-05	18/08/05 au 31/08/05
Questionnaire 17	15-sept-05	01/09/05 au 14/09/05
Questionnaire 18	29-sept-05	15/09/05 au 28/09/05
Questionnaire 19	13-oct-05	29/09/05 au 12/10/05
Questionnaire 20	27-oct-05	13/10/05 au 26/10/05
Questionnaire 21	10-nov-05	27/10/05 au 09/11/05
Questionnaire 22	24-nov-05	10/11/05 au 23/11/05
Questionnaire 23	08-déc-05	24/11/05 au 07/12/05
Questionnaire 24	22-déc-05	08/12/05 au 21/12/05
Questionnaire 25	26-janv-06	12/01/06 au 25/01/06
Questionnaire 26	09-févr-06	26/01/06 au 08/02/06
Questionnaire 27	23-févr-06	09/02/06 au 22/02/06
Questionnaire 28	09-mars-06	23/02/06 au 08/03/06
Questionnaire 29	23-mars-06	09/03/06 au 22/03/06
Questionnaire 30	06-avr-06	23/03/06 au 05/05/06
Questionnaire 31	20-avr-06	06/04/06 au 19/04/06
Questionnaire 32	04-mai-06	20/04/06 au 03/05/06



QUESTIONNAIRE BIMENSUEL
Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable?

Conçu par
Geneviève Girard

Sous la direction de
Caroline Savard

GRILLE D'IDENTIFICATION

Questionnaire n° _____

Travailleur de rue

Quartier n° _____

Rencontre n° _____

Observations du _____ / _____ / _____ au _____ / _____ / _____.
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

SECTION 1 : LA PRÉSENCE

QUESTION 1

Dans le tableau ci-dessous, inscris dans les cases blanches les **heures de début** et de **fin** de chaque **jour de travail** depuis les deux dernières semaines.

► *Ne tiens pas compte des cases grises.*

JOUR de la semaine	DATE			TEMPÉRATURE °C	HRE DÉBUT	HRE FIN	NB HEURES
	Jour	Mois	Année				
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
			2006		:	:	:
NB HEURES TOTALES							:

QUESTION 2

Es-tu allé à ton **bureau** au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 5.*

QUESTION 3

Combien de jeune (s) à risque et/ou membres de gang de rue as-tu rencontrés à ton **bureau** au cours des deux dernières semaines?

_____ Jeune (s) à risque et/ou membres de gang de rue.

QUESTION 4

Combien de jeune (s) à risque et/ou membres de gang de rue as-tu rencontrés pour la première fois à ton **bureau** au cours des deux dernières semaines?

_____ Jeune (s) à risque et/ou membres de gang de rue.

QUESTION 5

À combien de **sortie(s) de classes** as-tu été présent au cours des deux dernières semaines?

_____ Sortie (s) de classes.

QUESTION 6

Es-tu allé dans une **arcade** où il y avait des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

₁ Oui

₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 8.*

QUESTION 7

De quelle (s) **arcade (s)** s'agit-il?

► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

₁ ██████████ Combien de fois? _____

₂ Autre (s) : _____ Combien de fois? _____

QUESTION 8

Es-tu allé dans un **bar** où il y avait des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 10.*

QUESTION 9

De quel (s) **bar (s)** s'agit-il?

► *Tu peux inscrire plus d'un choix.*

Combien de fois? _____

Combien de fois? _____

Combien de fois? _____

Combien de fois? _____

QUESTION 10

Es-tu allé dans un **centre commercial** où il y avait des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 12.*

QUESTION 11

De quel (s) **centre (s) commercial (aux)** s'agit-il? ► *Tu peux inscrire plus d'un choix.*

Combien de fois? _____

Combien de fois? _____

QUESTION 12

Es-tu allé au **cinéma** avec des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 14.*

QUESTION 13

De quel (s) **cinéma (s)** s'agit-il? ► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

- ₁ ██████████ Combien de fois? _____
₂ Autre (s) : _____ Combien de fois? _____

QUESTION 14

Es-tu allé dans une **maison de jeunes** où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 16.*

QUESTION 15

De quelle (s) **maison (s) de jeunes** s'agit-il? ► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

- ₁ ██████████ Combien de fois? _____
₂ Autre (s) : _____ Combien de fois? _____

QUESTION 16

Es-tu allé dans un **restaurant** où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 18.*

QUESTION 17

De quel (s) **restaurant (s)** s'agit-il? ► *Tu peux inscrire plus d'un choix.*

_____ Combien de fois? _____

_____ Combien de fois? _____

_____ Combien de fois? _____

QUESTION 18

Combien de fois as-tu **dîné** dans le même endroit où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 19

Combien de fois as-tu **sou pé** dans le même endroit où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 28

As-tu assisté à une **activité organisée par un autre organisme** où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 30.*

QUESTION 29

De quel (s) **type (s) d'activité (s)** s'agissait-il? ► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

- | | | |
|--|-----------------|------------------------|
| <input type="checkbox"/> ₁ Artistique | Précise : _____ | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₂ Culturelle | Précise : _____ | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₃ Party | Précise : _____ | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₄ Sportive | Précise : _____ | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₅ Autre (s) | Précise : _____ | Combien de fois? _____ |

QUESTION 30

Es-tu allé à l'intérieur d'une **résidence** d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 33.*

QUESTION 31

De quel (s) **type (s) de résidence** s'agissait-il? ► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

- | | |
|---|------------------------|
| <input type="checkbox"/> ₁ Appartement privé | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₂ Centres jeunesse | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₃ Condo | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₄ COOP | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₅ HLM | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₆ Maison | Combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₇ Autre (s) : _____ | Combien de fois? _____ |

QUESTION 32

Combien de fois es-tu allé pour la première fois à l'intérieur d'une **résidence** d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 33

Combien de fois es-tu allé dans un **salon de coiffure** où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 34

Combien de fois es-tu allé dans un **crackhouse** où se trouvaient des jeunes à risque et/ou membres de gangs de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 35

Combien de ton **temps de travail** considères-tu avoir été en présence de **jeunes à risque** de devenir membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Aucun temps
- ₂ Un peu de temps
- ₃ La moitié de mon temps
- ₄ La majorité de mon temps
- ₅ Tout mon temps

QUESTION 36

Combien de ton **temps de travail** considères-tu avoir été en présence de **membres** de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Aucun temps
- ₂ Un peu de temps
- ₃ La moitié de mon temps
- ₄ La majorité de mon temps
- ₅ Tout mon temps

QUESTION 37

Combien de **jeune (s) à risque** de devenir membre (s) de gang de rue as-tu observés au cours des deux dernières semaines?

_____ *Jeune (s) à risque.*

QUESTION 38

Combien de **membre (s)** de gang de rue as-tu observés au cours des deux dernières semaines?

_____ *Membre (s) de gang de rue.*

QUESTION 39

Quelle proportion de ton **temps de travail** (en pourcentage) estimes-tu avoir passé à l'extérieur en compagnie de jeune (s) à risque et/ou membre(s) de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ %

QUESTION 40

Combien de fois es-tu allé travailler à l'**extérieur** des **limites de ton secteur** pour une raison impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue?

_____ *fois*

QUESTION 41

Combien de ton **temps de travail** considères-tu avoir été disponible pour les jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ *heures*

SECTION 2 : LES INTERVENTIONS

QUESTION 42

À combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu distribué ta **carte de coordonnées personnelles** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 43

À combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu distribué un **condom** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue*

QUESTION 44

À combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu distribué une **seringue** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue*

QUESTION 45

À combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu distribué un **dépliant informatif** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue*

► *Si aucun jeune, passe directement à la question 47.*

QUESTION 46

Sur quel **sujet** portait le **dépliant informatif** que tu as distribué au jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

Sujet du dépliant informatif : _____

Sujet du dépliant informatif : _____

QUESTION 47

À combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu distribué une **pipe à crack** fait à la main au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue

QUESTION 48

Combien de jeunes (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu accompagné (s) au **poste de police** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 49

Combien de jeune (s) à risque et/ou membres de gang de rue as-tu visité (s) dans un **établissement de détention** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 50

Combien de fille (s) à risque et/ou membre(s) de gang de rue as-tu accompagnée (s) à une clinique médicale pour un **avortement** au cours des deux dernières semaines?

_____ fille (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 51

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu guidé (s) dans une **recherche d'emploi** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes à risque et/ou membres de gang de rue*

QUESTION 52

Combien de fois as-tu appris qu'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue a trouvé un **emploi** au cours des deux dernières semaines suite à ton aide?

_____ *fois* ► *Si aucune fois, passe directement à la question 54*

QUESTION 53

Quel **type d'emploi** le jeune à risque et/ou membre de gang de rue a-t-il trouvé suite à ton aide au cours des deux dernières semaines?

Type d'emploi : _____

Type d'emploi : _____

QUESTION 54

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu accompagné (s) dans un **centre de soins médicaux** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 55

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu accompagné (s) au **tribunal** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 56

Combien de jeunes (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu référé (s) vers une **ressource alimentaire** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 57

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu référé (s) vers un **centre d'hébergement** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 58

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu référé (s) vers un **centre de désintoxication** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 59

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu guidé (s) dans des **démarches de raccrochage à l'école** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 60

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue tu as guidé (s) dans des **démarches de rattachement à l'école** est (sont) retourné (s) à l'école ?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 61

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu guidé (s) dans l'obtention d'un **passport** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 62

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu guidé (s) dans l'obtention de sa **citoyenneté canadienne** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 63

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu référé (s) vers un **centre d'apprentissage du français** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 64

As-tu dépensé de l'**argent de ton fonds de rue** pour un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 67.*

QUESTION 65

Pour quel (s) **usage** (s) as-tu dépensé cet **argent**? ► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

₁ Activité organisée

₂ Loisir

₃ Nourriture

₄ Transport

₅ Autre (s) Précise : _____

QUESTION 66

Combien d'**argent de ton fonds de rue** a été dépensé pour les jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ \$

QUESTION 67

As-tu organisé une **activité** pour les jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

₁ Oui

₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 73.*

QUESTION 68

Combien d'**heures** as-tu investies dans l'organisation de cette activité au cours des deux dernières semaines?

_____ heures

QUESTION 73

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue **t'ont appelé** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 74

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gangs de rue **t'ont appelé** pour la première fois au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 75

Combien de fois as-tu reçu un appel d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue pendant que tu étais en **congé** au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 76

Combien de fois as-tu été appelé à travailler **durant un congé** pour une raison impliquant un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 77

As-tu reçu un **appel d'urgence** pour une raison impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

₁ Oui

₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 81.*

QUESTION 78

Combien de fois as-tu reçu un **appel d'urgence** pour une raison impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 79

De quel (s) **type (s) d'urgence** était-il question?

U1 U2 U3

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Hébergement | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Judiciaire | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Santé mentale | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Santé physique | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autre | Précise : _____ |

QUESTION 80

Qui a été initiateur de l'**appel d'urgence**?

U1 U2 U3

- | | | | | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------|-----------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Collègue TR | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Jeune | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Intervenant | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Parent | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Autre | Précise : _____ |

QUESTION 81

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu **appelé (s)** (en initiant le contact) au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 82

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu **appelé (s)** pour la première fois (en initiant le contact) au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 83

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté de **contraception** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 84

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté de la **consommation de bien matériel** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 85

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté de l'**école** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

► *Si aucun jeune, passe directement à la question 87*

QUESTION 86

Plus précisément, cette **discussion** sur l'école avec un jeune à risque et/ou membre de gang de rue portait principalement : (tu peux cocher plus d'un choix)

- ₁ Discuter de ses frustrations vis-à-vis l'école
- ₂ Le sensibiliser à l'importance de l'éducation dans la société actuelle
- ₃ L'encourager pour augmenter ses espoirs quant à sa réussite scolaire
- ₄ Autre(s) précise(s) : _____

QUESTION 87

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté du **deuil** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 88

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté de sa **situation familiale** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 89

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté des **relations de couple** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 90

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté de **sexualité** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 91

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté de **suicide** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 92

Avec combien de jeune (s) à risque de devenir membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté des **enjeux et réalités de l'adhésion à un gang** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 93

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté de leurs **ambitions futures** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 94

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté de la **consommation de drogues** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 95

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté de la **police** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 96

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté des **réalités culturelles** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 97

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue as-tu discuté des **croyances** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 98

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu discuté de la **musique** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 99

Quel est le **sujet de discussion** dont tu as le plus souvent parlé avec des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

QUESTION 100

Avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue as-tu eu une **discussion de plus de 30 minutes** au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 101

Combien de fille (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue t'ont confié être **enceinte** au cours des deux dernières semaines?

_____ *filles (s)*

QUESTION 102

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue t'ont confié avoir attrapé une **MTS** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue*

QUESTION 103

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue t'ont confié avoir **commis un acte criminel** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue*

► *Si aucun jeune, passe directement à la question 105.*

QUESTION 104

Quel **type d'acte criminel** un jeune à risque et/ou membre de gang de rue t'a confié au cours des deux dernières semaines?

Type d'acte criminel : _____

Type d'acte criminel : _____

QUESTION 105

Combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) de gang de rue t'ont confié avoir subi une **agression physique** au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue*

QUESTION 106

Combien de fille (s) t'ont confié avoir subi un « **gang bang** » au cours des deux dernières semaines?

_____ *filles (s)*

QUESTION 107

Combien de jeunes membres de gang de rue t'ont confié vouloir **sortir de leur gang** au cours des deux dernières semaines?

_____ *membre (s) de gang de rue*

QUESTION 108

Combien de membre (s) qui voulait (aient) **sortir d'un gang de rue** as-tu guidé (s) au cours des deux dernières semaines?

_____ *membre (s) de gang de rue*

QUESTION 109

Combien de membres que tu avais guidés par le passé se sont désaffiliés d'un **gang de rue** au cours des deux dernières semaines?

_____ *membre (s) de gang de rue*

QUESTION 110

Combien de membre (s) de gang de rue t'ont confié vivre une **situation de crise** au sein de leur gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ *membre (s) de gang de rue*

QUESTION 111

Combien de fois as-tu été invité par un jeune à risque et/ou membre de gang de rue dans un **endroit privilégié** au cours des deux dernières semaines?

_____ *fois*

► Si aucune fois, passe directement à la question 113.

QUESTION 112

Plus précisément, quel est l'**endroit privilégié** où tu as été invité par un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

Endroit privilégié : _____

Endroit privilégié : _____

QUESTION 113

Combien de fois as-tu rencontré pour la première fois un **parent** d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ *fois*

QUESTION 114

Combien de fois as-tu rencontré un **parent** d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 115

Combien de fois as-tu discuté avec un **parent** d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 116

Combien de fois as-tu discuté pour la première fois avec un **parent** d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 117

Combien de fois un jeune à risque et/ou membre de gang de rue t'a présenté une **personne significative** pour lui au cours des deux dernières semaines?

_____ fois ► *Si aucune fois, passe directement à la question 119.*

QUESTION 118

Quel **type** de **personne significative** un jeune à risque et/ou membre de gang de rue t'a présenté au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Ami
- ₂ Parent
- ₃ Intervenant
- ₄ Autre Précise : _____

QUESTION 119

Combien de fois as-tu été présent lors d'une **bataille** impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 120

Combien de fois as-tu été présent lorsque des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue faisaient des **graffitis** au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 121

Combien de fois as-tu été présent lorsque qu'un ou des membres de gang de rue faisaient du **recrutement de jeunes filles** au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 122

Combien de fois as-tu été présent lorsque des jeunes subissaient leur **initiation** dans un gang de rue au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 123

Combien de fois as-tu été présent lors d'acte (s) d'**intimidation** impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue qui a eu lieu au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 124

Combien de fois as-tu été présent lors d'acte (s) de **taxage** impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue qui a eu lieu au cours des deux dernières semaines?

_____ fois

QUESTION 125

As-tu fait de la **médiation** dans un conflit impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Sinon, passez à la question 128.*

QUESTION 126

Quel (s) était (ent) le (s) **parti** (s) **en conflit** avec le jeune? ► *Tu peux cocher plus d'un choix*

- | | |
|---|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ₁ Jeune de son gang | Si oui, combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₃ Jeune d'un gang ennemi | Si oui, combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₄ Famille | Si oui, combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₅ Chum/Blonde | Si oui, combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₆ Intervenant Précise : _____ | Si oui, combien de fois? _____ |
| <input type="checkbox"/> ₇ Autre (s) : _____ | Si oui, combien de fois? _____ |

QUESTION 127

Quel a été le **dénouement** de ce **conflit** impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue?

- ₁ Réussite de la médiation
₂ Échec de la médiation
₃ Je ne sais pas si la médiation est un échec ou une réussite
₄ Autre (s) Précise : _____

QUESTION 128

As-tu participé à des **animations d'ateliers** au cours des deux dernières semaines?

- ₁ oui Si oui, combien? _____
₂ non ► *Si non, passe à la question 131.*

QUESTION 129

Quel est le **type d'atelier** auquel tu as participé au cours des deux dernières semaines?

Type d'atelier : _____

Type d'atelier : _____

QUESTION 130

Combien de jeunes (s) à risque ou membre (s) de gang de rue était (aient) présent (s) lors des **animations d'ateliers** auxquels tu as participé au cours des deux dernières semaines?

_____ jeune (s) à risque ou membre (s) de gang de rue

QUESTION 131

Combien de fois as-tu eu un « **feed-back** » au cours des deux dernières semaines d'une **personne satisfaite d'une intervention que tu as effectuée** auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue?

_____ fois ► *Si aucune fois, passe à la question 134.*

QUESTION 132

Quelle personne a initié le **retour positif** d'une intervention que tu as effectuée auprès d'un jeune à risque et/ou membre de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- | | |
|---|-----------------|
| <input type="checkbox"/> ₁ Parent du jeune | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> ₂ Ami du jeune | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> ₃ Autre intervenant qui intervient auprès de ce jeune | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> ₄ Un de tes partenaires | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> ₅ Membre de la communauté | Précise : _____ |
| <input type="checkbox"/> ₆ Autre (s) | Précise : _____ |

QUESTION 133

Sur quelle **intervention effectuée** auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue portait le **retour positif**?

- ₁ Distribution de matériel
- ₂ Accompagnement
- ₃ Référence
- ₄ Discussion
- ₅ Médiation
- ₆ Organisation d'activité
- ₇ Autre Précise : _____

QUESTION 134

Combien de fois as-tu eu un « **feed-back** » au cours des deux dernières semaines d'une **personne insatisfaite d'une intervention que tu as effectuée** auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue?

_____ fois ► Si aucune fois passe à la question 137.

QUESTION 135

Quelle personne a **initié le retour négatif** d'une intervention que tu as effectuée auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Parent du jeune
- ₂ Ami du jeune
- ₃ Autre intervenant qui intervient auprès de ce jeune Précise : _____
- ₄ Un de tes partenaires Précise : _____
- ₅ Membre de la communauté Précise : _____
- ₆ Autres Précise : _____

QUESTION 136

Sur quelle **intervention effectuée** auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue portait le **retour négatif**?

- ₁ Distribution de matériel
- ₂ Accompagnement
- ₃ Référence
- ₄ Discussion
- ₅ Médiation
- ₆ Organisation d'activité
- ₇ Autre Précise : _____

QUESTION 137

Combien de fois as-tu été contacté par un **membre de la communauté** au cours des deux dernières semaines pour intervenir dans une situation impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue?

_____ fois ► Si aucune fois passe à la question 141.

QUESTION 138

Qui a initié cette **demande** pour intervenir dans une situation impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue?

- ₁ Parent d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue
- ₂ Ami d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue
- ₃ Autre intervenant qui intervient auprès d'un jeune à risque ou membre de gang de rue
Précise : _____
- ₄ Un de tes partenaires
Précise : _____
- ₅ Membre de la communauté
Précise : _____
- ₆ Autre (s)
Précise : _____

QUESTION 139

Quelle était la **nature** de cette **demande** pour intervenir dans une situation impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue?

Nature de la demande : _____

Nature de la demande : _____

QUESTION 140

As-tu répondu à cette **demande** impliquant au moins un jeune à risque et/ou membre de gang de rue?

- ₁ Oui
- ₂ Non Précise : _____

QUESTION 141

As-tu subi de l'**intimidation** de la part d'un jeune à risque et/ou d'un membre d'un gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
- ₂ Non

QUESTION 142

As-tu rencontré ton **superviseur personnel** au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
- ₂ Non ▶ *Passe directement à la question 145.*
- ₃ Je n'ai pas de superviseur ▶ *Passe directement à la question 145.*

QUESTION 143

Cette **supervision personnelle** était-elle :

- ₁ seule
- ₂ en groupe

QUESTION 144

A-t-il été question de jeunes à risque et/ou membres de gang de rue durant cette **rencontre**?

- ₁ Oui
- ₂ Non

QUESTION 145

As-tu participé à une **table de concertation** au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
- ₂ Non ▶ *Passe directement à la question 147.*
- ₃ Je ne siége pas sur une table de concertation. ▶ *Passe directement à la question 147.*

QUESTION 146

A-t-il été question de jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours de la réunion de la **table de concertation**?

- ₁ Oui
₂ Non

QUESTION 147

As-tu participé à une **réunion d'équipe** de ton organisme au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 151.*

QUESTION 148

À combien de **réunion (s) d'équipe** de ton organisme as-tu participé au cours des deux dernières semaines?

_____ *réunion (s) d'équipe*

QUESTION 149

Avez-vous discuté de jeunes à risque et/ou membres de gang de rue durant la/les **réunion (s) d'équipe**?

- | R1 | R2 | R3 | |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pas du tout |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Un peu |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Durant la moitié de la réunion |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Durant la majorité de la réunion |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Durant toute la réunion |

QUESTION 150

Sur une échelle de 1 à 5, 1 représentant « pas du tout » et 5 « beaucoup »...

Est-ce que la/les **réunion (s) d'équipe** t'a (ont) permis d'améliorer ta **pratique** auprès des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue?

R1 R2 R3

- ₁ ₁ ₁
₂ ₂ ₂
₃ ₃ ₃
₄ ₄ ₄
₅ ₅ ₅

QUESTION 151

Sur une échelle de 1 à 5, 1 représentant « pas du tout » et 5 « beaucoup »...

Perçois-tu que la **séance du projet « Travail de rue, gang de rue, un lien incontournable? »** a influencé ta **pratique** auprès des jeunes à risque et/ou membres de gang de rue au cours des deux dernières semaines?

QUESTION 152

Décris en quelques mots une **intervention** que tu as faite auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue au cours des deux dernières semaines dont tu es **fier**.

QUESTION 153

Décris en quelques mots une **intervention** que tu as faite auprès d'un jeune à risque et/ou membre d'un gang de rue au cours des deux dernières semaines où tu as connu certaines **difficultés**.

SECTION 3 : LES JEUNES

QUESTION 154

As-tu eu un contact avec des jeunes à risque et/ou membres d'un gang de rue appartenant aux **groupes d'âge** suivants au cours des deux dernières semaines?

► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

- ₁ 13 ans et moins ► Si oui, combien? _____
₂ De 14 à 17 ans ► Si oui, combien? _____
₃ 18 ans et + ► Si oui, combien? _____

QUESTION 155

Parmi les jeunes à risque et/ou membres de gang avec qui tu as eu un contact au cours des deux dernières semaines, quelle proportion (en pourcentage) était des **garçons**?

_____ % de garçons

QUESTION 156

Approximativement, avec combien de jeune (s) à risque et/ou membre (s) d'un gang de rue appartenant aux **origines ethniques** suivantes as-tu eu contact au cours des deux dernières semaines?

- _____ Africaine
_____ Antillaise
_____ Arabe
_____ Asiatique
_____ Européenne
_____ Québécoise
_____ Haitienne
_____ Indo-pakistanaise
_____ Latino-américaine
_____ Autre (s) : _____

QUESTION 157

As-tu parlé avec des jeunes à risque et/ou membres d'un gang de rue dans les **langues** suivantes au cours des deux dernières semaines?

► *Tu peux cocher plus d'un choix.*

- ₁ Français
- ₂ Anglais
- ₃ Espagnol
- ₄ Créole
- ₅ Autre : _____

QUESTION 158

Avec combien de jeunes appartenant au **noyau dur** d'un gang de rue as-tu eu contact au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes du noyau dur*

QUESTION 159

Avec combien de jeunes appartenant au **noyau dur** d'un gang de rue as-tu eu contact pour la première fois au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes du noyau dur*

QUESTION 160

Avec combien de jeunes **membres périphériques** d'un gang de rue as-tu eu contact au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes membres périphériques*

QUESTION 161

Avec combien de jeunes **membres périphériques** d'un gang de rue as-tu eu contact pour la première fois au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes membres périphériques*

QUESTION 162

Avec combien de jeunes **wannabes** as-tu eu contact au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes wannabes*

QUESTION 163

Avec combien de jeunes **wannabes** as-tu eu contact pour la première fois au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes wannabes*

QUESTION 164

Avec combien de **filles recrutées** par des gangs de rue as-tu eu contact au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes filles*

QUESTION 165

Avec combien de **filles recrutées** par des gangs de rue as-tu eu contact pour la première fois au cours des deux dernières semaines?

_____ *jeunes filles*

QUESTION 166

Les jeunes à risque et/ou membres de gang de rue représentent quelle **proportion** (en pourcentage) de l'ensemble des personnes avec qui tu as eu contact au cours des deux dernières semaines?

_____ %

SECTION 4 : LES GANGS

QUESTION 167

As-tu observé l'**émergence d'un nouveau gang de rue** sur ton territoire de travail au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non

QUESTION 168

As-tu observé la **disparition d'un gang de rue** sur ton territoire de travail au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non

QUESTION 169

As-tu observé la **venue d'un membre de gang de rue extérieur** sur ton territoire de travail au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non

QUESTION 170

As-tu perçu une **tension** entre des gangs de rue sur ton territoire au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
₂ Non ► *Si non, passe directement à la question 172*

QUESTION 171

Quelle était l'**origine** de la **tension** entre des gangs de rue sur ton territoire que tu as perçue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Trafic de drogues
- ₂ Filles
- ₃ Couleurs
- ₄ Différences de culture
- ₅ Soupçon de la présence d'un agent double
- ₆ Venue d'un membre de gang de rue extérieur
- ₇ Autre (s) Précise : _____

QUESTION 172

As-tu observé une **prise de territoire** par un gang de rue au cours des deux dernières semaines?

- ₁ Oui
- ₂ Non

QUESTION 173

Combien de fois as-tu fait de la médiation dans un **conflit** entre des gangs de rue ennemis au cours des deux dernières semaines?

_____ fois ► *Si aucune fois, fin du questionnaire*

QUESTION 174

Quelle était la source de ce **conflit** entre des gangs de rue ennemis ?

Source du conflit : _____

Source du conflit : _____

► **FIN DU QUESTIONNAIRE**

JOURS		J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	J11	J12	J13	J14	
Avoir été en ce lieu en présence d'un JR ou JM.	Bureau															
	Rencontres bureau															
	Rencontres bureau 1															
	Sorties de classe															
	Arcade															
	Bar															
	Centre commercial															
	Cinéma															
	Maison de jeunes															
	Restaurant															
	Dîner															
	Souper															
	Parc															
	Salon de billard															
	Partie sportive															
	Activité organisée															
	Intérieur résidence															
	Intérieur résidence 1															
	Salon de coiffure															
Crack-house																
JR observé																
JM observé																
Temps extérieur (dehors)																
Nb fois extérieur des limites																
Temps disponible JM ou JR																
Distribution	Carte															
	Condom															
	Seringue															
	Dépliant															
	Pipe à crack															
Accompagnements	Poste de police															
	Établissement détention															
	Avortement															
	Recherche emploi															
	Trouvé emploi															
	Soins médicaux															
	Tribunal															
	Ressource alimentaire															
	Centre hébergement															
	Centre désintoxication															
	Raccrochage école															
	Passeport															
	Citoyenneté canadienne															
Français																
Dépense \$ fonds rue																
Usage fonds rue																
Organisé une activité																
Nb jeunes participé activité																
Appels	Nb appels															
	Nb appels 1															
	Nb appels congé															

Thèmes abordés lors des séances de groupe

N.b. : Les noms travailleurs de rue sont fictifs

- Séance de groupe 1 : Définition du terme *Gang de rue*.
- Séance de groupe 2 : Définition des termes *jeune à risque et membre d'un gang de rue*.
- Séance de groupe 3 : Rôle des travailleurs de rue quand les jeunes à risque et/ou membres de gang de rue se bagarrent. Interventions préconisées par les travailleurs de rue.
- Séance de groupe 4 : Développement de relations durables et discussion sur les poteaux.
- Séance de groupe 5 : Tour de table sur ce qui se passe dans les quartiers à l'étude. Seulement le quartier d'Antoine (travailleur de rue) est abordé.
- Séance de groupe 6 : Conférence d'un ancien membre de gang de rue.
- Séance de groupe 7 : Retour sur la définition des termes *jeune à risque et membre d'un gang de rue*.
- Séance de groupe 8 : Les règles du milieu versus les jeunes à risque et/ou membres de gang de rue.
- Séance de groupe 9 : Conférence de madame Chantal Fredette.
- Séance de groupe 10 : Objectifs estivaux des travailleurs de rue.
- Séance de groupe 11 : Retour sur les rapports individuels des travailleurs de rue et le rapport de mi-projet.
- Séance de groupe 12 : Retour sur les objectifs personnels que s'est fixés Annie (travailleuse de rue).

- Séance de groupe 13 : Tournée des quartiers à l'étude et retour sur les objectifs personnels que s'est fixés William (travailleur de rue).
- Séance de groupe 14 : Retour sur les objectifs personnels que s'est fixés Catherine (travailleuse de rue).
- Séance de groupe 15 : Retour sur les objectifs personnels que s'est fixés Maïa (travailleuse de rue).
- Séance de groupe 16 : Discussion sur les filles selon leur statut dans le gang et la différence des liens établis entre le travailleur de rue selon le statut du jeune (à risque ou membre).
- Séance de groupe 17 : Retour sur les objectifs personnels que s'est fixé Antoine.
- Séance de groupe 18 : Comment sont gérées les confidences d'actes criminels et la désaffiliation d'un membre de gang de rue.
- Séance de groupe 19 : Les facteurs de réussite et d'échec d'un accompagnement.
- Séance de groupe 20 : Présentation du projet « *Tu veux sortir de ta gang?* » par madame Brigitte Sauvageau.
- Séance de groupe 21 : Discussion sur les bons et les mauvais coups des travailleurs de rue.
- Séance de groupe 22 : Comment améliorer la présence des travailleurs de rue auprès des jeunes (nombre de jeunes rencontrés et accès à des lieux).
- Séance de groupe 23 : Les limites du travail de rue et les besoins en formation.
- Séance de groupe 24 : Comment évaluer une situation.
- Séance de groupe 25 : Avantages et désavantages pour les travailleurs de rue de participer à une étude.



ENTRETIEN PRÉALABLE AVEC LES TRAVAILLEURS DE RUE

Consigne de départ :

Pour commencer, je vais commencer avec une question assez large : j'aimerais que tu me parles de ton secteur de travail.

Guide thématique (relances possibles) :

GÉOGRAPHIE

- Limites territoriales (dessiner sur la carte)
- Superficie

LIEUX

- Situer les lieux qu'ils fréquentent sur la carte et les nommer
- Itinéraire
- Réalités du quartier (caractéristiques)

CONTACTS

- Âge
- Sexe
- Origine ethnique
- Présence de gangs de rue

INTERVENTIONS

- Types
- Influences
- Approche

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Nb heures/semaine
- Collègues
- Matériel (cellulaire, paget...)
- Langues parlées
- Quarts de travail
- Budget
- Supervision

SCHÉMA D'ENTREVUE

Une question de départ très large sera d'abord énoncée à la personne entretenue. Par la suite, si le sujet n'a pas abordé toutes les dimensions de recherche, des questions plus spécifiques sont prévues pour chacune de ces dimensions.

Schéma d'entrevue pour les travailleurs de rue

Question de départ : Pouvez-vous me parler des partenariats que vous entretenez dans le cadre de votre pratique auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Dimension 1 : Définir la perception du partenariat des travailleurs de rue qui pratiquent auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Comment définissez-vous le partenariat dans le cadre de votre pratique auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- b. Quels sont, pour vous, les objectifs d'un partenariat dans le cadre de votre pratique auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- c. Est-ce qu'il y a différents types de partenariat dans le cadre de votre travail auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Dimension 2 : Connaître les partenaires des travailleurs de rue dans le cadre de leur pratique auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Qui sont vos partenaires dans l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- b. Avec quels partenaires vous collaborez le plus dans le cadre de votre travail auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- c. Quel est votre rôle dans les partenariats que vous établissez pour l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

- d. Selon vous, quels sont les rôles de vos partenaires dans les partenariats établis pour l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Dimension 3 : Décrire les étapes qui conduisent à la consolidation d'un partenariat entre les travailleurs de rue et les partenaires engagés dans l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Comment établissez-vous votre réseau de partenaires?
- b. Selon vous, quelles sont les conditions nécessaires pour établir un partenariat?

Dimension 4 : Relever les forces et les faiblesses des partenariats entre les travailleurs de rue et les partenaires engagés dans l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Quelles sont les forces de votre collaboration avec des partenaires dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- b. Quelles sont les faiblesses de votre collaboration avec des partenaires dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Schéma d'entrevue pour les partenaires des travailleurs de rue

Question de départ : Pouvez-vous me parler de votre partenariat avec les travailleurs de rue dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Dimension 1 : Définir la perception du partenariat des partenaires des travailleurs de rue qui pratiquent auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Comment définissez-vous le partenariat que vous entretenez avec les travailleurs de rue qui pratiquent auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- b. Quels sont, pour vous, les objectifs du partenariat que vous entretenez avec les travailleurs de rue qui pratiquent auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Dimension 2 : Connaître les partenaires des travailleurs de rue dans le cadre d'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Quel est votre rôle dans votre partenariat avec les travailleurs de rue dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?
- b. Quel est le rôle du travailleur de rue avec lequel vous avez établi un partenariat pour intervenir auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

Dimension 3 : Décrire les étapes qui conduisent à la consolidation d'un partenariat entre les travailleurs de rue et les partenaires engagés dans l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Comment votre partenariat avec les travailleurs de rue s'est-il établi?
- b. Selon vous, quelles sont les conditions nécessaires pour établir un partenariat avec un travailleur de rue?

Dimension 4 : Relever les forces et les faiblesses du partenariat entre les travailleurs de rue et les partenaires engagés dans l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue.

- a. Quelles sont les forces de votre collaboration avec des travailleurs de rue?
- b. Quelles sont les faiblesses de votre collaboration avec des travailleurs de rue dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres de gang de rue?

RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

Chercheures responsables:

Karine Tétreault
Étudiante au baccalauréat en criminologie
de l'Université de Montréal
Société de criminologie du Québec
2000 St-Joseph est
Montréal, Québec H2H 1E4
514-529-4391
k.tetreault@societecrimino.qc.ca

Sous la supervision de :
Caroline Savard
Directrice générale
Société de criminologie du Québec
2000 St-Joseph Est
Montréal, Québec H2H 1E4
514-529-4391
caroline.savard@societecrimino.qc.ca

Pour mon stage, qui complète ma formation au baccalauréat en criminologie, je fais une étude sur les partenariats des travailleurs de rue dans le cadre de leur pratique auprès des jeunes à risque ou membres d'un gang de rue. Ce stage est supervisé par Madame Caroline Savard de la Société de criminologie du Québec.

Votre participation consisterait à une entrevue sur vos perceptions des partenariats des travailleurs de rue dans le cadre de l'intervention auprès des jeunes à risque ou membres d'un gang de rue. Une durée variant d'une heure à une heure trente minutes est à prévoir pour l'entrevue.

Votre participation est volontaire. Vous être libre de vous retirer sans préjudice en tout temps, et ce, sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous devez m'aviser verbalement.

La confidentialité de vos propos lors de l'entrevue est totalement assurée. Votre nom ne sera en aucun temps divulgué dans le rapport de stage et les résultats seront présentés sous une forme agglomérée. Les enregistrements des entrevues seront détruits après l'analyse des résultats.

Si vous avez des questions sur cette étude, vous pouvez communiquer, durant la journée du lundi au jeudi, avec Karine Tétreault au 514-529-4391 ou par courriel au k.tetreault@societecrimino.qc.ca.

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre de l'étude :

Description des partenariats des travailleurs de rue dans la cadre d'intervention auprès de jeunes à risque ou membres d'un gang de rue

Chercheures responsables :

Karine Tétreault
Étudiante au baccalauréat en criminologie
de l'Université de Montréal
Société de criminologie du Québec
2000 St-Joseph est
Montréal, Québec H2H 1E4
514-529-4391
k.tetreault@societecrimino.qc.ca

Sous la supervision de :
Caroline Savard
Directrice générale
Société de criminologie du Québec
2000 St-Joseph Est
Montréal, Québec H2H 1E4
514-529-4391
caroline.savard@societecrimino.qc.ca

Je, _____ déclare avoir pris connaissance du document joint à ce formulaire de consentement et comprendre le but et la nature de l'étude.

Je consens librement à prendre part à cette étude.

Par ce formulaire, l'anonymat et la confidentialité de mes propos sont garantis par les chercheures responsables.

Signature du participant : _____ Date : _____



DIRECTIVES AUX TR : CHOIX DES JEUNES POUR LES ENTRETIENS

Population : Ensemble des jeunes à risque et membres d'un gang de rue de 14 ans et plus ayant eu au moins un contact avec un travailleur de rue sur un des 5 territoires suivants :

- Cartierville
- Petite-Bourgogne
- Plateau Mont-Royal
- Montréal-Nord
- Saint-Michel

Échantillon : Vingt (20) jeunes à risque et/ou membres d'un gang de rue de 14 ans et plus ayant eu au moins un contact avec un travailleur de rue sur un des 5 territoires suivants :

- Cartierville
- Petite-Bourgogne
- Plateau Mont-Royal
- Montréal-Nord
- Saint-Michel

***** Le jeune doit absolument être âgé de 14 ans et plus pour éviter d'avoir à demander le consentement de ses parents.**

Durée prévue des entretiens : 60 minutes

Compensation financière : 20 \$/entretien (montant fixe)

Lieu de l'entretien : Décision entre le jeune et toi. Un lieu public assez calme.



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT DE PARTICIPATION À LA DÉMARCHE ÉVALUATIVE

Je comprends que la recherche en titre est menée par Karine Tétreault, agente de recherche et dirigée par Caroline Savard, toutes les deux de la Société de criminologie du Québec.

Je comprends que cette recherche vise à découvrir la pertinence du travail de rue auprès des jeunes. Pour cela, les chercheurs veulent rencontrer des jeunes ayant été en contact avec des travailleurs de rue, afin d'apporter un éclairage pertinent aux chercheurs et aux intervenants.

Je comprends que je suis invité à participer à un entretien semi-directif portant sur mon expérience avec un travailleur de rue. Cette rencontre sera d'une durée d'une heure. Elle se déroulera à l'endroit que tu as choisi et sera enregistrée avec ton consentement puis retranscrite pour faciliter le travail des chercheurs.

Je comprends que j'ai la garantie que mes réponses seront traitées de façon anonyme et confidentielle. Mes réponses ne seront donc pas divulguées ni à mes parents ni aux intervenants qui sont responsables de moi. Mon nom ne paraîtra sur aucun document de recherche. Les notes et les cassettes d'entrevue seront conservées dans un classeur barré sous clé auquel n'auront accès que les personnes responsables de cette recherche. Les cassettes seront détruites après la durée de cette recherche qui doit se terminer en octobre 2006.

Je comprends que les chercheurs sont tenus par la Loi d'informer les autorités lorsque des informations qui leur ont été données au cours des entrevues permettent de croire que la sécurité d'une personne est mise en danger.

Je comprends également que je suis libre de répondre ou non aux questions qui me seront posées et de mettre fin à la rencontre si je le désire.

Je comprends donc bien les objectifs de cette recherche, en quoi consiste ma participation et dans quelles conditions se fait la rencontre. Je suis également assuré que toutes les précautions ont été prises pour que ma participation à cette recherche ne me cause aucun préjudice.

Je certifie que l'intervieweur m'a donné de vive voix toutes les informations supplémentaires dont j'avais besoin pour me permettre de décider de façon éclairée de participer ou non à cette recherche.

Personnes ressources :

Pour de plus amples renseignements au sujet de cette étude, je peux communiquer avec Caroline Savard au (514) 529-4391 ou avec Karine Tétreault au (514) 529-4391.

Caroline Savard
Superviseure de l'évaluation
Société de criminologie du Québec

Karine Tétreault
Responsable de l'évaluation
Société de criminologie du Québec

J'accepte de participer à cette rencontre prévue dans le cadre de cette recherche qui consiste à participer à un entretien semi-directif.

Oui **Non**

J'accepte que cette rencontre soit enregistrée.

Oui **Non**

Signature : _____ Date de naissance : _____

Nom en lettres moulées : _____

Date de la rencontre : _____



ENTRETIENS AVEC LES JEUNES

Fiche signalétique

Entretien n° _____

Quartier n° _____

Jeune référé par TR n° _____

Date : _____ / _____ / _____

Jour : _____

Heure : _____

Lieu : _____

Durée de l'entretien : _____

Enregistrement : _____

Âge du jeune : _____

Sexe : _____

Statut : _____

Contexte/commentaires :

Formule de présentation

Salut,

Je te remercie de bien vouloir me consacrer de ton temps. Je m'appelle Karine Tétreault. Je travaille pour la Société de criminologie du Québec. Je viens t'interviewer dans le cadre d'une recherche portant sur l'expérience des jeunes avec les travailleurs de rue. Si tu n'y vois pas d'objection, je vais enregistrer ce que tu dis pour mieux le retenir, mais tu peux être assuré que le tout sera effacé dès la fin de la recherche. Il est bien entendu aussi que tout ce que tu vas me dire sera strictement confidentiel et que ton nom n'apparaîtra nulle part. Je vais lire avec toi le formulaire de consentement qui va t'expliquer à quoi tu t'engages en participant à la recherche. (Signature du formulaire de consentement et installation de l'enregistreuse). Si tu le veux bien, maintenant que tout est installé, je vais te poser des questions sur ton expérience avec _____, le travailleur de rue qui t'a référé à moi pour cette entrevue.

Schéma d'entrevue (semi-directive)

Consigne de départ :

Pour commencer, je vais commencer avec une question assez large : j'aimerais que tu me parles de ton expérience avec _____.

Guide thématique (relances possibles) :

PREMIÈRE RENCONTRE

- Comment l'as-tu rencontré? Dans quelles circonstances?
- Pourquoi est-ce que tu lui as parlé?
- Comment tu la trouvais au début?
- Pourquoi as-tu décidé de continuer de lui parler?

PRÉSENCE

- À quel (s) endroit (s) tu la rencontres?
- Quand la rencontres-tu?
- Est-ce que tu la vois souvent?
- Est-elle déjà venue chez toi?
- Est-elle là quand tu as besoin d'elle?

INTERVENTION ET LIEN

- Qu'est-ce qu'elle représente dans ta vie?
- Qu'est-ce qu'elle t'apporte?
- Est-ce que sa rencontre a changé quelque chose dans ta vie?
- Est-ce qu'elle t'a déjà aidé? Comment?
- Est-ce que tu lui fais confiance?
- Est-ce que tu lui confies des choses?
- Est-ce que vous vous appelez souvent?
- De quoi parlez-vous ensemble?
- Est-ce qu'elle connaît ta famille?
- Est-ce que tu parles d'elle à des personnes de ton entourage?
- Comment te sentirais-tu si elle devait aller travailler ailleurs? (Précisez que ce n'est qu'une supposition et que ce n'est pas du tout le cas).
- As-tu des relations semblables avec d'autres intervenants sociaux?

